



**HAL**  
open science

## Le château de Fresney : un ensemble seigneurial de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle

Xavier De Prémèsnil

### ► To cite this version:

Xavier De Prémèsnil. Le château de Fresney : un ensemble seigneurial de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle . Art et histoire de l'art. 2016. dumas-01366132

**HAL Id: dumas-01366132**

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01366132v1>

Submitted on 14 Sep 2016

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0  
International License

UNIVERSITÉ RENNES 2 - HAUTE BRETAGNE

Département Histoire de l'Art et Archéologie

Mai 2016

# **LE CHÂTEAU DE FRESNEY**

**Un ensemble seigneurial de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle**

**Mémoire de MASTER 2**

**HISTOIRE ET CRITIQUE DES ARTS**

**Présenté par Xavier de Prémèsnil**

**Sous la direction de**

**M. Daniel Leloup, Maître de conférences HDR**

**VOLUME I**







## AVANT-PROPOS

Mon épouse et moi-même ayant acheté il y a près de trente-cinq ans le château de Fresney-le-Puceux, nous nous sommes depuis attachés à restaurer ses beaux restes, alors en très mauvais état, avec le concours actif et constant de la DRAC de Basse-Normandie.

L'historiographie relativement riche mais peu détaillée du XIXe siècle laissait entrevoir un ensemble seigneurial qui avait eu une certaine importance, celle du XXe siècle montrant en revanche par sa pauvreté l'état de déchéance auquel il était parvenu.

La découverte il y a une dizaine d'années aux archives départementales du Calvados de l'inventaire des meubles du château établi en 1627 m'a alors conduit à apprendre la paléographie puis, devant l'intérêt de ce rare document, à étudier l'inventaire qui avait été établi en 1905 du remarquable fond dont il est issu : les archives civiles du duché d'Harcourt.

Ces premières recherches donnant d'excellents résultats m'ont alors incité à me rapprocher de l'université pour rédiger un mémoire de master dans un cadre méthodologique rigoureux. Depuis deux ans, j'ai donc exploré d'une manière plus systématique les archives du Calvados et étendu ce travail aux archives nationales. Le résultat est spectaculaire, avec plus de mille pages manuscrites décryptées, issues de documents très divers comme des cahiers de comptes, des inventaires de biens mobiliers et de titres, des "lots et partages" de biens mobiliers et immobiliers, des baux, des lettres personnelles et, bien sûr, de nombreuses pièces de procédures.

Cette riche documentation permet désormais de connaître avec une bonne précision l'ensemble seigneurial au tournant des XVIe et XVIIe siècle, de retracer les vicissitudes qu'il a connues depuis et de réévaluer certaines des conclusions des érudits du XIXe siècle. Malheureusement, le nom du ou des maîtres d'œuvre reste inconnu.

Enfin les archives inédites de la médiathèque de l'architecture et du patrimoine permettent d'éclairer l'histoire patrimoniale du château depuis son classement en 1930, commençant par des amputations le mettant sur la voie de la disparition pour aboutir à une longue et exemplaire restauration.

## Remerciements

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui m'ont aidé dans mes recherches, plus particulièrement mon Directeur de recherche, Monsieur Daniel Leloup, qui a été pendant ces deux années le guide dont j'avais besoin pour produire un travail scientifique et rigoureux.

Monsieur Etienne Faisant qui m'a prodigué avec patience ses conseils et avis, toujours pertinents, mon cousin, Monsieur Gilles Dargnies, sans lequel ce mémoire n'aurait probablement pas vu le jour, et ma fille Anne-Laure pour sa précieuse relecture.

Je remercie par ailleurs la DRAC de Basse-Normandie et en son sein le personnel de la Conservation régionale des monuments historiques pour leur indéfectible soutien dans l'œuvre de restauration qui dure depuis trente-cinq ans, sans oublier Monsieur Yves Lescroar, Inspecteur général des Monuments historiques, conservateur au début des années 1980, qui nous a à cette époque encouragés, mon épouse et moi-même, à nous lancer dans cette folle aventure.

Merci enfin à Messieurs Bruno Decaris et Daniel Lefèvre, Architectes en chef des monuments historiques, pour la grande qualité de leurs travaux à Fresney, laquelle ressort, je l'espère, de ces pages.



# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>1 HISTOIRE DU SITE ET DE SES ÉVOLUTIONS</b> .....	<b>11</b>
1.1 <i>DU MOYEN-ÂGE À 1837</i> .....	11
1.2 <i>DE 1837 À NOS JOURS</i> .....	62
<b>2 ANALYSE COMPARATIVE DE L'ENSEMBLE SEIGNEURIAL</b> .....	<b>70</b>
2.1 <i>L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ESPACE</i> .....	70
2.2 <i>L'ENSEMBLE BÂTI</i> .....	80
2.3 <i>LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS</i> .....	138
<b>3 ASPECTS PATRIMONIAUX</b> .....	<b>149</b>
3.1 <i>UN ENSEMBLE EN GRAND PÉRIL DEUX FOIS EN 150 ANS</i> .....	150
3.2 <i>DES PROGRAMMES DE RESTAURATION CONTRASTÉS</i> .....	154
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>167</b>
<b>SOURCES</b> .....	<b>169</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>178</b>





## INTRODUCTION

Situé à une quinzaine de kilomètres au sud de Caen, en bordure d'une forêt giboyeuse, le château de Fresney-le-Puceux est aujourd'hui un des exemples les plus complets de l'architecture seigneuriale de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle de la région, et ce malgré les vicissitudes qu'il a connues. Ces dernières permettent d'expliquer à la fois les malheureuses amputations que nous constatons aujourd'hui et le fait que ce qui est parvenu jusqu'à nous soit dans un état proche de ce qu'avait voulu Pierre d'Harcourt, son principal constructeur et l'un des gentilshommes les plus puissants de son temps en Basse-Normandie. Les érudits normands du XIX<sup>e</sup> siècle, Frédéric Galeron et Arcisse de Caumont principalement, l'ont décrit et commenté assez souvent, mais d'une façon qui reste sommaire et non exempte d'erreurs. Pourtant un riche fond d'archives manuscrites, issu du chartrier du duché d'Harcourt et consultable aux Archives départementales du Calvados, permet de documenter beaucoup plus précisément l'histoire du site et de ses principaux propriétaires ainsi que les campagnes de construction, en particulier grâce à un remarquable ensemble de cahiers de comptes, plus ou moins fragmentaires, et couvrant la période allant de 1589 à 1612, et de restituer avec une bonne précision l'aménagement intérieur du corps de logis et la richesse de son ameublement en 1627, grâce notamment au non moins remarquable inventaire établi après le décès de celui de ses propriétaires qui sera sans doute le dernier à l'habiter régulièrement. Quant au décor intérieur, le compte-rendu de visite manuscrit d'Eugène Simon en 1884 est l'unique document qui en donne quelques détails, particulièrement précieux en ce qui concerne la galerie, détruite avec son décor par un incendie en 1932 avant de retrouver, quatre-vingts ans plus tard, son volume originel. L'analyse comparative de l'ensemble bâti tente de plus de comprendre le contraste ayant existé entre la richesse du décor et de l'ameublement intérieur, et la sobriété de l'architecture, sans doute pas fortuit compte tenu de l'importance de l'ensemble seigneurial et de ses propriétaires. Enfin le dépouillement des matrices cadastrales de 1811, rapproché d'un cahier des comptes de la ferme du Parc en 1634 et du bail à ferme de 1642 de l'ensemble des biens et droits seigneuriaux dont Fresney est le centre, permettent aussi de mieux comprendre l'organisation et la finalité de son environnement, en particulier de son parc de 100 hectares. Cette remarquable documentation manuscrite, complétée par quelques éléments provenant des archives nationales, permet de

réévaluer certaines des conclusions des auteurs du XIXe siècle, en montrant un ensemble seigneurial dont la construction s'étale sur près d'un demi-siècle, résidence habituelle de ses propriétaires d'alors, représentants de la branche de Beuvron de la famille d'Harcourt, qui gagnent dans le même temps en importance et en faveur, pour finalement devenir le centre d'un domaine assez considérable. Elles permettent également de comprendre le processus qui conduit peu après 1627 cet ensemble seigneurial à une certaine désaffection, phénomène qui permet d'expliquer d'une part le fait qu'il ait été très peu modifié, et d'autre part que lorsqu'il est vendu pour la première fois, en 1837, le château soit presque en ruines. Grâce aux archives de la Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, par ailleurs, il est possible de documenter avec précision les étapes du classement parmi les monuments historiques faisant en 1930 suite à une première demande en 1922 ; puis l'histoire patrimoniale chaotique qui s'en est ensuivie, en dépit des efforts de l'administration des Monuments historiques, pour aboutir à une situation très dégradée lors de l'achat par les propriétaires actuels, en 1980. La pauvreté de l'historiographie du XXe siècle est d'ailleurs révélatrice, en creux, de cette déchéance. Enfin, la restauration méthodique et rigoureuse, menée pendant plus de trente ans avec le concours et sous le contrôle de la DRAC de Basse-Normandie peut être décrite grâce aux archives que cette dernière et les Architectes en chef des monuments historiques successifs y ont déposées, mettant en évidence la cohérence de ce programme de long terme et la qualité du travail réalisé.

# 1 HISTOIRE DU SITE ET DE SES ÉVOLUTIONS

## 1.1 DU MOYEN-ÂGE À 1837

### 1.1.1 Les seigneurs de Fresney

Fresney-le-Puceux est une commune assez considérable située à une petite quinzaine de kilomètres au sud de Caen et à proximité de la forêt de Cinglais<sup>1</sup>.

Au Moyen-âge, son nom<sup>2</sup> avait reflété sa situation sur la rivière de Laize : "*Fresnetum supra Leizam*" dans le cartulaire de Saint-Étienne en 1190 ; puis la proximité de la forêt : "*Fresnetum trans cingalensem silvam*" dans le cartulaire de l'abbaye de Fontenay en 1230 ; puis sa fondation relativement récente comparée à Fresney-le-Vieux<sup>3</sup> : "*Fresnei le Puceux*" dans le même cartulaire en 1258, nom qui sera généralisé par la suite avec quelques variantes orthographiques.

La description qu'en fait Galeron en 1829 reste d'actualité : "*La commune de Fresney-le-Puceux tient au bocage et à la plaine. Partagée à-peu-près également par la rivière de Laize, sa rive droite s'unit à la campagne de Caen, dont elle forme la limite, et sa rive gauche, montueuse, inégale, tient aux bois de Cinglais qui l'enveloppent au sud et au couchant. Ses abornements sont : Cintheaux, Quilly, Bretteville-sur-Laize, Boulon, Laize-la-Ville, Fontenay-le-Marmion et Saint-Aignan-de-Cramesnil. Son étendue est de 1076 hectares (1317 anciennes acres), sur lesquels, en terre de labour, 875 ; en prairie, 85 ; en bois, 57 ; en habitations, chemins, etc., 56ha. La commune se subdivise en plusieurs groupes et hameaux, qui sont : le Haut-de-Fresney, le Hamelet, le Gable-Blanc, les Celleries (la section D de Celery, comprenant 115 hectares, a été rattachée à Boulon en 1861<sup>4</sup>), la Planche-à-la-Housse, le Hamel-aux-Gaugains, le Hamel-aux-Bricons, le Pissot ou la Renaudière, Tournebu, Jouette, le Touchet, la Place, le Hamel-au-Perrier, le Hamel-au-Blanc, le Pont-de-Fresney, le Vallon ou Fief-Nouvel et Cailloué. Ce dernier village, assez important, est à*

---

<sup>1</sup> Voir le plan de situation en annexes, fig. 1 ; et les tableaux d'assemblage des communes de Fresney-le-Puceux et de Boulon, issus du cadastre de 1808, en annexes, fig. 2, 3 et 14.

<sup>2</sup> HIPPEAU, CÉLESTIN, *Dictionnaire topographique du département du Calvados comprenant les noms des lieux anciens et modernes*, Paris, Imprimerie nationale, 1883, p. 124.

<sup>3</sup> VAULTIER, FRÉDÉRIC, "Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais, au Diocèse de Bayeux", *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. X, Caen, A. Hardel, 1837, p. 221 : "*Fresney-le-Puceux se disait pour Fresney-le-Jeune par opposition à Fresney-le-Vieux*".

<sup>4</sup> Arch. dép. Calvados, 3P2702, Boulon, Matrice cadastrale, États de sections, 1811, p. 130.

trois quarts de lieue de Fresney, dans le terrain le plus nu, le plus ingrat. Les champs à l'entour sont recouverts de couches de pierres ou cailloux siliceux, d'où le nom du lieu est venu probablement"<sup>5</sup>.

Dans la paroisse de Fresney-le-Puceux s'étendaient huit fiefs nobles distincts : la Planche, Fouqueville, Saint-Germain, Moulinnes, Touchet, le Buisson, Villers et Barbery<sup>6</sup>. Le fief de Fontaine, qui est cité par Charles Fierville dans l'*Histoire de la baronnie de Tournebu*<sup>7</sup> et sur lequel nous reviendrons, semble être le même que celui de Moulinnes.

Trois autres fiefs assis aux paroisses voisines intéressent notre sujet : les fiefs de la Londe et de Camberot assis en la paroisse de Boulon et le fief de Cailloué assis en la paroisse de Quilly<sup>8</sup>.

---

<sup>5</sup> GALERON, FRÉDÉRIC, *Statistique de l'arrondissement de Falaise*, t.3, Falaise, Brée l'aîné, 1829, p. 228-229.

<sup>6</sup> Arch. dép. Calvados, E13, Déclaration des biens de la comtesse de Fiesque dont la saisie réelle n'a point été faite, 9 p., vers 1690. La description des fiefs est la suivante : "**Le fief Terre et Seigneurie de La Planche** dont le chef est assis en la paroisse de Fresney le Pulceux et s'extend aux parroisses de Bretheville sur Laize Quilly et es environs consistant en domaine fieffé et non fieffé Moullins le patronnage de l'Eglise de lad(icte) paroisse de Fresney hommes et vassaux tenu a cour et usage plets et gaigepleiges Rentes en deniers Grains œufs oiseaux Reliefs Traisiesmes Service de provosté et autres droits a noble fief appartenans ; **Le fief Terre et Seigneurie de Fouqueville** dont le chef est assis en la(dicte) paroisse de Fresney le Pulceux et s'etend aux parroisses de Bretheville sur Laize Quilly et es environs Consistant en domaine fieffé et non fieffé Moullins Hommes et vassaux tenu a cour et usage plets et gaigepleiges Rentes en deniers Grains œufs oiseaux Reliefs Traisiesmes Service de provosté et autres droits a noble fief appartenans ; **Le fief noble et terre et seigneurie de St Germain** dont le chef est assis en lad(icte) paroisse de Fresney le Pulceux et s'extend aux environs consistant en domaine fieffé et non fieffé Hommes et vassaux tenu a Cour et usage Plets et gaigepleiges Rentes en Deniers Grains œufs oiseaux Reliefs Trais(iesm)es Service de provosté et autres droits a noble fief appartenant ; **Le fief noble et seigneurie de Moulinnes** dont le chef est assis en la paroisse de Fresney et s'extend aux environs Consistant en domaine fieffé et non fieffé hommes et vassaux tenu a cour et usage Plets et Gaigepleiges Rentes en deniers Grains œufs oiseaux Reliefs traiesmes Service de provosté et autre droits sieuriaux ; **Le Fief Terre et Seigneurie de Touchet** mouvant et rellevant de la chatellenie de Breteville sur Laize dont le chef est assis en la paroisse de Fresney le Pulceux et s'extend aux environs consistant en domaine fieffé et non fieffé Manoir place de Coullombier ; Deux moulins bannaux ou place de moulins un moulin a than droit de garenne, d'estancgs pres Terres hommes et vassaux Rentes en deniers Grains œufs oiseaux avec subjection de faner les foins et faire les hayes Reliefs XIIIe aides coutumieres service de provosté au(tr)es droits sieuriaux ; **Le fief noble du Buisson** dont le chef est assis en lad(icte) paroisse de Fresney et s'extend aux environs Consistant en domaine fieffé et non fieffé hommes et vassaux tenu a Cour et usage plets et Gaigepleiges Rentes en deniers Grains oiseaux Reliefs traiesmes Service de provosté et autres droits et devoirs sieuriaux ; **le fief noble de Villiers** dont le chef est assis en la paroisse de Fresney et s'extend aux environs Consistant en domaine fieffé et non fieffé Hommes et vassaux tenus a cour et usage Plets et gaigepleiges Rentes Reliefs traiesmes Service de provosté et autres devoirs sieuriaux ; **Le fief noble de Barbery** dont le chef est assis en lad(icte) paroisse de Fresney, et s'extend aux environs consistans en Domaine fieffé et non fieffé Hommes et vassaux tenu a cour et usage plets et Gaigepleiges Rentes en deniers Grains œufs oiseaux Reliefs traiesmes Service de provosté et autres droits sieuriaux".

<sup>7</sup> FIERVILLE, CHARLES, "Histoire généalogique de la maison et de la baronnie de Tournebu", *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3e série 6e volume, Caen, Le Blanc-Hardel, 1867, p.282.

<sup>8</sup> *Op. cit.* <sup>6</sup>. La description des fiefs est la suivante : "**Le fief de Camberot** : Il paroist par l'acte de verification de la chambre des comptes du 23 mars 1594 et par la verification du 22e aoust 1623 que lad(icte) forest despend de la baronnie du Thuit viconté de Saint Silvin et vendues avec six vergées en prey demy cinq vergées de terre et la teneur des terres vagues nommées le Camp Berot le tout erigé en fief nommé le Camp Berot pour rellever de la visconté de Fallaise ; **Le Fief noble Terre et sieurie de Cailloué** tenu mouvant et Relevant du Roy a cause de sa viconté de St Silvin dont le chef est assis en la paroisse de Quilly Hameau de Cailloué et s'extend aux parroisses de Bretheville sur Laize S(ainc)teaux Fresney le Pulceux et aux environs consistans en domaine fieffé et non fieffé hommes et vassaux tenu a Cour et usage plets et Gaigepleiges deux moullins bannaux Rentes en deniers Grains œufs oiseaux Reliefs XIIIe Service de provosté Droits de pasturage sur les vassaux qui ont droit a la briere de Cailloué et tous autres droits a noble fief appartenans".

Les données historiques concernant les fiefs de Fresney-le-Puceux sont rares et fragmentaires, comme nous pouvons le voir à la lecture du plus précis des auteurs du XIX<sup>e</sup> siècle sur ce point, F. Galeron : *"Les plus anciens seigneurs connus de Fresney-le-Puceux furent les Touchet et les Marmion. Les premiers avaient un fief de leur nom dans la commune, et M. de la Rue prétend que les deux familles y fondèrent ensemble un prieuré qu'elles donnèrent ensemble à l'abbaye de Troarn, dans la première moitié du 13<sup>e</sup> siècle. L'église de ce prieuré ne fut achevée qu'en 1282, mais les donations sont antérieures. Celle de Richard de Touchet est de l'an 1226.*

*Quatre Marmion, Henri, Guillaume, Nicolas et Richard, concoururent aux libéralités qui furent faites en faveur de Troarn, par des chartes spéciales datant des années 1270, 1271, 1272. Leurs donations embrassaient des rentes, des terres et un manoir situés à Fresney. Elles furent confirmées en septembre 1277, par le roi de France, Philippe-le-Hardy, et ratifiées de nouveau par Jean de Marmion, en 1282. Un vicomte de Fontenay-le-Marmion, Guillaume Bertrand, ayant voulu contester aux Marmion le droit de faire ces cessions au monastère de Troarn, fut forcé de se désister de cette prétention. Toutes les chartes rendues à ce sujet existent encore en original. En 1291, Vincent de Tournebu fit des dons en fonds de terres au prieuré de Fresney, et comme ils étaient situés sur un fief de Philippe de Touchet, ce dernier confirma ces dons, la même année, tant pour le fief de son nom, que pour celui de Puceux. En 1410 les Tournebu possédaient encore un fief dans la commune. Plus d'un siècle s'écoule ensuite sans que nous retrouvions les noms des seigneurs de Fresney-le-Puceux. En 1545 et 1547, Michel d'Argences, baron de St. Germain-Langot, ayant deux filles, en maria une, du nom de Jeanne, à un d'Oillançon, et la seconde, nommée Marie, à Guy de Harcourt. La première eut en dot St. Germain, et la seconde la seigneurie de Fresney-le-Puceux, avec une partie des bois de Cinglais"<sup>9</sup>.*

Les plus anciennes mentions des **fiefs de La Planche et de Fouqueville** se trouvent dans un *"rôle des rentes de la baronnie de Tournebu de juillet 1328 : Robert de La Planque escuier tient un ... assis en la paroisse de Fresney-le-Puceus et Guillaume de Fouqueville, escuier, le quart d'un fyeu de chevalier par hommage à Fresney-le-Puceus"*<sup>10</sup>. En février 1391 ce sont les hoirs de Guillaume

---

<sup>9</sup> *Op. cit.*<sup>5</sup>, p. 224-226.

<sup>10</sup> *Op. cit.*<sup>7</sup> p. 283.

de La Planque qui tiennent un fief noble entier dont le chef est assis en la paroisse de Fresney-le-Puceux. Ses héritières le vendent en décembre 1401 à Richard de Tournebu, sieur du lieu, avec le patronage et le droit de présenter à l'église paroissiale de St. Martin de Fresney-le-Puceux. Il passe en 1403 par échange à Jean IV de Tournebu puis, en février 1441, à son petit-fils Louis<sup>11</sup>. Le fief de Fouqueville, quant à lui, appartient à Jean de Fouqueville en février 1373 et en février 1391. Il passe ensuite à la famille de Tournebu puisqu'en 1452 Geoffroy de Tournebu, frère de Louis, hérite la seigneurie de Fresney-le-Puceux<sup>12</sup>, et est tenant du fief de Fouqueville en 1463<sup>13</sup>. Après le décret de la terre de Fouqueville le "*quatre(ies)me jo(ur) de mars l'an mil cinq cens trente*"<sup>14</sup>, nous trouvons Pierre de Perrières qui rend aveu des fiefs de La Planque et de Fouqueville au seigneur de Tournebu en juillet 1535<sup>15</sup> ; puis avant 1561, Catherine du Bourg ; avant 1570, son fils Jacques de Bures, et avant 1583 Guillaume de Bourgueville à cause de sa femme, Anne de Bures, nièce de Jacques<sup>16</sup>. Enfin, le 11 octobre 1620, Jacques d'Harcourt, fils aîné de Pierre, acquiert de Jacques de Bourgueville sieur de Brucourt "*deux petitz fiez appellés la Planchette et Fouqueville scitues et assis es parroisses de Fresney-le-Puceulx Bretteville et Quilly*"<sup>17</sup>. La présence d'un manoir sur le fief de Fouqueville est attestée dès 1455<sup>18</sup>, mais en 1585 il est en ruine<sup>19</sup>.

**Le fief de Saint-Germain**, "*seul fief qui emporte le nom et titre de Fresnay*"<sup>20</sup>, était un demi-fief de chevalier<sup>21</sup> dont nous ignorons la tenure<sup>22</sup>. Avant 1350, nous trouvons "*Paul de S(ainc)t*

<sup>11</sup> *Ib.*, p. 218-220 et 283-284.

<sup>12</sup> *Ib.*, p. 283 et 223.

<sup>13</sup> Arch. dép. Calvados, E323, "*Messire Pierre de Harcourt (...) chargé de garantie po(ur) les doyen & chanoines du S(ainc)t Sepulchre de Caen*", 17 p., 30 décembre 1583: "*A(per)t aussy de reconnoissan(ce) de lad(icte) rente f(ait)e le XII(ies)me de febvrier mil IIIc LXIII (par) Geofroy de Tournebu po(ur) lors tenant et ayant acquis dud(ict) de Fouqueville ou son filz et heritier led(ict) fief*".

<sup>14</sup> Arch. dép. Calvados, E322, Addition en duplicque de lad(icte) dame de Beuvron deffenderesse en clameur de Haro, 41 p., 18 mai 1570: "*Copp(ie) de decrept de lad(icte) terre de Fouqueville passé (...) le quatre(ies)me jo(ur) de mars l'an mil cinq cens trente*".

<sup>15</sup> DOM LE NOIR, "Dictionnaire géographique des fiefs, terres et seigneuries possédées par la maison de Harcourt", *Preuves généalogiques et historiques de la maison de Harcourt*, Paris, Honoré Champion, 1907, p. 42.

<sup>16</sup> Arch. dép. Calvados, E323, 15 p., 4 novembre 1585: "*Guill(aume) de Bourgueville sieur de Brucourt (...) pour luy et damoiselle Annes de Bures son espouze (...) a repris le procez qui estoit pend(an)t & indecis entre feu noble ho(mme) Jacques de Bures (...) oncle et p(re)decesseur de lad(icte) dam(oise)lle*".

<sup>17</sup> Arch. dép. Calvados, E15, Compte que rendent François de Harcourt cy devant tuteur de damoiselle Gillonne de Harcourt sa niepce, 280 feuillets, 10 juin 1639, p. 163-164.

<sup>18</sup> Arch. dép. Calvados, E500, Manoir de Fresney-le-Puceux, 1455.

<sup>19</sup> *Op. cit.*<sup>16</sup>, 1585: "*Encores q(ue) lad(icte) piece soit toute proche du lieu ou estoit le manoir antien de lad(icte) terre & sieurie de Fouqueville parc & enclos d'icelle Ou les mesures & vestiges dud(ict) vieil manoir restent encores*".

<sup>20</sup> Arch. dép. Calvados, E322, Plez de la sieurie de Fresnay le Puceulx pour messieurs les religieux de Notre Dame de Barbery, 12 p., 10 octobre 1564: "*Missire Guy de Harcourt (...) s(ieur) de Fresnay le Puceulx s'opozé (...) et empesche toult(e) adjud(icat)on ... po(ur) ce qu'il n'y a q(ue) led(ict) baron opozan(t) qui ay fief qui emporte le nom & tiltre de Fresney*".

*Germain, es(cuyer) s(ieu)r de S(ainc)t Germain Langot & de Fresné le Puceux pour partye*<sup>23</sup>, puis son héritier "*Jean de S(ainc)t Germain, es(cuyer) seigneur de S(ainc)t Germain Langot & de Fresné le Puceur*"<sup>24</sup> puis "*Jehan de S(ainc)t Germain esc(uyer) seigneur de Fresné le Puceulx*" en octobre 1474<sup>25</sup>. L'"*inventaire des l(ett)res, pieces et escriptures concernantes la succession de feu noble dame Marie de Sainct Germain*" du 8 juin 1578<sup>26</sup> permet de suivre une partie des tenants de ce fief au travers des nombreux contrats d'achat de terres : Jehan de Saint-Germain en 1406 et 1408, Michel de Saint-Germain en 1504, 1507, 1513, 1529, 1531, Guy d'Harcourt, époux de Marie de Saint-Germain, en 1553, 1558, 1560, 1562, 1564, 1566 et 1568 et 1572. Marie de Saint-Germain était la "*filie aisnée et présomptive héritière de noble et puissant seigneur Michel de Saint Germain, seigneur dudit lieu de Sainct Germain Langot, de Sainct Laurens en Caux, & Lignou (lequel, au traité de mariage de sa fille et de Guy de Harcourt, le 10 juin 1556,) promis & accorda au cas que ledit mariage sera parfait en face de la sainte Eglise, donner a ladite damoiselle sa fille en attendant sa succession & par maniere de provision les Terres & seigneuries qu'il a assises en la Parroisse de Fresney le Puceux, & illecques environ generallement quelsconques, tant en bois, rentes, moulins, terres, prez, domaines & revenus quelconques es parties de par delà les bois de Cinglaie vers Caën, sans en rien excepter en tout ce qui luy peut competer & appartenir*"<sup>27</sup>. Il est à noter qu'aucune mention n'y est faite d'un manoir lui appartenant à Fresney-le-Puceux. A la mort de Marie de Saint-Germain son fils aîné, Pierre d'Harcourt, prend par préciput les terres de Fresney et de Saint Laurent en Caux<sup>28</sup>.

<sup>21</sup> *Op. cit.* <sup>2</sup>, p. 124.

<sup>22</sup> *Op. cit.* <sup>6</sup>, vers 1680. "*Il ne se void point d'ou releve led(ict) fief*".

<sup>23</sup> Arch. dép. Calvados, G837, Rente de quatorze setiers d'orge due au doyen et chapitre du Saint-Sépulchre de Caen, 7 p., 9 novembre 1350 et 1474: "*Comme Paul de S(ainc)t Germain esc(cuyer) s(ieu)r de Sainc)t Germain Langot & de Fresné le Puceux (...) fust tenu & obligé (...) payer & rem(ettre) au doien et chappitre du S(ainc)t Sepulcre de Caen (...) quatorze setiers d'orge de rente*".

<sup>24</sup> *Ib.* : "*(...) il eussent fait apres la mort dud(ict) Paul apreucier Jehan de S(ainc)t Germain com(m)e he(riti)er dud(ict) Paul*".

<sup>25</sup> *Ib.* : "*Jehan de S(ainc)t Germain esc(uyer) seigneur de Fresné le Puceulx (...) l'an mil qua(tre) c LXXIII*".

<sup>26</sup> Arch. dép. Calvados, E6, "*Inventaire des l(ett)res pieces et escriptures concernantes la succession de feu noble dame Marie de Sainct Germain*", 52 p., 1578.

<sup>27</sup> DE LA ROQUE, GILLES-ANDRÉ, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1662, t.3, p. 925.

<sup>28</sup> Arch. dép. Calvados, E326, "*Inventaire des tiltres, lettres, papiers et enseignements estants dans le coffre de bois proche la porte du cabinet de monseigneur à Fresnay*", 15 p., 1627.



**Le fief de Fontaine** est cité par Ch. Fierville dans son *Histoire généalogique de la maison et de la baronnie de Tournebu*<sup>29</sup>. En février 1391, "Robert de Fontaine, écuyer, tient un tènement noble assis en la paroisse de Fresney le Puceux"<sup>30</sup>. En janvier 1394, Pierre de Garencière rend aveu au baron de Tournebu "d'un huitième de fief en la paroisse de Fresney le Puceux"<sup>31</sup> qui pourrait être celui de Fontaine car Pierre de Garencière était seigneur de Fontaine Halbout dont relevait ce fief. Le 23 mai 1531, Rolland Thésard fieffe à Michel de Saint-Germain le "fief ou membre de fief noble de Fontaine, assis à Fresney le Puceux, à charge de le tenir mouvant et relevant de la seigneurie de Fontaine pour un quart de fief de chevalier"<sup>32</sup>. Dans le même acte, "Rolland Thésard donne et délaisse à Michel de Saint Germain, sieur dudit lieu, et à Jehan de Caye, tous les droits (...) à lui dus à cause de sa seigneurie assise à Fresney le Puceux, nommé le fief de Fontaine"<sup>33</sup>. Enfin le 18 octobre 1534, il y a "mise en débat de tenure (du fief de Fontaine) entre le sieur de Fontaine Halbout et le baron de Tournebu"<sup>34</sup>. Cependant, ce fief de Fontaine n'apparaît ni dans les titres des seigneurs de Saint-Germain-Langot ni dans ceux des seigneurs d'Harcourt leurs successeurs ni dans la "Déclaration des biens de la comtesse de Fiesque dont la saisie n'a point été faite"<sup>35</sup>. Or C. Hippeau, dans le *Dictionnaire topographique du département du Calvados*<sup>36</sup>, cite un hameau de la commune de Moulines nommé "La Fontaine", et un fief relevant de la baronnie de Tournebu à Moulines qui, en 1586, est tenu par Rolland Thessard. Peut-être faut-il considérer que le fief de Fontaine est le même que celui de Moulines, fief dont le nom apparaît à de nombreuses reprises à partir de 1560 : ainsi d'un aveu de Guy d'Harcourt (...) sieur de Moulines qui "advoue tenir (...) en lad(icte) sieurye de Moullinnes Robin Daumesnil filz Ysaac & est a scavoir Une piece de terre assize en terreur dud(ict) lieu de Fresnay assise en Hamel Brion"<sup>37</sup> ; ou de la contestation faite par Guy d'Harcourt le 10 octobre 1564 vis à vis des abbé et religieux de Barbery, affirmant qu'"une pièce de terre estre de luy teneue comme relevant de son fieuf nom(m)é Moullines"<sup>38</sup> ; ou encore

---

<sup>29</sup> *Op. cit.* <sup>7</sup>, p. 283-285.

<sup>30</sup> *Ib.*

<sup>31</sup> *Ib.*

<sup>32</sup> *Ib.*

<sup>33</sup> *Ib.*

<sup>34</sup> *Ib.*

<sup>35</sup> *Op. cit.* <sup>6</sup>.

<sup>36</sup> *Op. cit.* <sup>2</sup>, p. 116 & 202.

<sup>37</sup> Arch. dép. Calvados, E322, 27 novembre 1564.

<sup>38</sup> *Op. cit.* <sup>20</sup>, 1564.

l'"*Inventaire des tiltres, lettres pappiers et enseignements (...)*" de 1627 où l'on trouve "*une liace de quatre adveux rendus à la verge et p(ro)vosté de Moulinnes*"<sup>39</sup>.

En 1226, **Le fief de Touchet** appartient à Richard de Touchet, seigneur de Béneauville et de Fresney-le-Puceux. En 1308, la veuve de Philippe de Touchet, seigneur de Fresney-le-Puceux, fieffe avec son fils Richard un jardin à Béneauville<sup>40</sup>. La trace de cette famille à Fresney-le-Puceux se perd alors. Nous trouvons un "*Guillaume de La Planque, escuier, signour de Thouschet*"<sup>41</sup> en septembre 1384 puis un Guillaume Guerin qui, le 21 juillet 1453, rend hommage au roi de la seigneurie de Touchet : "*par raison d'un quart de fié, nommé le fié de Touschet, (...) assis en la parroisse de Fresnay le Puceux (...) tenu de mondit seigneur le roy a cause du fié de Bretheville sur Laize, pour ce que ledit fié (...) a esté saisi et mis en la main dudit seigneur par deffaut d'homme*"<sup>42</sup>. En 1537, nous voyons apparaître "*Pierre de Perrières, seigneur de Touchet*" puis son fils Jean, sieur de Touchet et de Quilly, qui avait épousé en 1549 Anne Fresnel fille de noble homme Jehan Fresnel seigneur de Lamberville<sup>43</sup>. Le "*Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen*" pour l'année 1552 indique : "*Jehan de Perrières, tenant du fief de Cuilly (c'est-à-dire Quilly), assis en ladicte parroisse, vallant cinquante livres tournois de rente ; ledict de Perrières, pour le fief du Touchet, assis à Fresnoy, vallant quarante livres tournois de rente ; luy, pour le fief de Francqueville (c'est-à-dire Fouqueville), assis en ladicte parroisse, vallant vingt livres tournoys de rente ; luy, pour le fief de La Planque, assis en ladicte parroisse, vallant sept livres dix solz tournoys ; luy, pour le fief du Buysson, assis en ladicte parroisse, cent solz tournoys*"<sup>44</sup>. Le 16 octobre 1576 Jean de Perrières, qui semble être le fils du précédent<sup>45</sup>, échange **les fiefs de Touchet et du Buisson** avec la terre de la Francoisiere appartenant à son beau-frère, Adrien de la Gonnivière. Mais ce contrat d'échange et contre-échange est dissout le 14 décembre 1583 à la suite

---

<sup>39</sup> *Op. cit.* <sup>28</sup>, 1627.

<sup>40</sup> COURTAUX, THÉODORE, *Histoire généalogique de la maison de Touchet*, Cabinet de l'historiographe, Paris, 1911, p. 5.

<sup>41</sup> *Ib.*, p. 268.

<sup>42</sup> *Ib.*

<sup>43</sup> *Ib.*, p. 270.

<sup>44</sup> TRAVERS, ÉMILE, *Rôle du ban et de l'arrière-ban du bailliage de Caen en 1552*, Rouen, A. Lestringeant, 1911, p. 176 & 354.

<sup>45</sup> Arch. dép. Calvados, E323, "*Transport du douaire d'Avoye de Boisjogan à Pierre de Harcourt*", 1 p., 25 août 1591. Elle était la veuve de Jehan de Perrières. Anne Fresnel, cité ci-dessus était donc peut-être sa mère.

de la clameur lignagère introduite par Nicolas de Perrières, frère de Jean<sup>46</sup>. Il vend alors ces deux fiefs le dernier jour de février 1585 à Pierre d'Harcourt, seigneur et baron de Beaufou et Beuvron, pour six mil escus<sup>47</sup>, puis sa veuve, Avoye de Boisjugan, vend son droit de douaire au même le 25 août 1591<sup>48</sup>. Entre temps Henry IV lui a "*faict don des deux tiers des biens meubles et de la jouissance de deux tiers des fruictz et revenus des immeubles appartenant audict feu de Perrieres rebelle*"<sup>49</sup> ; puis de la totalité en 1592 : "*Henry par la grace de Dieu roy de France et de Navarre (...) avons declarez noz subietz rebelles ennemis criminelz de leze ma(jes)té et comme telz leurs biens a nous acquis et confisqués nean(moin)t (...) plusieurs d'entre eulx auroient esté induictz au(dict) crime de rebellion plus par faux pretexte & artiffices des chefs que mauvaise vollonté ne voullant que par la rigueur d'iceux ilz ne fussent rendus opiniastres en leur faulte (...) leur auroient donné terme et delai de se recognoistre & reduire au servince que naturellem(ent) ilz nous doibvent comme a leur roy prince & legitime & naturel (...) aucun desquelz rebelles (...) auroit renduz plus opiniastre pour raison de quoy affin que la punition fut ensuivie selon leurs demerites (...) nous aurions declarés tous les biens de ceux qui mourront en ce crime de rebellion et en ville rebelle a nous acquis et (con)fisqués po(ur) en disposer ainsy que bon nous semblera et ayans esté advertis que feu Jehan de Perrières sieur du Than et du Touchet a esté de ce nombre fort factieux et mort portant les armes co(nt)re n(ost)re service et a ceste oca(si)on tous ces biens nous apartienne et par confisca(ti)on desquelz voullans certifier n(ost)re bien aimé le sieur de Beuvron capp(itai)ne de cinq(uan)te hommes d'armes de noz ordonnances en faveur & considera(ti)on des bons et agreables et recommandables services qu'il nous a faictz & continué chacun jour et pour luy donner moien de supporter les despence qu'il luy convient faire a ceste oca(si)on Scavoir faisons que nous avons a icell(ui) sieur de Beuvron acordé & octroyé (...) don de toute & ch(ac)une les biens tant meubles que immeubles acquitz conquitz & debtes qui aparten(oient) aud(ict) sieur de Perrières au jo(ur) de son deceds quelque part que lesd(icts) biens soyent scitués & assis a quelque*

<sup>46</sup> Arch. dép. Calvados, E323, "Dissolution du contract d'eschange et contre eschange du 16 octobre 1576 entre Jean de Perrieres et Adrien de La Gonnivière", 6 p., 14 décembre 1583.

<sup>47</sup> Arch. dép. Calvados, 1B62, Condamnation de Jean de Perrières dans le cadre de la vente du 28 février 1585 à Pierre d'Harcourt des fiefs de Touchet et du Buisson, 15 p., 8 février 1589.

<sup>48</sup> *Op. cit.*<sup>45</sup>, 25 août 1591.

<sup>49</sup> Arch. dép. Calvados, E20, Contestation par Phlipe de Perrières sœur de Jehan de Perrières du don fait par Henri IV en février 1590 des biens de ce dernier à Pierre de Harcourt, 5 p., 1593.

*valeur et estima(ti)on qu'ilz se puissent monter sans aucune chose en retenir ni reserver*<sup>50</sup>. Ce don d'Henri IV fera l'objet de nombreuses contestations, notamment de la part de la sœur et héritière de Jehan de Perrières<sup>51</sup> puis des créanciers de ce dernier en 1612<sup>52</sup>, mais il sera confirmé par Louis XIII vers 1620<sup>53</sup>. Cependant, dès 1594 Pierre d'Harcourt s'intitule "*seigneur de Touchet*"<sup>54</sup> et en 1597, au compte extraordinaire du ban et de l'arrière-ban du baillage de Caen, il est taxé pour les fiefs de Touchet et du Buisson, puis exempté comme étant capitaine de cinquante hommes d'armes<sup>55</sup>. Enfin, un aveu du 10 août 1611 du fief de Quilly par Georges Sallet indique que "*Pierre de Harcourt, seigneur de Beuvron, marquis de La Motte, comte de Croisy, tient, à la représentation de Pierre de Perrières, un huitiesme de fié assis à Fresney-le-Puceux, appelé Le Buisson de la Ville*"<sup>56</sup>.

**Le fief de Villiers**, quart de fief noble relevant de la baronnie de Tournebu et assis en la paroisse de Fresney-le-Puceux, est cité dans l'aveu du 14 février 1391 de cette baronnie comme appartenant à Guillaume Peluel, dit Villiers<sup>57</sup>. Nous voyons ensuite en 1580 "*Guyon (c'est-à-dire Guy) de Harcourt ou ses hoirs (qui) tiennent un huitieme de fief dans la même paroisse, et Michel de Saint Germain un autre huitième de fief, qui d'ancienneté se relève pour un quart, et est appelé le fief de Villaye*"<sup>58</sup>. Les "*lettres et escriptures concernantes le bien et revenu de la terre et sieurye de Villays*"<sup>59</sup>, établies à la mort de Marie de Saint-Germain en 1578, permettent d'être plus précis : un contrat du 2 mai 1440 fait état d'un partage de "*Raoul Guérin à ses fils Jehan et Pierre*" ; le 9 février 1451 "*deulx lhots sont faits de la succession de Jehan de Villays entre Jehan Guerin et damoiselle Jehenne de Viller ve(usve) de Gabriel Aumont*" ; en 1454, "*le(dict) Guerin fut remis en la pocession du fief de Villais qui avoyt esté occupé par les anglois*". Nous trouvons ensuite un

<sup>50</sup> Arch. dép. Calvados, E20, Don par Henri IV des biens de Jehan de Perrières, rebelle, à Pierre de Harcourt, 3 p., février 1592.

<sup>51</sup> *Op. cit.* <sup>49</sup>, "*Entre Phlipe de Perrieres damoiselle seur et soy disante heritiere de deffunt Jean de Perrieres*", 5 p., 1593.

<sup>52</sup> Arch. dép. Calvados, E324, Contestation du don fait par le roy a monsieur de Beuvron, 31 p., 30 janvier 1612.

<sup>53</sup> Arch. dép. Calvados, E20, Confirmation par L XIII du don fait par Henri IV des biens de Jean de Perrières à Pierre de Harcourt, 3 p., vers 1620.

<sup>54</sup> Arch. dép. Calvados, E323, Bail des moulins à bled et à than de Touchet par Pierre de Harcourt, 3 p., 18 août 1594: "*Messire Pierre de Harcourt ch(eval)lier de l'ordre du roy gentilhom(m)e ordinaire de sa chambre capp(itai)ne de cinquante hom(m)es d'armes de ses ordonnances baron de Beaufou et Beuvron La Motte Cesny Grimbois du Mesnilbue Croisy Varaville Mery et Cleville sieur de Saint Laurens en Caulx Grongny Cailloué Touchet et de Fresney le Puceulx*".

<sup>55</sup> *Op. cit.* <sup>15</sup>, p. 244-246.

<sup>56</sup> *Ib.*, p. 270-271.

<sup>57</sup> *Op. cit.* <sup>15</sup>, "Dictionnaire géographique des fiefs", p. 42.

<sup>58</sup> *Op. cit.* <sup>7</sup>, p. 286.

<sup>59</sup> *Op. cit.* <sup>26</sup>.

aveu à Jehan Guerin en 1461 et des contrats à "*Jehan Guerin sieur de Villays*" en 1461 et 1468 ; un contrat du 7 juin 1470 fait état d'un accord entre "*led(ict) Guerin et Ravent Aumont*" ; un contrat du 26 décembre 1472 montre que Raoul Ausmond est alors sieur de Villays ; un aveu rendu le 2 juillet 1517 au sieur de Villais montre que Jehan Guerin était sieur en partie de Villais avant cette date ; mais le 18 novembre 1529, c'est Yves Dentard qui rend aveu du fief de Villays au baron de Tournebu ; de plus, le 2 juillet 1553, ce dernier "*fut receu a faire le ban & arriereban*" ; enfin nous trouvons le 13 janvier 1560 "*le decrept de lad(icte) terre de Villays faict a la req(ues)te dud(ict) sieur baron de Beuvron*" (c'est-à-dire Guy d'Harcourt)<sup>60</sup>. Pierre d'Harcourt, fils de Guy, en hérite puisqu'il est taxé en 1597 au compte extraordinaire du ban et de l'arrière-ban pour le fief de Villiers<sup>61</sup>.

**Le fief de Barbery** appartenait en 1563 aux religieux de l'abbaye du même nom. Les "*plez*" alors réalisés montrent leurs nombreuses possessions à Fresney-le-Puceux mais aussi les contestations de Guy d'Harcourt évoquées ci-dessus<sup>62</sup>. Une note dans la "*Déclaration des biens de la comtesse de Fiesque dont la saisie réelle n'a point été faicte*" indique, à la suite de l'article sur le fief de Barbery : "*Il y a beaucoup de domaine non fieffé en la paroisse de Fresney mais il sera difficile pour ne pas dire impossible de distinguer de quels fiefs il est relevant separement*"<sup>63</sup>. En 1614 Pierre d'Harcourt déclare avoir acquis des commendataires de l'abbaye de Barbery le fief du même nom et une maison en la ville de Caen<sup>64</sup>. Ceci est confirmé dans les "*trois lots & partages des terres et seigneuries heritages maisons & revenus appartenans a feu hault & puissant seigneur messire Pierre de Harcourt*", présentés le 21 janvier 1637 : "*Item il aura une maison avecq un petit jardin assis en la ville de Caen parroisse de Saint Jean ausdictz seigneur appartenans au droict de l'acquetz qui en a esté faict par ledict feu seigneur de Beuvron tant des sieurs abbé & religieux de Barbery que de m(ait)re Jean Le Chanteur bourgeois dudict Caen*"<sup>65</sup>. Enfin, une communication

---

<sup>60</sup> *Ib.*

<sup>61</sup> *Op. cit.* <sup>15</sup>, p. 245-246.

<sup>62</sup> *Op. cit.* <sup>20</sup>.

<sup>63</sup> *Op. cit.* <sup>6</sup>.

<sup>64</sup> Arch. dép. Calvados, 472 Edt 1.1, 22 juin 1614: "*Monseigneur de Beuvron a déclaré que pour le regard du fief de Barbery assis en la paroisse de Fresney le Puceur et une maison dans la ville de Caen avecq certain nombre de boys, qu'il les avoyt acqys de ceulx pour lors commendataires de lad(icte) abbaye*".

<sup>65</sup> AN T//204/1 à 4, Lots et partages des biens de Pierre de Harcourt, 33 p., 27 janvier 1637.

de l'abbé Alix lors de la séance du 5 mars 1937 de la Société des antiquaires de Normandie précise que cette acquisition eut lieu le 25 janvier 1589<sup>66</sup>.

Seul l'"inventaire des l(ett)res, pieces et escriptures concernantes la succession de feu noble dame Marie de Saint Germain"<sup>67</sup> nous renseigne sur le **fief de La Londe de Boullon**. En "l'an de grace mil IIIc LXV le fief est vendu aulx abbé & couvent de Saint Evroult par noble & puissant sieur Jehan de Pontheaudemer" ; puis la vente est confirmée par les "l(ettr)es patentes de Charles par la grace de Dieu roy de France (...) l'an de grace mil trois centz soixante neuf contenant main levée de la(dicte) terre de La Londe". Nous trouvons ensuite plusieurs aveux aux religieux de Saint-Evroult de 1413 à 1515 puis le "conquest fait de lad(icte) terre de La Londe de Boullon par noble et puissant seigneur messire Guy de Harcourt (...) en dabte du semady dix huictiesme de novembre l'an de grace mil cinq cens soixante & quatre" ; et, enfin, la "quictance du relief deu au roy par la mort du feu sieur baron de Beuvron a cause de lad(icte) terre de lad(icte) Londe dabté du mois de juillet mil cinq cens soixante sept". C. Hippeau dans son *Dictionnaire topographique du département du Calvados* indique que "La Londe de Boulon relevait de la baronnie de Douvre par quart de fief de chevalier"<sup>68</sup>.

**Le fief de Camberot**, plein fief de haubert<sup>69</sup>, est érigé au profit de Pierre d'Harcourt, baron de Beuvron, par "lettres patentes du roy données a St Denis au mois de juillet mil cinq cens quatre vingt traize par lesquelles led(ict) seigneur valide & approuve le contrat de vente & adjudication a perpetuité faite par les commissaires a ce deputez aud(ict) sieur baron de Beuvron de onze cens

---

<sup>66</sup> ALIX, ABBÉ, "Note sur les armoiries relevées sur le manteau de cheminée provenant de l'ancien hôtel d'Harcourt-Beuvron, Séance du 5 mars 1937", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XLV, Caen, L. Jouan & R. Bigot, 1938, p. 321-324: "A cette époque (1580), Pierre de Harcourt, qui avait épousé Gillonne de Matignon, était tout puissant à la cour (...) Le 25 janvier 1589, devant les tabellions de Saint-Sylvain, l'abbé vendit à Pierre d'Harcourt, marquis de Beuvron, toute la maison de la rue Saint-Jean pour 1856 livres 5 sous (...) L'abbé Aubourg fut «excommunié, décossé», comme simoniaque et envoyé en pénitence. Il mourut en 1641. Il avait, notamment, remis des titres de propriété de l'abbaye au marquis d'Harcourt, qui en profita pour se saisir de différents fiefs, notamment d'une partie de celui de Fresnay-le-Puceux".

<sup>67</sup> *Op. cit.* <sup>26</sup>.

<sup>68</sup> *Op. cit.* <sup>2</sup>, p. 171.

<sup>69</sup> AN P/886, Aveu au roi du fief de Camberot par Louis de Régnier, marquis de Guerchy, 23 juillet 1715: "Du roy nostre sire (...) Louis de Regnier marquis de Guerchy (...) avouons tenir neument (...) a cause de sa viscomté et chatellenie de Falaise le fief noble terre et seigneurie du Camberot qui est un fief entier de haubert assis en la paroisse de Boulon ou qu'il est n'y a aucun domaine fieffé, rentes ny oiseaux mais qu'il consiste seulement aux terres mentionnées suivant le denombrement qui ensuit A scavoir Une piece de terre en bois taillis vulgairement appelée les bois de Cinglais contenant le nombre de onze cens soixante et neuf arpens a la mesure de onze pouces pour pied et vingt quatre pieds pour perches, exempts de dixme (...)" ; ici l'arpent représente 5107,2 m<sup>2</sup>, les 1 169 arpents font donc 598 ha (voir NAVEL HENRI, "Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes ; acres vergées et perches", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XL, Caen, Jouan et Bigot, 1933, p. 143).

soixante neuf arpens de bois taillis dans la forest & franc buisson de Cinglais en exemption des dixmes (...) le tout ensemble erigé en fief nommé le fief de Camberot en la viconté de Falaize ainsy qu'il est plus amplement contenu esd(ictes) lettres dud(ict) contrat du troisieme d'aoust mil cinq cens quatre vingt douze en une inalliation faicte par lesd(icts) s(ieur)s commissaires, quittance de la somme de Quatorze mil cinq cens livres payés par led(ict) s(ieu)r de Beuvron a m(essir)e Pierre de Berniere conseil(l)e)r du roy & receveur g(ene)ral de ses finances a Caën & commis a la recepte des deniers provenans de la vente a perpetuité du domaine de Normandie"<sup>70</sup>. Ce document vient confirmer et préciser ce qu'en disait Frédéric Vaultier dans ses *Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais* : "L'autre partie (de la seigneurie de Thuit), qui semble avoir été la plus importante, et à la possession de laquelle dut rester attachée celle du manoir, a bien fini par arriver au même but final, mais par une voie très différente, avec des accidents de transmission graves et étranges (...) en 1474, le duc d'Alençon, Jean II, ayant encouru, pour félonie, un jugement capital, qui emportait la confiscation de ses domaines, la terre du Thuit lui fut enlevée, et rentra une seconde fois entre les mains du roi. Il en fut fait alors ou plus tard, une vente publique par laquelle elle est arrivée aux Guerchy, sans doute par l'intermédiaire des Ferrières ou des Harcourt-Beuvron, leurs auteurs, qui déjà propriétaires de l'ancienne portion des Crespin, durent naturellement se porter pour adjudicataires de celle-ci (...) Il paraît toutefois que l'aliénation ne fut pas tellement complète, qu'il n'eût été fait exception de quelques portions de terres ou de titres réservés, sur lesquelles purent plus tard élever leurs prétentions les princes de la maison royale, nommée en divers temps, apanagistes de ce duché d'Alençon (...) A l'époque de la révolution, le Thuit, avec le bois d'Alençon, formaient une seule et même propriété appartenant à M. le marquis de Guerchy (...) Mme d'Haussonville, née Guerchy, conserve ledit emplacement du Thuit, avec la terre de Fresné. Le Thuit et le bois d'Alençon, tout entier, dépendaient de la paroisse de Boulon"<sup>71</sup>.

Le dernier fief qui intéresse notre sujet est celui de **Cailloué**. Le 23 octobre 1590 "Haut & puissant seigneur messire Pierre de Harcourt (...) a requitz qu'il fust procedé a tenir estat des deniers provenant de la vendue jurée & decrept de la terre & sieurye de Caillouey vulgairement appelée le

---

<sup>70</sup> Arch. dép. Calvados, E273, Erection du fief de Camberot, 2 p., juillet 1593.

<sup>71</sup> *Op. cit.*<sup>3</sup>, p. 46-49.

*fief Clairembault qui fut & apartint a deffunct Nicollas de Perrieres escuyer*<sup>72</sup>. Le même jour il achète le fief de Quilly à Jehan Morel, sieur de La Corbonnet selon: "*Ung contract de vente du jeudy douz(iesme) jour de novem(bre) l'an mil cinq centz soixante & dix neuf co(mm)e Nicollas Perrieres escuier sieur de Quilly et Cailloué vendit et transporta au deffunct sieur de La Corbonnet ledit fief & sieurie de Quilly avecques le contrat de rendu aud(ict) sieur de Beuvron le vingt et trois(iesme) d'octo(bre) mil cinq centz quatre vingtz et dix*"<sup>73</sup>. Ce dernier point reste obscur puisque le 10 août 1611, c'est "*Georges Sallet, escuier, sieur de Quilly et Sainteaux, (qui) advoue tenir du roy sous la vicométe de Falaise un demi fief de haubert, nommé le fief de Quilly, à lui appartenant par acquisition qu'il en a faite de noble homme Jean de Morel, sieur de Torp, par contrat du neuf décembre mil six cent cinq*"<sup>74</sup>. En revanche, le vingt septembre mil six cent sept, "*Pierre de Harcourt (...) advoue tenir du roy en sa vicométe de Saint Silvin, sous la baronnie et chastellenie du Thuit, le fief, terre et sieurie de Cailloué, qui fut clairanbaut, huitiesme de fief de chevalier, dont le chef est assis en la paroisse de Quilly audit hamel de Cailloué : lequel fief lui appartient par adjudication par decret, qui lui en a esté faite (...) le cinq juin mil cinq cent quatre vingt dix, et estat dudit decret (...) le vingt novembre audit an*"<sup>75</sup>.

L'historique des fiefs ci-dessus montre la progressive domination de la branche de Beuvron de la maison d'Harcourt au cours de la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle à Fresney-le-Puceux et aux alentours et, plus généralement, dans le Cinglais<sup>76</sup>. Dans l'avant-propos du manuscrit qu'il rédige

<sup>72</sup> Arch. dép. Calvados, E323, Requête de Pierre de Harcourt de procéder à l'état des deniers provenant de la vendue et décret de la sieurie de Caillouey, 1 p., 3 octobre 1590.

<sup>73</sup> Arch. dép. Calvados, E323, "*Inventaire (...) des biens lettres et escriptures de deffuncte dame Catherine Le Marchand veusve de Jehan Morel*", 4 p., 9 octobre 1592.

<sup>74</sup> *Op. cit.*<sup>15</sup>, p. 270.

<sup>75</sup> *Ib.*, p. 267.

<sup>76</sup> *Op. cit.*<sup>3</sup>, p. 135-139. C'est ce que dit F. Vaultier lorsqu'il écrit, à propos de la famille d'Harcourt : "*Cette famille n'est entrée dans nos affaires du Cinglais que par une de ses branches, vers la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, et n'y est devenue prépondérante qu'au commencement du XVII<sup>e</sup>. (...) Dans cette masse de riches domaines se trouvaient comprises les seigneuries de Beaufou, de Beuvron, la Motte de Cesny, etc. Philippe en prit les titres et les transmit à la branche dont il fut le chef, et qui dans la suite devint la principale de la maison d'Harcourt. C'est donc par ce même Philippe d'Harcourt Beuvron, que la famille d'Harcourt est entrée en possession de ses domaines dans le Cinglais. Peu après, Jacques d'Harcourt Beuvron, petit-fils de Philippe, ayant épousé Marie de Ferrières (1457), la maison de Beuvron acquies de même par cette nouvelle alliance une partie de ce que les Ferrières possédaient au droit de Jeanne Tesson, et notamment le titre de la baronnie de Thuit. En 1546, ce fut la seigneurie de Fresné le Puceux, avec ses annexes, qui leur fut apportée à son tour par l'alliance de Guy d'Harcourt Beuvron (arrière petit fils de Jacques), avec Marie, héritière de Michel de St.-Germain-l'Angot, etc. Pierre d'Harcourt, fils dudit Guy, naquit en 1550 (...) prit une part importante à la soumission de la province de Normandie à l'autorité du roi Henri IV. (...) Après Pierre d'Harcourt Beuvron, sa descendance se trouva momentanément divisée en trois lignes, nées de trois de ses fils, Jacques II, François II et Odet I<sup>er</sup>. Jacques (...) fut le père de Gillonne d'Harcourt (mère de Marie de Brouilly), par laquelle la propriété de la seigneurie de Fresné le Puceux a passé à la maison de Guerchy. François II a continué la filiation directe jusqu'à nos jours (...) A François II*



vers 1783 pour les *Preuves historiques et généalogiques de la maison de Harcourt*, Dom Le Noir commence par : "*La maison de Harcourt est incontestablement une des plus anciennes et des plus illustres de la province de Normandie. Tous les historiens (...) la font descendre d'un des seigneurs de Danemark venus en Normandie avec le fameux Rollon, qui, en 912, contraignit le roi Charles le Simple de lui céder cette belle partie de la France, appelée alors Neustrie, et depuis cette époque la Normandie. Nous prouverons que rien n'est plus certain que cette origine*"<sup>77</sup>. Guy d'Harcourt, à qui est apportée la seigneurie de Fresney-le-Puceux en 1546 par Marie de Saint-Germain et dont nous montrerons plus loin que la première campagne de travaux du manoir seigneurial leur est imputable, était le fils puiné de François d'Harcourt, baron de Beuvron et vicomte et receveur ordinaire de Caen, et de Françoise de Gaillon qui lui apporta les terres de Macy et de Croisy ; lui-même fils aîné de Charles d'Harcourt, baron de Beaufou et Beuvron, et de Jacqueline de Vierville qui lui apporta une partie de la baronnie de Creully et les baronnies de Cesny et de Grimbois ; lui-même fils aîné de Jacques d'Harcourt, seigneur et baron de Beuvron, et de Marie de Ferrières qui lui apporta la baronnie de Thuit ; lui-même fils puiné de Gérard d'Harcourt et de Marie de Gravelle, tige de la branche dite d'Olonde, devenue aînée, et de la branche de Beuvron qui nous intéresse ici ; lui-même unique fils de Philippe d'Harcourt et de Jeanne de Tilly qui lui apporta les terres de Tilly, Beaufou et Beuvron ; lui-même 3<sup>e</sup> fils de Jean d'Harcourt, 5<sup>e</sup> du nom, comte de Harcourt et d'Aumale, vicomte de Châtellerauld, et seigneur d'Arschot en Brabant, et de Blanche de Ponthieu, dont le fils aîné, Jean VI, épousa Catherine de Bourbon sœur de la reine, épouse du roi Charles V, dont il eut Jean VII, dernier comte de la maison d'Harcourt et dont les deux filles, Marie et Jeanne, uniques héritières de tous les biens de la branche aînée de cette illustre maison, les portèrent, partie dans la maison de Lorraine, et partie dans la maison de Rieux<sup>78</sup>.

C'est donc une branche cadette de la maison d'Harcourt qui nous intéresse ici, et si le manuscrit du *Rôle des principaux gentilshommes de la généralité de Caen, accompagné de notes secrètes*, rédigé en 1640, à l'article sur *Méry et Cleville*, écrit qu'elles "*sont possédées par le marquis de Beuvron*

---

avait succédé François III, duquel naquit Henri (...) en 1654 (...) Son titre de Marquis fut changé en celui de duc, et ses seigneuries érigées en duché d'Harcourt, par lettres patentes du roi Louis XIV, en 1700".

<sup>77</sup> *Op. cit.* <sup>15</sup>, Avant-propos.

<sup>78</sup> *Op. cit.* <sup>15</sup>. Voir la généalogie établie par Dom Le Noir, p. I-XXXIV.

qui se prétend de l'illustre maison de Harcourt, dont il porte le nom et les armes ; mais n'est pas de la famille, si ce n'est pour estre sorty de Othon de Harcourt, évesque de Bayeux, et ne possède aucun titre de cette maison ; ne se mesle des choses du monde, est sorty d'une fille de Matignon, et veuf d'une fille de M. le mareschal de Saint-Luc, riche de 30 000 liv. de rente, demeure à Caen, où son grand-père estoit juge-vicomte, qui estoit fort riche"<sup>79</sup>, Dom Le Noir s'élève vigoureusement contre l'accusation de bâtardise et, à propos du vicomte de Caen, écrit : "*quand il serait vrai que cet office eût quelque chose d'avilissant pour la maison de Harcourt, il s'ensuivrait de là uniquement que dans cette occasion un des ancêtres de MM. de Harcourt-Beuvron auroit un peu dégenéré de la noblesse des sentimens de ses aïeux, comme il est arrivé à beaucoup de maisons anciennes et illustres (...) au reste je suis bien éloigné de convenir que l'office de vicomte eut rien d'avilissant, même pour la maison de Harcourt. Le vicomte dont il s'agit était François de Harcourt, baron de Beuvron*"<sup>80</sup>. Peut-être pouvons-nous en conclure qu'au début de la période qui nous intéresse, c'est-à-dire quand Guy d'Harcourt, fils de ce François, vicomte de Caen, épouse Marie de Saint-Germain, la branche de Beuvron, pour prestigieuse que soit la maison dont elle est issue, n'occupe pas les toutes premières places<sup>81</sup>.

"*Guy de Harcourt*", nous dit l'auteur de *l'Histoire généalogique de la maison de Harcourt*<sup>82</sup>, "*Chevalier, baron de Beaufou, de Beuvron, de La Motte, de Cesny, de Grimbois, de Macy, de Creully & de Thury, seigneur de Mesnilbue, de Monthuchon, de Druval, de Saint Aubin, de Fains, de Chaumisson, de Baiollet, de Chastignonville, de Sierray, du Boullé, de Saint Laurens, de Fresnay-le-Puceux, de Lignon, de la Nocherie, des Essarts, etc. Lieutenant d'une compagnie d'ordonnance de cent hommes d'armes & garde de l'Oriflamme de France, (...) qui estoit deuxiesme fils de François de Harcourt baron de Beaufou & de Beuvron & de Françoise de*

<sup>79</sup> BONNESSERE DE SAINT-DENIS, "Rôle des principaux gentilshommes de la généralité de Caen", *Revue nobiliaire historique et biographique*, t.1, Paris, Publié par M.L. Sandret, 1865, p. 145 et 328-329. Le marquis de Beuvron cité ici est François II arrière petit-fils (et non petit-fils) de François, vicomte de Caen.

<sup>80</sup> *Op. cit.* <sup>15</sup>, Avant-propos.

<sup>81</sup> *Op. cit.* <sup>27</sup>, t. 4, Preuves, 1596, p. 2022. Caillièrre dans son "*Histoire du mareschal de Matignon*", le confirme à mots couverts : "*il avoit depuis quelques années marié ses deux filles ; l'ainée nommée Gilonne au Marquis de Beuvron de la très illustre Maison de Harcourt dont l'ancienneté, & la noblesse se peuvent egaler aux plus grandes Familles du Royaume (...) Le choix que ce Mareschal avoit fait de ces deux gendres marquoit assez avec combien de iugement il conduisoit toutes ses actions : car bien qu'il donnast beaucoup au mérite & à la vertu, il voullut que celle de ses gendres fust encore accompagnée d'une illustre naissance*".

<sup>82</sup> *Ib.*

*Gaillon dame de Macy, devint aîné en la succession de ses pere & mere. Son contract de mariage est daté du 17<sup>e</sup> jour de juin l'an 1546. Il épousa Marie de S. Germain fille aînée & presumptive heritiere de noble & puissant seigneur Michel de S. Germain (...) Marie de Saint Germain dame de Beuvron estoit heritiere des terres & seigneuries de Saint Laurens en Caux, de Lignon, de la Nocherie & de Fresnay le Puceur (...) Ce baron de Beuvron fit ses premieres armes sous Claude seigneur d'Annebaut & de Saint Pierre, mareschal & admiral de France (...) il estoit proche parent de Marie de Saint Germain dame de Beuvron & cousin & proche voisin du baron de Beuvron son mary ; aussi l'eut-il tousiours en singuliere recommandation luy confiant la compagnie de cent hommes d'armes dont il estoit lieutenant, depuis qu'il eut quitté sa place de gen-d'arme (...) Le roy Charles IX (...) estant en l'abbaye Saint Martin de Trouard (...) Guy de Harcourt luy representa l'oriflamme dont il avoit la garde (...) et obtint la confirmation tant de la garde de ladite oriflamme, que de la pension cy dessus, comme depuis Pierre de Harcourt son fils aîné & principal heritier (...) Le baron de Beuvron estant decédé au mois de juillet 1567, le roy Charles IX (...) dispensa Marie de Saint Germain dame de Beuvron sa veuve, qui avoit la garde noble de Pierre de Harcourt (...) de faire rendre le service de baon & arriere-baon tant en consideration que Pierre de Harcourt son fils aîné estoit pres de sa personne, que des services rendus autre-fois par le feu seigneur de Beuvron son mary & époux à l'Estat & à la Couronne de France<sup>83</sup>.*

Galeron, repris presque mot-à-mot par Vaultier<sup>84</sup> et Caumont<sup>85</sup>, dit à juste titre que : "*Guy de Harcourt et Marie de St. Germain, sa femme, eurent leur résidence à Fresney. Une de leur fille, Françoise, y fut mariée, en 1582, au manoir seigneurial, en présence de ses cinq frères. C'est aussi de ce lieu que Marie de St. Germain data son testament, en 1578<sup>86</sup>*". Sur ces deux derniers points, il s'appuie sur la volumineuse *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, publiée en 1667 par Gilles-André de La Roque.<sup>87</sup> De plus l'"*Etat des mises faites par Pierre de Harcourt (...) pour les*

<sup>83</sup> *Ib.*, t. 2, p. 1171-1172 & 1188-1190.

<sup>84</sup> *Op. cit.*<sup>3</sup>, p 222.

<sup>85</sup> DE CAUMONT, ARCISSE, *Statistique monumentale*, t. 2, Caen, Hardel, 1850, p. 202.

<sup>86</sup> *Op. cit.*<sup>5</sup>, p. 226.

<sup>87</sup> *Op. cit.*<sup>27</sup>, t3, Preuves, p. 1034-1036 : "*Contract de mariage de noble Damoiselle Françoise de Harcourt (...) le tout accordé entre les contractans au manoir seigneurial dudit lieu de Fresney le Puceux le unziesme iour de septembre l'an mil cinq cens quatre-vingt & deux*" ; et p. 933-93 : "*Fut présente noble Dame Marie de Sainct Germain (...) laquelle estant en son logis seigneurial dudit Fresné, gisante en son lict malade de son corps (...) a bien voulu faire son Testament*

*obsèques et funérailles de Marie de Saint-Germain*<sup>88</sup> montre bien que cette dernière y est décédée le 27 mai 1578<sup>89</sup>. En ce qui concerne le premier point, quatre documents manuscrits viennent le confirmer : le premier, en date du 20 juillet 1566, indique que "*Jacques de Quenchy, s(er)gent royal en la ville & baill(iage) de Caen (...) (s'est) transporté en la (par)roisse de Fresney le Pucheur en la mais(on) & domicile de noble & puyssant seigneur Guy de Harecourt*"<sup>90</sup>. Le deuxième, en date du 19 mars 1567 et concernant la même procédure, précise que "*lesd(icts) s(ieu)r & dame long temps av(oir) et encores estoient de pre(sen)t residens & demeurans en icelle parroisse de Fresnay le Puceux*"<sup>91</sup>. Le troisième, en date du 18 mai 1570 et concernant une "*action (...) intentée en haro et dégradation d'héritage (...) (sur) une piece de terre ass(ise) aud(ict) lieu de Fresney (con)tenante demye acre ou viron (...) joux(te) les heritiers du sieur de Saint Germain d'une (par)t et les hoirs ou ayans cau(se) de mess(ire) Ja(cques) le Brethon d'au(tre) butte d'un bout sur le grand chemyn du roy passant pres le cymetiere dud(ict) lieu de Fresney et d'au(tre) sur le(dict) sieur devand(icts)*"<sup>92</sup>, complété d'un cahier d'arguments des parties, dont ceux de Marie de Saint-Germain datés du 18 mai 1570, précisent que "*led(ict) heritage est du nombre et (con)pris de son fief terre et s(ieu)rye de Fresné (...) d'aultant q(ue) led(ict) heritage est (con)tigu de son manoir s(ieu)rial*", et que cette dernière "*se reserve a fornir de tiltres ou bien de pocsion de temps immeroial dud(ict) heritage descordable a raison que du temps des ravaiges & guerres scivilles lad(icte) dame av(oit) (per)du ses tiltres & enseignem(ent) de ses terres pour av(oir) esté pillés & brullez (par) les restres & gens de guerre qui av(oient) pillé & ravaigé les biens de lad(icte) maison de Fresnay en l'an mil Vc LXII*"<sup>93</sup>. Le quatrième et dernier concerne Anne de Bures, de Fresney-le-Puceux, et fait référence à une "*sentence donnée (...) le vingt neufiesme d'octobre mil Vc soixante & un (par) laq(ue)lle lad(icte) dam(oise)lle recogneut les arreraiges demandez estre deubz & (...) excippe q(u'e)lle n'estoit tenue porter lesd(icts) arreraiges au*

---

*& ordonnance de derniere volonté (...) ce fut fait & passé audit lieu de Fesné au manoir seigneurial de ladite Dame, le Mardy 27. iour de May l'an 1578*".

<sup>88</sup> Arch. dép. Calvados, E5, 1578.

<sup>89</sup> *Ib.* : "*à 7 Cordeliers de Vire priés d'assister au service et qui convoyèrent le corps de Fresney à Beuvron (...) à 9 Carmes de Caen, qui assistèrent au service et aidèrent à garder le corps avant de partir de Fresney*".

<sup>90</sup> Arch. dép. Calvados, G837, procès avec les chanoines du Saint Sépulchre de Caen, 3 p., 20 juillet 1566 ; et voir la reproduction du manuscrit en annexes, fig. 71.

<sup>91</sup> Arch. dép. Calvados, G837, procès avec les chanoines du Saint Sépulchre de Caen, 5 p., 19 mars 1567.

<sup>92</sup> Arch. dép. Calvados, E322, 3 p., 8 mai 1570.

<sup>93</sup> *Op. cit.* <sup>14</sup>, 18 mai 1570 ; et voir la reproduction du manuscrit en annexes, fig. 72.

*domicille dud(ict) de Harcourt*<sup>94</sup>. Ces documents montrent d'une part qu'il existe un manoir sieural attaché au fief de Saint-Germain à Fresney avant 1562, d'autre part que ce manoir étant proche du cimetière est très probablement situé à l'emplacement du château actuel. Enfin l'historique des fiefs nous a montré les nombreuses acquisitions faites par Guy d'Harcourt et Marie de Saint-Germain à Fresney-le-Puceux et aux environs, et le fait qu'à leur mort ils possèdent les fiefs de Saint-Germain, Moulines, Villiers et la Londe de Boulon.

Pierre d'Harcourt, donc, fils aîné du précédent, est celui par qui la branche de Beuvron est arrivée au premier plan. C'est ce que nous dit La Roque dans la longue notice qu'il lui consacre<sup>95</sup> : *"marquis de Beuvron, de Beauffou, de la Motte, de Cesny, & de Grimboosc, comte de Croisy, vicomte de Fontenay-le-Marmion, baron de Creully, de Thury en partie, de Varaville, de Cleville, de Mery, de Saint Aubin, de Druval, de Mesnilbue, chastelain de Cierray, seigneur de Fresné-le-Puceux, de Monthuchon, de Vienne, du Manoir, de Creullet, de Mathieu, de Cailloué, de Grongny, de Touchet, de Saint Laurens en Caux, de la Table de Carentan, de Bouhon, chevalier de l'ordre du roy, gentilhomme ordinaire de sa chambre, conseiller en ses conseils d'Estat & privé, capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances de sa maiesté & garde de l'oriflamme de France. C'a esté Pierre de Harcourt qui a relevé le lustre & l'eclat de la maison de Harcourt de tout son pouvoir. Il restoit presque seul qui pust luy donner du relief, par l'extinction des branches aisnées des comtes de Harcourt, d'Aumalle, de Tancarville, & de Montgomery, barons de Bonnestable, d'escouché & d'Auvillers dont il n'y a plus qu'un rameau. Il naquist en la parroisse de Lignon au diocese de Sées, le 8<sup>e</sup> iour d'aoust l'an 1550, & nommé Pierre par Pierre de Harcourt seigneur de Fontaine-le-Henry, baron d'Asnebec (...) cousin germain de François de Harcourt baron de Beuvron son aïeul (...) Nostre Pierre de Harcourt baron de Beuvron fut donné enfant d'honneur au roy Charles IX par Guy de Harcourt baron de Beuvron son pere durant le siege de Rouen, au mois d'octobre l'an 1562. aiant accompagné sa maiesté au voiage qu'elle fit presque par tout son royaume & entr'autres à celui de Bayonne, l'an 1565 où se fit l'entrevüe de sadite maiesté & de la reine d'Espagne Elisabeth de France sa soeur. L'an 1566 il sortit du rang d'enfant d'honneur, à Saint*

---

<sup>94</sup> *Op. cit.* <sup>13</sup>. Il s'agit ici d'Annes de Bures, dame du fief terre et sieurie de Foucqueville assis à Fresney-le-Puceux.

<sup>95</sup> *Op. cit.* <sup>27</sup>, t. 2, p. 1193-1263.

Maur des Fossez<sup>96</sup>. La Roque ajoute dans les *Preuves* l'«*Extrait de la genealogie de Harcourt, par Monsieur de la Peyre d'Auzoles*»<sup>97</sup> qui offre un résumé de sa vie : "*Pierre (d'Harcourt) fils aîné du susdit Messire Guy, & de Dame Marie de S. Germain Langot, est aujourd'huy le chef du nom & des armes de la maison de Harcourt (...) En l'année 1578. il a épousé Dame Gillonne de Matignon fille aînée de feu Messire Iacques de Matignon Comte de Thorigny, Mareschal de France, Lieutenant general pour sa Majesté en Guyenne, Chevalier des deux Ordres du Roy, & auparavant Lieutenant general pour sa Majesté en basse Normandie, de laquelle il a eu sept fils & une fille cy-dessous nommés : en l'année 1591. le Roy Henry IV luy a erigé en Marquisats Beuvron, & la Motte Harcourt (...) Il commença à porter les armes sous Henry de Lorraine Duc de Guyse, au voyage qu'il fit en Hongrie contre les infidelles, en l'an 1566. en l'an 1567. se trouva pour le service du Roy à la bataille de saint Denis, depuis à celles de Iarnac, de Montcontour, & d'Ivry, aux sieges & assauts de la Rochelle, de saint Iean d'Angely, de Dompfront, & de saint Lo, mesmes en tous les sieges des villes & combats qui se sont faicts pour le service de trois Roys, à scavoir Charles neuvième, Henry troisième, & Henry quatrième, les ayant tousiours servis fidellement sans prendre autre parti que le leur & a accompagné ledit Henry quatrième en toutes les occasions qui se sont présentées pour son service, avec sa compagnie de gensd'armes, comme il a continué encores pres de Louys treisième à present regnant. Messire Pierre de Villers Chevalier Conseiller du Roy & grand Maistre de son hostel auquel sa Majesté donna l'Oriflamme en garde pour la porter en guerres pres sa Majesté, & par le deceds dudit de Villers ladite Oriflamme est demeurée à ses successeurs, &c. Et de present est es mains de Messire Pierre de Harcourt Marquis de Beuvron*"<sup>98</sup>.

La Roque ajoute également un extrait de l'*Histoire de France* de l'illustre Jacques-Auguste de Thou qui, tout en citant les principaux chefs en Basse-Normandie en 1588, "*raporte que François de Bourbon Duc de Montpensier estant revenu en son Gouvernement de Normandie, il eust à demesler avec Charles de Cossé Seigneur de Brissac qui commandoit dans Fallaize & sur la fin du mois d'Avril, à l'aide de Pierre de Harcourt Baron de Beuvron, d'Odet de Matignon Comte de Thorigny beau frere de nostre baron, de François, & Iacques de Montmorency Seigneurs de*

---

<sup>96</sup> *Ib.*, t. 2, p. 1193-1194.

<sup>97</sup> *Ib.*, t. 3, p. 937.

<sup>98</sup> *Ib.*

*Hallot, & de Crevecoeur, freres, Gabriel Comte de Montgomery, François de Briqueville Seigneur de Coulombieres, François Martel Seigneur de Bacqueville, Louis de Grimouville, Seigneur de Larchant, Iean de Longaunay Seigneur de Damigny, Iean d'Hemery Seigneur de Villers Louis de la Morissiere Seigneur de Vicques & Claude Gobey Seigneur de Suresne defit la garnison de Fallaise, puis vint rencontrer une grande troupe de certaines Communes du pais appellées Gautiers, conduites par quelques gentilshomes qu'il chargea si vivement que de 6000 qui s'estoient retirés à Pierrefite & aux lieux circonvoisins<sup>99</sup> 3000 demurerent morts sur la place qui à l'abord se deffendirent vaillamment, & 1200 furent faits prisonniers dans Vimoutier qui fut pris par la force, le sort de ces miserables semblant tres deplorable d'avoir esté surpris par les Chefs d'une querelle si iniuste qui avoient mis les armes en leurs mains, comme en celles d'un furieux pour trouver leur mort, & leur perte : Monsieur de Meserey Historiographe du Roy aiant remarqué que ces paisans soustindrent les premieres charges avec autant de fermeté qu'eussent peu faire des troupes bien agueries, leur multitude leur donnant courage contre le petit nombre de leurs ennemis, mais comme la Cavalerie Royale se fut ouverte pour faire voie à la volée de deux pieces de Campagne qui n'avoient paru, ce choc inopiné qui pourtant ne fit pas grand eschec les estonna de telle sorte qu'ils lascherent le pied, & ce fut le Baron de Beuvron qui commença de les charger à droit<sup>100</sup>. Pour en finir avec la faveur croissante dont fut l'objet Pierre d'Harcourt, il faut citer encore deux extraits de La Roque dont nous ne trouvons aucune confirmation par ailleurs : "Sur la fin du regne de ce grand Prince (Henri IV) il eut dessein de conferer la charge de Lieutenant General pour sa Maiesté en haute Normandie à nostre Marquis de Beuvron, & l'honora aussi d'un brevet de Chevallier de l'Ordre du saint Esprit : sadite Maiesté se souvenant que durant les guerres de la Ligue nostre marquis luy avoit presté la somme de vingt-huit mille escus en une seule occasion, & depuis encore 40 000 escus<sup>101</sup> pour satisfaire aux affaires plus pressantes de son*

---

<sup>99</sup> DE CAHAIGNES, JACQUES, *Eloges des citoyens de la ville de Caen ; Première centurie, Traduction d'un curieux à partir du texte en latin publié à Caen en 1609*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1880, p. 233. Dans l'éloge N°59 de Jean de Perrières, il nous dit que ce dernier fut fait prisonnier à l'occasion du combat des Gautiers et, en notes, il est précisé que ce combat eut lieu en juillet 1589 aux villages de Pierrefite-en-Cinglais et de Villers-Canivet, c'est-à-dire à une quinzaine de kilomètres au sud de Fresney-le-Puceux.

<sup>100</sup> *Op. cit.* <sup>27</sup>, t. 2, p. 1202.

<sup>101</sup> Arch. dép. Calvados. Plusieurs manuscrits montrent les requêtes, régulièrement renouvelées, de Pierre d'Harcourt au grand conseil pour recouvrer les sommes prêtées : voir E22, requêtes de 1593, 1594, 1597 et 1600. Cette dernière requête précise : "toutes lesquelles sommes montant ensemble(ent) tant en prin(cip)al que interestz a la somme de sept vingts quinze mil cinq cent quatre vingts quinze livres onze sols huit deniers", c'est-à-dire 155 595 livres, ce qui reste un peu

*Estat*<sup>102</sup> ; puis le rôle (plus ambiguë que ne le dit La Roque<sup>103</sup>) de Pierre d'Harcourt dans la réduction du château de Caen par Louis XIII en 1620 et le projet de l'élever à la dignité de maréchal : *"Sa Maiesté fit donc un prompt voyage afin d'estaindre un grand feu en sa premiere flamme, & pour sommer le Chasteau de Caën de se remettre en son obeissance. Il fut donc incontinent salué de nostre Marquis & du Marquis jacques de Harcourt son fils, qui luy protesterent le zele qu'ils avoient à son service en un temps que toute la France craignoit de grands soulevemens, & speciallement en Normandie & en Anjou, mais le tout fut suivi d'une prompte reconcilliation qui se fit au Pont de Sé entre le Roy & la Reyne sa mere, en un temps auquel il y avoit deux armées prestes à se battre, & les offres de service que fit nostre Marquis au Roy, donna lieu de proposer au Conseil de luy conferer la dignité de Mareschal de France, & d'honorer le Marquis son fils aîné de la charge de Mestre de Camp de la Cavallerie. L'Autheur du Mercure François en son sixiesme Tome ou Volume sur l'an 1620, parlant de la reddition du Chasteau de Caen faite au mois de Iuillet audit an, dit en ces termes que Monsieur le Marquis de Beuvron vint trouver le Roy, & Messieurs de Matignon, de la Luzerne (Briqueville) de Montgomery, & plusieurs autres, & que deux iours apres toutes les autres villes de la Basse-Normandie apporterent les clefs à sadite Maiesté, d'où nous pouvons inferer le grand credit qu'avoit nostre Marquis en cette Province, comme aussi les Seigneurs dessusdits ses parents & alliez"*<sup>104</sup>. Le rôle militaire de Pierre d'Harcourt auprès des rois Charles IX, Henri III, Henri IV et

---

inférieur aux 68 000 écus cités par La Roque (204 000 livres). Bien que le Grand Conseil ait plusieurs fois donné l'ordre de rembourser les sommes dues, il ne semble pas qu'elles l'aient été à la mort de Pierre d'Harcourt.

<sup>102</sup> *Op. cit.* 27, t. 2, p. 1214.

<sup>103</sup> CANEL, A., *Le voyage du roi Louis XIII en Normandie et la réduction du château de Caen*, Rouen, Imprimerie de Henri Boissel, 1869. Il confirme l'importance mais aussi l'ambiguïté du rôle de Pierre d'Harcourt dans la réduction du château de Caen par Louis XIII en 1620 et nous propose une intéressante analyse critique des 6 ouvrages imprimés vers 1620 qu'il cite et reproduit, chacun de ces ouvrages étant plus ou moins de parti pris. Cet événement eut un retentissement important car, comme il le dit : *"La réduction du château de Caen entraîna la soumission de toute la Basse-Normandie"* ; deux de ces ouvrages donnent des versions légèrement différentes du rôle de Pierre d'Harcourt : 1<sup>er</sup> : *"Le dix-huictiesme à une heure apres midi la garnison sortit sans nul ordre et separement. A deux heures Sa Majesté y entra, le sieur Prudent s'y presenta, luy demanda pardon, et des bons sentimens qu'il continuoit d'avoir pour la Royne sa mere. Ledit iour arriva le sieur de Beuvron avec son frère, et plusieurs de la Basse Normandie. Le dix-neuvisme Monsieur de Matignon, de la Luzerne, de Montgomery vindrent saluer le Roi. (...) Le 22 . Il vint coucher à Argences, où Monsieur de Matignon, de la Luzerne, de Montgomery, de la Forest et de Beuvron, et generalement tout ce qu'il y a de plus qualifié en Basse Normandie, l'accompagnerent et firent nouvelles protestations de leur fidelité à leur départ..."* ; 2<sup>e</sup> : *"Aussi M. le Marquis de Beuveron, qui estoit audit Chasteau se remettant devant les yeux combien est redoutable la puissance d'un grand Roy & ce que peuvent encourir, de la colere de sa Majesté ceux qui se voudroient opposer à son autorité, a sagement et prudemment rendu la place entre les mains de sa dite Majesté & s'est remis luy & sa compagnie à l'obeissance du Roy, qui l'a humainement et benignement receu & pardonné tout ce qui s'estoit passé. La reduction dudit chateau a esté faicte Samedy dernier 18 de juillet par ledit sieur Marquis de Beuveron..."*, p. XII, 30-32 et 47.

<sup>104</sup> *Op. cit.* 27, t. 2, p. 1217.



Louis XIII est confirmé par les nombreuses lettres de ces rois<sup>105</sup>, ces dernières, en 1627, "*estants dans le coffre de bois proche la porte du cabinet de monseigneur à Fresney*"<sup>106</sup>.

Les enfants de Pierre d'Harcourt et de Gillonne de Matignon sont<sup>107</sup> : Jacques, marquis de Beuvron, né à Beuvron le 6 juillet 1583 et mort en 1622 ; Charles, comte de Croisy, né à Fresney-le-Puceux le 6 octobre 1584 et mort en 1624 ; Françoise, marquise de la Marzelière puis duchesse de Bouillon, née à l'hôtel de Beuvron à Caen le 17 octobre 1589 et morte en 1651 ; Henry-René, né à Caen le 5 août 1597 et mort le 13 septembre de la même année ; François, marquis de Beuvron, né à Fresney-le-Puceux le 15 octobre 1598 et mort le 30 janvier 1658 ; Guy, baron de Sierray, né le 19 décembre 1601 à l'hôtel de Beuvron à Caen et mort à Casal en 1628 ; Odet, comte de Croisy puis marquis de Thury ; Leonor, seigneur de Fresnay, né le 4 novembre 1604 à l'hôtel de Beuvron à Caen et inhumé à Saint-Martin de Fresnay le 14 janvier 1605. Nous reviendrons sur la quasi-absence de naissance pendant les guerres de la Ligue.

Bien que Beuvron soit le fief principal de Pierre d'Harcourt, c'est à Fresney-le-Puceux qu'il réside principalement, ainsi qu'à Caen, à l'hôtel de Beuvron, depuis l'acquisition qu'il en a faite en janvier 1589<sup>108</sup>. Si Galeron<sup>109</sup>, suivi par Vaultier<sup>110</sup> et Caumont<sup>111</sup>, a bien noté le lien entre Pierre d'Harcourt et Fresney, il n'en a sans doute pas mesuré toute l'importance. Ayant hérité en 1577 les biens que son oncle, Charles d'Harcourt, possédait dans le Cinglais<sup>112</sup>, c'est-à-dire la baronnie de La Motte, Cesny et Grimbosc<sup>113</sup>, il a en effet laissé à la veuve de ce dernier, Marie de Bricqueville, la

---

<sup>105</sup> *Ib.*, t. 3, reproduction de 56 lettres des rois Henri III, Henri IV, Louis XIII et de Marie de Médicis, p. 939 à 1002.

<sup>106</sup> *Op. cit.* <sup>28</sup> : "*Un sac codé A (...) dans lequel sont tenus paquets de lettres le premier de lettres des rois Charles neufiesme, Henry troisième et de Henry quatriesme*".

<sup>107</sup> *Op. cit.* <sup>27</sup>, t. II, p. 1263, 1279, 1295, 1296, 1303, 1304, 1344, 1356, 1357, 1365, 1385.

<sup>108</sup> *Op. cit.* <sup>65</sup>.

<sup>109</sup> *Op. cit.* <sup>5</sup>, p. 226 : "*Pierre de Harcourt, fils de Guy, hérita de la seigneurie de Fresney, et c'est à lui que l'on attribue la construction du grand château qui existe encore aujourd'hui*".

<sup>110</sup> *Op. cit.* <sup>3</sup>, p. 222.

<sup>111</sup> *Op. cit.* <sup>85</sup>, p. 202.

<sup>112</sup> *Op. cit.* <sup>27</sup>, t. 4, Preuves : "*Requête présentée par Messire Pierre de Harcourt pour avoir extrait de l'adveu de la Baronnie de la Motte*", 17 janvier 1578, p. 1828-1829 ; et : "*Aveu rendu de la Baronnie de la Motte*", 9 juillet 1579, p. 1829-1834 ; et Arch. dép. du Calvados, E3, 21 mars 1577 : "*proces et descords d'entre noble et puissant seigneur messire Pierre de Harcourt (...) et dame Marie de Bricqueville veusve de messire Charles de Harcourt (...) baron de la Motte Cesny et Grimbosc (...) fait et passé le vingt et uniesme jour de mars l'an mil cinq cens soixante et dix sept (...) audit lieu de Fresney le Puceulx*".

<sup>113</sup> *Ib.*, t. 2, p. 1228-1229.

jouissance du château de Beuvron<sup>114</sup>. D'ailleurs le 14 avril 1597 "*assignation luy a esté (...) donnée pour (y) estre presente (à Beuvron) sy faire le veult et auquel jour & lieu lesdictes partyes feront comparoir des artisans & personnes a ce cognoissantz affin de veoyr et visiter lesd(icts) maisons edifices et plant*"<sup>115</sup>. L'état des bâtiments et des plantations des 278 acres de terre "*dont a cy devant jouy et jouist encore de p(re)se)nt lad(icte) dame de La Motte suyvant certain (con)trat & accord que led(ict) sieur baron dict avoyr esté fait entre eulx*"<sup>116</sup>, montre suffisamment que Pierre d'Harcourt ne vient plus à Beuvron depuis fort longtemps. Le riche chartrier d'Harcourt contient par ailleurs de très nombreux manuscrits montrant que Pierre d'Harcourt réside à Fresney-le-Puceux, et à Caen : des lettres personnelles<sup>117</sup>, des actes indiquant Fresney comme domicile<sup>118</sup>, des comptes de recettes et dépenses et des actes y révélant sa présence<sup>119</sup>. Par ailleurs, nous voyons que lors de l'entrée d'Henri IV à Rouen en 1596, il apparaît comme demeurant à Beuvron et à Fresney-le-Puceux<sup>120</sup>. Sans doute Beuvron apparaît-il ici que parce qu'il s'agit de son fief principal. Un autre

<sup>114</sup> Arch. dép. Calvados, E298, Comptes du douaire et dot de Madame de La motte, 3 p., 1600. Pierre d'Harcourt lui avait laissé la jouissance du château de Beuvron depuis 1589 au moins : "*Madame de La Motte doibt tenir compte douze années d'arrerages de deulx mil trois centz quinze livres par an po(ur) ce qu'elle jouist a Beuvron et ce depuis le premier jo(ur) de janvier 1589 jusqu'au p(re)mier jo(ur) de janvier 1600*".

<sup>115</sup> Arch. dép. Calvados, E225, 4 p., 14 avril 1597. Pierres d'Harcourt intente une action "*a l'encontre de noble dame Marye de Bricqueville dame de La Grange & de La Motte pour assubietyr lad(icte) dame a mettre ou fayre mettre en estat et deue repara(ti)on les maisons chasteau edifices & halles dependantz de lad(icte) terre & sieury de Beuveron dont elle est jouissante a tiltre de douaire*".

<sup>116</sup> Arch. dép. Calvados, E225, 72 p., 22 avril 1597. Cet intéressant document décrit en détail les travaux à prévoir sur les dépendances du château de Beuvron mais pas sur le château lui-même car "*laquelle dame ne s'est comparu ne aulcune personne pour elle fors deulx hommes (...) lesquelz nous ont juré & affirmé que lad(icte) dame n'est aud(ict) chasteau et n'en sont saisis d'aulcunes clefz Avis que c'estoyt ung nommé Jacques Lamy preposé par icelle dame a la garde dud(ict) chasteau en son absence le quel Lamy estoyt party ce jourd'huy matin dud(ict) chasteau l'avoyt fermé et avoyt emporté les clefz*".

<sup>117</sup> Arch. dép. Calvados, E23, Correspondance 1552-1716. Beaucoup des 185 lettres sont envoyées à Fresney. Par ex. la lettre de 1604 de M. de Coullibeuf : "*me mander si ce beau temps ou nous sommes vous oblige au sejour de Fresnay ou si je doibs vous aller voir lundy soyr a Caen*"; ou celle de Laroque Chatelou en 1617 : "*(...) que nous puyssyons vous aller trouver soyt a Fresney ou a Caen affin de finyr (...)*"; quelques lettres envoyées à Caen, à Beuvron avant 1585, à Rouen ou à Paris, "*en court*"; copies de lettres de Pierre de Harcourt à Monsieur de La Motte en 1587 et 1588, 3 envoyées de Fresney, 1 de Rouen et 1 de Paris, E25 ; et 1 lettre de 1595 envoyé à Caen, E372.

<sup>118</sup> Arch. dép. Calvados, E68, 4 actes de 1586, 1595, 1597 et 1603 : "*demeurant audict lieu de Fresnay en Normandie*" ; E234, 1610 : "*demeurant en sa terre et seigneurye de Fresney le Pusseulx pais de Normandye pres la ville de Caen*" ; E37,1614 : "*demeurant a Fresney le Pusseux pres Caen en Normandie de present en ceste ville de Paris*" ; AN T/2014/1 à 4, Contrat de mariage de François de Harcourt et Renée d'Espinoy, 1626 : "*Pierre de Harcourt (...) et Gillonne de Matignon (...) demeurants ensemblement aud(ict) Fresnay bailliage de Caën en Normandie*".

<sup>119</sup> Arch. dép. Calvados, E30, 1578 ; E31, 1581 ; E7, 1585 : "*Payé pour le voyage que ledit sieur baron a fait de Fresney a Villerville*" ; E480, 1603 ; E285, 1623 ; E15, 1639, registre de 280 pages des comptes de tutelle de Gillonne de Harcourt, 3 lieux sont cités : l'hôtel de Beuvron à Caen, Beuvron et le château de Fresnay. Par ex. p. 130-131 : "*ledict deffunct sieur de Beuvron tuteur seroit party expres de son chasteau de Fresnay le Puceux pour venir en ceste ville de Paris faire proceder a ladicte vente et seroit party dudict lieu de Fresnay le premier jour de juin mil six cens vingt trois accompagné de son train ordinaire scavoir deux gentilzhommes ung homme de chambre ung page trois laquais deux pallefreuniers cocher et postillon Maistre d'hostel officier cuisinier avecq chevaux pour lesdicts (...)*", soit 14 personnes l'accompagnant ; et p. 205 ; "*Ledit deffunct et seigneur de Beuvron seroit party de sondict chasteau de Fresnay le Puceulx sa demeure ordinaire*".

<sup>120</sup> DE BEAUREPAIRE DE ROBILLARD, CHARLES, *Entrée du roi Henri IV à Rouen en 1596*, Rouen, Imprimerie de Espérance Gagnard, 1887, p. XXV.

fait qui montre l'importance qu'il accorde à Fresney est dans le fait qu'alors que Jacques de Matignon avait promis, par contrat en date du 20 juillet 1577, "*pour la dot de lad(icte) damoiselle sa fille la somme de soixante mil livres tourn(ois) pour tout droict de succession tant paternel que maternel laquelle somme sera payée par led(ict) seigneur de Matignon a scavoir trente cinq mil livres tourn(ois) pour tenir nature de propre & heritage*", à charge pour Pierre d'Harcourt d'"*en faire remploicte au nom et signe de sadicte future espouze en une terre noble de pareille valeur desd(ictes) trente cinq mil livres*"<sup>121</sup>. Ce dernier, Le 22 janvier 1607, "*cede et quitte a fin d'heritage a dame Gillonne de Matignon son espouze (...) le fief terre et seigneurie de S(ainc)t Germain dict Fresné scitué en la parroisse de Fresné le Puceux viconté de Fallaize bailliage de Caen en toutes ses circonstances & deppendances et tout ce qui luy pourroit appartenir en icelle*"<sup>122</sup>. Cependant, le 26 décembre 1621, "*lad(icte) dame de Beuvron ayant consideré la consequence et que le poids de ses ans augmentant, la demeure d'une ville est plus commode que l'habitation et mesnage des xxx et que l'occupa(ti)on & entretien de la maison parc, prés, labours, dud(ict) Fresney luy seroit beaucoup plus xxx & d'ouvrage que utilité et recours (...) elle auroit prié et prie lesd(icts) seigneurs de Matignon & de Beuvron avoir agreable que deniers dotaux fussent constituez et assignez (...) luy estre aussy assignez (...) la maison de Caen en tout ou partye pour son habita(ti)on et demeure*"<sup>123</sup>. Et finalement, Pierre d'Harcourt "*accorde qu'elle ayt pour sa demeure et residence la maison de Caen aud(ict) seigneur a(par)ten(ant) pour par elle en jouir & disposer comme elle advisera bien estre*"<sup>124</sup>. Nous trouvons un dernier indice chez Béziers qui, dans ses *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, indique que "*le cœur de Pierre d'Harcourt fut enterré le 18 août 1627 à Fresné-le-Puceux et le corps à Beuvron*"<sup>125</sup>. Malheureusement il est le seul à l'affirmer et même le compte des "*despence faite (...)*

<sup>121</sup> AN T//204/1 à 4, Contrat de mariage de Pierre d'Harcourt et Gillonne de Matignon, 20 juillet 1577.

<sup>122</sup> Arch. dép. Calvados, 8E2469, Transformation en rente du douaire de Gillonne de Matignon, 4 p., 26 décembre 1621.

<sup>123</sup> *Ib.*

<sup>124</sup> *Ib.*

<sup>125</sup> BÉZIERS, MICHEL, *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, Publiés par G. Le Hardy, t. 3, Rouen, A. Lestringant, 1894, p. 16.

à cause des obseques et funerailles dudit deffunct messire Pierre de Harcourt"<sup>126</sup> ne permet pas d'étayer cette affirmation.

A cette époque, la politique d'acquisition foncière menée par Guy d'Harcourt et Marie de Saint-Germain et poursuivie par leur fils aîné à Fresney-le-Puceux et aux environs conduit à ce que les huit fiefs de la paroisse et trois fiefs des paroisses voisines appartiennent aux héritiers de ce dernier. De plus, le 29 août 1624, Pierre d'Harcourt acquiert par contrat d'échange la vicomté de Fontenay le Marmion puis, le 14 octobre suivant, exerce le retrait féodal sur la châtellenie de Bretteville sur Laize et sur le fief du Mesnil Aumont<sup>127</sup>. L'ensemble seigneurial de Fresney est dès lors au centre d'un domaine considérable. D'ailleurs, en 1811, Madame d'Haussonville, héritière de ses biens à Fresney et aux environs, y possède encore 966 hectares dont 747 de bois<sup>128</sup>, ce qui est représentatif du domaine non fieffé avant la révolution, alors même qu'elle ne possède plus aucun des 7 à 9 moulins<sup>129</sup> qui étaient attachés aux fiefs de Saint-Germain, Touchet, Cailloué, La Planche et Fouqueville.

Comme nous l'avons vu ci-dessus, Jacques d'Harcourt, fils aîné du précédent, est né le 6 juillet 1583 à Beuvron et mort en 1622, avant son père. La Roque nous dit que "*cet enfant de grande esperance fut élevé aupres de Iacques Seigneur de Matignon (...) Mareschal de France, son aieul maternel (...). Il fut dès l'aage de dix ans fait Capitaine d'Infanterie (...) Depuis il suivit la Cour du Roy Henry le grand qui le cherissoit fort à cause de sa gentillesse, & qui le mena au voyage que sa Maiesté fit en Lorraine, & depuis en celuy de Savoye (...) en Flandre ou en Hollande, il servit les Archiducs au fameux & opiniasté siege d'Ostende (...) Assistant sa Maiesté au voyage qu'elle fit à Limoges, & depuis à celuy de Sedan (...) volontaire en l'armée espagnolle (...) siège de Rhimberg (...) le Roy desira voir la solemnité du magnifique couronnement de la Reine son espouse qui fut*

---

<sup>126</sup> Arch. dép. Calvados, E16, 280 feuillets, 1638, p. 50-71.

<sup>127</sup> SAIGE, GUSTAVE, *Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion provenant des archives de Matignon*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1895, p. XXXVII. Nous en trouvons par ailleurs une confirmation dans les lots et partages de la succession de Pierre d'Harcourt effectués le 27 janvier 1637, avec cependant la date du 16 novembre 1625 pour la reconnaissance devant les tabellions du retrait féodal, (voir *Op. cit.* <sup>65</sup>).

<sup>128</sup> Arch. dép. Calvados, 3P4234, Fresney-le-Puceux, Matrice cadastrale, États de sections, 1811, 224 p. ; et 3P2702, Boulon, Matrice cadastrale, États de sections, 1811 ; et voir en annexes, fig. 14, les plans de Fresney-le-Puceux et Boulon fusionnés.

<sup>129</sup> Pour les baux des moulins de Saint-Germain en 1596 et des moulins de Touchet en 1599, voir arch. dép. Calvados, E324, 6 p. et 4 p. Pour celui du moulin à than de cailloué, E325, 3 p. ; et pour le bail des moulins des fiefs de La Planche et Fouqueville, voir arch. dép. Calvados, E325, 7 p, 1625.

*fait à saint Denis le leudy 13. May 1610 auquel se trouva le Marquis de Beuvron avec Charles de Harcourt Comte de Croisy son frere, & parcequ'en cette occasion il estoit necessaire d'honorer non seulement la personne de la Reine, mais encore toutes les princesses qui luy faisoient compagnie, & de porter leurs queuës, suivant la coustume, furent choisis (...) le Marquis de Beuvron qui porta celle de mademoiselle de Vendosme qui estoit Catherine-Henriette legitimée de France, fille naturelle du Roy henry le Grand. (...). Lors des Ceremonies du renouvellement d'alliance fait entre le roy Louis XIII & Iacques premier Roy de la grand'Bretagne l'an 1610, le 18. septembre l'Ambassadeur (...) fut festoié par sa Maiesté publiquement à Paris, aux Tuilleries (...) en mesme table que sadite Maiesté (...) ladite table servie à la Royalle par nostre Marquis, le Comte de Fiesque, les seigneurs de Frontenac, de Crequi, de Bassompierre, & de Saint Luc. (...). Il tira l'espée plusieurs fois plustost pour ses amis que pour ses querelles particulieres, & se battit à cheval par rencontre sur le Pont-Neuf, contre le Baron de Tucé (...) Il se battit depuis pour Charles de Vivonne Seigneur de la Chastaigneraye (...). Ce combat ayant causé le voyage de nostre Marquis en Poitou, fut ensuite l'occasion de son mariage que procura le Seigneur de la Chastaigneraye, avec Leonor Chabot de Saint Gelais Comtesse de Cosnac (...) veuve de son frere Louis de Vivonne (...). Au temps du Carrousel qui fut fait en consideration du mariage du Roy Louys XIII. & de l'Infante Anne-Marie-Mauricette d'Autriche, comme de l'infant Philippes-Dominique-Victor avec Elisabeth sœur du Roy, la France faisant la publication de ces deux alliances, voulut l'accompagner de tout ce que la magnificence peut fournir de somptueux, & dans l'espace de trois iours continuels dans la place Royale à Paris, où les Grands du Royaume parurent avec des richesses si éclatantes (...) De ce nombre estoit le Marquis de Beuvron qui representa l'un des quatre vents nommé Vulture, avec Gaspard de Colligny (...). Ce Marquis estant en Normandie en sa maison de Fresnay l'an 1615 receut une commission du Roy (...) pour lever une compagnie de Chevaux-legers, & assister leurs Maiestés en leur voyage de Guyenne, estant lors question de faire l'eschange des deux Princesses sur la frontiere de l'un & l'autre Royaume (...) Leurs Maiestés estans en la Ville de Tours (...) elle le pourvurent (...) de la charge de Gouverneur de Fallaise (...). Le Roy Louis XIII estant parti de Fontainebleau au mois d'Avril 1620, il s'achemina en Aniou, & de là en Poitou (...) Saint Iean d'Angely (...) Pons, Castillon, sainte Foy,*

*Bergerac, & Clerac, & le Marquis de Beuvron estant en tous ces sieges dans l'armée Royale (...), il fut blessé devant Clerac d'un coup de mousquet dans la bouche (...). Depuis le Roy s'achemina pour faire le siège de Montauban (...) où il combatit (...) aiant esté blessé d'un coup de pierre qui le mit en tel estat qu'il fut contraint de se retirer à Toulouse (...). Il alla l'an 1622 au siege de la Rochelle (...) il s'achemina en Languedoc, ioignant le Roy à Pesenas (...) Le siege de Montpellier estant formé (...) il receut trois blessures (...) il fut encor blessé d'unze coups, dont il mourut sur la place, & les nouvelles en ayant esté portées au Roy il en ietta des larmes, reconnoissant qu'il s'estoit sacrifié pour la conservation de sa personne*<sup>130</sup>. Un poète caennais, Jacques Savary, dans son ouvrage sur la chasse écrit en latin<sup>131</sup> et publié en 1659, parle du château de Fresnay et de ses illustres propriétaires. Ces 18 lignes ont été retrouvées sur place par E. Simon en 1884, ainsi que leur traduction française, non littérale et en alexandrins. Les cinq vers qui concernent Jacques d'Harcourt disent sa faveur et sa fin tragique : "*Le maître de Fresnay, l'un d'eux le plus âgé / Combattant pour son roi qui pleura sa mémoire / Assiégea l'hérétique et périt avec gloire / sans laisser d'enfant mâle alors qu'au premier rang / Il s'était élevé de cet illustre sang*"<sup>132</sup>.

Bien que La Roque parle d'une commission du roi à Jacques d'Harcourt "*estant en Normandie en sa maison de Fresnay l'an 1615*"<sup>133</sup>, il ne semble pas que ce dernier y ait habité régulièrement. Dans les débats de compte de 1648 sur la tutelle de sa fille Gillonne, nous trouvons : "*Messire Jacques de Harcourt et ladite dame Leonord de Chabot sa femme (...) ont toujours eu pour domicile ordinaire soit au chasteau de Fallaize ou a Paris ou ils avoient loué maison à grand prix*"<sup>134</sup>. Par ailleurs nous avons vu qu'il avait acheté en 1620 les fiefs de Fouqueville et la Planche, ce dernier emportant le patronage de l'église paroissiale. Ce point est corroboré par le fait que lors de son enterrement, "*Claude Hay Maistre peintre demeurant en ladicte ville de Caen (...) avoit faict deux*

<sup>130</sup> *Op. cit.*<sup>27</sup>, t. 2, p. 1264-1279.

<sup>131</sup> SAVARY, JACQUES, *Venationis cervinae, capreolinae, aprugnae et lupinae leges*, Cadomi, Joannem Cavelier, 1659.

<sup>132</sup> *Ib.*, p.72 ; et voir en annexes les fig. 62 et 63.

<sup>133</sup> *Op. cit.*<sup>27</sup>, t. 2, p. 1276.

<sup>134</sup> Arch. dép. Calvados, E18, 310 feuillets, 15 mai 1648, p. 57.

*ceintures autour de l'église de Fresney le Puceulx l'une par dedans et l'autre par dehors et à icelles ceintures y avoit peint les armes dudict deffunct<sup>135</sup>".*

A sa mort, Pierre d'Harcourt laisse une fortune très importante<sup>136</sup> et une situation familiale compliquée, avec pour conséquence le fait que le château de Fresney ne sera probablement plus habité par ses propriétaires jusqu'à sa vente, en 1837. Ses héritiers sont Gillonne d'Harcourt, fille, unique survivante, de son fils aîné Jacques, et ses fils François, Guy et Odet.

Guy d'Harcourt qui, nous dit La Roque, "*ayant été destiné à l'église (...) (étant) protonotaire du Saint Siège et abbé commandataire de Maldasy, quitta la profession de l'église ayant été pourvu du gouvernement de Falaise*"<sup>137</sup>. Mais le 12 mai 1627, bravant l'interdiction formelle de Louis XIII, il se bat en duel en plein jour place Royale contre le comte de Bouteville, et son second, le comte de La Chapelle, contre le marquis de Bussy. Ce dernier est tué, puis les comtes de Bouteville et de La Chapelle sont jugés et décapités<sup>138</sup>. Guy d'Harcourt, quant à lui, après être venu à Caen dire adieu à son père<sup>139</sup>, va finir sa vie glorieusement, l'année suivante, au siège de Casal<sup>140</sup>. Il est donc un de ses héritiers de son père, mais, ayant été condamné à mort, ses biens sont confisqués et donnés au maréchal de Bassompierre<sup>141</sup>.

*"Le premier mariage de Gilonne de Harcourt heritiere aisnée de la branche de Beuvron (...) fut contracté par l'entremise de sa mere, sans le consentement de ses parens paternels, avec Louis de Brouilly Marquis de Piennes : ce qui causa de grands differends en cette famille, qui furent enfin terminés par l'autorité du Roy Louis XIII"*<sup>142</sup>, nous dit La Roque. A la mort de Jacques d'Harcourt,

---

<sup>135</sup> *Op. cit.*<sup>17</sup>, 10 juin 1639, p. 80-81.

<sup>136</sup> Arch. dép. Calvados, E17, 123 feuillets, 15 mai 1648 : "*eut égard a la velleur de ladicte succession qui estoit de soixante et dix mil livres et plus de revenu annuel*" ; et Arch. dép. Calvados, E47, 15 p., 3 avril 1668 : "*Il n'estoit point question et ne seroit point question sy l'affaire estoit encore a regler de faire d'autre lotz elle est de trop peu d'importance pour refaire des (3) lotz de chacun sept ou huit cens mil livres*".

<sup>137</sup> *Op. cit.*<sup>27</sup>, t. 2, p. 1344-1345.

<sup>138</sup> *Ib.*, p. 1347-1349.

<sup>139</sup> VANEL, GABRIEL, *Journal de Simon Le Marchand bourgeois de Caen 1610-1693*, Caen, Louis Jouan, 1903, p. 116-117 : "*pour le regard du marquis de Beuvron, il se sauva et s'en vint à Caen, pour dire adieu à son père, et, estant à genoux devant luy, il luy demanda sa bénédiction. Et ce faist, il partit de ceste ville de Caen le Samedy, 14<sup>ème</sup> jour d'août 1627. Noble homme Jacques de Harcourt (en fait il s'agit de Pierre), vieil marquis de Beuvron, fust prins de mal le 15<sup>ème</sup> jour d'août 1627 et ce fut de déplaisir de la départye de son fils ; lequel rendit l'esprit le lundy, 15<sup>ème</sup> jour dudit mois, et fut enterrey en la parroisse de Beuvron en Auge, le Mercredy, le 18<sup>ème</sup> jour d'août 1627*".

<sup>140</sup> *Op. cit.*<sup>27</sup>, t. 2., p. 1350-1354.

<sup>141</sup> Arch. dép. Calvados, E43, Extraict des registres du con(se)il privé du Roy, 16 p., 16 septembre 1638.

<sup>142</sup> *Op. cit.*<sup>27</sup>, t. 2, p. 1281.

la garde-noble de Gillonne est accordée par acte du 3 janvier 1623<sup>143</sup> à son grand-père. Lorsque ce dernier meurt en 1627, c'est à son fils François qu'elle échoit par acte du 29 novembre 1627<sup>144</sup>. Mais le 25 janvier 1632<sup>145</sup> Gillonne est mariée par sa mère à Louis de Brouilly, marquis de Piennes<sup>146</sup>. François d'Harcourt, son oncle et tuteur, s'y oppose puis intente un procès en crime de rapt<sup>147</sup>. Concernant la succession, Gillonne d'Harcourt et Louis de Brouilly, à qui la coutume de Normandie donne le droit de préciput, se font d'abord attribuer le marquisat de Beuvron "*par provision*"<sup>148</sup> ; François et Odet demandent alors que leurs soient réservés respectivement le marquisat de Beuvron et le marquisat de La Motte-Harcourt au motif que lors de leur érection par Henri IV en 1593, ces deux marquisats ont été "*affectés aux masles descendant dud(ict) Pierre de Harcourt, sans que les filles y puissent jamais succéder*"<sup>149</sup>. Il faut attendre l'année 1638 pour qu'un partage effectif soit fait. Les arrêts successifs du Conseil du Roy conduisent à entériner le mariage de Gillonne d'Harcourt avec Louis de Brouilly, puis à réserver le lot de Beuvron à François, devenu l'aîné de la famille<sup>150</sup>. Enfin, par accord du 20 octobre 1638, Gillonne d'Harcourt et Louis de Brouilly choisissent le lot de Fresney, laissant par non-choix le marquisat de La Motte-Harcourt à Odet<sup>151</sup>.

---

<sup>143</sup> *Ib.*, p. 1282.

<sup>144</sup> *Ib.*

<sup>145</sup> *Op. cit.* <sup>141</sup> : "*depuis le 25 janvier 1632 (...) jour de leur mariage*".

<sup>146</sup> Arch. dép. Calvados, E43, Sentence arbitrale, 15 p., 16 septembre 1670 : "*la(dicte) dame Gillonne ayant atteint l'aage de onze année fut clandestinement mariée par dame Leonor Chabot sa mere avec m(essire) Louis de Brouilly marquis de Piennes*".

<sup>147</sup> Arch. dép. Calvados, E48, Extraits des registres du conseil du roi, 18 p., 4 décembre 1638 : "*Tous remonstrent tres humblement que par arrest de la cour de parlement de Paris du cinq(uiesme) jour de mars G VIc trente deux ils ont esté receüs parties intervenantes en l'instance de crime de rapt intenté au parlement de Paris par messire Francois de Harcourt (...) oncle tuteur ayant la garde noble de lad(icte) demoiselle Gillonne de Harcourt contre Charles & Louis de Broiilly père et fils et dame Léonord Chabot mere de lad(icte) mineure auteurs du rapt et enlèvement*".

<sup>148</sup> *Op. cit.* <sup>141</sup>, Extrait des registres du conseil privé : "*Ordonne que par provision ilz jouiroient a scavoir mis en possession actuelle du chasteau de Beuvron*".

<sup>149</sup> *Ib.*

<sup>150</sup> *Ib.* : "*ledict arrest du parlement d'Aix du 18 jan(vier) 1634 par lequel ce mariage d'en(tre) lesd(icts) s(ieu)r et dame de Piennes auroit esté déclaré bon et vallab(le). deffences auroi(en)t esté faictes aud(ict) s(ieu)r Francois de Harcourt tuteur et tous au(tr)es de troubler led(ict) mariage*" ; et : "*apres que led(ict) sieur de Piennes a déclaré en p(re)se(nce desd(icts) commi(ssai)res qu'il n'entend prendre préciput mais que son intention est de partager les biens de lad(icte) succession dont est question suiva(nt) les lots qui ont esté faicts et p(re)se(n)tez par led(ict) s(ieu)r Odet de Harcourt, a ordonné et ordonne (...) que le lot de la terre de Beuvron avecq les heritages et au(tr)es biens qui y sont compris, demeurera et appartiendra aud(ict) s(ieu)r Francois de Harcourt (...) et que lesdictz sieur et dame de Penne choisiront des deux au(tr)es lotz celluy qui bon leur semblera*".

<sup>151</sup> *Op. cit.* <sup>65</sup> : "*Qui aura le troi(si)esme et dernier lot Il aura le fief terre et seigneurie de Saint Germain assis en la parroisse de Fresnay le Puceulx et aux environs*" ; et, dans la marge la mention : "*Ce partage a esté définitivement choisy par m(onsieu)r le marquis de Piennes et lad(icte) dame Gillonne de Harcourt son espouze par arrest du privé conseil du roy du XXe octobre 1638*".



Entre la mort de Pierre d'Harcourt en 1627 et l'accord de 1638, Fresney est habité par Gillonne de Matignon et ses fils François et Odet<sup>152</sup>. Puis, en 1639, a lieu un partage entre Louis de Brouilly et Gillonne de Matignon visant à laisser à cette dernière l'usufruit du tiers coutumier pour son droit de douaire. A cette occasion, la jouissance du château de Fresney lui est laissée<sup>153</sup>. Peu après son décès, advenu le 20 décembre 1641<sup>154</sup>, Gillonne d'Harcourt, elle-même veuve de Louis de Brouilly<sup>155</sup>, constitue le 15 février 1642 Ambroise Marigner, bourgeois de Paris, son procureur pour "*régir (et) gouverner le revenu de la terre et seigneurie de Fresnet le Pusseau*"<sup>156</sup>, et dans un acte du 16 avril suivant lui laisse la jouissance de "*la maison seigneuriale et château de Fresné*"<sup>157</sup>. Par acte séparé du même jour, elle reconnaît : "*avoir baillé et délaissé (...) a tiltre de ferme et prix d'argent pour le temps et espace de huict années (...) a Mr Ambroise Marignier bourgeois de Paris (...) la maison seigneuriale et chasteau dudict lieu de Fresné le Puceulx, aucy le parc et enclos, fruictier, maisons, granges, escuries, coulombiers pressoirs et ustancilles d'iceux le tout scitué en Normandie près la ville de Caen prez des vignes de Clinchamp, prez rond, prez du Fief Nouvel, prez Bocard, et au(tre)s prez Herbages et prairies estans sur les terres et par(roisses) cy après déclarées plants, vanes, estangs, rivière et pescheries, garennes, Cens, rentes et treiziesme deppendans de ladite seigneurie de Fresné, et des fiefs de Saint germain Villaye, Tortou, Touchet, Barberies, Cailloué et au(tre)s fiefs et terres assises et scituées en ladite paroisse de Fresné le Puceulx et terres a moullin, l'ensemble es parroisses de Cailloué Quilly, Barberies Fontenay le*

<sup>152</sup> *Op. cit.* <sup>126</sup>, p. 108 : "*demeuroit audict chasteau de Fresné a la garde de ladicte dame de Beuvron jusques a ce que partage en fust faict*"; et E43, 19 p., 6 mars 1637 : "*Et quand a ce qui est de la maison de la ville de Caen soustient que ce ne sont lesdictz sieurs marquis de Beuvron et conte de Croisy qui l'occupe lesquelz font leur demeure ordinaire au ch(aste)au de Fresnai le Puceulx*"; et E40, Extrait du registre du greffe et des affirmations du châtelet de Paris, 26 juillet 1629 : "*Ont comparu m(essi)res Francois et odet de Harcourt freres (...) dem(euran)tz ordinair(em)ent au ch(at)eau de Fresné le Puisseux en Normandy*"; et *Op. cit.* <sup>147</sup> : "*led(ict) marquis de Beuvron qui estoit en son chasteau de Fresney lieu ordinaire de sa demeure sciz en Basse Normandie*".

<sup>153</sup> AN MC/ET/XLI/100, Douaire de Gillonne de Matignon, 12 p., 14 juin 1639 : "*Ce sont trois lotz et partages f(ai)tz par dame Gillonne de Matignon (...) des terres et seigneuries contenues au lot et partage aparten(ant) a messire Louis de Brouilly (...) pour estre p(ro)cedé a la choisy de deux d'iceux par led(ict) sieur de Piennes Et l'autre demeurer a lad(icte) dame Gillonne de Matignon pour en jouir par usufruit sa vye durant suyvant la coustume pour son droict de douaire*"; et plus loin : "*led(ict) lot sera tenu souffrir a lad(icte) dame de Beuvron la jouissan(ce) du grand pavillon dud(ict) manoir de Fresné le Puceux depen(dan)t dud(ict) fief de S(aïnc)t Germain et corps de logis vers le grand fruittier dud(ict) Fresné depuis la porte du jardin jusques a la muraille qui faict separa(ti)on de la court dud(ict) manoir d'avec les escuryes et au(tr)es maisons po(ur) par elle y f(air)e sa demeure et residence (...)"*.

<sup>154</sup> *Op. cit.* <sup>27</sup>, t. 2, p. 1263.

<sup>155</sup> *Ib.*, p. 1283 : "*Louis de Brouilly Marquis de Piennes (...) ayant esté pris prisonnier devant Arras l'an 1640 fut par eux inhumainement mis à mort*".

<sup>156</sup> AN MC/ET/CV/664, 2 p., 15 février 1642.

<sup>157</sup> AN MC/ET/CV/665, 4 p., 16 avril 1642. Autre acte de procuration précisant : "*donnant pouvoir ladicte dame audict sieur Marigner de f(aire) sa demeure en la maison seigneuriale et chasteau dudict lieu de Fresné et bastimens en deppendans*".

*Marmion Bretteville sur Laize et Boulon, terres labourables et non labourables y compris la ferme de la bassecourt, la ferme de la Bélinière qui tient de Pierre Essilard Les moulins de Saint Germain de Touchet, fiefs teneurs fructs proffits venues et émoluments et droicts de patronage, tant dudit Fresné le Puceulx que fiefs de Fouqueville et la Planche, moulin de Tournebus ferme du Grand moulin et des tailles de Moulines et l'Escases, la ferme de Cailloué, celle de Place et les autres terres et heritages deppendans desdites fermes et fiefs, la ferme du Thuit La maison et quatorsiesme dudit Fresné La maison et quatorsiesme de Boulon, la Maison et quatorsiesme de Varaville, La ferme qui fust aupatres scise a Boulon, de laquelle jouissait en douaire deffuncte madame la marquise de Beuvron ayeulle de ladite dame bailleresse Droicts de chasse et pescherie, tant sur les estangs et rivières q(ue) sur les terres bois garennes et autres heritages comprises audit pre(se)nt bail (...) Est aussi compris audit prés(ent) bail les bois taillis de la taille Mothe fleurie du Perrier et nouvel et celle qui fust au sieur du Bois Patris, la taille de Villaye et celle des Vignes pour estre couppés usés et exploités (...) ainsi q(u'il) est accoustumé Ce sont les bois de la forest de Cinglays autrement appelé le bois d'Allençon et du Thuit (...) ledict présent bail faict pour et moyenant le prix et somme de Dix mil livres tournois de ferme pour et par chacune desdictes huict années"<sup>158</sup>. Nous aurons l'occasion de revenir sur cet important document.*

Les circonstances difficiles de la succession de Pierre d'Harcourt expliquent peut-être le désintérêt de sa petite-fille pour Fresney. Galeron nous en propose une explication différente : "*Après un premier mariage avec Louis de Brouilly, marquis de Piennes, Gillone de Harcourt épousa, en 1643, Charles Léon, comte de Fiesque. Un Fiesque se trouva ainsi seigneur de Fresney, où il ne résida toutefois que passagèrement. Il préférait la Cour à cette demeure trop peu fastueuse pour son grand nom"*<sup>159</sup>. C'est ce que confirme indirectement Saint-Simon dans ses mémoires, qui écrit à la mort de la comtesse de Fiesque, en 1699 : "*Elle avoit passé sa vie dans le plus frivole du grand*

<sup>158</sup> AN MC/ET/CV/665, 14 p., Bail à ferme de Fresné, 16 avril 1642 ; et voir la reproduction d'une page du manuscrit en annexes, fig. 78.

<sup>159</sup> *Op. cit.*<sup>5</sup>, p. 227. Galeron ajoute : "*Charles de Fiesque n'eut point d'enfans de Gillone de Harcourt, qui laissa Fresney à une fille qu'elle avait eue de Louis de Brouilly. Par celle-ci, qui s'allia aux Guerchy, la terre de Fresney-le-Puceux entra dans la maison qui la possède encore aujourd'hui*". Ceci est inexact puisque de son second mariage sont nés 4 enfants, Jean-Louys-Mariot de Fiesque, comte de Lavagne et trois filles. (voir *Op. cit.*<sup>27</sup>, t. 2, p. 1294).

*monde*<sup>160</sup>. Mais, concernant le quasi-abandon par ses propriétaires<sup>161</sup> dans lequel se trouve désormais le château, le dernier mot peut être pour Savary qui, dans la traduction de son poème déjà cité sur la chasse nous dit : "*Dans les bois de Cinglais d'élève un grand château / Ceint de fossés, de murs dominant le coteau / C'est Fresnay, c'est la dot d'une auguste épousée / A son auguste époux de génoise lignée (...) Il s'était élevé de cet illustre sang / Unique rejeton une fille charmante / De son père reçu la fortune opulente / Et parmi tous ses biens ce manoir dans les bois / Si Diane chasseresse eut rangé sous ces lois / Les seigneurs de ce lieu, certe il eut dû leur plaire / Car c'était pour la chasse un excellent repaire / Mais la cour les attire, et l'écho d'alentour / Entend hurler la louve et son sauvage amour / le hardi sanglier porte au loin le ravage / Et le château désert vieillit dans son veuvage*"<sup>162</sup>.

Louis-Mario de Fiesque devient propriétaire des biens de sa mère le 30 août 1691 en réglant lui-même les dettes qui subsistaient après la reddition des comptes de tutelle, lesquels n'avaient été arrêtées par sentence arbitrale que le 16 septembre 1670, et la saisie des biens de cette dernière du 25 décembre 1689<sup>163</sup>. Il rend aveu du fief de Camberot le 27 octobre 1693 et en obtient mainlevée le 24 janvier 1695, puis du fief de Cailloué le 27 avril 1701<sup>164</sup>. Le 28 novembre 1703 il acquiert "*la haute moyenne et basse justice dans l'étendue des paroisses de Fresney le Puceux Fontenay le Marmion et Boulon*"<sup>165</sup>. Gillonne d'Harcourt meurt en 1699 et son unique fils le 28 septembre 1708, sans alliance<sup>166</sup>.

<sup>160</sup> DE SAINT-SIMON, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon*, t. 2, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 1856, p. 37.

<sup>161</sup> Arch. dép. Calvados, E48, Mémoire pour Madame la duchesse d'Arpajon, 10 décembre 1682. Nous y voyons que quarante ans plus tard la comtesse de Fiesque n'habite toujours pas à Fresney : "*Signifié au chasteau de Fresney ou madame la contesse de Fiesque n'a point de dom(ici)lle et s'il ne faudra point que cet abandonnement luy soit desclaré en son veritable dom(ici)lle*".

<sup>162</sup> *Op. cit.*<sup>131</sup>, p. 72 ; et voir en Annexes, les fig. 62 (texte en latin) et 63 (traduction française non littérale, en alexandrins).

<sup>163</sup> Arch. dép. Calvados, E47, Inventaire des lettres et écritures dont fait clausion Jean-Louis Marie de Fiesque, 15 p., 9 novembre 1695.

<sup>164</sup> *Op. cit.*<sup>15</sup>, p. 311-312 & 325-326.

<sup>165</sup> AN P/886, Aveu de la haute moyenne et basse justice par Louis de Régnier marquis de Guerchy, 3 p., 23 juillet 1715.

<sup>166</sup> MORERI, LOUIS, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, t. IV, Bâle, Jean Brandmuller, 1733, p. 74.

La terre de Fresney devient alors la propriété de Louis de Régnier, marquis de Guerchy, héritier de Jean Louis Mario de Fiesque, demi-frère de sa mère, Marie de Bouilly<sup>167</sup>. C'est à la mort de leur descendante, Antonine-Marie Le Cléron d'Haussonville, née Guerchy, en 1837, que l'ensemble seigneurial est vendu pour la première fois<sup>168</sup>.

Un bail à ferme pour neuf années des bois taillis de la forêt de Cinglais situés sur la paroisse de Boulon montre enfin que le 8 juin 1775, François Trébutien, garde général des forêts et bois du roi, et adjudicataire, demeure au "*château de Fresnay près Caën, province de Normandie*". Un demi-siècle plus tard, F. Galeron parle de : "*M. Blin, régisseur actuel du château*"<sup>169</sup>. Nous ne disposons malheureusement pas de l'ensemble des documents qui permettrait de prouver que le château n'a pas été habité par ses propriétaires de 1641 à 1837, cependant les éléments déjà cités, ajoutés au fait que l'*Annuaire du département du Calvados pour l'année 1837* cite à Fresné-le-Puceux : "*Le château qu'on y voit et qui tombe en ruines*"<sup>170</sup>, permettent d'en faire l'hypothèse.

### ***1.1.2 Les campagnes de construction***

Sur la datation des constructions, l'historiographie se contente d'une attribution au seul Pierre d'Harcourt et à la date approximative de 1580. Ainsi, Galeron écrit-il, d'une manière assez contradictoire, que : "*Guy d'Harcourt et Marie de Saint-Germain eurent leur résidence à Fresney (...) C'est aussi de ce lieu que Marie de Saint-Germain data son testament, en 1578. Pierre de Harcourt, fils de Guy, hérita de la seigneurie de Fresney, et c'est à lui que l'on attribue la construction du grand château qui existe encore aujourd'hui*" ; puis : "*le château, bâti pour Pierre de Harcourt vers 1580 ...*"<sup>171</sup>. Vaultier reprend la première assertion mais, concernant la datation, il est plus vague : "*Ce qui reste du château paraît ancien d'origine...*"<sup>172</sup>. Au même moment, A. de Caumont, dans son *Cours d'antiquité monumentale* de 1830, écrit : "*(le) château de Fresnay-le-Puceux, construction assez considérable, à 5 lieues de Caen, dont je n'ai pu encore rechercher la*

---

<sup>167</sup> *Op. cit.* <sup>165</sup>: "*M(essir)e Louis de Regnier marquis de Guerchy (...) herittier de deffunct Jean Louis Mario comte de Fiesque*" ; et DE LA CHENAYE-DESBOIS, t. XII, seconde édition, Paris, Antoine Boudet, 1778, p. 48 : "*Louis de Regnier, marquis de Guerchy (...) fils de Henri, & de Marie de Brouilly-de-Piennes*".

<sup>168</sup> NEDELLEC, YVES, "Fresney-le-Puceux", *Mélanges de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche* ; 12<sup>e</sup> série, 1983, p. 125 & 127.

<sup>169</sup> AN MC/ET/CV/671, 3 p., 8 juin 1775 ; et *Op. cit.* <sup>5</sup>, p. 234.

<sup>170</sup> FB, *Annuaire du département du Calvados pour l'année 1837*, Caen, Imprimerie de Pagny, 1837, p. 90.

<sup>171</sup> *Op. cit.* <sup>5</sup>, 1829, p. 226 & 232.

<sup>172</sup> *Op. cit.* <sup>3</sup>, 1837, p. 222 & 224.

date, mais qui m'a paru de la seconde moitié du XVIe siècle"<sup>173</sup>. Il reprend ensuite l'assertion de Galeron sur la date de 1580 dans sa *Statistique monumentale*, tout en précisant : "*Le style de l'édifice répond à cette date*"<sup>174</sup> ; cependant dans ses publications ultérieures, il est à nouveau moins précis. Ainsi parle-t-il en 1855 de "*la masse imposante du château de Fresnay qui doit dater du XVIe siècle et en partie de la première moitié du XVIIe siècle*"<sup>175</sup>. La riche documentation manuscrite nous montrera pourtant que ce sont trois, voire quatre campagnes de construction qu'il nous faut considérer, étalées sur une cinquantaine d'années, de la décennie 1550 ou 1560 à 1612. Les deux dernières sont particulièrement bien documentées puisque nous disposons d'un remarquable ensemble de documents comptables : un cahier de 53 pages concernant les années 1589 et 1590<sup>176</sup>, un deuxième de 6 pages pour l'année 1596<sup>177</sup>, un troisième de 34 pages couvrant les années 1598 et 1599<sup>178</sup> et un dernier de 6 pages recensant 136 acquis allant de 1611 à 1613<sup>179</sup>. De plus, 9 quittances sont datées de 1602 et 1603<sup>180</sup>. Nous ne disposons malheureusement pas de documents comparables pour la période précédente mais seulement d'un ensemble d'indices.

Ainsi, le contrat de mariage de Guy d'Harcourt et Marie de Saint-Germain, daté du 10 juin 1546, citant les "*terres & seigneuries (...) assises en la paroisse de Fresney le Puceux, & illecques environ generallement quelconques, tant en bois, rentes, moulins, terres, prez, domaines & revenus quelconques es parties de par delà les bois de Cinglaie vers Caën, sans en rien excepter*"<sup>181</sup>, ne parle pas d'un manoir. Pourtant Guy d'Harcourt et Marie de Saint-Germain résident à Fresney depuis 1561 au moins. Il ressort de plus du procès de 1570 avec Jacques de Bures "*pour le soustien de l'action par luy intentée en haro et degrada(ti)on d'héritage*", que la demie-acre de terre objet du litige "*butte d'un bout sur le grand chemin du roy passant pres le cymetiere dud(ict) lieu de*

<sup>173</sup> DE CAUMONT, ARCISSE, *Cours d'antiquités monumentales, Histoire de l'art dans l'ouest de la France, cinquième partie, Moyen Âge*, Caen, Hardel, 1835, p. 373.

<sup>174</sup> *Op. cit.*<sup>85</sup>, 1850, p. 201.

<sup>175</sup> DE CAUMONT, ARCISSE, *Statistiques routières de la Basse-Normandie*, Caen, Hardel, 1855, p. 100.

<sup>176</sup> Arch. dép. Calvados, E60, Cahier de 53 p., 1589-1590.

<sup>177</sup> Arch. dép. Calvados, E60, Cahier de 6 p., 1596 : "*Mémoire du carreau...*".

<sup>178</sup> Arch. dép. Calvados, E379, Cahier de 34 p., 1598-1599 : "*Memoire de l'argent receu seur le papier de bois de Singuelais*" ; et : "*Memoire des mysés faites pour Monsieur deu depuis le septi(es)me jour de decembre mil cinq centz quatre vingtz & dix huit*".

<sup>179</sup> Arch. dép. Calvados, E60, Cahier de 6 p., 20 novembre 1611-26 juillet 1613 : "*Estat des mises que je faictes pour monseigneur le marquis de Beuvron par son commandement a son logis de Fresney depuis le vingtie(sm)e jour de novembre six centz onze jusques au vingt six(iesm)e jour de juillet six cent traize*".

<sup>180</sup> Arch. dép. Calvados, E63, 9 quittances, 16 décembre 1602-20 juillet 1603.

<sup>181</sup> *Op. cit.*<sup>27</sup>.

*Fresney*<sup>182</sup> ; et du cahier d'"*addition en duplique de lad(icte) dame de Beuvron deffenderesse*"<sup>183</sup>, que "*lad(icte) dame maintient et soustient q(ue) led(ict) heritage est du nombre et (con)pris de son fief terre et s(ieu)rye de Fresné (...) d'aultant q(ue) led(ict) heritage est (con)tigu de son manoir s(ieu)rial*"<sup>184</sup>. Le "*chemin du roy*" est probablement celui qui passe devant l'église et qui s'appelle : "*chemin de Fresnay le Puceux à Caen*" au cadastre Napoléon de 1808<sup>185</sup>. Nous pouvons en déduire que le manoir de Saint-Germain est alors situé près du cimetière. Il est donc très probable qu'il se trouve dans l'enclos actuel du château<sup>186</sup>. Il est par ailleurs assez probable qu'il a été construit pour Guy d'Harcourt et Marie de Saint-Germain. La question est de savoir si ce premier manoir a été construit d'un seul jet, puis s'il a été, en tout ou partie, remplacé par les constructions des deux dernières campagnes de travaux.

Nous verrons plus loin avec les cahiers de comptes que si Pierre d'Harcourt fait démolir une partie des bâtiments d'exploitation de la cour de l'ancien manoir, il conserve au moins le logis, les écuries et le pressoir. Par ailleurs, les pièces du procès pour haro et dégradation d'héritage ne donnent que de rares et vagues informations sur ce manoir primitif, en 1570. Nous y voyons qu'il contient une écurie mais pas d'abreuvoir : "*les bestiaux en toutes especes de sa maison tant de selle que de hernoys ont passé (par) dessus led(ict) heritage encores ch(ac)un jo(ur) pour aller et gaigner l'abreuveur desd(icts) chevaux & tant aller que venir les chevaux de son escurye se promenantz ainssy qu'il est acoustumé f(air)e*"<sup>187</sup> ; et des étables : "*puys six a sept ans lad(icte) dame a faict parme(ner) sur lad(icte) piece de terre plus(ieu)rs bestes tant chevallines aumailles que bergines (...) & icell(e)s mises & emparquées aux estables dud(ict) manoir de Fresnay*"<sup>188</sup>.

Des informations plus précises sont données dans le "*bail à moitié pour 5 ans par Pierre de Harcourt à Liot et Jacques Lebrun de toutes les terres labourables, jardins, prés, bois taillis à Fresné*"<sup>189</sup> du 5 juin 1584. Le manoir comprend en effet une grange : "*porteront les preneurs la*

---

<sup>182</sup> *Op. cit.* <sup>92</sup>, 8 mai 1570.

<sup>183</sup> *Op. cit.* <sup>14</sup>.

<sup>184</sup> *Ib.*

<sup>185</sup> Arch. dép. Calvados, 3P1930\_140\_141, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section E de Fresnay.

<sup>186</sup> Voir en annexes la fig. 15.

<sup>187</sup> *Op. cit.* <sup>14</sup>, 18 mai 1570.

<sup>188</sup> *Ib.*

<sup>189</sup> Arch. dép. Calvados, E323, 3 p., 2 juin 1584.

*part dudict sieur baron en sa grange au dict Fresney premier que la leur" ; une autre grange, accessible de l'extérieur, ce qui montre qu'à cet endroit au moins il n'y a alors pas de fossés ; une "petite" écurie qui laisse à penser qu'il en existe une grande, point sur lequel nous reviendrons, et une cour unique regroupant le logis et les fonctions inhérentes à une résidence seigneuriale, centre d'une exploitation agricole : "Ils auront la maison de la bergerie près le manoir seigneurial dudict sieur baron audict Fresné mesmes la petite grange dudict manoir en laquelle sera fait fayre une huisserie par ledict sieur baron au costé de dehors vers ladicte bergerie par ou lesdicts preneurs entreront en icelle et mettront leurs grains sans entrer dans la cour dudict manoir fors au temps de la moession pour les engranger. avecques ce auront le fanil de dessus la petite escurye dudict manoir auquel ils entreront par devers ladicte bergerye"<sup>190</sup>. Le bail indique aussi qu'il y a des pigeons, mais sans préciser s'il y a ou non un colombier : "les preneurs auront les malles et fientes qui seront faicts en sa cour" ; et un pressoir : "Cuilleront et apporteront aux greniers iceux preneurs les pommes et poires qui pendront aux arbres d'icelle maicterye les pilleront et feront les sildre et poireyz et les entormeront le tout à leur despends"<sup>191</sup>.*

De plus, l'analyse des maçonneries des bâtiments de l'angle nord-ouest de la cour<sup>192</sup>, avec ses chaînes d'angle aujourd'hui intégrées, montre d'une part que le bâtiment des petites écuries est postérieur à celui du pressoir, d'autre part que le petit corps de liaison entre le pressoir et les grandes écuries est postérieur à ces dernières. La parfaite continuité de la maçonnerie du mur gouttereau extérieur des grandes écuries, jusqu'au fond des douves, laisse aussi à penser que ces dernières ont été creusées lors de leur construction. Cependant nous ne savons pas si, en 1584, la cour du manoir occupe l'ensemble de l'espace de la cour actuelle. Tout au moins pouvons-nous faire l'hypothèse que le chemin d'accès et la porte sont à-peu-près à l'emplacement actuel du châtelet. En effet, outre la mention de la bergerie qui se trouve alors à l'extérieur de la cour, est proche du chemin d'accès, et est à proximité de la petite écurie, laquelle se situe aujourd'hui

---

<sup>190</sup> *Ib.*

<sup>191</sup> *Ib.*

<sup>192</sup> Voir en annexes la fig. 55, l'essai de restitution du rez-de-chaussée ; et la fig. 15, montrant la cour du château et son chemin d'accès longeant le cimetière pour rejoindre le chemin de Fresney à Caen.

immédiatement à l'est du châtelet, les pièces du procès de 1570 indiquent que "*la scitua(tion) du lieu considérée qui butte sur le grand chemin du roy proxime de la porte d'icelle dame*"<sup>193</sup>.

Si les documents précités donnent quelques informations sur les bâtiments d'exploitation, ils ne disent rien sur le manoir primitif. Nous verrons cependant plus loin que la campagne d'agrandissement des années 1589 et 1590 se fait à partir d'un logis préexistant comprenant un "*vieil pavillon*", une cuisine et une salle. C'est probablement le logis en L situé dans l'angle sud-ouest de la cour et dessiné par Georges Bouet avant 1850<sup>194</sup> alors qu'il est en ruines, et aujourd'hui disparu, à l'exception de la monumentale souche de cheminée qui fait la liaison avec le corps de galerie. Ce dessin nous montre deux bâtiments en L se joignant autour d'une tour d'escalier rejetée en arrière. Si, comme nous le verrons plus loin, il apparaît que le style des façades du corps de galerie et du pavillon situé à son extrémité Est est identique à celui du pavillon ouest, situé à gauche du dessin, il n'en est pas de même du corps en retour, sur la droite du dessin. Nous y voyons en effet au rez-de-chaussée des fenêtres carrées, en partie haute du mur, surmontées de larmiers et sans chambranle, parti que nous ne trouvons nulle part ailleurs. De plus, les deux bandeaux horizontaux, l'un contigu aux linteaux des fenêtres du rez-de-chaussée, l'autre aux appuis de celles du premier étage, sont en continuité de part et d'autre de l'angle des deux bâtiments. En revanche, le bandeau contigu aux linteaux des fenêtres du premier étage du pavillon s'interrompt. Il ne semble donc pas que le corps en retour dispose d'un bandeau formant corniche. Le dessin laisse ainsi à penser que ses fenêtres sont surmontées de grandes lucarnes sans que la travée verticale soit interrompue par un bandeau. Cependant le style des croisées et demi-croisées de ce corps, avec leurs chambranles, leurs croisillons et traverses occupant seulement la moitié intérieure de l'épaisseur du mur, l'autre moitié s'ouvrant vers l'extérieur par un discret ébrasement, est le même que celui des croisées et demi-croisées du pavillon accolé.

Une hypothèse serait que dans son premier état, vers 1560, le logis comprenait ce seul corps en retour, et peut-être les grandes écuries ainsi que plusieurs granges et étables, le pressoir et la partie ouest des fossés. La plus grande partie de ce manoir aurait donc été situé à l'ouest de la plateforme

---

<sup>193</sup> *Op. cit.* <sup>14</sup>, 18 mai 1570. Le lieu considéré est ici la demi-acre de terre descordable.

<sup>194</sup> Voir en annexes la fig. 60.



actuelle. Quelques années plus tard seulement, mais avant 1584, une deuxième campagne, d'agrandissement, aurait vu la construction du pavillon et de la tour d'escalier donnant sa forme en L au logis, et des petites écuries, ces nouveaux bâtiments conférant à l'ensemble une forme générale en U. La mention en 1589 de réparations à faire à la chambre de dessus la cuisine et au perron de la salle<sup>195</sup>, salle située au rez-de-chaussée de ce pavillon, ainsi que la mention, en 1598, du "*viés pavillon*"<sup>196</sup>, laissent à penser que cet agrandissement a été fait bien avant 1589, peut-être au début des années 1570, pour Marie de Saint-Germain qui était veuve depuis 1567. Deux observations viennent appuyer cette hypothèse : la première est le fait que l'arrière du corps primitif en L, vu du jardin, apparaît comme particulièrement complexe, ainsi que le montre l'essai de restitution 3D de la partie disparue du logis (voir en annexes les fig. 28 et 58) ; la deuxième est le constat de l'angle des deux bâtiments qui est légèrement supérieur à 90°, permettant par ailleurs l'effet de "fer à cheval" de la cour des communs, et suggérant que le plan d'ensemble de la cour pourrait avoir été conçu dès la construction de ce pavillon.

Cette hypothèse est cependant spéculative, de même que le fait que le logis primitif ait été bâti en une ou deux campagnes. En revanche nous allons montrer que les cahiers de comptes évoqués ci-dessus décrivent sans ambiguïté des travaux de réaménagement réalisés à partir d'un plan parfaitement établi. La nouveauté vient du fait que, Pierre d'Harcourt ayant acquis le fief de Touchet en 1585<sup>197</sup>, l'ensemble seigneurial va pouvoir être composé de deux enclos séparés, au lieu de l'enclos unique du manoir de Marie de Saint-Germain, et des fossés vont venir entourer l'enclos principal.

Le cahier de comptes couvrant les années 1589 et 1590<sup>198</sup> est un document complexe à analyser. Il se compose de 81 pages dont 53 sont utilisées en 7 parties séparées par un nombre variable de pages blanches, représentant 5 ensembles distincts, mais il comprend une reliure unique. Le premier ensemble comprend uniquement la première feuille et comptabilise principalement des

---

<sup>195</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup> : "*refaict l'atrier de la chambre de dessus la cuisyne*" ; et : "*Plus pour avoyer racoutray le perron de la calle*".

<sup>196</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup> : "*pour fairre trois huys (...) et ung pour metre aupre de la montée d'aupres le viés pavillon*".

<sup>197</sup> Voir au § 1.1.1, le fief de Touchet.

<sup>198</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

fermages des années 1589 et 1590. Il est possible qu'il manque une page car un sous-total a été ajouté ultérieurement, représentant le "*conte aresté le XVI i(esm)e novemb(re) 1590*", et qui ne correspondant pas à la somme des chiffres qui le précèdent. Le deuxième couvre 11 pages et concerne des mémoires d'alou c'est-à-dire des quittances. Les travaux cités concernent principalement la restructuration par les maçons de la cour du château et semblent antérieurs à ceux des 3 ensembles suivants. Nous trouvons ensuite le troisième ensemble de 6 pages des "*memoire des journez commencez au traces des bastymens*"<sup>199</sup>, et qui décrit la déconstruction de la plupart des bâtiments de la basse-cour de Touchet et de certains bâtiments de la cour du château, le commencement de la construction des nouveaux bâtiments en en faisant les "traces", et la fin de la construction de certains bâtiments de la cour du château, manifestement commencés avant. Le quatrième ensemble, le plus long, comprend 25 pages et détaille au jour le jour, d'une manière séquentielle, le "*memoire des mysés faictes pour monsieurs de Beuvron depuis conte faict a luy vyron le quatre(iesm)e jour de janvier*"<sup>200</sup>, sans millésime malheureusement. Nous y trouvons, outre les dépenses de nourriture et d'approvisionnement du chantier, celles d'aménagement de l'espace environnant le château avec de très nombreuses plantations, et des travaux payés directement aux artisans et concernant des finitions. Le cinquième et dernier ensemble de 10 pages est composée de mémoires d'alou qui décrivent principalement les travaux des charpentiers et des couvreurs et des approvisionnements de "*carreau*", c'est-à-dire de pierre de taille. Cette partie est la seule à donner une date précise et complète : "*allou faict audistz charpentiers le huyt(iesm)e jour de juillet mil cinq centz quatre vingtz & neuf de huyt fermes de maison*"<sup>201</sup>.

Il est cependant possible de dater plus précisément certaines parties de ce cahier de comptes. Nous voyons dans le quatrième ensemble un achat de morue le "*semadi sept(ièm)e jour d'apvril*"<sup>202</sup>. L'encyclopédie de Diderot et d'Alembert nous montre qu'aux alentours des années 1589 et 1590, seule l'année 1590 est compatible avec cette date<sup>203</sup>. Cependant, quelques pages plus loin et au

---

<sup>199</sup> *Ib.*

<sup>200</sup> *Ib.*

<sup>201</sup> *Ib.*

<sup>202</sup> *Ib.*

<sup>203</sup> DIDEROT, *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 3<sup>e</sup> éd., t. 18, Genève, J.L. Pellet, 1779, p. 600. Le 1<sup>er</sup> janvier 1590 est un lundi.

tournant de l'année suivante, il est question de "*deulx livres de chandelle portez devant le siege de fallaize*"<sup>204</sup>. Or le siège de Falaise eut lieu en janvier 1590<sup>205</sup>. Cette deuxième date est plus vraisemblable, d'autant la mention du septième jour d'avril est placée entre un achat le samedi de Pâques, qui tombe le 1<sup>er</sup> avril en 1589 (et le 21 avril en 1590)<sup>206</sup>, et un autre le 8 avril. Il faut donc comprendre que l'achat de morue a eu lieu le vendredi sept avril 1589 et non le samedi. Dans cette hypothèse, les 25 pages commencent le 20 novembre 1588 pour se terminer le 8 juin 1590. Nous voyons par ailleurs dans ce quatrième ensemble "*troys journez avoir achevé le pavillon & deulx journez avoir choicy l'ardoisse*"<sup>207</sup>, situées entre le 28 janvier et le 3 février. Il s'agit donc du début de l'année 1589. Cette date nous donne par ailleurs une indication pour le troisième ensemble qui évoque "*XL sept journées av(oir) recouvert tous les corps de logis de la court du pavillon et de la bace court*"<sup>208</sup>. Ces travaux de couverture se situant après ceux consistant à achever le pavillon, les dates déduites ne sont pas incompatibles avec celle de l'allou du 8 juillet 1589, d'autant plus qu'en juin de la même année on a "*donné a disner a trente massons & a douze vallez de massons po(ur) les arases de toutes les maissons*" et, en juillet, "*donné a disner aulx cherpentiers par quatre fois po(ur) la levée des maissons*".

Ce document décrit un important ensemble de travaux de diverses natures. Premièrement des travaux de déconstruction<sup>209</sup> : "*po(ur) trente journez avoir (...) demolly a la muraille (...) Plus po(ur) trente sept journez avoir demolly a la bergerye & vacherye (...) Avoir achevey de demollyr la bergerye & vacherye (...) et commencey a demollyr la maison de Jehan Jeune*"<sup>210</sup>. Il semble s'agir ici de la bergerie citée ci-dessus dans le bail de 1584 et située à l'extérieur de la cour du manoir de même que la maison de Jehan Jeune, et d'autres bâtiments sans doute situés dans la cour dans la mesure où l'autre cour est le plus souvent appelée "basse-cour de Touchet" ou "basse-cour", sans précision. Nous voyons d'ailleurs juste après "*quatre vingtz & dix journez avoir descouvert la*

<sup>204</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

<sup>205</sup> MICHAUD & POUJALAT, *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, 1<sup>ère</sup> partie du t. 12, Editeur du Commentaire analytique du code civil, 1838, p. 208 : "*Le Roy, ayant pris Alançon (...) alla avec son armée assieger Falaise*".

<sup>206</sup> *Op. cit.* <sup>203</sup>.

<sup>207</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

<sup>208</sup> *Ib.*

<sup>209</sup> *Ib.*

<sup>210</sup> *Ib.*

*grange de la court & les granges & estables de la basse court de Touchet*" ; puis : *"plus po(ur) avoir demolly la massonure de la grange de la court"*, suivi de : *"Plus po(ur) avoir faict trente neuf journez avoir aindé a descendre le bois de deulx des granges de Touchet & de la salle de la cour de hault"* ; et un peu plus loin : *"Plus po(ur) quatre massons quy ont demolly la porte de Touchet"* ; puis : *"Plus po(ur) saize journez avoir descouvert & aindé a bastre le boys des estables de la court"*<sup>211</sup>. La "cour de haut", appelée plus loin "cour du pavillon", est manifestement celle où se trouve le logis. Il s'y trouvait donc une grange qui pouvait se trouver à l'emplacement actuel du corps de galerie et qu'il a fallu démolir pour construire cette dernière. Nous trouvons enfin dans l'ensemble comptable suivant les : *"unze journez po(ur) avoir decouvert les petites estables"* ; suivies de : *"Plus po(ur) avoir demolly les petites estables au bout de la grange & charterye"*<sup>212</sup>. Les charreteries se trouvant aujourd'hui encore dans la basse-cour, nous pouvons en déduire que les petites étables s'y trouvaient aussi. Enfin l'importance des travaux de déconstruction dans la basse-cour de Touchet laisse à penser que cet emplacement, à côté de l'église, était celui du manoir du fief de Touchet.<sup>213</sup>

La deuxième nature de travaux est la construction de nombreux nouveaux bâtiments<sup>214</sup>. Tout d'abord, les travaux préparatoires : *"Memoire des journez commencez au traces des bastymens po(ur) quinze journez"* ; *"po(ur) dix vingt journez avoir faict les traces des escuries & de la vacherye"* ; *"faict des traces a la cherterye"* ; *"travailley aulx traces des murailles"* ; *"achevey les traces de murailles"* ; *"faict les traces de la porte de la basse court"* ; *"pour XVIII iournés avoyer commencay la trace du coulombier"* ; *"pour vingtroys iournes pour avoyer achevay la trace du collombier"* ; et : *"plus neuf iournés pour avoyer faict lé traces de petites étables"*<sup>215</sup>. Ces nouveaux bâtiments semblent se situer plutôt dans la basse-cour.

Ensuite les travaux de finition de ces bâtiments : *"Plus po(ur) dix journez de massons quy ont travaillé a la porte de la basse court"* ; *"Plus po(ur) dix journez des massons quy ont travaillé a la*

<sup>211</sup> *Ib.*

<sup>212</sup> *Ib.*

<sup>213</sup> Voir en annexes la fig. 15. La parcelle cadastrée C172 au cadastre Napoléon s'appelle : " La ferme du parc", mais il s'agit de toute évidence de la basse-cour de Touchet.

<sup>214</sup> *Op. cit.* 176.

<sup>215</sup> *Ib.*

*muraille de la basse court" ; "Plus dix neuf journez de massons avoir achevey la porte (...) avoir pourgetey a la porte" ; "Plus po(ur) unze journez avoir aindé a monter de la thuille sur la charterye" ; "Plus po(ur) vingt deulx journées de charpentier qui ont apbacay et faict les enchevetrures des cheminés de tout les gites du corps du logis de la bace court" ; "Plus pour avoy rembrouicé tout le cors du logis magnant de la bace court" ; "Plus po(ur) quatre huys neufs q(ue) jey fournys po(ur) la basse court" ; "Plus pour la fason de la grande porte de la bace court" ; "Plus neuf iournés de charpentier pour avoyer achevay de fournir lé gites du cors de logis de la bace court" ; "Plus po(ur) deulx livres de grand clou avoir acys les cormiers de la charterie" ; "Memoire du clou & de la latte po(ur) les bastimens de la basse court" ; et "Pour trente neuf pié de careau (...) pour achevoyer les logis de la base court"<sup>216</sup>.*

Nous trouvons encore des travaux qui concernent le pavillon de la cour et les tourelles et la porte, sans doute commencés avant le début du cahier de comptes : *"Plus pour douze journez deu charpentier avoir faict quatorze linters d'huictries & de dix huyt fenestres" ; "Plus po(ur) XL sept journées av(oir) recouvert tous les corps de logis de la court du pavillon et de la bace court" ; "Plus po(ur) troys journez avoir achevé le pavyllon & deulx journez avoir choicy l'ardoisse" ; "Plus pour la ferrure de cinq huys pour les chambres du pavillon (...) Plus po(ur) avoir acys la ferrure desd(icts) huys & de la porte" ; "Plus po(ur) huyt journez du menuycier avoir faict ung cytre & les linters de la grand porte & de la petite" ; "Plus po(ur) six journez de charpentiers avoir dresey les gistes de deulx thourelles d'enpres de la porte" ; "Plus pour le menucier qui a faict troys huis aus tourelles et unne fenestre a chace" ; puis : "Memoire de l'ardoisse achetée pour les thourelles" ; "Memoire de la lou faict des planchers de l'ecurye & des deulx thourelles" ; "Memoire de la lou faict po(ur) pourcheter les deulx cors de logys neufs & les deulx thourelles & le derriere des petites escuries sans entrer dedans led(ict) cors de logys" ; "Allou faict po(ur) pourgeter les cors de logys ycy dessus denommez par le dedans"<sup>217</sup>. Il s'agit là d'une importante mention de la construction de deux tourelles près de la porte, tourelles ultérieurement remplacées par le châtelet et dont il reste quelques traces de repentir dans les maçonneries. Il faut y ajouter la mention, non moins*

---

<sup>216</sup> *Ib.*

<sup>217</sup> *Ib.*

importante, des *"trente sept journez avoir (...) vydé des terres d'entour la grand porte"*, qui évoque le creusement des douves.

Nous trouvons aussi des travaux de modifications de bâtiments existants dans la cour : *"lou faict aulx massons d'Espins (...) acys deulx gerbierres"*<sup>218</sup>, ces gerbières sont encore en place au-dessus des pressoirs ; *"Mémoire des valletz des massons d'Espins (...) plus pour avoyer hausay un des travers de la murlaille de la petite petite ecurie et pourgetay le pignon du gable"*<sup>219</sup>, cette dernière mention confirme le fait que le gable est à cette époque apparent alors qu'il sera par la suite intégré à la maçonnerie du châtelet ; *"Allou faict aulx massons de Sainte Noryne (...) po(ur) avoir haussé la muraille tout a lentour de pied & demy par perche sur les dix huyt"* ; *"po(ur) le service de la surhausse de toutes les murailles"* ; *"Memoire de la lou faict pour vyder la maison maignante d'en pres la porte"* ; puis : *"Plus pour avoyer faict un travers de mullalle en outre lalou et pour avoyer a hauturay la dite maison de pié et demy pour estre a la rase de l'autre"*,<sup>220</sup> il semble que cette maison maignante soit une de celles de la cour, peut-être à l'est de l'entrée ; enfin : *"rempatez les maisons de la petite court"*, qui pourrait désigner l'avant-cour de l'enclos du château par opposition à la cour de haut qui pourrait désigner la cour d'honneur ; et *"Plus po(ur) sept journez avoir recouvert les logis de la court & separey la thuille la grande d'avec la petite"*<sup>221</sup>.

Le cahier de comptes évoque encore des travaux de réparation et de menus travaux sur des bâtiments existants de la cour : *"Plus po(ur) avoir faict des cies es huys de deulx celiers & conté ung & conté l'huys du four & faict troys cies es troys huys des petites escuries & mys deulx corbeaulx dedans la depence a soutenir l'atrier de la chambre de dessus & refaict l'atrier de la chambre de dessus la cussyne & refaict le contre feu de la chambre neufve"* ; *"Plus pour le masons qui onst renbrouisé le grand gernier tout alentour (...) plus pour avoir fect onze journées a blanchir la petite ecurie & pour avoir planché toutl alentour du grand gernier"* ; *"Plus deulx journez d'un hourbilleur avoir hourbillé a la chambre painte"* ; *"Plus po(ur) le mareschal de Saint Laurent quy a (...) faict la ferrure de la grand porte & de la petite porte & des troys portes de l'ecurye"* ; *"Plus*

---

<sup>218</sup> *Ib.*

<sup>219</sup> *Ib.*

<sup>220</sup> *Ib.*

<sup>221</sup> *Ib.*

*po(ur) neuf journez avoir travaillé a la tranché de derriere le fruytier po(ur) vyder l'eau de dans la cave" ; "Plus po(ur) troys huys aulx escuries & cinq au pavillon" ; "Plus po(ur) avoir fait ungne clef & ungne clenche a l'huys du jardin" ; "Plus po(ur) douze journez po(ur) avoir buché ung orme & abatu & amenagey trois lucernes" ; "Plus po(ur) avoir couvert trois lucernes deulx en thuille ungne en ardoisse", et : "Plus po(ur) quatre charpentiers quy ont fait des forces & des esguilles au presoir"<sup>222</sup>.*

Nous trouvons enfin de nombreuses mentions des plantations et aménagements des environs : *"Plus po(ur) trente trois journez avoir planté des pommiers planté des hestres planté des ormeaulx porté de la planté aulx fossyeurs" ; "avoir planté sept vingtz quatre pommyers & poiryers & avoir remotté les chesnes & les ormes & les hestres" ; "Plus pour vingt cinq journez avoir cherfouy les reyons du jardin de Touchet" ; "Plus po(ur) deulx hommes quy ont grefey viron six cens pommiers & poiriers & ung homme quy les a terracés" ; "Plus po(ur) six journez avoir amendey le chemin de Touchet" ; "Plus po(ur) dix journez avoir achevey d'eteter la pupiniere" ; "Plus pour vingt et unne journaye pour avoyer fouy les réons du iardin de la Paliere" ; "Plus pour avoyer cuilly quatre chartés de gaulle a drezer les treilles du iardin" ; et : "Plus troys iournés pour avoyer relevay le fonsay du frutier"<sup>223</sup>.*

Ce sont donc des travaux considérables d'aménagement et d'agrandissement qui sont entrepris. Ce ne sont pas moins de 32 000 ardoises<sup>224</sup>, soit de quoi couvrir environ 600 m<sup>2</sup> de toiture et 78 000 tuiles, soit de quoi couvrir environ 1 300 m<sup>2</sup><sup>225</sup>, qui sont mises en œuvre en 1589 et 1590. Par ailleurs, le jour de l'Ascension il faut donner *"a disner aulx massons & aulx valletz de massons aulx charpentiers aulx couvreurs (et) aulx thireurs de pierre"<sup>226</sup>, puis le mercredi des fêtes de Pâques, c'est-à-dire le 29 mars 1589, ce sont *"cinquante hommes quy estoyt a vingt cinq harnoyz & le jeudy vingt six quy estoyt a traize harnoyz"<sup>227</sup> pour lesquels il faut acheter *"dix membres de beuf"*. Enfin,**

---

<sup>222</sup> *Ib.*

<sup>223</sup> *Ib.*

<sup>224</sup> *Ib.* : *"Plus po(ur) le batelyer pour avoir passé les harnoyz troys voyages quy ont aporté trente deulx mylle d'ardoysse"*.

<sup>225</sup> *Ib.* : *"Plus led(ict) Mallard a fait dellivrer a mond(ict) seigneur XXIII milliers de thuille" ; et : "Jay receu des religieux de Barbery le nombre de LIII mille de tuille"*.

<sup>226</sup> *Ib.*

<sup>227</sup> *Ib.*

en juin de la même année, on a "*donné a disner a trente massons & a douze vallez de massons po(ur) les arases de toutes les maissons*"<sup>228</sup>.

Cependant rien dans ce cahier de comptes n'évoque explicitement le corps de galerie. La disposition du pavillon construit en 1589, à l'est de la plateforme, et la présence sur ce pavillon de meurtrières défendant les côtiers vers le nord et vers l'ouest, montrent que, même si le corps de galerie n'est pas encore construit à l'issue de cette campagne de travaux, le plan général est dès lors parfaitement établi.

Le cahier de comptes de 1599<sup>229</sup> et, dans une moindre mesure, celui de 1596<sup>230</sup>, permettent d'y voir plus clair. Le premier est un cahier relié de 34 pages dont 8 pages blanches intercalaires qui est organisé soit par mémoire des sommes directement payées à un artisan, les dates indiquées étant alors séquentielles, soit par mémoire d'opérations particulières, les dates d'un mémoire à l'autre n'étant alors pas nécessairement séquentielles. Fresney-le-Puceux n'est pas cité une seule fois mais les mentions du pavillon neuf, du vieux pavillon, de la galerie et d'un certain nombre d'autres lieux ne laissent aucun doute sur le fait que ce cahier de comptes concerne le château et ses environs.

Nous y trouvons d'abord les plus anciennes mentions connues de la galerie. Cependant, les travaux décrits sont des travaux de finition effectués par des menuisiers : "*pour faire le planchiés de petit cabinés deu boult de la gallerie*"<sup>231</sup> ; "*alou faict aulx menuisiés (...) pour fairre le leucquernes deu grand pavillon neuf et de la gallerie ledix doivest fairre ceinq leucquarnes pour une croysée et quatre leucquarnes deu pavillon pour unne croysée le toulit revenant a quatre croysés par le prix de sept livres chachunne et douze deniés pour livre de vin quy seroist pour le quatre croysés la somme de XXIX L VIII S Ledix onst receu ce vingt sixi(es)me de septanbre mil ceinq centz quatre vingtz et dix neuf (...)*"<sup>232</sup>. Ce calcul d'équivalence montre que, compte tenu du fait qu'il y a 4 lucarnes à deux étages, c'est-à-dire 8 huisseries aux fenêtres du pavillon, il y a nécessairement dix huisseries aux

---

<sup>228</sup> *Ib.*

<sup>229</sup> *Op. cit.* 178.

<sup>230</sup> *Op. cit.* 177.

<sup>231</sup> Cette petite pièce se trouve contre le pignon du vieux pavillon. Aujourd'hui murée, nous voyons encore l'emplacement de la porte qui permettrait la communication entre la chambre du premier étage du vieux pavillon, probablement la chambre de Pierre d'Harcourt, et cette petite pièce qui était conséquemment son cabinet. Nous y reviendrons.

<sup>232</sup> *Op. cit.* 178 ; et voir la reproduction d'une page du manuscrit en annexes, fig. 74.



lucarnes de la galerie, ce qui correspond au nombre de lucarnes avec huisserie restituées lors de la restauration des années 1990 (auxquelles s'ajoutent 2 fausses lucarnes servant de souche de cheminée). Il est par ailleurs très surprenant de constater que les huisseries des lucarnes du pavillon ne sont fabriquées et posés qu'en 1599 alors que nous avons vu précédemment que la maçonnerie et la couverture en étaient terminées au milieu de l'année 1589. Ce pavillon était de fait tout à fait inhabitable puisque l'ensemble des travaux d'aménagement des planchers n'est réalisé qu'en cette année 1599 : *"avoir polly le deux sommyés<sup>233</sup> deu pavillon"* ; *"pour la fason de unne porte qu'il l'onst faite a la chanbre de Monsieur"* ; *"pour fairre trois huys assavoir ung pour mettre a l'antrée montée deux pavillon et ung pour la chanbre de la chapelle et ung pour metre aupre de la montée d'aupres le viés pavillon"* ; *"Plus ledix menuysiés onst alloué a fairre trois huis dont y en a ung pour la premiere chanbre de devers le viés pavillon et deux autres pour metre et garderobes deu bout de la gallerie<sup>234</sup>"* ; *"alou faict (...) aulx meneuysiés ce quinz i(es)me de juillet mil ceinq centz quatre vingtz & dix neuf pour raboter & netir sys sommiés au pavillon neuf et quatre en cheveteurres & cheminés de chanbres deudict pavillon<sup>235</sup>"*, *"Plus paié aulxdix meneuysiés pour avoir nety le nombre de quatre vingtz deux gytes pour mettre a la salle deu pavillon et alentour cheveteurre de chanbres (...) Plus ledix onst nety le nombre de vingtz trois gytes pour mettre a la grand chanbre de deseubz le pavillon neuf (...) ledict a nety LXXII gytes plus il en a nety XXXVI gytes plus ledict en a nety le nombre de IIIIxxXII gytes<sup>236</sup>"* ; *"Memoire de l'argent que le tyreurs de pierre onst receu quy est Fransois Lanon et Marin et Guillaume dix Hardouin (...) ledix onst livré quinze bannes de pierre pour ranbrouicer au pavillon neuf deu long de sablyerres<sup>237</sup>"*. Ce cahier de comptes ne nous renseigne donc pas sur la date de construction de la galerie, qui peut se situer

<sup>233</sup> Le dictionnaire de Trévoux indique : *"Sommier dans la coutume de Normandie est synonyme de poutre"*.

<sup>234</sup> Cette première chambre du pavillon est probablement celle de Pierre d'Harcourt et cette nouvelle porte semble être la porte de communication entre cette chambre et le cabinet évoqué ci-dessus.

<sup>235</sup> Chevêtre, nous dit le dictionnaire de Trévoux : *"en termes de charpenterie, est la pièce de bois qui soutient les solives coupées à l'endroit de la cheminée, pour donner passage aux tuyaux, & empêcher que l'âtre ne pose sur du bois"* ; ce pavillon comprend bien quatre étages de chambres avec une cheminée à chaque étage et donc quatre chevêtres.

<sup>236</sup> Glossaire d'architecture : *"Gîte : en charpente et en menuiserie, désigne une lambourde, une solive ou un madrier supportant une plate-forme ou un parquet"*. Consultation du 29 janvier 2016 sur : [http://archidirect.com/francais/infocenter/lexique\\_construction.php#7](http://archidirect.com/francais/infocenter/lexique_construction.php#7). Le nombre total de gîtes, soit 199, correspond à-peu-près au nombre actuel de solives des 4 niveaux de planchers du pavillon.

<sup>237</sup> Le grand pavillon ayant un "comble à surcroît", il s'agit ici de monter des cloisons de moellon au-dessus des murs gouttereaux, permettant aux pièces du premier étage de combles d'avoir des murs en maçonnerie.

entre 1589 et 1599, mais aussi avoir été commencée avant 1589. Le cahier de comptes de 1596<sup>238</sup> dont 5 des 6 pages comptabilisent des livraisons de carreau, c'est-à-dire de pierre de taille, pour un total de 655 pieds, soit un peu plus de 24 m<sup>3</sup>, montre en tout cas que la construction d'un bâtiment est en cours, même si ce cubage est très insuffisant pour la galerie. Cette longue interruption du chantier, ou tout au moins de celui du pavillon, pourrait s'expliquer par le fait que Pierre d'Harcourt participe à de très nombreux combats pendant les guerres de la Ligue, notamment de 1585 à l'édit de Nantes du 13 avril 1598. Il pourrait y avoir une corrélation avec le fait que si deux de ses enfants naissent en 1583 et 1584 et cinq après 1597, il n'y a qu'une seule naissance entre les deux.

Nous trouvons ensuite dans ce cahier de comptes des mentions de constructions nouvelles : "*Plus païé au serrurier pour soisante et trois gonnes et unne clanche le tout pour mettre au vollier*"<sup>239</sup> ; "*Memoire du clou que Jehan Drieu a livré pour le petit vollier tant a latte que a ardoysse*" ; "*ferre le traces pour ferre la chereterie de derriere le preseur*" ; "*Memoire de l'alou faict a Robert Le Danoues pour couvrir le petit vollier et le fournil de la basse court et le poulliés et chereterie de derriere le preseur*" ; "*Memoire de l'alou faict aux carrabis pour faire le planchiés de petits cabinés deu poullier et le fournil de la basse court*" ; "*pour entabler la meuraille de la court et pour faire le jeu de paume*" ; "*Memoire de l'argent que Pierre Syrel (menuisier) a receu pour faire de thuyaulx pour faire aller l'eau au vollyer*" ; et : "*Memoire du quarreau que Phelypes Gerart a livré pour la muraille de la court et pour ferre le jeu de paume*"<sup>240</sup>. Nous voyons ici apparaître le petit vollier, couvert en ardoise, dont nous ignorons l'emplacement et qui semble distinct du colombier puisqu'en 1590, peu après la construction de ce dernier, il faut "*curray le coulombier*"<sup>241</sup>, ce qui montre qu'il est fonctionnel. Nous voyons également apparaître le fournil de la basse-cour et la charreterie de derrière le pressoir, mais surtout le mur de la cour et le jeu de paume. Le mur de la cour n'existe plus mais, outre le fait qu'il est clairement cité en 1639 dans le

---

<sup>238</sup> *Op. cit.* 177.

<sup>239</sup> Le dictionnaire de Trévoux indique : "*Volière : synonyme de volet, est aussi un petit colombier où l'on nourrit des pigeons domestiques, qui ne vont point à la campagne avec les autres. Les pigeonneaux de volière sont plus estimés que les fuyards*".

<sup>240</sup> *Op. cit.* 178.

<sup>241</sup> *Op. cit.* 176.

douaire de Gillonne de Matignon<sup>242</sup>, il est parfaitement visible au premier plan du dessin de l'angle sud-ouest de la cour par Bouet<sup>243</sup>. Quant au jeu de paume, nous verrons plus loin qu'il est cité dans l'inventaire du château fait en 1627. Ces deux derniers ouvrages sont par ailleurs marqués au cadastre Napoléon<sup>244</sup>.

Nous trouvons encore dans ce cahier de comptes des mentions de réparations ou de modifications d'ouvrages existants : "*Plus païé aulx menuysiés pour avoir refaict la porte deu fournil de la basse court*" ; "*Plus pour unne livre de syeu bateu pour le fontenier pour mettre e fontaines*" ; "*Plus païé audict Gauguin et a l'homme quy servoit le masons pour quatre journées qu'il onst faites deu syment pour la fontaine*" ; "*Plus païé au couvreur pour saize journées qu'il a faites a reparrer le mesons de la basse court*" ; "*dix neuf journées pour vider de terres dedans le preseir*" ; "*six journées a travailler a la basse court et porter de terres dedans le freuitier*" ; et : "*replancher la cloteurre deu preseur et pour contrelater<sup>245</sup> le haulx gernier de desusbz le preseur jesusques a la premiere filliere toutl alantour<sup>246</sup>*". Nous trouvons ainsi en 1599 la première mention de la fontaine, avec des travaux d'entretien de son l'étanchéité. D'ailleurs un acquis du 20 juillet 1603 évoque "*la somme de quatorze livres po(ur) satisf(air)e a payer le fonteinier quy a travaillé a racomoder les tuaux de la fontaine<sup>247</sup>*", ce qui suggère que la fontaine n'est alors pas très récente.

Le dernier type de travaux cité dans ce cahier de comptes concerne les aménagements extérieurs : "*Pour trois journées d'homme pour quillir de la gaulle pour dresser le gerdin<sup>248</sup>*" ; "*Plus païé ausis a l'Antique (le jardinier) pour avoir travaillé au plant*" ; "*pour deux centz de plante qu'il a baillé au gerdinyer pour mettre au gerdin*" ; "*Plus pour trois journées d'homme pour chereter de l'osier pour mettre a l'oséré deu prey de Saint Germain*" ; "*Memoire de l'alou faict a Denis Rocqueveille et a*

---

<sup>242</sup> *Op. cit.* <sup>153</sup> : "*depuis la porte du jardin jusques a la muraille qui faict separa(ti)on de la court dud(ict) manoir d'avec les escuryes*".

<sup>243</sup> Voir en annexes la fig 60.

<sup>244</sup> Voir en annexes la fig. 16.

<sup>245</sup> Contrelater, nous dit le dictionnaire de Trévoux, signifie : "*couvrir un pan de charpente des deux côtés, pour l'enduire de plâtre ou de mortier*" ; et : "*Filières de comble sont les pannes ou pièces de bois sur lesquelles portent les chevrons*".

<sup>246</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>.

<sup>247</sup> *Op. cit.* <sup>180</sup>.

<sup>248</sup> Nous avons vu ci-dessus qu'en 1589 il y avait déjà la mention : "*Plus pour avoyer cuilly quatre chartés de gaulle a drecker les treiles du iardin*" ; et voir en annexes les fig. 7 & 15 : le "jardin à buis" est cadastré C151 et C152.

*Jacques Etace pour planter et fouir l'oserré que nous faict ferre au prey de Saint Germain*<sup>249</sup> ;  
*"deux journés qu'il a faites a sercler la peupiniere de Tourtou et avoir osté le bois d'alantour"*<sup>250</sup> ;  
*"pour avoir faict le traces a planter le vingnes deu long la mouraille" ; "tyrer ce qu'il faillyra de  
 pierre et de terre pour faire la meuraille de la garanne d'aupres le freuytier" ; "Memmoire de  
 l'argent que Martin Marquet et Laurens Brion onst receu pour faire la meuraille deu clos  
 Becquet"*<sup>251</sup> ; et : *"Memoire de l'argent que Lorans Gaugain a receu pour a(voir) travaillé a faire  
 le terriés de la garrane d'aupres le freuitier"*<sup>252253</sup> .

Huit des neuf quittances évoquées ci-dessus et datées des années 1602 et 1603 montrent des modifications dans les plantations avec l'arrachage des pommiers du "jardin aux pommiers" et leur remplacement par des hêtres : *"esracher et planter les haistres des allées que l'on f(aict)z au lieu du jardin au pommiers de monseigneur de Beuvron" ; "paier les hommes qui arassent des hestres et les plantent et arachent de pom(m)ier" ; "planter les hestres au jardin de l'Escasse" ; "parer les allées des hestres" ; et : "planter les hestres et arracher les pommyers au jardin nommé l'Escase"*<sup>254</sup> . Nous ne savons pas avec certitude où se trouvait ce jardin de l'Escasse, cependant une pièce de terre de près de 9 ha située au sud, derrière le jardin du château et dans l'axe, porte le nom de *"grande et petite étoile"*<sup>255</sup> . Il est probable que les allées de hêtres s'y trouvaient. L'Escasse serait alors le nom antérieur de cette même pièce, dans laquelle des pommiers auraient tout d'abord été plantés avant que Pierre d'Harcourt décide de faire faire de grandes allées dans l'axe du château.

L'"*Etat des mises que je faictes pour monseigneur le marquis de Beuvron par son commandement a son logis de Fresney depuis le vingty(esm)e jour de novembre six cenx unze jusques au vingt six(iesm)e jour de juillet six cenx traize*"<sup>256</sup> est le dernier des cahiers de comptes dont nous disposons. Il décrit principalement des travaux de renforcement du dispositif de défense, peut-être à

<sup>249</sup> Voir en annexes la fig. 9, le pré de Saint-Germain est cadastré E201.

<sup>250</sup> Voir en annexes la fig. 7. La pépinière de Tourtout est peut-être voisine du pré de Tourtout, cadastré C178 et C179.

<sup>251</sup> Voir en annexes la fig. 7. Le clos Bequet, cadastré C174, est situé immédiatement à l'est de la basse-cour.

<sup>252</sup> Voir en annexes la fig. 15. La pièce cadastré C160 s'appelle : "le jardin Cordier" (fig. 7), mais il s'agit bien du grand fruitier comme nous pouvons le déduire de l'*Op. cit.*<sup>153</sup> : *"la jouissan(ce) du grand pavillon dud(ict) manoir de Fresné le Puceux depen(dan)t dud(ict) fief de S(ainc)t Germain et corps de logis vers le grand fruittier dud(ict) Fresné"*. La garenne est donc à proximité mais il n'en reste aucune trace.

<sup>253</sup> *Op. cit.*<sup>178</sup>.

<sup>254</sup> *Op. cit.*<sup>180</sup>.

<sup>255</sup> Voir en annexes la fig. 7, la pièce cadastrée C150.

<sup>256</sup> *Op. cit.*<sup>179</sup>.

rapprocher de l'assassinat d'Henri IV le 14 mai 1610<sup>257</sup> : *"ung acquis (...) en dapte du vingt cinq jour de novembre six cenz unze pour avoir faict unze journées a travailler a faire ung pillier dens les fossés et douves de monseigneur pour porter le pont devers le jardin"* ; *"autre acquis (...) au nombre de sept depuis le vingt sept(iesm)e jour de novembre au(dict) an six cenz unze jusques au huiti(esm)e jour d'apvril six cenz douze pour av(oi)r massoné les douves de monseigneur alentour de son logis de Fresney"* ; *"sept acquis (...) depuis le sept(iesm)e jour d'apvril six cenz douze jusques au vingt huit(iesm)e jour dud(ict) mois pour av(oi)r fait la trasse du portail et pavillon devers le semettiere"* ; *"ung acquis (...) de quinz(iesm)e jour de mars six cenz douze pour av(oi)r parachevé de couvryr l'escurye"* ; *"fait vingt quatre journez dens les douves de monseigneur"* ; *"troys acquis (...) avoir tiré de la pierre dens les fosses de devers le semetiere"* ; et : *"troys acquis (...) pour avoir travaillé a tirer de la pierre dens les fossés"*<sup>258</sup>. La formulation de ces travaux montre que les fossés existent en 1611 et qu'il faut les agrandir et surtout maçonner les contrescarpes. Nous voyons par ailleurs qu'un pavillon, c'est-à-dire très probablement le châtelet actuel et son dispositif de pont-levis<sup>259</sup>, vient remplacer les deux tourelles construites en 1589<sup>260</sup>. L'analyse des maçonneries du côté de la cour, à la liaison du châtelet et des petites écuries montrent un "coup de sabre" à la limite de l'ancien pignon. Il a manifestement fallu découvrir l'extrémité est des toitures qui couvraient le pignon pour remonter la maçonnerie de ce dernier, devenue le mur situé à l'ouest du châtelet et, partant, *"parachever de couvrir l'escurie"*.

Le parc est ici cité pour la première fois ainsi que ses importants travaux de clôture : *"ung acquis (...) de premier jour de decembre six cenz unze po(ur) av(oi)r cherier le nombre de quatre cenz et demy de bourres pour mettre sur la muraille de parc"* ; *"ung acquis de Robert Fallaize de vingt sept(iesm)e jour de mars six cenz unze pour avoir fait dix huit journées d'homme a massonner le fourneau a chaut"* ; *"ung acquis de vingt troys(iesm)e jour de novembre six cenz unze pour av(oi)r fait six journées a travailler a arrasser des pomyers et les replanter pres la muraille de parc de*

<sup>257</sup> *Op. cit.* <sup>27</sup>, t. 2, p. 1214.

<sup>258</sup> *Op. cit.* <sup>179</sup>.

<sup>259</sup> Arch. dép. Calvados, E14, 389 feuillets. En 1639 il faut réparer le pont-levis : *"mil six cent trente neuf furent presents Robert et Guy Le Sieur demeurant à Fresney du mestier de charpentier (...) les reparations et charpenteryes (...) le grand pont du logis de Fresney"*.

<sup>260</sup> Voir en annexes la fig. 16 qui montre la situation des douves à proximité de l'église et du cimetière ; et la fig. 55.

monseigneur" ; "*ung acquis (...) pour av(oi)r parachevé de deserter la haye de dens le parc*" ; et : "*en quatre acquis (...) pour av(oi)r massonné a la muraille du parc*"<sup>261</sup>. Nous voyons enfin qu'un four à chaux est construit<sup>262</sup>, sans doute pour subvenir aux besoins du chantier<sup>263</sup>.

Ce remarquable ensemble de documents comptables ne nous donne malheureusement aucune indication sur le nom du ou des maîtres d'œuvres du château. Pas plus que sur le nom du ou des peintres qui ont réalisé les décors de la galerie et de la chambre qui lui fait suite, sur lesquels nous reviendrons, alors même que nous connaissons le nom de celui qui a réalisé les deux ceintures funèbres autour de l'église de Fresney après la mort de Jacques d'Harcourt, en 1623, et de ceux qui ont fait celles des églises de Beuvron et de Varaville en 1627<sup>264</sup>.

Pour en finir avec la chronologie des constructions, nous n'avons aucune trace, ni documentaire ni archéologique, de modification du bâti de la mort de Pierre d'Harcourt en 1627 à la mort de madame d'Haussonville en 1837. Tout au plus trouvons-nous dans les comptes de tutelles des indications de réparations faites aux bâtiments en 1639<sup>265</sup>. Il est à noter que la basse-cour de Touchet est ici appelée "*basse-cour*" sans précision, la cour du château étant, quant à elle nommée "*grand court*", "*haulte court*" ou "*court du grand logis*"<sup>266</sup>. Il est vraisemblable que les propriétaires se sont alors limités à des travaux d'entretien d'un ensemble bâti désormais habité par des fermiers.

---

<sup>261</sup> *Op. cit.* <sup>179</sup>.

<sup>262</sup> Voir en annexes la fig. 7. Le four à chaux est cadastré en C175 et se situait à l'est du clos Bequet.

<sup>263</sup> *Ib.* Cet extrait du cadastre Napoléon montre l'ensemble du parc. Les murs de clôture courent sur environ 4 400m.

<sup>264</sup> *Op. cit.* <sup>126</sup>, p. 63 & 64 : "*Charles Le Got peintre demeurant en la ville de Caen pour avoir fait une ceinture funebre en ladict eglise de Beuvron*" ; et : "*a Cosme du Hec aussy peintre pour avoir peint et doré a l'huile le ceinture de l'eglise de Varaville*".

<sup>265</sup> *Op. cit.* <sup>259</sup>, 1639 : "*Tupint Pierret (...) du mettier de vitrier plombeur (...) pour avoir employé vingt piedz de verre et racoutray les viltres du logis de Fresnay*" ; "*avoir employé en l'an mil six cens trente sept aulx goutieres du logis de Fresnay le nombre de seize livres de soudure*" ; "*pour avoir faict les serrures necessaires aulx loquets portes fenestres grilles et tergettes de croiessés avec la serrure du pont et porte du parc dudict lieu de Fresnay*" ; "*pour l'entretien en couverture de tuille et ardoisse des logis des haulte et basse court du logis de Fresney (...) trente soulz de platre pour reffere le grenier de dessus les galleries*" ; "*avoir reffait (...) le grenier de dessus le cellier de la court du grand logis de Fresney*" ; "*les reparations et charpenteryes (...) le grand pont du logis de Fresney neuf poutres de maison a la basse court sur les estables qui avoient esté brullées (...) les portes et barrieres du parc et de la harasserie*" ; et : "*les reparations necessaires aulx maisons moullins murailles du parc et de la Pallierre que aultres lieux despendant des terres et fermes de Fresnay le Puceulx*".

<sup>266</sup> *Ib.* ; et dans le bail de la maison de la Belinière en 1637 : "*la moictié de tous les masles et engrais qu'ilz seront dans les estables et masles de la basse court dudict Fresney (...) et la grange qui lui sera baillée dans la grand court*".

## 1.2 DE 1837 À NOS JOURS

L'Annuaire du département du Calvados évoque à Fresney-le-Puceux, en 1834, une "commune considérable, assise en partie sur une hauteur qui domine tout le pays, et où l'on voit un ancien château qui tombe en ruine"<sup>267</sup>. Trois ans plus tard, il ajoute : "Ce château domine un parc que ses coteaux et ses vallons rendent fort agréable ; mais où l'on aperçoit d'autres traces de culture que celle qu'y laisse la charrue du fermier"<sup>268</sup>. C'est donc un ensemble dégradé qui est vendu peu après la mort de Madame d'Haussonville, survenue en 1837<sup>269</sup>. Il est possible de suivre les diverses mutations grâce aux matrices cadastrales<sup>270</sup> : le château de Fresney, les deux fermes du Parc et de la Bélinière et la quasi-totalité des terres situées sur la commune de Fresney-le-Puceux sont vendus en 1841 à Charles Pierre Paul Paulmier, né à Paris le 11 octobre 1811 et mort à Bretteville-sur-Laize le 15 décembre 1887, lequel avait acheté dès 1835 la plus grande partie du bois d'Alençon, situé sur la commune de Boulon. Il était avocat, député de 1846 à 1871 (sauf en 1848), fut élu sénateur en 1876, mais fut battu en 1885, et membre du Conseil général depuis 1848, dont il fut président de 1865 à 1871<sup>271</sup>. Le rôle de ce propriétaire reste ambiguë car si A. de Caumont écrit en 1860 : "On doit de la reconnaissance aux propriétaires qui conservent et restaurent les anciens châteaux qu'ils possèdent (...) Nous adressons donc les félicitations de l'Association normande à M. Ch. Paulmier, ancien député, membre du Conseil général, qui a eu la bonne pensée de restaurer et de consolider le château de Fresnay-le-Puceux"<sup>272</sup> ; puis quelques années plus tard précise : "Il y a fait des travaux considérables de conservation (...) Par ses soins, les portions menaçant ruine ont été consolidées, les cloisons qui divisaient la grande galerie enlevées, les fenêtres revitrées et leurs volets de chêne rétablis, etc..."<sup>273</sup> ; il avait écrit 16 ans plus tôt, dans le *Bulletin monumental* : "Il est question de détruire une partie du château de Fresnay-le-Puceux (...) Le grand corps de logis qui occupe le fond de la cour peut donner une idée très juste des constructions seigneuriales les plus importantes de l'époque et c'est un type intéressant à examiner. On démolit malheureusement une

<sup>267</sup> FB, *Annuaire du département du Calvados pour l'année 1834*, Caen, Imprimerie de Pagny, 1834, p. 132.

<sup>268</sup> *Op. cit.*<sup>170</sup>, p. 90.

<sup>269</sup> *Op. cit.*<sup>168</sup>, p. 127.

<sup>270</sup> Arch. dép. Calvados, 3P4235, p. 115 & 116 ; et 3P4236, p. 184 & 185.

<sup>271</sup> *Op. cit.*<sup>168</sup>, p. 127.

<sup>272</sup> DE CAUMONT, ARCISSE, "Restauration et consolidation du château de Fresney-le-Puceux", *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 26<sup>e</sup> année, Caen, Hardel, 1860, p. 489.

<sup>273</sup> DE CAUMONT, ARCISSE, "Allons à Falaise par Notre-Dame de Laize", *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 26<sup>e</sup> année, Caen, Le Blanc-Hardel, 1865, p. 87.

partie de ce grand bâtiment"<sup>274</sup> ; et repris presque mot-à-mot le même texte en 1855, dans la *Statistique routière de la Basse-Normandie*<sup>275</sup>. Une reproduction du dessin de Georges Bouet<sup>276</sup> de la partie du logis située dans l'angle sud-ouest de la cour, alors en ruine, y est annexée. De plus, dès 1842, Auguste le Flaguais avait écrit dans la *Revue du Calvados* : "*On démolit en ce moment le vieux château de Fresney-le-Puceux, auquel se rattachaient les noms des Fiesque et des Harcourt, et qui a été acheté, dans ces derniers temps, par une sorte de bande noire. Il n'était pas fort remarquable sous le rapport de l'art, mais il présentait dans sa masse imposante un type complet de l'architecture féodale au XVIe siècle. Il est triste sans doute de voir tomber sous la pioche brutale et sacrilège, ces vieux monuments historiques, gloire de notre province*"<sup>277</sup>. Nous reviendrons dans la troisième partie sur le fait que si Charles Paulmier a abandonné à la ruine la partie la plus ancienne du logis, nous lui devons d'avoir sauvé ce qui est parvenu jusqu'à nous. Il ne semble pas qu'il réside à Fresney. Il fait pourtant restaurer la chambre du bout de la galerie<sup>278</sup>, appelée alors "*salle de billard*", y fait installer un lambris provenant du château voisin de Quilly<sup>279</sup> et projette de restaurer le remarquable décor peint de la galerie<sup>280</sup>. Cependant, quand E. Simon visite le château le 17 avril 1884, peu avant la mort de Charles Paulmier, il note : "*Un immense quarré de bâtiments entourés de douves formait le château. Les parties les plus anciennes remontent au XVIe siècle, l'entrée et les bâtiments du fond sont seuls intéressants. Le tout est assez délabré. A l'ouest il n'y a plus de bâtiments. Le reste sert de bâtiment de ferme (...) Le grand logis du fond a été détruit en partie. Les démolisseurs ont commencé au nord (en fait à l'est) et ont abattu un des grands pavillons. Les murs restent debout, il n'y a ni plancher ni couvertures, c'est*

<sup>274</sup> DE CAUMONT, ARCISSE, *Bulletin monumental*, t. 10, Caen, Hardel, 1844, p. 174 & 176.

<sup>275</sup> *Op. cit.* <sup>175</sup>, 1855, p. 101.

<sup>276</sup> Voir en annexes la fig. 60.

<sup>277</sup> LE FLAGUAIS, AUGUSTE, *Bulletin*, *Revue du Calvados*, Troisième année, Caen, A. Hardel, 1842, p. 190-191.

<sup>278</sup> JOANNE, ADOLPHE, *Itinéraire général de la France ; Normandie*, Paris, L. Hachette et Cie, 1866, p. 463 : "*On remarque, dans le pavillon existant, une belle cheminée (rez-de-chaussée -sic-) du style de la Renaissance, et un plafond peint bien restauré*".

<sup>279</sup> PELLERIN, ALBERT, "Le manoir de Quilly", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XVIII, Caen, Henri Delesques, 1898, p. 116 : "*Les lambris étaient garnis jadis de panneaux peints avec sujets galants et devises à l'unisson. (...) Leurs galanteries, cédées par M. le docteur Fouques à M. le sénateur Paulmier, ornent aujourd'hui la salle de billard du château de Fresney-le-Puceux*".

<sup>280</sup> *Op. cit.* <sup>272</sup>, 1860, p. 490-491 : "*Un des pavillons de ce château est depuis longtemps à l'état de ruines. On se bornera à en consolider les murs ; c'est la partie centrale et l'extrémité opposée qui vont être restaurées. La galerie centrale, très intéressante par ses peintures décoratives dans le style du XVIe siècle, a été étudiée avec beaucoup de soin par M. G. Bouet, qui déjà en a relevé les principaux détails ; les armoiries des d'Harcourt, avec celles des familles auxquelles ils se sont alliés, s'y voient encore avec divers sujets mythologiques*".



*une ruine complète. Le pavillon du sud (en fait de l'ouest) est restauré. Le centre est occupé par une galerie en mauvais état (...) Au premier étage la galerie a eu son plafond peint. On pourrait encore retracer le plan des peintures ou plutôt des arabesques. Ils entourent plusieurs sujets qui sont bien effacés maintenant (...) Au haut des murs de cette galerie, on avait peint des écussons et au dessus on avait écrit des noms (...) Voici du reste quelques noms qui sont encore visibles (...) Je n'ai pas le quart des noms, tous les autres sont effacés (...) Il a fallu voir cela vivement. On étend les grains du fermier dans cette galerie (...) Monsieur Paulmier propriétaire actuel du château a fait restaurer une chambre du pavillon (...)"<sup>281</sup>.*

Après Charles Paulmier, ses fils, Charles-Ernest, né le 2 avril 1848 et mort à Neuilly-sur-Seine le 22 août 1907<sup>282</sup>, et Yvan lui succèdent<sup>283</sup> avant de vendre la propriété en 1905 à un minotier de Caen, Charles Angers, lequel la vend à son tour en 1907 à Emile Norbert Levavasseur, horticulteur à Ussy<sup>284</sup>.

Deux propriétaires ont un rôle notable au XXe siècle : Monsieur et Madame Léon Catel, de 1922 à 1957, et Monsieur et Madame Xavier de Prémèsnil, depuis 1982 et propriétaires actuels.

Léon Catel achète le château le 7 octobre 1922 à des marchands de biens de Saint-Malo, Rolland Brouard et Bernard Launay<sup>285</sup>. La Société des antiquaires de Normandie émet alors, le 24 octobre 1922, le vœu que l'ensemble du château soit classé au rang des monuments historiques<sup>286</sup>. Cependant, devant le risque de voir les panneaux peints et le coffrage en bois de la cheminée se trouvant dans la chambre du bout de la galerie, dont les vendeurs se sont réservé la propriété, quitter le château, le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts ouvre une instance de classement qui empêche tout enlèvement pendant 6 mois<sup>287</sup>. Dans son rapport, l'architecte en chef G. Ruprich-Robert note : "*Le château de Fresnay-le-Puceux semble dater de la fin du 16<sup>e</sup> siècle ou*

---

<sup>281</sup> Arch. dép. Calvados, F5119 ; et 2 Mi 556, R2, Visite d'Eugène Simon le 17 avril 1884, 13 p., 17 avril 1884, p. 217-220.

<sup>282</sup> Op. cit <sup>168</sup>, p. 127.

<sup>283</sup> Arch. dép. Calvados, 3P4236, 224 p., p. 184-185.

<sup>284</sup> *Ib.*

<sup>285</sup> Acte de vente du château de Fresnay-le-Puceux du 8 mai 1982, étude de Me Alfred Couvert, Notaire à Merville-Franceville-Plage.

<sup>286</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Mérimée PA 00111356, Fresnay-le-Puceux, Château, Dossiers de protection ; lettre du secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie au ministre, 24 octobre 1922.

<sup>287</sup> *Ib.*, minute de lettre du ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts, 18 novembre 1922.

*des premières années du 17<sup>e</sup> siècle (...) Cette description générale nous amène à proposer le classement du château de Fresnay-le-Puceux qui nous semble devoir être conservé comme un type intéressant de cette époque de l'art. Ce classement serait, selon nous, limité à la poterne de l'est (sic, la poterne est au nord !) au corps de logis et peut-être aux douves qu'il serait fâcheux de voir disparaître*<sup>288</sup>. La Commission des monuments historiques, qui se réunit le 13 avril 1923, émet un avis défavorable au classement, devant l'impossibilité juridique de s'opposer à l'éventuel départ des éléments litigieux, mais aussi parce que *"tout cet ensemble, d'aspect monotone indique le début du XVII<sup>e</sup> siècle ; il lui manque, à notre avis, un élément caractéristique de l'architecture civile française c'est la silhouette des lucarnes (...) Nous entrevoyons une dépense considérable pour un monument d'un intérêt secondaire et n'ayant même pas le charme du pittoresque*<sup>289</sup>; mais elle propose l'inscription du château, à l'exception des boiseries litigieuses, à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, ce qui est acté par arrêté du 18 décembre 1924<sup>290</sup>.

A l'occasion d'une tempête qui enlève 15m de toiture à l'ouest du logis<sup>291</sup>, début janvier 1930, le propriétaire, appuyé par la Société des antiquaires de Normandie<sup>292</sup>, émet l'intention *"d'abattre toute l'aile gauche (sic) du château qui ne (me) sert à rien et dont l'entretien est trop onéreux*<sup>293</sup>, mais *"consentirait volontiers au classement plein et entier du château*<sup>294</sup>. Dans son rapport, le nouvel architecte en chef, É. Herpe, note : *"Entre les 2 pavillons le château ne comprend qu'un rez-de-chaussée et un étage. Le rez-de-chaussée est actuellement occupé par le propriétaire, le 1<sup>er</sup> étage est abandonné. Pourtant dans cet étage abandonné on y trouve de belles pièces claires et de belle proportions présentant encore des traces de peintures sur les poutres ou les solives et des vestiges de menuiseries anciennes et pour remettre en valeur cette partie du château il ne serait guère nécessaire d'engager d'importants travaux. L'extérieur n'a subi aucun changement notable*

---

<sup>288</sup> *Ib.* ; proposition de classement du château de Fresnay-le-Puceux par l'architecte en chef G. Ruprich Robert, 11 janvier 1923.

<sup>289</sup> *Ib.* ; rapport de la Commission des monuments historiques, 13 avril 1923.

<sup>290</sup> *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, années 1924 et 1925*, t. XXXVI, Caen, Jouan et Bigot, 1926, p. 497. Il semble par ailleurs que la boiserie de la cheminée ait été classée le 12 décembre 1924 au titre objet, voir Palissy PM14000351, Direction du patrimoine, Liste des objets classés MH, Fresney-le-Puceux, Château, Cheminée à ébrasement avec son manteau et sa hotte classé au titre objet le 12/12/1924.

<sup>291</sup> Voir en annexes la fig. 23, reproduction d'une photographie de la façade nord du logis après la tempête.

<sup>292</sup> *Op. cit.*<sup>286</sup>, lettre du secrétaire de la Société des antiquaires de Normandie, 17 janvier 1930.

<sup>293</sup> *Ib.*, lettre de L. Catel au ministre, 16 février 1930.

<sup>294</sup> *Ib.*

(...) *En dehors du rez-de-chaussée qui a été à-peu-près entretenu par le propriétaire le reste du bâtiment est laissé à l'abandon et semble voué à la ruine (...) La démolition d'une partie seulement du corps de logis serait extrêmement regrettable car cette amputation, après celle que le bâtiment a déjà subie, modifierait complètement et malheureusement l'apparence du château*"<sup>295</sup>. Le 18 juin 1930, G. Ruprich Robert, devenu Inspecteur général, propose à la commission des monuments historiques de "*classer l'ensemble du château ou tout au moins le pavillon carré et le bâtiment qui est à sa suite ainsi que la porte d'entrée*", au motif que "*Le château de Fresnay-le-Puceux est constitué par un ensemble de bâtiments disposés autour d'une cour carré et qui ont conservé, pour la plupart, leur physionomie primitive de la fin du XVIe et du XVIIe siècle*", et que "*le château mérite le classement car, aussi bien dedans que dehors, il offre un type complet de l'architecture de la fin du XVIe siècle dans la région de Caen*"<sup>296</sup>. Le 9 octobre 1930 le sous-secrétaire d'État des beaux-arts arrête que : "*L'ensemble du château de Fresney le Puceux (Calvados) est classé parmi les monuments historiques*"<sup>297</sup>.

Il est à noter qu'en aucune de ses pièces, le dossier de classement n'évoque la basse-cour du château, où se trouve encore, dans les années 1930, le colombier, les charreteries et les autres bâtiments d'exploitation visibles sur le cadastre Napoléon. Tout au plus trouvons-nous dans le dossier de l'inventaire un extrait de ce cadastre annoté, avec, dans la basse-cour, les indications de la "ferme" et du "colombier"<sup>298</sup>. Il semble que depuis le XVIIe siècle, où déjà il est question de la "ferme du Parc"<sup>299</sup>, la compréhension de l'ensemble seigneurial avec ses deux enclos, cour et basse-cour, se soit progressivement perdue.

---

<sup>295</sup> *Ib.*, lettre-rapport de l'architecte en chef Herpe au ministre, 13 juin 1930.

<sup>296</sup> *Ib.*, rapport de la Commission des monuments historiques, séance du 26 juillet 1930, sur une proposition de classement du château de Fresnay-le-Puceux par G. Ruprich -Robert, 18 juin 1930.

<sup>297</sup> *Ib.*, Arrêté de classement, 9 octobre 1930 ; voir la reproduction en annexes, fig. 64.

<sup>298</sup> Inventaire général du patrimoine culturel, Basse-Normandie, Calvados, Fresney-le-Puceux, Château, 4<sup>e</sup> quart du XVIe siècle, 29 pages dont 16 illustrations, pl. I p. 6/29, réf. Mérimée IA00000178, Consultation du 17 janvier 2015 sur <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR25/IA00000178/INDEX.HTM>

<sup>299</sup> Arch. dép. Calvados, E14, "*Estat et memoiere des misses qu'il a convenu faire (...) a la ferme du Parc (...) le quinze(iesm)e jo(ur) d'octob(re) 1634*", 21 p.. Ici la dénomination de ferme du Parc semble désigner les terres et non des bâtiments. Nous avons d'ailleurs vu que lors des réparations effectuées en 1639 il est encore question de la "*basse court*" (voir *Op. cit.* <sup>265</sup>) ; et que dans le contrat d'affermage de la terre de Fresney-le-Puceux de 1642 il est question de la "*ferme de la bassecourt*" (voir *Op. cit.* <sup>158</sup>).

Le 25 juillet 1932 un incendie vient détruire le premier étage du corps de galerie. Le rapport de gendarmerie indique : *"Il ne reste du bâtiment qui servait à l'habitation que le rez-de-chaussée et le premier étage, qui a néanmoins souffert par le feu et aussi par l'eau. La toiture est entièrement détruite, ainsi que le plancher du grenier et le plafond de celui-ci"*<sup>300</sup>. Dans son rapport du 28 juillet, l'architecte en chef Herpe précise que *"presque toutes les lucarnes en pierre qui décoraient la toiture ont été renversées et brisées ; une partie des menuiseries anciennes du 1<sup>er</sup> étage est détruit"*<sup>301</sup>. Mais un an après l'incendie, le 29 juillet 1933, il écrit au ministre de l'Education nationale : *"J'ai l'honneur de vous informer que je me suis rendu sur place le 25 juillet dernier (...) J'ai constaté que la moitié environ de la surface de la couverture de ce bâtiment était déjà refaite, charpente comprise (...) Toutefois de la conversation que j'ai eue avec ce dernier (M. Catel) il résulte qu'il n'entre aucunement dans ses intentions de faire continuer les travaux de façon à mettre complètement le bâtiment à l'abri des intempéries et pour bien prouver ses intentions il a fait édifier, sans votre autorisation, un mur de refend en maçonnerie de moellons qui divise en deux la grande salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage. Pour exécuter cette clôture, il s'est adressé à un maçon du village, qui n'ayant que des notions très rudimentaires de construction, a trouvé le moyen de faire effondrer la voûte en anse de panier qui couvrait le passage au rez-de-chaussée. De plus il m'a fait part de sa résolution de faire séparer la partie couverte du 1<sup>er</sup> étage en petites chambres avec couloir de dégagement, pour l'occuper en détruisant ainsi la belle salle du 1<sup>er</sup> étage dans laquelle on voit encore des traces de peintures murales avec décorations aux armes de la famille d'Harcourt"*<sup>302</sup>. Une cinquantaine d'années plus tard, lors de l'achat du château par les propriétaires actuels, la partie ouest du corps de galerie est en ruine et il ne reste plus sur ce dernier que 2 des 12 lucarnes primitives<sup>303</sup>.

---

<sup>300</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 0081\_014, Fresney-le-Puceux, Château, Dossiers travaux de 1930 à 1956 ; Dossier de réparation des dommages causés par l'incendie de 1932, Procès-verbal de la gendarmerie nationale, 25 juillet 1932 ; voir en annexes la photographie du corps de galerie après l'incendie, fig. 24.

<sup>301</sup> *Ib.*, rapport de l'architecte en chef Herpe au sous-secrétaire d'État des beaux-arts, 28 juillet 1932.

<sup>302</sup> *Ib.*, lettre de l'architecte en chef Herpe au ministre de l'instruction publique, 29 juillet 1933.

<sup>303</sup> Voir en annexes les photographies des façades nord et sud du corps de logis en 1982, fig. 29.

Dès la fin de la deuxième guerre mondiale l'architecte en chef M. Ranjard engage la restauration du château au motif qu'il "a subi des dommages importants du fait de la guerre"<sup>304</sup>. Ce point finira par être formellement contesté, le 24 avril 1953, par M. Herpe, devenu inspecteur général, et qui écrit dans un rapport à la Commission des monuments historiques : "*Le château de Fresnay-le-Puceux a été occupé pendant la guerre par des troupes autrichiennes qui ont causé, paraît-il, quelques dommages à l'intérieur des bâtiments, mais qui n'ont pu être les auteurs des dégradations qui sont signalées aux toitures. Il faut se rappeler que les couvertures des différents bâtiments sont fort anciennes et que leur propriétaire Monsieur Catel ne s'est jamais montré très généreux dans les fonds de concours qui lui étaient demandés pour les réparer (...) Nous ne pouvons accepter que les travaux soient considérés comme la réparation d'un dommage causé par la guerre mais bien comme le résultat de la vétusté, avec une participation financière du propriétaire*"<sup>305</sup>. D'ailleurs le 12 septembre 1953, le Conservateur L. Bourdil se range à son avis en citant le compte rendu de visite au lendemain de la bataille de 1944 de Lord Methuen. La traduction conforme de ce rapport indique : "*Les constructions encadrent une cour rectangulaire dont un côté est bordé par deux pavillons. Celui de l'ouest a brûlé en partie juste avant la guerre. Pendant la bataille quelques dégâts ont été causés. Une lucarne des communs a été détruite et des parties de leur toiture endommagées. De très nombreuses tuiles manquent (...) Ces communs sont très négligés (...) La façade du château est légèrement éraflée. Toutes les fenêtres ont été brisées pendant la bataille*"<sup>306</sup>.

Les maçonneries, charpentes et couvertures des communs, du châtelet et du pavillon du logis, à l'exception de l'aile est des communs, sont restaurées, avec des dommages de guerre, sous le contrôle des conservateurs des monuments historiques, de 1945 à 1957. L'aile située à l'est, quant à elle, et après un début d'exécution des travaux de restauration, est couverte de papier bitumé. Le 15 décembre 1958, le Conservateur régional des bâtiments de France, L. Bourdil écrit au Directeur général de l'architecture : "*L'ensemble du château a été sinistré par faits de guerre.*

---

<sup>304</sup> *Op. cit.* <sup>300</sup>, Dossier de choix des matériaux -tuiles ou ardoises- (1945-1946), lettre de l'Architecte en chef des monuments historiques M. Ranjard au Directeur général de l'architecture, 16 octobre 1945.

<sup>305</sup> *Ib.*, Dossier (partiel) remise en état des combles de la grange (1953 à 1958), rapport à la commission des monuments historiques par Monsieur É. Herpe, Inspecteur général des monuments historiques, 29 avril 1953.

<sup>306</sup> *Ib.*, Dossier (partiel) remise en état de la couverture du pavillon d'habitation (1953 à 1956), lettre du conservateur des monuments historiques au secrétaire d'État aux beaux-arts avec en P.J. la traduction conforme du rapport de Lord Methuen du 26 octobre 1944, 12 septembre 1953.

*L'administration a procédé à la réparation des communs. Toutefois cette réparation n'a pas été achevée en raison de l'intervention de l'Inspection générale qui, à l'époque, a déclaré qu'il ne s'agissait pas de faits de guerre mais de vétusté. Le résultat est que, une partie des communs a été découverte par vos services, recouverte en papier bitumé, et depuis plusieurs années, les choses sont restées en état, c'est-à-dire en très mauvais état. A mon avis, la décision de Monsieur l'Inspecteur général Herpe n'a pas tenu suffisamment compte des faits. Le château de Fresney le Puceux a été effectivement sinistré par faits de guerre"<sup>307</sup>. Lors de l'achat du château par les propriétaires actuels, en 1982, l'aile est des communs est en ruine<sup>308</sup>.*

Après la mort de Léon Catel, survenue le 25 novembre 1957, le château est acheté le 25 avril 1959 par M. Jean-Louis Fautrel, puis le 20 juin 1962 par M. François Joly, le 3 décembre 1962 par M. et Mme Philippe Moisset, le 8 avril 1967 par M. et Mme Alain Doix, et enfin, le 8 mai 1982 par les propriétaires actuels, M. et Mme Xavier de Prêmesnil<sup>309</sup>.

C'est alors un ensemble très altéré, avec, comme nous l'avons dit, le pavillon ouest et le corps en retour, formant le logis primitif, disparus depuis la deuxième moitié du XIXe siècle<sup>310</sup>, l'extrémité ouest du corps de galerie en ruine depuis 1932, la voûte du passage effondrée depuis 1933<sup>311</sup>, l'aile est des communs en ruine depuis les années 1950, le corps de galerie n'ayant plus que deux des douze lucarnes primitives et la partie de la galerie encore en place cloisonnée et comportant sept petites pièces "modernes". A cela s'ajoutent les douves et les murs du jardin qui sont en très mauvais état. Autant dire que cet ensemble est en voie de disparition.

Nous décrivons au chap. III le long et minutieux travail de restauration mené de 1982 à 2013 et qui a permis de remettre ce qui est parvenu jusqu'à nous de ce remarquable ensemble dans un état proche de ce qu'il était à la mort de Pierre d'Harcourt, en 1627.

---

<sup>307</sup> *Ib.*, Dossier (partiel) remise en état des combles de la grange (1953 à 1958), lettre du Conservateur L. Bourdil au Directeur général de l'Architecture, 15 décembre 1958.

<sup>308</sup> Voir en annexes la photographie des communs prise en 1982, fig. 29.

<sup>309</sup> *Op. cit.* <sup>285</sup>.

<sup>310</sup> Voir en annexes la carte postale de la fin du XIXe siècle montrant le mur sud du pavillon ouest, fig. 19.

<sup>311</sup> Voir en annexes la photographie du passage, fig. 25.

## 2 ANALYSE COMPARATIVE DE L'ENSEMBLE SEIGNEURIAL

### 2.1 L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ESPACE

Concernant la description du "pourpris"<sup>312</sup> du château, l'historiographie est relativement pauvre et non exempte d'erreurs. Ainsi de Galeron, qui écrit en 1829 : "*Le château (...) offre un grand carré de bâtimens, flanqué de hauts pavillons, et dont la porte d'entrée, crénelée et garnie de rainures, recevait un pont-levis qui s'abaissait sur les douves. Celles-ci enseignaient les quatre faces extérieures du château. De grandes galeries régnaient entre les pavillons (...) Le parc, de 160 acres d'étendue, était et est encore entouré de murs. (...) Dans la cour intérieure du château, au centre des galeries, sont les restes d'un grand bassin qui recevait, par des conduits souterrains, les eaux qui allaient ensuite alimenter les douves*"<sup>313</sup>. Quelques années plus tard, en 1837, Vaultier n'est pas plus précis : "*Ce qui reste du château de Fresné (...) est entouré de fossés profonds, et on n'y entre que par un pont-levis. A ce même château, se trouve joint un parc, assez vaste, formé de deux coteaux parallèles, entre lesquels coule un joli ruisseau, venant des ruines du Thuit, pour se jeter, un peu plus loin, dans la Laize*"<sup>314</sup>. En 1850, A. de Caumont apporte quelques précisions mais, en suggérant que le logis est constitué d'un corps principal flanqué de hauts pavillons et que deux fontaines existaient dans la cour, il introduit une erreur qui sera souvent reprise par la suite<sup>315</sup> : "*Le château de Fresnay offre une masse imposante et se compose de grands bâtimens disposés en carré autour d'une cour. Le château proprement dit ou l'habitation principale est au fond de la cour, flanqué au nord et au sud de deux hauts pavillons : un de ces pavillons a été en partie démoli depuis peu d'années, (...) Deux fontaines monumentales, dont une existe encore devant le pavillon en ruine, se voyaient dans la cour. De grandes galeries régnaient entre les pavillons (...) Des fossés pleins d'eau faisaient le tour du carré formé par l'ensemble des bâtimens. L'entrée est encore intacte (...) On distingue les rainures qui recevaient les poutres du pont-levis (...) Un parc considérable entouré de murs est annexé au château ; il est traversé par un beau ruisseau venant*

---

<sup>312</sup> HOÛARD M, *Dictionnaire de droit normand*, t.3, Rouen, Le Boucher le jeune, 1781, p. 512 : "*Pourpris : c'est tout ce qu'un bourg, ou un fief, ou un manoir comprend tant en maisons, mesures, que jardinages*".

<sup>313</sup> *Op. cit.*<sup>5</sup>, p. 232-233.

<sup>314</sup> *Op. cit.*<sup>3</sup>, p. 224.

<sup>315</sup> *Op. cit.*<sup>278</sup>, p. 463. A. Joanne va plus loin qu'A. de Caumont en écrivant : "*Le château proprement dit comprend deux hauts pavillons réunis par un bâtiment moins élevé*". Il fait ainsi complètement abstraction de la forme en L du logis avec son corps en retour.

du Thuit, et renferme plus de 120 hectares"<sup>316</sup>. Aucun de ces auteurs ne semble s'interroger sur l'absence de charreteries et de colombier, notamment, dans la cour qu'ils décrivent et, ce faisant, ils omettent de parler de la basse-cour. Pourtant la basse-cour est depuis longtemps déjà dissociée du château et le nom de "ferme du parc" qu'elle porte au cadastre Napoléon suggère que ses bâtiments et les terres du parc forment depuis un certain temps déjà un ensemble relativement autonome par rapport au château. De même ces auteurs ne disent rien du jardin et des enclos voisins.

Comme l'écrit Jean-Pierre Ducouret dans *Le manoir en Bretagne, 1380-1600* : "*Le cadastre ancien, dit Napoléon, (...) est un instrument privilégié pour étudier l'implantation du manoir (...) (Il) révèle en effet une grande pérennité*"<sup>317</sup>. La figure 15 des annexes<sup>318</sup> montre ainsi l'extrait du cadastre Napoléon<sup>319</sup> de 1808, centré sur la cour château, avec une tentative de restitution des noms des différents éléments constitutifs du pourpris de ce dernier, à partir de l'analyse de documents inédits d'une part et des matrices cadastrales de 1811<sup>320</sup> d'autre part.

A la mort de Pierre d'Harcourt, en 1627, alors que l'ensemble seigneurial est à son apogée et s'annonce l'époque où "*le château désert vieillit dans son veuvage*"<sup>321</sup>, ce sont bien deux enclos de bâtiments séparés qu'il faut considérer.

L'enclos principal, situé au sud de l'église<sup>322</sup>, est un grand carré de bâtiments entouré de douves, l'ensemble faisant de l'ordre de 100 mètres de côté. Le chemin d'accès, qui pourrait, sous toute réserve, être le lieu où est plantée l'allée d'ormes en 1596<sup>323</sup>, mène alors à un double pont-levis, aujourd'hui remplacé par un pont dormant, donnant sur le châtelet, dernière construction datant de 1612<sup>324</sup>. Ce dernier comprend une porte charretière et une porte piétonne et sa haute toiture est

---

<sup>316</sup> *Op. cit.* <sup>85</sup>, p. 199-202.

<sup>317</sup> CAHIERS DE L'INVENTAIRE, *Le manoir en Bretagne 1380-1600*, Paris, Imprimerie nationale, 1993, p. 59.

<sup>318</sup> Voir en annexes la fig. 15.

<sup>319</sup> Arch. dép. Calvados, 3P1930\_136\_137, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section C de l'église.

<sup>320</sup> Arch. dép. Calvados, 3P4234, Fresney-le-Puceux, Matrice cadastrale, États de sections, 1811.

<sup>321</sup> *Op. cit.* <sup>131</sup>.

<sup>322</sup> *Op. cit.* <sup>318</sup>.

<sup>323</sup> *Op. cit.* <sup>177</sup>, 1596 : "*Memorre de l'argent païé a Marin Luquas pour avoir fait neuf vingt douze fosses a repeupler les ormeaulx de l'alée*" ; le nombre de 192 arbres est cependant peu compatible avec les 50 mètres environ de longueur du chemin d'accès.

<sup>324</sup> Voir en annexes la fig. 59, le dessin du châtelet par Victor Petit au XIXe siècle ; et *Op. cit.* <sup>179</sup> : "*sept acquis (...) depuis le sept(iesm)e jour d'avril six cenz douze jusques au vingt huit(iesm)e jour dud(ict) mois pour av(oi)r fait la trasse du portail et pavillon devers le semettiere*" ; et voir la reproduction de cette page du manuscrit en annexes, fig. 75.



surmontée d'un lanternon et d'une girouette, disparus peu avant 1923<sup>325</sup>. La cour est séparée en deux par un muret construit en 1599<sup>326</sup>, visible sur le dessin fait par Georges Bouet, avant 1850, de l'angle sud-ouest de la cour, et encadrant un bassin surmonté d'une vasque<sup>327</sup>. Ce bassin est probablement le même que celui que cite le cahier de comptes de 1599<sup>328</sup>. Le muret de séparation n'existe déjà plus en 1923<sup>329</sup> et le bassin surmonté de sa vasque est aujourd'hui remplacé par une réplique exacte du bassin d'origine, déplacé au XIXe siècle dans une propriété voisine<sup>330</sup>. La partie sud de la cour est occupée sur deux côtés, au sud et à l'ouest, par le logis. Le corps de logis principal, en forme de L, est situé dans l'angle sud-ouest avec une tour d'escalier rejetée en arrière des deux bâtiments en équerre. Ce corps principal se prolonge vers l'est par un corps de galerie menant au pavillon<sup>331</sup> fermant l'angle sud-est de la cour. Enfin, l'aile Est est occupée par le jeu de paume, aménagé en 1599<sup>332</sup>. Le corps de logis primitif n'existe plus depuis la deuxième moitié du XIXe siècle, cependant au début du XXe siècle, le mur sud du "vieux pavillon" est encore en place, comme le montre une carte postale reproduite en annexes, fig. 19. Le corps de galerie est percé d'un passage voûté, interrompant la circulation en son rez-de-chaussée, et situé au centre de la cour. Il permet d'accéder d'une part à la fausse-braie qui longe le logis et surplombe la douve sud d'un bord à l'autre de celles situées à l'est et à l'ouest, et d'autre part au petit pont-levis<sup>333</sup> qui mène au

<sup>325</sup> *Op. cit.* <sup>288</sup>, 11 janvier 1923. Dans ce rapport visant au classement du château, Gabriel Ruprich-Robert précise : "*Le clocheton qui couronnait la toiture a été, malheureusement, enlevé, il y a peu de temps, lorsqu'on a refait la couverture, vraisemblablement parce que le bois en était pourri*".

<sup>326</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>, 1599 : "*Memoire du qarreau que Phelypes Gerart a livré pour ferre la muraille de la court*".

<sup>327</sup> Voir en annexes la fig. 60.

<sup>328</sup> *Ib.* : "*Plus paié audict Gaugain et a l'homme quy servoit le masons pour quatre journées qu'il onst faites a fairre deusymment pour la fontaine*".

<sup>329</sup> Voir en annexes la fig. 22, la photographie N°6 annexée par G. Ruprich-Robert au dossier de demande de classement en janvier 1923.

<sup>330</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 2004/001/0050, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration des jardins du château, Étude préalable, Daniel Lefèvre ACMH, 1999, p. 14 : "*Un mur bas, d'une hauteur d'environ 1,6m, fermait l'espace de l'avant-cour et de la cour d'honneur. Deux fontaines étaient placées en vis-à-vis de part et d'autre du portail à cheval sur ce muret qu'elles interrompaient. Chacune était composée d'une large vasque surélevée, alimentée par un réseau hydraulique, mis en évidence lors du sondage archéologique dans le jardin, et dont les eaux se déversaient dans un bassin octogonal servant également d'abreuvoir. Celle à l'est de la cour avait disparu en 1829, tandis que celle de gauche fut démontée et remplacée par Charles Paulmier à La Bijude, à Bretteville-sur-Laize. Une lecture attentive du cadastre ancien, qui s'avère d'une précision particulièrement intéressante, révèle que le mur de séparation entre les deux cours, n'était pas positionné à l'alignement précis des murs de refend des bâtiments de commun, mais en retrait de plus d'un mètre, augmentant la surface de la cour d'honneur*" ; les travaux de restauration des cours entrepris en 2001-2002 ont effectivement montré des éléments de fondation du muret, alignés, et en retrait par rapport aux murs de refend. En revanche, si les traces archéologiques de la fontaine située à l'ouest ont été retrouvées, aucune trace d'une deuxième fontaine n'était visible. Nous y reviendrons ; voir de plus en annexes la précision du tracé du cadastre sur la fig. 16.

<sup>331</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>, 1589 : "*Plus po(ur) troys journez avoir achevé le pavillon & deulx journez avoir choicy l'ardoisse*" ; et voir la reproduction de cette page du manuscrit en annexes, fig. 73.

<sup>332</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>, 1599 : "*pour entabler la meuraille de la court et pour fairre le jeu de pamme*".

<sup>333</sup> *Op. cit.* <sup>179</sup> : "*ung acquis (... ) en dapte du vingt cinq jour de novembre six cenx pour avoir fait unze journées a travailler a faire un pillier dens les fossés et douves de monseigneur pour porter le pont devers le jardin*".

jardin. Ce dernier est probablement celui, clos, dont parle le cahier de comptes de 1589<sup>334</sup>. L'escarpe de la douve qui borde la fausse-braie est flanquée de deux petits pavillons d'angle, à l'est et à l'ouest. Seul celui de l'est subsiste, l'autre apparaissant comme étant déjà en ruine sur le relevé de 1808<sup>335</sup>. Au nord du muret de séparation se trouvent une partie des bâtiments de service, formant un U<sup>336</sup>, l'autre partie se trouvant dans l'enclos de la basse-cour, situé à l'est de l'église. En résumé nous trouvons à l'ouest du U des communs, dans le prolongement de l'aile en retour du corps de logis, le four et la laiterie, la grande écurie, puis d'ouest en est du corps nord des communs, les pressoirs, peut-être la buanderie, les petites écuries, le châtelet et une grange. L'aile est des communs, quant à elle, est occupée par une grange.

Cette disposition des bâtiments de la cour est assez précisément décrite dans les lots faits en 1639 pour déterminer le douaire de Gillonne de Matignon : "*led(ict) lot sera tenu souffrir a lad(icte) dame de Beuvron la jouissan(ce) du grand pavillon dud(ict) manoir de Fresné le Puceux depen(dan)t dud(ict) fief de S(ainc)t Germain et corps de logis vers le grand fruittier dud(ict) Fresné depuis la porte du jardin jusques a la muraille qui faict separa(ti)on de la court dud(ict) manoir d'avec les escuryes et au(tr)es maisons po(ur) par elle y f(air)e sa demeure et residence (...) avec une escurye le grenier dessus estant et une grange du nombre de celles dud(ict) manoir a son choix et obtion et la moictiyé des fruictz du grand et petit fruictier dud(ict) Fresné*"<sup>337</sup>. Ce document indique donc clairement que le grand fruitier est situé dans l'axe allant du pavillon au corps de logis principal, c'est-à-dire à l'ouest de l'enclos, et qu'il existe alors aussi un petit fruitier<sup>338</sup>. Enfin, le cahier de comptes de 1599 montre la construction d'un mur de clôture pour la "*garanne d'aupres le freuytier*"<sup>339</sup>, mais il n'en subsiste rien.

<sup>334</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup> : "*po(ur) avoir fait ungne clef & ungne clenche a l'huys du jardin*" ; "*pour avoyer cuilly quatre charres de gaille à drecher les trelles du iardin*" ; puis, dans le cahier de comptes de 1599, *Op. cit.* <sup>178</sup> : "*Plus pour trois journées d'homme pour quillir de la gaille pour dresser le gerdin*".

<sup>335</sup> Voir en annexes la fig. 16.

<sup>336</sup> Voir le U des communs en annexes, fig. 30.

<sup>337</sup> *Op. cit.* <sup>153</sup>, 14 juin 1639.

<sup>338</sup> Voir en annexes la fig. 15.

<sup>339</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>, 1599 : "*Plus paié a Martin Marquet pour neuf perches & demye de meurraille qu'il a faites leuy & se compagnons a la garanne d'aupres le freuytier*".

L'enclos de la basse-cour, appelé "basse-cour de Touchet" ou "basse-cour", sans précision, dans le cahier de comptes de 1589<sup>340</sup>, "ferme de la basse-cour" dans le contrat d'affermage de la terre de Fresney en 1642<sup>341</sup> et "ferme du parc" au cadastre Napoléon<sup>342</sup>, comprend un corps de logis, les charreteries, le colombier, un fournil et diverses granges et étables<sup>343</sup>. De plus il s'y trouve un "*petit vollier*". Il ne reste aujourd'hui qu'une très petite partie de ces importants bâtiments<sup>344</sup> : l'emplacement des deux bâtiments situés dans l'angle nord, comprenant les charreteries, et la moitié environ du bâtiment situé à l'ouest de l'enclos et qui longe le chemin d'accès à la cour du château. Le cadastre Napoléon montre cependant que, juste après la Révolution, aucun des bâtiments de la basse-cour, à l'exception du volier qui n'apparaît même pas, n'est en ruine. Rien dans la documentation étudiée ne permet de dire quand et dans quelles circonstances ils ont disparu.

Le cadastre de 1808, reproduit en annexes à la fig. 15, avec d'une part des noms de parcelles déduits de l'analyse ci-dessus, (les noms entre parenthèses indiqués ci-dessous étant alors ceux issus des matrices cadastrales), d'autre part les noms de parcelles directement issus de ces matrices, montre donc un pourpris composé d'une Cour (Château de Fresnay) comprenant une séparation délimitant une Avant-cour ; du Jeu de paume à l'est de la cour ; de la Basse-cour (Ferme du Parc) à l'est de l'église ; puis à l'ouest de cette dernière, de La Blinière qui se prolonge vers le sud par le Grand Fruitier (Le jardin Cordier) ; puis au sud de la cour, du jardin (Jardin à buis) qui se prolonge vers le sud par les allées de hêtres (Grande et Petite Etoile) ; et enfin, à l'est de la basse-cour, le Clos Becquet, pièce de presque 3 hectares au cadastre de 1808<sup>345</sup> et qui a été close de murs en 1599<sup>346</sup>, qui se prolonge vers le sud par la Pièce de la Porte. Rien ne permet avec certitude de savoir où se trouve le petit fruitier. Nous proposons l'emplacement situé au sud de la basse-cour, appelé aussi "Ferme du Parc" dans les matrices cadastrales. Il s'agit d'un petit terrain allongé dont

<sup>340</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup> : "*quatre vingtz & dix journez avoir descouvert la grange de la court & les granges & estables de la basse court de Touchet*"; et : "*Plus pour avoy rembroicé tout le cors du logis magnant de la bace court*".

<sup>341</sup> *Op. cit.* <sup>158</sup>, 16 avril 1642 : "*y compris la ferme de la bassecourt*".

<sup>342</sup> *Op. cit.* <sup>320</sup>.

<sup>343</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup> : "*Plus po(ur) dix journez des massons quy ont travaillé a la muraille de la basse court*"; "*faict les traces de la porte de la basse court*"; "*Plus pour avoyer rembroicé tout le cors du logis magnant de la bace court*"; "*Plus po(ur) unze journez avoir aindé a monter de la thuille sur la charterye*"; "*pour XVIII iournés avoyer commencay la trace du coulombier*"; "*plus neuf iournés pour avoyer faict lé traces de petites étables*".

<sup>344</sup> Voir en annexes la fig. 15. La surface au sol des bâtiments de la ferme du Parc est apparemment du même ordre de grandeur que celle des communs de la cour du château.

<sup>345</sup> *Op. cit.* <sup>320</sup>.

<sup>346</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>.

l'extrémité sud est à-peu-près alignée avec l'escarpe de la douve sud. Aujourd'hui encore, un reste de mur correspondant à cette extrémité sud conduit à penser que ce terrain allongé était clos. Dans cette hypothèse, le château aurait été, à l'exception de l'église et du cimetière, entouré de son pourpris : le grand fruitier à l'ouest, le jardin au sud, le petit fruitier à l'est et la basse-cour au nord-est<sup>347</sup>. Le petit fruitier pourrait aussi se trouver dans le Clos Becquet car les comptes de la ferme du Parc pour l'année 1635 montrent qu'il est alors planté d'arbres mais aussi qu'on y sème du seigle sur 4 acres<sup>348</sup>.

Au-delà des "jardinages", le pourpris comprend encore le parc, presque entièrement situé au sud des enclos de la cour et de la basse-cour et allant jusqu'à la lisière de la partie de la forêt de Cinglais appelée le Bois d'Alençon, qui le borde au sud et à l'est. Il a été clos de murs, pour partie entre 1611 et 1613<sup>349</sup>. L'analyse du cadastre Napoléon montre que la forme des parcelles qui le constituent<sup>350</sup> s'inscrit parfaitement dans ce que dit J.P. Ducouret à propos des manoirs bretons : "*Un fait extrêmement frappant est la différenciation du parcellaire manorial par rapport au parcellaire paysan (...) On voit autour des manoirs un maillage très large, de forme irrégulière, non géométrique, s'étendant assez loin du manoir lui-même, et qui voisine avec un parcellaire très serré, morcelé, laniéré le plus souvent, qui est caractéristique des domaines paysans*"<sup>351</sup>. Nous voyons par ailleurs sur l'agrandissement de la section C de l'Eglise, en fig. 7 des annexes, que la forme générale du parc est un rectangle dont le grand côté est orienté à-peu-près nord-sud et mesure environ 1,5 kilomètres et le petit côté, à l'équerre, environ 0,7 kilomètres. Le dépouillement des matrices cadastrales montre que sa surface est de 100 hectares 5 ares et 7 centiares<sup>352</sup>.

---

<sup>347</sup> Voir en annexes la fig. 28.

<sup>348</sup> *Op. cit.*<sup>299</sup>, 1639 : "*Po(u)r avoir fait fouir les reons d'entre les arbres (...) au Clos Becquet*" ; et plus loin : "*Po(u)r les labeurs de quatre acres de seigle au Clos Becquet*".

<sup>349</sup> *Op. cit.*<sup>179</sup> : "*ung acquis (...) de premier jour de decembre six cenx unze po(ur) av(oi)r cherier le nombre de quatre cenx et demy de bourres pour mettre sur la muraille de parc*" ; "*ung acquis de vingt troys(iesm)e jour de novembre six cenx unze pour av(oi)r fait six journées a travailler a arrasser des pomyers et les replanter pres la muraille de parc de monseigneur*" ; et : "*en quatre acquis (...) pour av(oi)r massonné a la muraille du parc*".

<sup>350</sup> Voir en annexes la fig. 6. Les ensembles de parcelles laniérées s'appellent ici des "*delles*". Au voisinage du parc clos, nous voyons le même phénomène avec la section D du cadastre située au sud du parc (fig. 8) et la section E située à l'est (fig. 9).

<sup>351</sup> *Op. cit.*<sup>317</sup>, p. 60 ; et voir pour confirmation les fig. 4, 5, 6, 8, 9, 10 et 11 des annexes, qui montrent les sections A à G Fresney-le-Puceux au cadastre de 1808, avec un essai de rapprochement des noms des parcelles citées dans les documents manuscrits des XVIe et XVIIe siècles des noms issus des matrices cadastrales.

<sup>352</sup> *Op. cit.*<sup>128</sup>.

L'organisation générale de l'espace a donc évolué entre 1560 et 1612, sans qu'il soit possible d'arrêter une date précise pour une conception d'ensemble. Il semble cependant que les années 1589-1590 représentent un tournant, aussi bien pour le changement d'ampleur du logis, la nouvelle organisation en deux enclos, la mise en place d'un dispositif de défense que pour l'aménagement de l'environnement avec les très nombreuses plantations. Cette organisation générale est tout à fait conforme à ce qui se fait en France et plus particulièrement en Normandie dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle. Jean-Pierre Babelon, dans la préface des *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*<sup>353</sup> écrit : "*L'époque voit cependant s'élever de plus en plus de châteaux de plaine, bâtis hors des agglomérations. On va dès lors s'attacher à accroître leur impact sur l'environnement. Un nouveau vocabulaire signifiant est mis en œuvre, qui joue cette fois sur les espaces. Ainsi sont combinés l'allée d'arrivée, les cours successives, les bâtiments de communs (écuries, remises), l'exploitation agricole, le château proprement dit, le jardin en parterre, le grand parc, les bois*"<sup>354</sup>. Il ajoute, à propos du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle : "*Du Cerceau propose des plans-types facilement adaptables, et réalisables par des maîtres d'œuvre locaux (...) Ces édifices annoncent les "maisons de campagne" qui fleuriront à la fin du XVII<sup>e</sup> et au XVIII<sup>e</sup> siècle. Ils conservent pourtant certains attributs de la puissance seigneuriale qui paraissaient nécessaires aux anciens comme nouveaux nobles, les fossés par exemple, et les échauguettes garnissant les murs d'escarpe. Surtout ils affirment toujours leur présence dans le site par la composition strictement axiale qui passe par le perron du corps de logis et traverse ensuite le jardin en parterre qui s'étend derrière. C'est bien déjà le classicisme*"<sup>355</sup>. Enfin Xavier Pagazani précise, dans *La demeure noble en Haute-Normandie, 1460-1600*<sup>356</sup> : "*La clôture du pourpris connaît un infléchissement majeur avec les guerres de Religion (1562-1598). Le manoir se refortifie au cours de cette période troublée (...) De nouvelles clôtures ferment désormais le manoir, qui est le plus souvent rebâti à ce moment : le pourpris est défendu par de haut murs de clôture, parfois crénelés ou bordés de fausse-braies, et par des tours, des tourelles ou des pavillons munis de nombreuses petites canonnières pour armes*

<sup>353</sup> BABELON, JEAN-PIERRE, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1989.

<sup>354</sup> *Ib.*, p. 14.

<sup>355</sup> *Ib.*, p. 15.

<sup>356</sup> PAGAZANI, XAVIER, *La demeure noble en Haute-Normandie*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014.

à feu légères (...) C'est aussi au cours de cette période qu'apparaît une formule plus simple, mais qui connaît un grand développement : les angles des enclos traités en forme de bastion"<sup>357</sup>.

X. Pagazani propose des restitutions de plans généraux que nous pouvons rapprocher de celui de Fresney : Bonnemare dans l'Eure, restitué dans son état vers 1560, avec une allée d'arbres et, dans l'axe, un pavillon d'entrée ouvrant sur la basse-cour, puis un portail en "arc de triomphe" ouvrant sur la cour au fond de laquelle se trouve la maison seigneuriale puis, à l'arrière de cette dernière, le jardin d'agrément et, à sa droite, le jardin potager. Au-delà du jardin se trouve le parc et, sur la droite des enclos de la cour et de la basse-cour, le verger et une cour secondaire<sup>358</sup>. A Bailleul (Seine-Maritime), vers 1565, nous trouvons une cour comprenant une grange, la chapelle, le logis du fermier et, au fond, la maison seigneuriale. Cette dernière est entourée sur trois côtés par le jardin d'agrément, lui-même entouré sur trois côtés par le parc. A droite de la cour se trouve le jardin potager et à gauche la basse-cour avec le colombier<sup>359</sup>. Fleury enfin, dans l'Eure, comprend vers 1565 le long du même axe, une avant-cour flanquée de deux pavillons et d'une grange, et des écuries, puis la maison seigneuriale entourée sur trois côtés par le jardin, lequel est clos de murs sur les côtés et d'un fossé au fond. A gauche du jardin se trouve un verger et à droite un deuxième verger au-delà duquel commence le parc. A gauche de l'avant-cour, la basse-cour<sup>360</sup>. Fresney est plus proche de ce dernier schéma car il possède deux enclos : la basse-cour et la cour.

Androuet du Cerceau montre également des exemples d'enclos séparés : celui du château de Bury<sup>361</sup>, construit au début du XVI<sup>e</sup> siècle, et, dans le *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau : Auquel sont contenues diverses ordonnances de plants et élévations de bastiments pour Seigneurs, Gentilshommes, & autres qui voudront bastir aux champs*<sup>362</sup>, publié en 1582, au N° I, il

---

<sup>357</sup> *Ib.*, p. 150-151.

<sup>358</sup> *Ib.*, p. 78, fig. 18 ; à propos de Bonnemare, il ajoute, p. 155 : "La succession des deux cours, la basse-cour précédant la cour, est le cas le plus fréquent".

<sup>359</sup> *Ib.*, p. 101, fig. 39 ; à propos de Bailleul, il ajoute, p. 149 : "La cour fermée par de hauts murs était ouverte du côté de la maison noble qui se dressait entre elle et le jardin : bordée par un garde-corps, cette partie de la cour formait une terrasse donnant des vues sur le jardin situé en léger contrebas".

<sup>360</sup> *Ib.*, p. 101, fig. 40 ; à propos de Fleury, il ajoute, p. 155 : "Une autre organisation consiste à placer cour et basse-cour sur un axe transversal".

<sup>361</sup> ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Le second volume des plus excellents bastiments de France*, Paris, s.n., 1579, p. 7 et planches correspondantes.

<sup>362</sup> ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau : Auquel sont contenues diverses ordonnances de plants et élévations de bastiments pour Seigneurs, Gentilshommes, & autres qui voudront bastir aux champs*, Paris, s.n., 1582.

décrit : "*Le desseing montre un lieu enclos dans un quarré paralelogramme, de cinquante & cinq toises de largeur, & de vingt & cinq de profondeur (...) auquel à la ligne du milieu sur le derriere est la maison du seigneur, aiant sa court sur le devant du logis. Du costé senestre d'icelle est un jardin & du costé dextre est la basse court. Ce lieu est fermé de murailles portans tallut dans les fossés, & es quatre coings d'iceluy, y a quatre defenses battant au long des courtines, dont celle du costé de devant de la basse court sert de colombier (...) L'entrée du lieu est iustement au milieu de la courtine sur le devant, où est assis le pont-levis, dont d'iceluy on vient à une place en maniere de petite court, à laquelle à dextre & à senestre sont deux petits corps de logis (...) D'icelle place on va à la basse court par le costé dextre, ayant sa grange & pressoir, & une petite estable entre deux. Du costé dextre de l'entrée sont estables, dont l'une sera pour chevaux, & l'autre pour bestail. De la susditte place faudra monter quatre ou cinq degrez à la court du seigneur (...) Icelle n'est fermée du costé de l'entrée & de la basse court, que d'une muraille d'appuy de trois pieds de haut, le logis du seigneur ayant son regard sur icelle pour y découvrir*"<sup>363</sup>. Nous trouvons donc ici, comme à Fresney, un schéma avec une cour séparée en deux parties par un muret, cour du seigneur surélevée et petite cour, et une basse-cour, le tout entouré de fossés. Nous trouvons encore dans cet ouvrage un schéma de séparation formelle entre l'avant-cour et la cour du logis, ce dernier ayant une forme en U, au N° XXXVI<sup>364</sup>.

A propos du château proprement dit, A. de Caumont, dans son *Abécédaire ou rudiment d'archéologie* de 1869<sup>365</sup> écrit : "*Les château de la deuxième moitié du XVIe siècle ont, presque toujours, affecté la forme d'un carré. De larges fossés pleins d'eau formaient un vaste miroir dans lequel les murs et les tours allaient se refléter ; des tours cylindriques étaient toujours placées aux angles de l'enceinte*"<sup>366</sup>. L'exemple qu'il donne du château de Chevillon<sup>367</sup> (Yonne) est intéressant car nous y voyons un logis en L. A Fresney, ces tours n'existaient qu'à l'arrière et elles étaient

<sup>363</sup> *Ib.*, p. 5 et planche I ; et la reproduction des planches en annexes, fig. 36.

<sup>364</sup> *Ib.*, p. 24 et planche XXXVI ; et la reproduction des planches en annexes, fig. 35.

<sup>365</sup> DE CAUMONT, ARCISSE, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1869.

<sup>366</sup> *Ib.*, p. 665.

<sup>367</sup> *Ib.* ; et voir la reproduction en annexes, fig. 69.

carrées. De plus, avant la construction du châtelet, la porte était flanquée de deux tourelles. Un autre exemple est celui du château de Bouttemont (Calvados)<sup>368</sup>.

Concernant le dispositif de passage vers le jardin au travers du corps de logis, Androuet du Cerceau le propose dans son livre d'architecture au N° XIII<sup>369</sup>. La traversée est, comme à Fresney, au centre du logis, mais ici c'est du corps principal qu'il s'agit et non du corps secondaire de galerie.

---

<sup>368</sup> *Ib.*, p. 674 ; et voir la reproduction d'une photographie de l'enclos en annexes, fig. 69.

<sup>369</sup> *Op. cit.* <sup>362</sup>, p 12 et planche XIII ; et la reproduction des planches en annexes, fig. 34.



## 2.2 L'ENSEMBLE BÂTI

### 2.2.1 La distribution intérieure du logis, en lien avec l'architecture

#### 2.2.1.1 Distribution horizontale et plan des étages.

Ici encore l'historiographie est pauvre. Galeron, en 1829, ne dit rien d'autre de l'organisation de l'intérieur du logis que : "*De grandes galeries régnaient entre les pavillons*"<sup>370</sup>. A. de Caumont, dans sa *Statistique monumentale* de 1850, n'est guère plus disert. Il ajoute à ce que dit Galeron : "*Ce pavillon était plus élevé que l'autre ; on y voit quatre étages superposés ayant chacun une grande cheminée. Dans le pavillon opposé se trouve un appartement dont les poutres et les solives sont couvertes de peintures*"<sup>371</sup> ; puis, à propos de la "*restauration et consolidation du château de Fresnay-le-Puceux*"<sup>372</sup>, en 1860 : "*Un des pavillons du château est depuis longtemps à l'état de ruines. On se bornera à en consolider les murs ; c'est la partie centrale et l'extrémité opposée qui vont être restaurées. La galerie centrale, ...*"<sup>373</sup> ; et enfin, en 1865 : "*A l'extrémité méridionale de cette galerie et ouvrant sur elle, on trouve une petite pièce qui semble avoir été une chapelle funéraire*"<sup>374</sup>.

Notre connaissance de la l'organisation intérieure du logis dans sa conception originelle, c'est-à-dire à la mort de Pierre d'Harcourt en 1627, serait donc limitée à l'observation de ce qui en reste, corps de galerie et grand pavillon, avec le risque d'incompréhension inhérent aux modifications ultérieures, si nous ne disposions de documents manuscrits trop rarement conservés tels que le "*repertoire des biens meubles demeurez du deces de feu hault et puissant seigneur messire Pierre de Harcourt (...) au manoir et chasteau de Fresney le Puceulx*"<sup>375</sup> des 7 et 8 novembre 1627, complété des lots et partages du 14 décembre 1630<sup>376</sup> et de ceux du 29 janvier 1632<sup>377</sup> ; ainsi que

---

<sup>370</sup> *Op. cit.* <sup>5</sup>, p. 233.

<sup>371</sup> *Op. cit.* <sup>85</sup>, p. 200.

<sup>372</sup> *Op. cit.* <sup>272</sup>, p. 489-491.

<sup>373</sup> *Ib.*.

<sup>374</sup> *Op. cit.* <sup>273</sup>, p. 85.

<sup>375</sup> Arch. dép. Calvados, E10, 39 p., Répertoire des biens meubles (du) manoir et chasteau de Fresney le Puceulx, 7 et 8 novembre 1627 ; et voir la reproduction des deux premières pages du manuscrit en annexes, fig. 76.

<sup>376</sup> Arch. dép. Calvados, E10, 46 p., Lots et partages de tous les meubles trouvés au manoir de Fresney le Puceulx et en la maison de Caen, 14 décembre 1630.

d'un inventaire réalisé en 1644 "à la requeste de haut et puissant seigneur messire Charles Léon de Fiesque (...) ayant épousé dame Gillonne de Harcourt (...) faire et dresser estat et estimation des meubles estantz dans le chasteau dudit Fresné à ladite dame appartenant"<sup>378</sup>.

L'inventaire de 1627 décrit les biens meubles pièce par pièce, en donnant à chacune d'elle un nom, soit générique comme "la cuisine" ou la "salle", soit lui appartenant en propre comme "la chambre bleue" ou "la chambre pavée", soit caractérisant son occupant comme "la chambre de Madame" ou "la chambre de Monsieur le comte", soit encore représentatif de sa situation géographique comme "la chambre du haut de l'escalier" ou "la dernière chambre du haut du grand pavillon". La variété de ces dénominations, ajoutée au fait que le scribe y ajoute parfois des précisions comme "la chambre du cul de lampe étant sur la précédente", montrent, avec son souci d'éviter les ambiguïtés, une démarche rationnelle. Nous allons donc tenter de restituer le plan masse de chaque niveau avec le nom et la fonction de chaque pièce en nous appuyant sur les indications notées dans l'inventaire, parfois éclairées par des compléments issus des lots et partages, et sur l'ordre dans lequel elles sont données ainsi que les observations que nous pouvons faire, sur le logis tel qu'il est aujourd'hui d'une part, et sur le dessin de Bouet<sup>379</sup> de la partie du logis disparue, dans l'angle sud-ouest de la cour, d'autre part. L'inventaire de 1644 nous aidera enfin à situer quelques pièces non citées dans celui de 1627 et certains documents manuscrits déjà étudiés permettront de compléter l'analyse. Les essais de restitution des 5 niveaux d'habitation sont dans les annexes, fig. 55, 56 et 57.

La première pièce citée dans l'inventaire de 1627 est la cuisine, puis, après, le garde-manger de la cuisine et l'office<sup>380</sup>. Si nous nous fions au dessin de Bouet, nous voyons que le rez-de-chaussée du corps de logis occidental n'était pas éclairé par des grandes croisées comparables à celles du premier étage de leurs travées respectives mais par des fenêtres carrées<sup>381</sup>, disposition qui s'explique par la fonction des pièces qu'elles éclairaient. Ce type de fenêtre est appelé : "*fenestres*

---

<sup>377</sup> Arch. dép. Calvados, E11, 30 p., Lots et partages des meubles étant en son manoir de Fresney le Puceulx et en sa maison de Caen, 22 janvier 1632.

<sup>378</sup> AN MC/ET/CV/674, Estat et estimation des meubles estantz dans le chasteau de Fresné, 12 août 1644.

<sup>379</sup> Voir en annexes la fig. 60.

<sup>380</sup> *Op. cit.*<sup>375</sup>.

<sup>381</sup> Voir en annexes la fig. 60.

*bastardes*" par Androuet du Cerceau, et elles sont destinées aux offices<sup>382</sup>. De plus, la présence de la monumentale souche de cheminée à l'extrémité sud de ce corps, visible sur le dessin de Bouet<sup>383</sup>, est cohérente avec une fonction de cuisine. Les rampants du toit, parfaitement visibles sur ce dessin, montrent par ailleurs que la cheminée n'est pas centrée sur le pignon. Le cadastre Napoléon<sup>384</sup> quant à lui, d'une grande précision comme nous l'avons déjà constaté, montre que le mur extérieur de ce bâtiment, du côté des douves, est à-peu-près en alignement avec le mur extérieur des communs, du même côté, à l'exception d'une saillie à l'extrémité nord du corps de logis. Nous y voyons aussi que le mur intérieur, côté cour, n'est pas aligné avec le mur correspondant des communs mais en décrochement marqué par rapport à ce dernier. Enfin, les mesures prises sur le terrain montrent que la distance hors œuvre entre le mur côté cour, aujourd'hui remonté sur ses fondations, et le prolongement du mur de l'autre côté, est de 9,5 mètres, soit environ 8 mètres dans l'œuvre, soit la profondeur supposée du corps occidental. Des fouilles partielles ont enfin montré que deux murs de refend existaient qui partageaient les 20,8 mètres de longueur dans œuvre de ce bâtiment en trois parties d'environ 8, 4 et 8 mètres. Malheureusement rien ne nous permet de dire comment était la façade arrière de ce bâtiment.

Si maintenant nous suivons le scribe dans l'ordre dans lequel il inventorie les pièces<sup>385</sup>, nous voyons que le corps occidental comprend logiquement, du sud au nord, "*la cuisine dud(ict) chasteau*" et "*le garde manger*", ces deux pièces pouvant occuper le premier espace de 8 x 8 mètres, avec éventuellement le garde-manger rejeté à l'ouest de ce carré, permettant à la cheminée de la cuisine d'être au centre de cette dernière ; puis "*l'office estant proche de lad(ict) cuisine*" et "*l'arriere office*", ces deux nouvelles pièces pouvant occuper le deuxième espace de 4 x 8 mètres, l'arrière-office pouvant prendre place à l'ouest de l'office ; puis la "*salle du commun*" occupant alors le dernier espace de 8 x 10 mètres ; puis "*le four*", appelé "*la boulangerie*" dans les lots et partages

---

<sup>382</sup> *Op. cit.* <sup>362</sup>, 1582, p.12 et planche XII : "*Le bastiment aura trois estages : le premier est au raz de terre, lequel servira à offices & caves (...) Au premier estage ou sont les offices, y a neuf fenestres bastardes, avec quatre demies*" ; et p. 20 et planche XXIX : "*Au premier estage, on passe par dessous le perron, par une allée (...) au costé dextre est une cuisine, son gardemanger, & montée pour le bastiment. De l'autre costé senestre, est un fournil, avec une petite place pour les farines (...) Plus sept croisées, & quatre demies, & huit fenestres bastardes*".

<sup>383</sup> Voir en annexes la fig. 60.

<sup>384</sup> Voir en Annexes la fig. 16.

<sup>385</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.

de 1632<sup>386</sup>, "*la laiterie*" et "*la chambre de dessus le four*", cette dernière appelée "*la chamb(re) des procureurs*" dans les lots et partages de 1630<sup>387</sup> et 1632. Le four serait, dans cette hypothèse, situé entre le logis et les communs, ce qui est corroboré par le fait qu'à l'intérieur du petit bâtiment très déstructuré qui s'y trouve aujourd'hui, nous trouvons les fondations d'une cheminée qui pourrait l'avoir abrité. Il est par ailleurs assez vraisemblable que la chambre des procureurs soit du côté des communs, accessible uniquement par l'avant-cour, comme cette hypothèse le suggère.

Nous voyons ensuite apparaître successivement "*la grande salle dud(ict) manoir*" ; puis "*la chamb(re) de dessus lad(icte) grand salle*", appelée "*la chambre pavée*" dans les lots et partages, et "*la garde robe de lad(icte) chambre*" ; puis "*la chambre peinte*" et "*la garde robe de lad(icte) chamb(re)*" ; puis "*la chamb(re) du hault de l'escalier*" ; "*la chambre estant desus la precedente, chambre de la petite montée*", appelée "*la chambre du haut de l'escalier de la salle sur la petite montée celle qui est tout hault*" dans les lots et partages<sup>388</sup> ; puis "*la chambre nommée la chambre des meubles*". Cette précieuse mention de l'escalier de la salle en 1630, ajoutée au fait que le dessin de Bouet<sup>389</sup> montre, en haut de l'escalier rejeté en arrière du L du logis primitif, une petite fenêtre à meneaux surmontée d'une lucarne, ces deux éléments étant compatibles avec la présence de deux chambres hautes superposées, indique clairement que le pavillon situé à l'est du corps principal, appelé le "*viés pavillon*" dans le cahier de comptes de 1599<sup>390</sup>, comprend, outre la grande salle au rez-de-chaussée, la chambre pavée et sa garde-robe au premier étage puis la chambre peinte et sa garde-robe au second et la chambre des meubles au troisième<sup>391</sup>. Au niveau de cette dernière se trouve alors, dans la tour d'escalier et probablement sur le même palier, la chambre du haut de l'escalier et, au quatrième étage, la chambre de la petite montée. Nous reviendrons sur le fait que cette dernière dénomination suggère qu'il existe un petit viret, distinct de l'escalier, pour accéder à la ou aux chambres hautes. Nous trouvons donc tout logiquement la grande salle et la cuisine

---

<sup>386</sup> *Op. cit.* <sup>377</sup>.

<sup>387</sup> *Op. cit.* <sup>376</sup>.

<sup>388</sup> *Ib.*

<sup>389</sup> Voir en annexes la fig. 60.

<sup>390</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>.

<sup>391</sup> DE L'ORME, PHILIBERT, *Le premier tome de l'architecture*, Paris, Frederic Morel, 1567. Nous ferons plus loin l'hypothèse que ce pavillon comprenait, comme l'autre, des lucarnes à deux étages. De L'Orme confirme dans le huitième livre que ce deuxième étage de comble est adapté au garde-meuble : "*Telles secondes lucarnes servent pour donner clarté au second estage qui se trouve dans les couvertures : & est un lieu propre pour tenir les meubles*", p. 259.

distribuées de part et d'autre de l'escalier, l'entrée dans le logis se faisant, conformément à l'usage à cette époque en Normandie<sup>392</sup>, directement dans la grande salle et non dans l'escalier, comme le montre une lecture attentive du dessin de Bouet, et le confirme la mention de réparations à faire en 1589 au "*perron de la calle*", qui suggère une entrée directe par la cour. Nous faisons donc l'hypothèse qu'après l'entrée dans la grande salle, une porte située immédiatement à droite permettait d'accéder au palier de l'escalier dont l'extrémité nord menait à la cuisine. Au premier étage, le palier permettait alors d'accéder à la chambre se trouvant au-dessus de la cuisine ainsi qu'à la chambre pavée, laquelle était assez probablement recoupée d'une cloison<sup>393</sup> pour la garde-robe<sup>394</sup>. A l'étage supérieur, selon le dessin de Bouet, le palier ne permettait pas d'accéder, au nord, à la chambre nommée "*la chambre de Madame de Beuvron*", mais devait conduire, vers le sud, à un autre palier distribuant la chambre peinte et d'où partait le petit escalier<sup>395</sup>. En effet, si la porte de la chambre peinte avaient été du côté nord du mur pignon, une partie de son linteau aurait été visible sur le dessin. Le petit escalier permettait alors d'accéder à la chambre des meubles par un palier distribuant également la chambre du haut de l'escalier, puis, via une dernière volée débouchant sous le toit, à la deuxième chambre haute. Cette organisation projetée est visible en annexes aux fig. 55, 56 et 57, et sur l'essai de restitution en 3D du corps de logis principal à la fig. 58.

En redescendant de la chambre des meubles, le scribe décrit successivement<sup>396</sup>: "*la chambre de dessus la cuisinne*", appelée "*la chambre des filles*" aux lots et partages ; puis "*la chambre de*

<sup>392</sup> *Op. cit.* <sup>356</sup>. X. Pagazani le dit sans ambiguïté : "*C'est dans l'accès direct au logis seigneurial que se révèle le plus clairement l'originalité de l'architecture normande dont elle est l'une des constantes (...) L'accès au logis par l'intermédiaire de l'escalier, formule si largement majoritaire dans le reste de la France, fait figure d'exception au XVe siècle. La porte d'entrée perce directement la façade antérieure (en notes : "près de 90% de mon catalogue") (...) L'escalier réduit à un simple organe de circulation, est relégué le plus souvent dans une tour en façade postérieure (...) L'entrée se fait directement dans la salle, qui est au rez-de-chaussée*", p. 228 & 268.

<sup>393</sup> Arch. dép. Calvados, E379, 70 p., 15 décembre 1580. Dans ce long document décrivant notamment les travaux à faire au manoir seigneurial de La Motte, distant d'une dizaine de kilomètres, et faisant partie du douaire de Marie de Bricqueville, nous voyons cette disposition : "*sommes entrez en une chambre ou galletas de dessus lad(ict)e haulte salle (...) avec un retrenchement en icelle chambre ou galletas pareil de celuy de lad(ict)e haulte salle toutesfois n'estoit plastré ny bricqueté*".

<sup>394</sup> Voir en annexes la fig. 19. Cette carte postale montre sur le mur sud du vieux pavillon, au premier étage et à gauche de la croisée et de la demi-croisée, une petite fenêtre rectangulaire qui éclairait probablement la garde-robe.

<sup>395</sup> Voir en annexes la fig. 60. Le dessin de Bouet montre en effet que la porte d'accès à la chambre du 3<sup>e</sup> étage du pavillon, la chambre des meubles, est située, non au nord du mur pignon mais au contraire au sud, laissant encore vers le sud la place d'un petit escalier ; voir aussi en annexes la fig. 16. Ceci est confirmé par le cadastre Napoléon qui montre que le mur sud du vieux pavillon est plus long que le mur nord, délimitant un petit rectangle, à son extrémité ouest et au-delà de la tour d'escalier, au sud ; les fouilles partielles effectuées sur les vestiges du mur sud du pavillon ont effectivement montré un excédent de l'ordre de 2m dans œuvre, alors que, vu de la cour, ce pavillon a précisément la même largeur que le grand pavillon de l'est.

<sup>396</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>, pour l'inventaire de 1627 ; et *Op. cit.* <sup>376</sup>, pour les lots et partages de 1630.

*dessus la precedente nommée la chambre de madite dame de Beuvron*", appelée "la chambre de Madame" aux lots et partages ; puis "la chambre de dessus l'office", nommée "la chamb(re) de Mons(ieu)r le conte" aux lots et partages, et "la garderobe de lad(icte) chamb(re)" ; puis "la chambre estant desus la p(re)cedente nommée la chambre jaulne" ; puis "la chambre estant sur la salle du commun, chambre de La Ryvyere dessus la salle du commun" et "la garderobbe de lad(icte) chamb(re)" ; puis "la chambre nommée le cul de lampe estant sur la precedente". Un peu plus loin dans l'inventaire, nous voyons qu'après s'être arrêté à cause de la "brefvetté du temps", le scribe, le lendemain, commence par deux pièces qu'il a manifestement oubliées : "la garderobbe de la chambre de dessus la cuisine près la chamb(re) aux filles", appelée "la garderobe des filles" aux lots et partages ; puis "le cabinet de mad(icte) dame de Beuvron", avec aux lots et partages, la précision : "lambrissé de bois".

Il est problématique de constater que le scribe circule entre le premier étage et l'étage de combles du corps occidental par travées verticales. Certes, comme nous l'avons vu, l'étage de combles n'est probablement pas accessible directement depuis l'escalier de la salle. Cependant, il ne semble pas y avoir de possibilité de circulation horizontale, tout au moins doit-il y avoir des escaliers secondaires permettant de circuler verticalement. Nous ne savons rien de ces escaliers et le cadastre Napoléon ne révèle pas de saillie hors œuvre, à l'arrière de ce bâtiment<sup>397</sup>. De plus, nous constatons que chacune des trois chambres du premier étage a une garde-robe et que les chambres situées dans les combles n'en ont pas. Quant au cabinet de Madame de Beuvron, il serait logique de penser qu'il se trouve à proximité de sa chambre, mais rien ne vient à l'appui de cette supposition. Nous proposons donc sur l'essai de restitution des 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages<sup>398</sup>, et en allant du sud vers le nord, la chambre des filles et sa garde-robe, au-dessus de la cuisine et de l'arrière-cuisine, la chambre de Monsieur le comte, probablement Odet d'Harcourt comte de Croisy, le plus jeune des fils de Pierre d'Harcourt et Gillonne de Matignon, et sa garde-robe au-dessus de l'office et de l'arrière-office, et la chambre de La Rivière et sa garde-robe au-dessus de la salle du commun. Il est à noter que La Rivière était l'homme de confiance de Pierre d'Harcourt, comme cela apparaît dans un document

---

<sup>397</sup> Voir en annexes la fig. 16.

<sup>398</sup> Voir en annexes les fig. 55 & 56.

écrit par ce dernier en 1620 et contenant des instructions pour le premier : "*Memoyre au sieur de la Riviere qui demeure p(our) moy dans ma maison de Fresney le Puceulx de faire en mon absence ce qui ensuit*"<sup>399</sup>. A l'étage de combles nous trouvons alors la chambre de Madame, avec peut-être le cabinet lambrissé de bois<sup>400</sup>, puis la chambre jaune et enfin la chambre du cul de lampe.

Après être redescendu et ressorti dans la cour, le scribe visite successivement<sup>401</sup> : "*la chambre basse estant au boult de la salle*", appelée aux lots et partages "*la chambre basse près de la salle*" ; puis "*une basse chambre nommée la fauconerye p(ro)che de la porte du jardin*" ; puis "*ung cabinet estant en bas p(ro)che de lad(icte) fauconnerie*", avec la précision aux lots et partages : "*chambre du cabinet de dessoubz la gallerye ou couche des Roziers, m(ait)re d'hostel laquelle est proche de la fauconnerie*" ; puis "*ung autre cabynet estant a costé du precedent*", avec la précision aux lots et partages : "*ou couche La Pierre vallet de chambre lequel est soubz lad(icte) gallerye*" ; puis "*une grande chambre basse estant sous la gallerye près le grand pavillon p(ro)che du jeu de paume*", et "*la garderobbe de lad(icte) chambre*".

La grande salle se trouvant au rez-de-chaussée du vieux pavillon et l'escalier principal à l'ouest de cette dernière, la chambre basse du bout de la salle est très probablement située à l'est, sous la galerie. En 1627, le mobilier de cette pièce comprend, outre une grande et une petite couche, une "*table qui se tire par les deulx boutz*"<sup>402</sup>, un buffet, quatre grandes chaires, des landiers et une tente de tapisseries de cuir doré, comme la grande salle. Mais l'inventaire ne parle pas de garde-robe. Tout ceci est cohérent avec ce que nous observons aujourd'hui : cette pièce d'un peu plus de 40 m<sup>2</sup> comprend effectivement une cheminée, placée dans la côtère, et dont la souche est masquée au niveau du toit par une fausse lucarne, et, au nord-ouest, un petit escalier de quatre marches, manifestement rapporté, et menant à une petite pièce éclairée par l'œil de bœuf surmontant la porte menant de la cour aux caves, à l'est du vieux pavillon. Comme cet œil de bœuf servait très probablement à éclairer cette entrée, la chambre du bout de la salle n'avait sans doute pas de garde-

---

<sup>399</sup> Arch. dép. Calvados, E325, 3 p., 8 décembre 1620.

<sup>400</sup> *Op. cit.* <sup>378</sup>, 1644. Dans cet inventaire du 12 août 1644, il est question du "*cabinet d'aupres la chanbre du cul de lampe*". Il est possible qu'il s'agisse du cabinet lambrissé de Madame qui se trouverait alors dans le même bâtiment et au même étage que sa chambre.

<sup>401</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>, pour l'inventaire de 1627 ; et *Op. cit.* <sup>376</sup>, pour les lots et partages de 1630.

<sup>402</sup> *Ib.*

robe. En plus de sa fonction de chambre, attestée par la présence de lits, cette pièce semble être une annexe à la grande salle, peut-être une "salette"<sup>403</sup>.

La pièce suivante, la Fauconnerie, est proche du jardin. Il s'agit manifestement de la chambre accessible par quelques marches depuis le passage de la cour au jardin. Si le scribe est sans doute ressorti dans la cour, c'est parce que la circulation est interrompue au rez-de-chaussée par ce passage. La Fauconnerie et les deux pièces suivantes, le cabinet où couche le maître d'hôtel et celui où couche le valet de chambre sont trois chambres de domestiques, avec des moyens de circulation alors complètement séparés du reste du logis. En effet, outre l'accès par le passage de la cour au jardin, ces pièces sont alors accessibles par une autre porte donnant directement dans la cour, porte dont l'architecture est la même que celle du passage et qui donnait d'une part sur un petit escalier menant aux caves situées sous le corps de galerie, d'autre part sur quelques marches perpendiculaires à la côtière et qui menaient à un couloir desservant les deux cabinets et la fauconnerie. Aujourd'hui, l'escalier de la cave subsiste, mais les marches et la trémie donnant dans le couloir ont été supprimées, ces modifications étant encore parfaitement visibles, et une porte a été ouverte à l'extrémité ouest de la "grande chambre basse proche du grand pavillon", du côté nord, mettant en communication toutes les pièces du rez-de-chaussée, à l'est du passage de la cour au jardin. Le nom de "fauconnerie" suggère une fonction de cette pièce associée à la chasse aux faucons, ce qui est confirmé par un cahier de comptes couvrant les années 1595 et 1596<sup>404</sup> où nous trouvons le : "*memoire de l'argent que le fauconnier a receu pour sa depance*".

La pièce suivante à être inventoriée est la grande chambre basse, sous la galerie, près du grand pavillon, proche du jeu de paume. Il est difficile d'être plus précis et la position de cette pièce sur l'essai de restitution proposé en annexes, fig. 55, relève de l'évidence. Cette grande précision confirme aussi l'emplacement du jeu de paume, à l'est de la cour, devant le grand pavillon. À cette

---

<sup>403</sup> *Op. cit.* <sup>356</sup>, p. 238. X. Pagazani écrit, à propos de la salette : "*des études récentes ont montré que la salle tend, à partir du XVIe siècle, à perdre son rôle de pièce à manger ordinaire au profit d'une nouvelle pièce, plus petite : la salette ou petite salle*" ; et plus loin, p. 240 : "*A Thevray (la salette) située au rez-de-chaussée, directement accessible sans avoir à passer par d'autres pièces ou à monter aux étages, n'ayant pas les amples proportions de la salle, la pièce offre l'avantage de permettre de recevoir les personnes de façon plus ordinaire, tout en affirmant le statut privilégié du maître des lieux par son traitement et son ameublement équivalent à ceux de la grande salle*".

<sup>404</sup> Arch. dép. Calvados, E63, 18 p., 1595 à 1597.



pièce est associée une garde-robe. Cette petite pièce, située à l'ouest de la chambre et du côté du jardin, est aujourd'hui accessible par le couloir dont il vient d'être question. En 1627, alors qu'il n'y avait pas de communication entre la chambre et le couloir, il faut croire qu'une autre porte, aujourd'hui bouchée, la mettait en communication avec sa garde-robe, porte logiquement située au sud du mur de refend séparant les deux pièces.

La suite de l'inventaire est tout à fait explicite. Nous y voyons cités, dans l'ordre<sup>405</sup> : "*Au grand pavillon dudict manoir à la chambre basse*", avec aux lots et partages la précision : "*ou loge m(onsieu)r le marquis*", et "*la garderobbe de lad(icte) cham(re)*" ainsi que "*le cabinet*" ; puis "*la chambre du bout de la gallerie*" et "*la garderobbe*" ; puis "*la chambre de dessus la precedente appelée la chamb(re) bleue*" et "*la garderobbe*" ; puis "*la derniere chambre du hault dud(ict) pavillon*" et "*la garderobe*" ; et enfin : "*la gallerie dud(ict) chasteau*". Nous voyons donc ici l'organisation du grand pavillon, autrement appelé "*le pavillon neuf*" ou "*le pavillon*" dans le cahier de comptes de 1599<sup>406</sup>, avec quatre chambres superposées ayant chacune une cheminée et une garde-robe : la chambre basse, la chambre du bout de la galerie, la chambre bleue et la dernière chambre du haut du grand pavillon. Cette organisation est encore parfaitement lisible aujourd'hui et aucune modification n'y a été apportée. La seule difficulté concerne le "cabinet", qui comprend probablement une cheminée puisqu'on y trouve, en 1627 "*deulx pettitz landiers de fer*". Le seul endroit envisageable est dans le petit pavillon situé sur l'escarpe, dans l'angle sud-est des douves. Ce pavillon possède une petite cheminée ainsi qu'une meurtrière défendant l'escarpe sud et donc le débouché du pont du jardin.

La galerie, construite au cours de la dernière, voire des deux dernières décennies du XVI<sup>e</sup> siècle, est ici située d'une manière singulière : en face de l'entrée, alors que, comme le souligne Monique Chatenet : "*La grande vague de reconstruction des châteaux (...) voit se multiplier ces longues pièces de promenade, le plus souvent établies au premier étage au-dessus d'un portique et situées*

---

<sup>405</sup> *Op. cit.*<sup>375</sup>, pour l'inventaire de 1627 ; et *Op. cit.*<sup>376</sup>, pour les lots et partages de 1630.

<sup>406</sup> *Op. cit.*<sup>178</sup>.

dans une aile lorsque le logis est bâti en fond de cour, ou vice-versa"<sup>407</sup>. Elle ajoute en notes les contre-exemples des galeries de Gaillon, d'Ecouen, d'Ancy-le-Franc, et de Cormatin, qui sont construites en fond de cour<sup>408</sup>. Nous pouvons y ajouter celui du château d'Outrelaize, à quelques kilomètres de Fresney-le-Puceux, dont le grand corps de galerie, bâti au début du XVIIe siècle, est situé derrière le château, à l'extérieur de la cour. L'ACMH Daniel Lefèvre, dans son *"Etude préliminaire à la restauration des jardins du château"*, conforte cette idée de singularité : *"Le principe de composition qui privilégie l'aile de galerie au détriment du logis principal implanté latéralement dans une position secondaire non axiale, en vis-à-vis du jeu de paume, constitue un parti original. En effet, l'aile de galerie, lieu de promenade à couvert particulièrement développé dans l'architecture française, n'a cependant pas vocation à se substituer au château dans son rôle de point focal. Seule une position en balcon par rapport à des jardins au dessin élaboré, réalisés dès la construction du château, justifie à elle seule la volonté du maître d'œuvre d'échapper aux principes de composition des édifices contemporains"*<sup>409</sup>. Cependant l'explication pourrait être dans la mise en place progressive du schéma d'organisation général de l'espace de la cour qui a conduit à passer d'un axe primitif passant par le chemin d'accès et aboutissant dans l'angle du logis en L, c'est-à-dire sur la monumentale tour d'escalier, à un axe décalé vers l'est et traversant le passage du milieu de la cour puis le jardin, laissant le logis primitif globalement à l'ouest de la plateforme et libérant le côté sud pour le corps de galerie qui, dès lors, surplombe les parterres du jardin. Ce changement d'axe permet aussi d'expliquer le passage en biais sous le châtelet, dont A. de Caumont, constatant que *"la porte d'entrée qui est remarquable, était percée obliquement"*, fait l'hypothèse que c'est *"peut-être afin d'éviter les décharges des armes à feu, pour l'intérieur de la cour"*<sup>410</sup>. Il est plus probable que cette entrée biaise permet de passer d'un axe à l'autre. Par ailleurs, à propos de l'emplacement et de la fonction de la galerie, M. Chatenet écrit encore : *"Dans la majorité des cas, c'est un lieu retiré, situé derrière la chambre du propriétaire, et dégagé par un escalier de taille modeste, comme le cabinet qui l'accompagne fréquemment. Mais alors que le*

<sup>407</sup> CHATENET, MONIQUE, « *Un lieu pour se promener qu'en France on appelle galerie* », Bulletin monumental, Tome 166-1, année 2008, p. 5-13, Consultation du 17 janvier 2015 sur ([http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bulmo\\_0007-473x\\_2008\\_num\\_166\\_1\\_2438](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bulmo_0007-473x_2008_num_166_1_2438)).

<sup>408</sup> *Ib.*

<sup>409</sup> *Op. cit.* <sup>330</sup>, p. 16.

<sup>410</sup> *Op. cit.* <sup>173</sup>, 1835, p. 374.

*cabinet est dévolu à la méditation sédentaire, la galerie est dédiée à la promenade, méditative ou non (...) L'appartenance de la galerie à la sphère privée se traduit concrètement dans l'architecture des châteaux et des hôtels par la situation de la pièce «derrière» la chambre et son association avec les espaces privés du logis : cabinet, garde-robe, oratoire, bains (...) Les liens entre galerie et chapelle sont de tradition*"<sup>411</sup>. Nous verrons plus loin, lors de l'analyse du décor intérieur et du mobilier, que la chambre du maître de maison était, selon toute probabilité, située au-dessus de la salle. Il s'agissait donc de la "chambre pavée". Comme nous l'avons vu, cette chambre était probablement recoupée d'une cloison ménageant la garde-robe. Cependant l'inventaire des meubles ne parle pas du cabinet de Pierre d'Harcourt. C'est l'autre inventaire établi au même moment qui en parle : *"inventaire des titres, lettres, papiers et enseignements estants dans le coffre de bois proche de la porte du cabinet de monseigneur à Fresney"*<sup>412</sup>. Un cabinet est par ailleurs cité dans le cahier de comptes de 1599 : *"pour faire le planchiés de petit cabinés deu boult de la gallerie"*<sup>413</sup>, mention qui permet de proposer l'organisation suivante : la chambre du maître de maison serait située au premier étage du vieux pavillon, avec à l'ouest la garde-robe et le passage vers l'escalier, et à l'est, du côté gauche de la cheminée, le cabinet. Cette pièce, aujourd'hui encore, communique avec un petit escalier qui, partant de l'entrée des caves, offre une communication avec la grande salle par un petit passage dérobé situé à droite de sa cheminée, la chambre du bout de la salle, peut-être la salette, puis, au premier étage, avec un palier reliant le cabinet et la galerie. Nous trouvons donc ici un schéma conforme à ce qu'en dit M. Chatenet : la galerie, située à l'opposé de l'escalier principal, est commandée par la chambre du maître de maison. Le caractère privé et de promenade de celle-ci est confirmé par ailleurs par le fait que cette pièce de 34 mètres de longueur et de 5,2 mètres de largeur avec ses dix-huit fenêtres et une cheminée monumentale à son extrémité Est est, en 1627, presque vide. L'inventaire cite en effet seulement *"troys chaires de cuir rouge, dix petites chaires peintes de verd et le siege de jonc, item vingt deux tableaux"*<sup>414</sup>.

---

<sup>411</sup> *Op. cit.* 407.

<sup>412</sup> *Op. cit.* 28.

<sup>413</sup> *Op. cit.* 178.

<sup>414</sup> *Op. cit.* 375.

Ce précieux inventaire ne dit rien non plus de la chapelle. Nous avons vu que la plus ancienne mention d'une chapelle est dans le cahier de comptes de 1599 : "*pour faire troys huys (...) ung pour la chambre de la chapelle*"<sup>415</sup>. Il faut ensuite attendre 1644 pour en trouver une autre mention, beaucoup plus précise. L'inventaire des meubles réalisé alors cite "*la chappelle au bout de la gallerye*", ainsi qu'un "*viel devant d'autel*"<sup>416</sup> qui suggère qu'un autel s'y trouve. Par ailleurs, E. Simon, dans son manuscrit de 1884<sup>417</sup>, en donne cette description : "*Dans le fond de cette galerie on voit un petit réduit qui passe pour la chapelle. Je ne sais mais j'y ai vu les noms de Jesus & de Marie plusieurs fois : IHS et MA*"<sup>418</sup>. Cette toute petite pièce existe encore, au bout de la galerie, contre la pièce qui semble avoir été le cabinet de Pierre d'Harcourt. Elle avait un plafond voûté en bois, encore visible sur une photographie<sup>419</sup> de la clôture à claire-voie, au travers de cette dernière, et disparu ainsi que la clôture lors de l'incendie de 1932.

L'inventaire de 1627 cite encore deux chambres, situées dans le châtelet<sup>420</sup> : "*la chamb(re) du pavillon de dessus la porte*", appelée : "*la chambre de dessus la porte du pavillon*" aux lots et partages, et "*la garderobbe de lad(icte) chamb(re)*" ; et enfin "*la chambre de la tourelle de la porte*", avec en 1630 la précision : "*la chambre de la tourelle pres de la porte ou couche La Fontaine*". La Fontaine, ou plus précisément Philippe Fontaine, est cité dans l'inventaire de 1627 comme étant "*huissier*" alors que les lots et partages de 1630 parlent de "*la Fontaine huissier*"<sup>421</sup>. Ces deux chambres se trouvent logiquement au 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage du châtelet, au-dessus du passage menant de l'extérieur de l'enclos à la cour, comme nous le voyons sur l'essai de restitution de l'organisation intérieure en annexes, fig. 55 et 56. Elles sont aujourd'hui encore lisibles même si la cheminée de la chambre du 2<sup>nd</sup> n'existe plus.

<sup>415</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>.

<sup>416</sup> *Op. cit.* <sup>378</sup>, 1644 ; et voir la reproduction des deux pages concernées du manuscrit en annexes, fig. 79.

<sup>417</sup> *Op. cit.* <sup>281</sup>. Cette chapelle est aussi probablement celle que cite l'abbé Beziers, *Op. cit.* <sup>125</sup> : "*Le château de Fontenay (le Marmion), bâti sur le fief du Vivier, ne subsiste plus. La chapelle titulaire de Notre-Dame du Vivier, qui était située dans le château, a été transférée, depuis quelques années, dans celui de Fresné-le-Puceux*", p. 126.

<sup>418</sup> *Ib.*

<sup>419</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, AP60L00322, Fresney-le-Puceux, Château, Vue intérieure porte (ensemble), 1 négatif noir et blanc, 1923.

<sup>420</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>, pour l'inventaire de 1627 ; et *Op. cit.* <sup>376</sup>, pour les lots et partages de 1630.

<sup>421</sup> *Ib.*

Nous ne trouvons malheureusement aucune trace dans les inventaires, directe ou indirecte, de latrines. Nous n'en trouvons pas de trace non plus dans les bâtiments qui sont parvenus jusqu'à nous. Il est cependant possible qu'il y en ait eu dans le corps de logis principal, aujourd'hui disparu. Des fouilles ont en effet montré un important dispositif d'adduction d'eau alimentant la fontaine de la cour et ce corps de logis, et aboutissant à un grand égout situé sous la salle du commun et se déversant dans la douve ouest et sur lequel nous reviendrons. Le corps de galerie et le grand pavillon qui, comme nous l'avons dit, sont aujourd'hui dans un état de distribution très proche de ce qu'il était en 1627, ne montrent eux aussi aucune trace de latrines. Cependant les chambres y étaient toutes situées à l'est, à l'exception de la chambre du bout de la salle qui faisait peut-être fonction de salette, quatre dans le grand pavillon et la grande chambre basse, c'est-à-dire à une distance importante des égouts du corps principal. Peut-être que ces chambres, qui avaient toutes une garde-robe, disposaient de chaises percées ou de pots de chambre<sup>422</sup>. Du reste, l'inventaire de 1644<sup>423</sup> fait état d'un "*potz de chambre d'estain*" dans l'antichambre de la grande chambre basse, et d'un "*pot de chambre*" dans la seconde chambre du pavillon neuf, c'est-à-dire la chambre du bout de la galerie.

Pour finir avec la distribution horizontale du logis, quelques mots des proportions des principales pièces qui s'y trouvent. L'ACMH Bruno Decaris, dans son "*Etude préalable à la restauration du corps de logis*" de 1990<sup>424</sup>, note : "*L'analyse du plan et des élévations met en évidence une recherche de proportions rigoureuses appliquée à toute la construction. En effet, l'ensemble des éléments - partition intérieure, travée de façade, élévation - est composée de rectangles d'or*"<sup>425</sup>. L'analyse de la partition intérieure, reproduite en annexes à la fig. 50, montre en effet que l'assiette intérieure de la grande chambre basse et celle de la chambre du bout de la salle sont des "rectangles d'or", ainsi que celle du grand pavillon, et sans doute aussi de la grande salle, dont nous avons vu

---

<sup>422</sup> *Op. cit.* <sup>422</sup>. X. Pagazani note, à propos de l'absence de latrines : "*En Haute-Normandie, c'est en 1517 que l'on trouve la première mention d'une "chaize persée", dans les garde-robes des chambres des frères Bohier à Fontaine-le-Bourg. Cet emplacement semble être systématique (...) Un dernier élément de confort fait peut-être son apparition dans la maison noble au cours du XVIe siècle : le pot de chambre, en cuivre ou en étain selon l'importance de son utilisateur, qu'on trouve désormais dans la chambre ou dans la garde-robe*", p.257.

<sup>423</sup> *Op. cit.* <sup>378</sup>.

<sup>424</sup> ETU/0006, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration du corps de logis, Étude préalable, Bruno Decaris ACMH, 1990.

<sup>425</sup> *Ib.*, p. 36 & 37.

qu'elle avait les mêmes dimensions que l'assiette intérieure du grand pavillon. Elle montre aussi que les chambres du grand pavillon ont un plan carré. Il est possible que les chambres du vieux pavillon aient eu également un plan carré, mais, faute de connaître l'emplacement précis des cloisons qui les recoupaient probablement, nous ne pouvons en avoir la certitude.

### **2.2.1.2 Distribution verticale et escaliers.**

L'état de ruine du corps de logis principal dès les premières décennies du XIXe siècle n'a sans doute pas incité les auteurs de l'époque à décrire les dispositifs de circulation verticale. Aussi l'historiographie, de la part des érudits de ce siècle, est-elle muette à ce sujet. Tout au plus voyons-nous en 1980 un autre érudit, Yves Nedellec, écrire à propos du commentaire fait par A. de Caumont du dessin de Bouet en 1850<sup>426</sup> : "*Le dessin montre deux bâtiments en équerre, dépourvus de toits, se rejoignant autour d'une monumentale souche de cheminée*"<sup>427</sup>, sans même évoquer la présence d'un escalier. Dans le même article, il donne une courte description de l'escalier du grand pavillon : "*Escalier de pierre assez savant avec volées droites et parties tournantes, arcs en plein cintre aux paliers*"<sup>428</sup> et des indications sur le petit escalier intérieur déjà évoqué et supprimé pour permettre la circulation au rez-de-chaussée : "*Une seconde porte ouvre sur un escalier intérieur desservant la cave ; elle ouvrait aussi sur un second escalier conduisant au rez-de-chaussée surélevé par quelques marches perpendiculaires à la côtère ; ce second escalier a été supprimé entre 1957 et 1967*"<sup>429</sup>.

En 1627 le grand escalier est très probablement situé dans la tour de l'angle sud-ouest de la cour, aujourd'hui disparu, et distribue directement, outre la grande salle et la cuisine au rez-de-chaussée, la chambre pavée et la chambre des filles au premier étage, la chambre peinte au second, la chambre des meubles et la première chambre haute au troisième et enfin la deuxième chambre haute au quatrième et dernier étage. Le fait que l'entrée principale du logis se fasse directement dans la grande salle est une constante normande et X. Pagazani ajoute qu'en conséquence

---

<sup>426</sup> *Op. cit.*<sup>85</sup>, p. 199.

<sup>427</sup> *Op. cit.*<sup>168</sup>, p. 128.

<sup>428</sup> *Ib.*, p. 129.

<sup>429</sup> *Ib.*

"l'escalier est réduit à un simple organe de circulation"<sup>430</sup> et que, la salle étant située au rez-de-chaussée, "le rôle de l'escalier est considérablement réduit"<sup>431</sup>. Cette tour d'escalier était par ailleurs l'aboutissement visuel de l'axe passant par le chemin d'accès à la cour. La hauteur de cette tour et de sa dernière chambre haute, le pavillon contiguü avec ses deux étages habités dans un haut comble, ajouté au fait qu'une petite tourelle secondaire, intégrée dans la maçonnerie du corps de galerie lors de la construction de cette dernière, le flanquait à l'est<sup>432</sup> et offrait probablement une circulation verticale entre la chambre du premier étage, la chambre pavée, et celle du second, la chambre peinte, voire celle du troisième, la chambre des meubles, devaient former un ensemble de toits dont la verticalité avait longtemps été une caractéristique de l'architecture française. Dans la conclusion de son intervention au colloque de Tours sur *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*<sup>433</sup>, Jean Guillaume, à propos de l'escalier dans l'architecture française de la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, écrit : "Ainsi l'histoire de l'escalier met-elle en évidence l'une des particularités majeures de l'architecture française : le goût des effets verticaux et des volumes contrastés. Dans un tel système, l'organe de circulation vertical est évidemment l'objet d'une attention particulière, mais son traitement reste subordonné à la conception générale des volumes et à ce qu'on pourrait appeler le parti d'animation de l'édifice"<sup>434</sup>. Ceci est confirmé par l'essai de restitution de ces volumes, en fig. 27 et 58 des annexes, qui a été réalisé par une entreprise spécialisée en réalité virtuelle, à partir du plan du cadastre Napoléon<sup>435</sup>, du dessin de Bouet<sup>436</sup> et de mesures prises sur place. Si les dimensions, hauteur, largeur et profondeur, des deux principaux bâtiments ont pu être déduites avec une marge d'erreur faible, il n'en est pas de même de celles de la tour d'escalier et d'une partie des profils des toitures. Celle du vieux pavillon, situé à l'est de la tour d'escalier, ont été restituées à l'identique de la toiture du pavillon neuf, à l'est de la cour. Les relevés effectués pour l'"*Etude préalable à la restauration du corps de logis*" ont en effet montré

---

<sup>430</sup> *Op. cit.*<sup>356</sup>, p. 228.

<sup>431</sup> *Ib.*, p. 234.

<sup>432</sup> C'est ce qui est visible à l'intérieur du corps de galerie, où les bandeaux horizontaux du vieux pavillon se poursuivent sur le pignon qui était à l'extérieur avant la construction de ce corps, et se prolongent autour de cette tourelle qui abritait probablement, au premier étage et comme nous l'avons vu, le cabinet de Pierre d'Harcourt.

<sup>433</sup> CHASTEL, ANDRÉ ET GUILLAUME, JEAN, *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, Paris, Picard, 1985.

<sup>434</sup> *Ib.*, p. 42.

<sup>435</sup> Voir en annexes la fig. 16.

<sup>436</sup> Voir en annexes la fig. 60.

que les trois cheminées des étages du vieux pavillon ainsi que le sommet de la souche sont chacun au même niveau que l'élément correspondant du grand pavillon<sup>437</sup>. De plus, la largeur des deux pavillons vue de la cour est la même. Nous en déduisons que les profils des toits sont probablement très proches, voire identiques. Ceci contredit ce qu'en disait A. de Caumont : "*ce pavillon était plus élevé que l'autre*"<sup>438</sup>. Peut-être cette impression est-elle venue du fait que le sol du rez-de-chaussée était plus bas que le sol du rez-de-chaussée du corps de galerie et du grand pavillon d'environ 1 mètre.

Les dimensions de la tour d'escalier sont plus incertaines. Cependant l'analyse des données disponibles montre qu'un escalier à rampes droites aurait été trop encombrant et qu'il est plus probable qu'un escalier moins profond, à rampes droites et volées tournantes, y ait été installé. Au colloque de Tours, Claude Mignot, parlant de la période 1550-1640, précise : "*vers le milieu du siècle, l'escalier droit semble s'imposer partout comme escalier principal, tandis que la vis reste la forme usuelle des petits escaliers. Cependant son triomphe n'est pas complet : les formes hybrides se multiplient (...) l'usage de volées courtes et de quartiers-tournants d'autre part, assurent une transition typologique douce de la vis aux escaliers à retours ou à volées droites alternatives*"<sup>439</sup>. La forme et la hauteur du toit de cette tour, restitués en annexes, fig. 27 et 58, sont plus spéculatives, mais la présence d'une lucarne éclairant la deuxième chambre haute et située à proximité immédiate de l'angle de la tour, ajouté au fait que l'éventuel petit escalier, côté sud, doit laisser de la place sous le toit pour accéder à cette chambre, militent pour des toits à fortes pentes.

Le corps en retour, quant à lui, disposait probablement de plusieurs escaliers de circulation sans que nous sachions combien, ni où. Par ailleurs le toit, restitué en fig. 27 et 58 des annexes, a une forme et des dimensions assez probables, à l'exception de son extrémité nord, où la saillie faite du côté des douves par la maçonnerie conduit à proposer deux toits à longs pans en intersection. Les combles de ce corps en retour étaient probablement à surcroît, comme le laisse à penser le dessin de

---

<sup>437</sup> Voir en annexes la fig. 49.

<sup>438</sup> *Op. cit.* <sup>274</sup>, p. 200.

<sup>439</sup> *Op. cit.* <sup>433</sup>, p. 50.



Bouet<sup>440</sup>. Les travées verticales pourraient avoir été couronnées de grandes lucarnes, et ce d'autant plus que l'étage de combles était habité.

Les escaliers flanquant le corps de galerie datant, au moins pour celui qui est situé dans le grand pavillon, à l'est de la plateforme, de 1589, sont complètement intégrés dans les maçonneries et rien ne les distingue de l'extérieur, n'était une travée supplémentaire de ce corps de galerie, percée d'œils-de-bœuf pour celui qui assure la liaison avec le vieux pavillon. Ce dernier est situé au sud-ouest, côté jardin, et communique avec l'entrée des caves, laquelle est accessible par une porte donnant sur la cour. Une succession de petits paliers dessert les différents niveaux : le premier au niveau de l'entrée biaisée de la grande salle puis, en montant, un autre petit palier devant la chambre du bout de la salle, environ 1 mètre plus haut ; puis, après un peu plus d'une volée, le grand palier qui met en communication le cabinet du bout de la galerie et la galerie. Cet escalier se termine par un peu plus d'une demi-volée menant aux combles et dont la hauteur des marches donne une confirmation au fait que ces derniers n'étaient pas prévus d'être habités.

Si l'escalier situé à l'extrémité ouest de la galerie a une fonction de distribution limitée à l'accès à cette dernière et à la chambre du bout de la salle, depuis la grande salle et surtout la chambre pavée, celui qui se trouve à l'autre bout distribue les quatre chambres superposées du grand pavillon, le haut-bout de la galerie, la grande chambre basse, les caves et le grenier. Il dispose par ailleurs d'un accès depuis la cour, via un petit perron<sup>441</sup>. Cet escalier, situé à l'ouest du grand pavillon, a une assiette relativement petite : 4 x 3,05 mètres dans œuvre, et une structure très simple : à chaque niveau, un palier, deux courtes rampes droites réunies par une volée tournante, une demie-croisée pour l'éclairer à chacun des deux étages de maçonnerie et une lucarne à deux étages pour les deux étages de combles. Trois arcs en plein cintre couronnent les paliers du rez-de-chaussée et du deuxième étage et un seul, perpendiculaire au palier, celui du premier étage. Les volées tournantes sont par ailleurs soutenues dans les angles par des trompes. L'escalier n'occupe qu'un peu plus de la moitié de la profondeur du pavillon, côté nord, laissant au sud la place pour les garde-robes,

---

<sup>440</sup> Voir en annexes la fig. 60.

<sup>441</sup> *Op. cit.*<sup>178</sup>. Le cahier de comptes de 1599 montre que cette disposition est ancienne : "*pour faire trois huys ung pour mettre a l'antrée (montée) deus pavillon*" ; la mention, immédiatement après, du : "*viés pavillon*", montre qu'il s'agit bien alors du pavillon neuf.

accessibles uniquement depuis les chambres. Comme le dit Claude Mignot : "*Les escaliers rampe-sur-rampe se rapprochent des vis*", et, à propos des conceptions d'Androuet du Cerceau : "*dans Le premier livre d'architecture, près des trois-quarts des cinquante modèles de maisons sont distribués par des escaliers à volées droites ou par des volées droites et quartiers tournants*"<sup>442</sup>. La fig. 49 des annexes, qui représente la coupe longitudinale du logis, montre l'importance de la maçonnerie de cette tour qui dessert six niveaux et que rien ne distingue de l'extérieur.

La position des escaliers secondaires flanquant la galerie, celui situé à l'extrémité de cette dernière étant plus structuré et important que l'autre, répond peut-être à ce que dit Jean Guillaume dans un article sur "*La galerie dans le château français*", paru en 1993 dans la *Revue de l'art* : "*Il existe quelques cas où l'escalier situé au bout de la galerie est assez important pour servir d'accès -noble- à cet espace. Ainsi au palais ducal de Nancy, où la galerie des Cerfs, située probablement à la suite du logis ducal, est desservie par une grande vis à l'extrémité opposée (...) Des dispositions analogues existaient à Nantouillet et à Assier ; elles se voient encore à Chateaubriand (...) Malgré tout ce type d'organisation reste exceptionnel*"<sup>443</sup>.

### **2.2.2 Les façades et leur décor.**

L'historiographie, sur ces sujets encore, est assez pauvre en ce qui concerne les auteurs du XIXe siècle. A. de Caumont est ainsi le seul à évoquer le style des constructions. Dans son *Cours d'antiquités monumentales* de 1830, tout d'abord : "*Sous Henri II, et vers la fin du XVIe siècle, l'architecture prit un caractère un peu différent, et se dégagait des moulures qui rappelaient celle du style ogival. Les arabesques et les autres ornements de même genre furent employés avec moins de profusion ; on remplaça souvent les chambranles couverts d'arabesques, par des colonnes comme on en voit à Fontaine-Henry, aux fenêtres marquées HH. Quelquefois même les murs furent tout unis à l'extérieur*" ; et, en notes : "*C'est ce qu'on remarque au château de Fresnay-le-Puceux, construction assez considérable, à 5 lieues de Caen, dont je n'ai pas pu encore rechercher la date, mais qui m'a paru de la seconde moitié du XVIe siècle ; il présente des fenêtres sans ornements,*

---

<sup>442</sup> *Op. cit.*<sup>433</sup>, p. 50.

<sup>443</sup> GUILLAUME, JEAN, "La galerie dans le château français : place et fonction", *Revue de l'Art*, n°102, 1993, p. 32-42, Consultation du 17 janvier 2015 sur ([http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rvart\\_0035-1326\\_1993\\_num\\_102\\_1\\_348073](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rvart_0035-1326_1993_num_102_1_348073)), p. 40.

dont plusieurs étaient divisées par des croix en pierre<sup>444</sup>. Trente ans plus tard, il donne une description, encore sommaire, des fenêtres du corps de logis : *"Les fenêtres les plus larges étaient divisées par des croisées de pierre ; les plus étroites par une simple traverse, disposition que je trouve constamment dans nos châteaux de la fin du XVIe siècle et du commencement du XVIIe"*<sup>445</sup>. Il faut ensuite attendre 1983 et la description d'Y. Nedellec<sup>446</sup>, précise et toujours d'actualité, à la réserve près que les restaurations menées depuis ont rendu l'ensemble plus complet qu'alors : *"Le pavillon d'angle est ceinturé de quatre bandeaux horizontaux : deux se confondent avec les appuis des fenêtres ; deux autres sont contigus aux linteaux. Chacune de ses deux faces comprend, à chaque niveau, une fenêtre avec croisillon et une demi-croisée avec traverse horizontale, et deux étages de lucarne, englobés dans une haute toiture d'ardoise, aussi élevée que le mur qui la soutient. Sur les huit lucarnes primitives, six subsistent. Les souches de cheminée se terminent par des biseaux à ressaut. A l'arrière, des meurtrières défendent la côtière de la galerie. Le corps central, assez étroit, reliait les deux pavillons d'angle. Il est symétrique de part et d'autre d'un passage en plein cintre, primitivement dépourvu de portes et surmonté d'une voûte d'arêtes à deux travées, qui permettait d'accéder à une sortie secondaire (restes de pont-levis). La circulation intérieure, au rez-de-chaussée, était donc interrompue par la présence de ce passage. Les deux faces du corps central se caractérisent par une alternance, extrêmement régulière, de fenêtres à croisillon et de demi-croisées à traverse horizontale. Sur la partie gauche, à l'angle du pavillon et du corps central, un escalier extérieur conduit à la porte que prolonge un escalier intérieur. Une seconde porte ouvre sur un escalier intérieur conduisant au rez-de-chaussée surélevé par quelques marches perpendiculaires à la côtière ; ce second escalier a été supprimé entre 1957 et 1967 (...) Vers l'extérieur une seule lucarne baroque ; c'est une fausse lucarne créée, entre deux fenêtres, dans le seul but de dissimuler une souche de cheminée (...) Les fenêtres et demi-croisées du logis de Fresney-le-Puceux (pavillon d'angle, corps central, pavillon d'entrée) sont d'une sobriété extrême : l'encadrement, en léger relief, est en pierre de taille ; des croisillons (à section carrée) ou des traverses horizontales (à section carrée) occupent seulement la moitié intérieure de l'épaisseur du*

---

<sup>444</sup> *Op. cit.* <sup>173</sup>, 1835, p. 373-374.

<sup>445</sup> *Op. cit.* <sup>273</sup>, p. 85.

<sup>446</sup> *Op. cit.* <sup>168</sup>, p. 128-129.

*mur, tandis que l'autre moitié s'ouvre vers l'extérieur par un très discret ébrasement. Les allèges, décorées d'un rectangle, épousent le même parti. Cette disposition, qui donne plus de légèreté et de relief à la façade, ne sera par utilisée à Olendon (1614) et dans les châteaux du Clos du Cotentin (Les galleries, à Bricquebec, avant 1601 ; Sotteville, 1610 ; Chiffrevast, à Tamerville, 1618 ; St-Martin-le-Hébert ; Crosville, etc.) où ces meneaux à section carrée occupent la totalité de l'épaisseur du mur. On a là une variante intéressante autour d'un des motifs décoratifs les plus simples que la Renaissance ait léguée aux règnes de Henri IV et Louis XIII<sup>447</sup>.*

L'organisation des façades ainsi que le rythme et la contenance des travées sont révélateurs du système axial dont nous avons fait l'hypothèse qu'il avait évolué d'un dispositif primitif, dans lequel l'axe du chemin d'accès avait pour aboutissement visuel l'angle du logis en L, et donc sa monumentale tour d'escalier, vers un axe décalé vers l'est, mais encore biais, et structurant à la fois la cour et le jardin.

Nous voyons ainsi sur le principe général de composition établi par l'ACMH Daniel Lefèvre, dans son étude préliminaire à la restauration des jardins<sup>448</sup>, un dispositif de symétrie sophistiqué. Il écrit à ce sujet : "*Si l'on observe le principe général de composition<sup>449</sup>, l'axe central pris depuis le pavillon d'entrée n'est pas généré par le centre de la façade comme pourrait le laisser penser la relative symétrie des portes. L'une est feinte, en pendant à une autre accédant à la fausse-braie. De plus, la volonté du constructeur d'affirmer l'indépendance du pavillon est, l'amena à ne pas y raccorder la couverture de la galerie en pénétration, ainsi qu'il l'avait fait pour celui occidental. L'implantation sur un même plan des façades côté cour des pavillons et de la galerie participe également de cet effet tout à fait dans l'esprit maniériste de cette fin de XVIe siècle. La position de la porte du passage apparaît-elle ainsi dans l'axe de la façade ancienne du château prise de l'angle du jeu de paume jusqu'à l'aile ouest en retour d'équerre*".

L'axe principal se trouve en effet au centre d'une ligne reliant le mur du jeu de paume et la façade du corps de logis situé à l'ouest, c'est-à-dire excluant la plus grande partie du pavillon oriental, et

---

<sup>447</sup> *Ib.*, p. 139-140.

<sup>448</sup> *Op. cit.* <sup>330</sup>, p. 20.

<sup>449</sup> Voir en annexes la fig. 54.

incorporant la totalité du pavillon occidental. Cet axe passe par la porte qui mène au jardin et n'est donc pas du tout au milieu du corps de galerie, affaiblissant d'ailleurs l'idée d'un corps de galerie flanqué de deux pavillons. Un deuxième axe, marqué par la croisée qui est au centre des deux passages, celui qui mène au jardin et le "faux passage" qui ouvre sur l'escalier de la cave, montre une symétrie centrée sur la galerie : à l'ouest sa limite est la porte d'accès à l'escalier qui la flanque de ce côté, et à l'est la porte qui mène aux caves et à l'autre escalier. De part et d'autre de cet axe, donc de la croisée centrale, ce sont deux croisées et trois demi-croisées qui sont régulièrement disposées. Cependant cette symétrie n'est pas parfaite puisque la demi-croisée de gauche est située dans le pavillon alors que celle de droite appartient à une travée "supplémentaire" du corps de galerie.

Côté jardin, l'axe principal se poursuit, centré sur l'ensemble du développement de la façade sud du logis, incluant le corps de galerie et les deux pavillons, mais aussi la tour d'escalier et le pignon du corps occidental<sup>450</sup>. Le fait que les deux pavillons soient en saillie de ce côté, ajouté au caractère assez probablement aveugle du mur pignon du corps occidental, donne, comme nous le voyons sur l'essai de restitution 3D des fig. 28 et 58 des annexes, une impression d'un corps de galerie flanqué de deux pavillons, qui laisse à penser que c'est bien le schéma qui a été voulu lors de l'extension de 1589, schéma déjà "classique". Cet effet est renforcé par le fait que le pendant de la "fausse-porte" de la façade nord qui donne sur le petit escalier de la cave ne se trouve pas, curieusement, sur la travée correspondante de l'autre façade, mais plus à l'ouest, laissant seulement une demi-croisée, soit une travée, entre les deux portes voûtées au lieu de trois du côté nord, et marquant alors un deuxième axe qui est justement au centre du développement de la galerie et des pavillons qui la flanquent.

A propos de l'évolution du style au cours de la dernière décennie du XVI<sup>e</sup> siècle, J.P. Babelon écrit : *"Henri IV n'a pas créé un nouveau style en ceignant la couronne de France. Bien au contraire, les circonstances l'ont incliné à adopter l'esthétique précédemment définie pour manifester en quelque sorte la continuité de la monarchie (...)* En Ile-de-France, l'ordonnance

---

<sup>450</sup> Voir en annexes la fig. 55, Essai de restitution de l'organisation horizontale. On y voit que le passage qui traverse le logis est au centre du développement de l'ensemble des constructions.

brique et pierre s'est imposée par la gaité de sa polychromie ; la brique met plus brutalement en valeur que le crépi clair les effets dentelés des bossages de pierre qui ont presque partout remplacé les ordonnances à pilastres (...) Les lucarnes de grande taille, généralement passantes, donnent à l'édifice un couronnement puissant, parfois agrémenté d'un décor sculpté (...) Les pavillons nés soixante ans plus tôt sous l'apparence de tours carrées coiffées en pyramide deviennent d'énormes blocs presque cubiques. Le plan s'est souvent simplifié : un corps de logis encadré de deux pavillons. Les trois éléments sont coiffés de toitures distinctes, hauts combles pyramidaux séparés par des noues profondes entre le logis et les pavillons, ceux-ci plus élevés que celui-là. Sur les grandes masses, on comprend que le rôle des lucarnes soit primordial, et plus encore celui des immenses souches de cheminée qui animent le comble et reçoivent un décor architecturé aussi chargé que jadis à Chambord"<sup>451</sup>. L'évolution du logis de Fresney du parti primitif en L à l'extension qui, vue du jardin, donne l'impression d'un corps relativement bas flanqué de deux hauts pavillons, correspond bien à ce plan simplifié dont parle J.P. Babelon. En revanche, nulle trace de polychromie, ni de lucarnes passantes, encore moins de décors sculptés. Et s'il ajout à propose de la période précédente, allant de 1570 à 1590 : "Le livre de du Cerceau a inspiré nombre de petits châteaux, particulièrement en Ile-de-France et en proche Normandie (...) Ailleurs le «brique et pierre» gagne sans cesse du terrain, du Cerceau ou non. En appareil décoratif, il se maintient et se répand en Berry et en Normandie, où le «pré d'Auge» en carrés alternés est fort goûté : Cricqueville, Saint-Germain de Livet. Avec des effets moins violents, il fait le charme de Bailleul, de Bonnemare, et de Chambray, de Canisy et de Thorigny-sur-Vire"<sup>452</sup>, à Fresney ce sont la sobriété et la monochromie qui frappent et qui nous renvoient peut-être à une période un peu antérieure.

L'horizontalité prime avec, outre le soubassement, quatre cordons de section rectangulaire, deux contigus aux linteaux des fenêtres et deux autres à leurs appuis<sup>453</sup>. Le soubassement et le premier

<sup>451</sup> *Op. cit.* <sup>353</sup>, p. 685-686.

<sup>452</sup> *Ib.*, p. 588-589.

<sup>453</sup> DE CAUMONT, ARCISSE, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, Caen, Hardel, 1858, p. 512 : "Quelquefois les murs furent unis à l'extérieur (...) Les étages, séparés par un double bandeau continu en pierre, annoncent généralement la seconde moitié du XVIe siècle (...) le temps des guerres de religion, le règne de Henri IV et une grande partie de celui de Louis XIII".

cordon ne sont interrompus que par les portes donnant à l'extérieur mais les trois autres cordons courent, sans aucune interruption, le long des pavillons, du corps de galerie, du mur pignon et des retours des pavillons côté sud. Les deux qui surplombent les linteaux des fenêtres sont un peu plus en saillie par rapport au nu du mur que les deux autres, celui du 1<sup>er</sup> étage ne ressautant qu'au droit des clefs des deux portes cintrées du passage de la cour au jardin et des deux "fausses" portes (voir en annexes la fig. 29) qui leur font pendant sur les façades nord et sud, et celui du haut formant la corniche. Les pavillons, quant à eux, disposant de combles à surcroît, ont un cinquième cordon, mouluré faisant office de corniche (voir en annexes la fig. 29). La maçonnerie du corps de galerie est ainsi un peu moins élevée que celle des pavillons ce qui permet d'accroître l'effet de verticalité des hauts-combles et des lucarnes à deux étages de ces derniers. Verticalement, les façades sont marquées par la régularité des travées de fenêtres, composées alternativement de croisées et de demi-croisées. La verticalité est moins marquée que l'horizontalité car les travées ne viennent pas recouper les cordons. Les fenêtres sont ainsi individualisées par des chambranles formés d'un bandeau ayant le même profil que les cordons qui leur servent d'appui et dont les meneaux sont en arrière-plan, ainsi que les allèges des fenêtres du rez-de-chaussée. Ces dernières sont décorées d'une table saillante, de même que les allèges des lucarnes et les dessus-de-porte des deux portes d'accès aux escaliers flanquant la galerie du côté de la cour. Les petites consoles en gaine sous les appuis des fenêtres et les allèges des lucarnes posées sur le cordon qui sert de corniche limitent cependant le traitement "par niveau" en marquant la verticalité (voir en annexes la fig. 29). Les cordons et les chambranles des fenêtres délimitent par ailleurs entre eux des trumeaux rectangulaires sans aucun ornement. Comme l'écrit l'ACMH Bruno Decaris, en 1990, dans son *"Etude préalable à la restauration du corps de logis"* : *"Le château est bâti, comme les communs, en petits moellons assisés enduits, avec encadrements de baies, bandeaux et chaînes d'angles en pierre de Caen, ce qui permettait une alternance de teintes pierre-enduit chère à cette époque (...)* Les très rares éléments ornementaux sont d'une extrême rigueur, et sont traités par plans, sans mouvement, et avec très peu de relief (encadrements de baies, lucarnes, bandeaux, portes ...)"<sup>454</sup>. Les livres d'architecture de Philibert de L'Orme et d'Androuet du Cerceau donnent, au milieu du

---

<sup>454</sup> *Op. cit.*<sup>424</sup>, p. 36.

XVI<sup>e</sup> siècle, des exemples à certains égards comparables. Ainsi, le dessin de la voûte et trompe du château d'Anet, publié par le premier en 1568 dans son quatrième livre<sup>455</sup>, montre à gauche de la trompe une travée de fenêtre avec chambranle, cordons horizontaux et consoles, et une allège décorée d'une table saillante. Nous trouvons encore des exemples dans le livre d'architecture publié par le second en 1559<sup>456</sup> : les planches I, II, XI et XXV (voir en annexes la fig. 33), montrent des façades dont la principale différence vient du fait qu'elles sont rythmées par les ressauts des allèges, alors qu'à Fresney, ce ne sont pas des ressauts qui rythment les façades mais les redans qui accueillent les fenêtres et leurs allèges, au rez-de-chaussée. La planche XVII montre encore une façade sans ressaut, peut-être la plus comparable, n'étaient les bossages qui sont inexistants à Fresney. Enfin, concernant le château du Taillis, en Seine-Maritime, X. Pagazani écrit : *"L'avenir est en effet aux tables et aux bossages, dont Le Taillis, bâti vers 1545, donne le premier exemple en Normandie. Comme bon nombre de maisons campagnardes, la façade est organisée par étages : les lignes de composition horizontales sont ici fortement exprimées par des entablements très développés, saillants et continus ; chaque niveau est animé par un ordre de pilastres, dorique au rez-de-chaussée, ionique au premier étage. Les travées de fenêtres sont à peine marquées, car les pilastres disposés de chaque côté ne sont pas liés verticalement (...) Les tables saillantes, nues et lisses, qui occupent la quasi-totalité de la surface disponible entre les pilastres, se retrouvent aussi dans le Livre VII (de Serlio), encore à l'état de manuscrit au moment de la construction du Taillis. A n'en pas douter, c'est ce motif et, plus encore, le jeu sur la surface murale qui a plu à l'architecte du Taillis. Aussi, non seulement il le répète à tous les trumeaux mais il a l'idée de traiter les métopes de la frise dorique comme autant de minuscules tables, motif d'origine italienne (...) L'effet est saisissant : la surface murale est entièrement fragmentée par des tables de dimensions différentes, de plans faiblement détachés les uns des autres et séparés par des canaux plus ou moins fins créant des zones d'ombres plus ou moins contrastées entre des surfaces qui au contraire accrochent la lumière"*<sup>457</sup>. Si les façades de Fresney ne possèdent ni pilastres ni "fragmentation de

<sup>455</sup> *Op. cit.*<sup>391</sup>, p. 89 ; et voir la reproduction du dessin en annexes, fig. 37.

<sup>456</sup> ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau : Contenant les plans et dessaings de cinquante bastiments tous différents*, Paris, Benoist Prevost rue Fremontel, 1559.

<sup>457</sup> *Op. cit.*<sup>356</sup>, p. 217 et 218.



la surface", il semble bien y avoir un principe de composition reposant sur le traitement par plans et les jeux d'ombre et de lumière associés.

Cette architecture dépouillée se retrouve dans de nombreux châteaux et manoirs de la région de Caen : le double cordon, les croisées et demi-croisées et les hauts pavillons, à Olendon ; dans le logis de Souleigy ; à Fontaine-Étoupefour (fig. 66 des annexes) ; ou encore dans la maison dite de Malherbe à Caen (fig. 67 des annexes) ; dans un pavillon de l'enclos du château à Bernières-sur-Mer ; le manoir dit "La grande ferme" à Crépon ou le prieuré Saint-Gabriel à Brécy (fig. 68 des annexes). Cette fig. 68 des annexes montre par ailleurs l'analogie entre le corps occidental restitué de Fresney et le logis de Fontaine-Étoupefour, renforcée par le fait que l'architecture si particulière, notée par Y. Nedellec, des croisées, demi-croisées et fenêtres bâtarde des deux constructions est quasiment la même. Cependant l'ampleur de Fresney, la subtilité et l'originalité du traitement par plans des travées de fenêtres, et le fait que Guy et Pierre d'Harcourt aient voyagé, le premier en Italie probablement, le second en France avec la cour et en Hongrie, peuvent inciter à chercher l'inspiration première ailleurs et plus tôt dans le XVI<sup>e</sup> siècle. Outre le château du Taillis, celui de Saint-Léger, bâti par Philibert de L'Orme à la demande d'Henri II, ou Le Puy du Fou, avec ses petites lucarnes à ailerons, tous deux bâtis au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>458</sup>, présentent peut-être des éléments de comparaison plus pertinents.

La composition des façades répond aussi à une recherche de proportions rigoureuse. La fig. 52 des annexes montre ainsi que celles du corps de galerie sont composées de travées carrées comportant chacune une croisée et une demi-croisée, et que l'élévation totale du pavillon s'inscrit dans un "rectangle d'or", comme les baies des croisées du premier étage<sup>459</sup>.

Nous avons déjà évoqué la possibilité que les combles du corps de logis occidental aient été éclairés par de grandes lucarnes, cependant, à ce jour, rien ne nous permet de savoir quelle forme elles avaient. Nous avons aussi fait l'hypothèse d'une probable similitude des lucarnes à deux étages du vieux pavillon avec celles éclairant les chambres des combles de celui qui subsiste, à l'est de la

---

<sup>458</sup> *Op. cit.*<sup>353</sup>, p. 430 pour le dessin de Saint-Léger ; et p. 354 pour celui du Puy du Fou.

<sup>459</sup> *Op. cit.*<sup>424</sup>, p. 40; et voir en annexes la fig. 51 qui montre le principe de composition des petits côtés.

plateforme. Un des singularités du logis de Fresney est dans la petite taille des lucarnes qui couronnent les travées de la galerie. Lors de la première demande de classement du château, le 3 avril 1923, l'Inspecteur général Henri Nodet écrit : *"Tout cet ensemble, d'aspect monotone indique le début du XVIIe siècle ; il lui manque, à notre avis, un élément caractéristique de l'architecture civile française c'est la silhouette des lucarnes"*<sup>460</sup>. L'explication pourrait venir du fait que, comme nous l'avons montré, les combles du corps de galerie ne sont pas destinés à être habités. D'ailleurs, non seulement ces combles ne sont pas à surcroît, ce qui permet à la maçonnerie d'être moins élevée que celle des pavillons, mais encore les poutres du plafond de la galerie se confondent avec les entrants des fermes de la charpente. Le plancher des combles se trouve ainsi une cinquantaine de centimètres au-dessus de l'arase des murs<sup>461</sup>. Enfin les huisseries de ces lucarnes ont été posées en 1599, la maçonnerie ayant alors peut-être une dizaine d'années. Le style, baroque, de leur couronnement, est manifestement plus tardif que celui des lucarnes du pavillon et de la lucarne de la tour d'escalier du logis primitif, dessinée par Bouet (fig. 60 des annexes). Les relevés faits en 1923 par Elie Jean de 200 lucarnes de la ville de Caen du XVe au XVIIIe siècle<sup>462</sup> montrent à quel point la lucarne à ailerons y est répandue. De plus de nombreux châteaux et manoirs de la région de Caen en possèdent, par exemple le château de Beaumais (fig. 66 des annexes), le manoir de la Moissonnière à Croisille et, dans le même village, celui du Breuil ainsi que le château de Cramensnil à Saint-Aignan de Cramensnil (fig. 67 des annexes), la maison de Malherbe à Caen (fig. 67 des annexes) ou encore le prieuré Saint-Gabriel à Brécý (fig. 68 des annexes).

Il faut encore évoquer les deux fausses lucarnes qui, sur la façade sud du corps de galerie, masquent les souches de cheminée de la grande chambre basse et de celle du bout de la salle. Ph. de L'Orme, dans son huitième livre d'architecture, écrit : *"Vous pouvez faire aussi d'autres sortes de lucarnes, comme celles qui sont à la grande gallerie du chasteau d'Annet devant la*

---

<sup>460</sup> *Op. cit.* 289.

<sup>461</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, 0081-014, Fresney-le-Puceux, Château, Dossier de réfection de la toiture suite à un ouragan, 1930. Les travaux prévoient *"pour le calfeutrement des murs entre les chevrons - massif de maçonnerie de moellons bruts hourdés en mortier de chaux hydraulique et sable -"*. Ce calfeutrement se fait au-dessus de l'arase des murs et il se trouve en partie haute de ceux de la galerie.

<sup>462</sup> ÉLIE, JEAN, *200 croquis d'après nature de lucarnes des principaux types des 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup> et 18<sup>e</sup> siècles avec leur disposition d'ensemble*, Caen, 1923. Un tiers environ des 200 lucarnes possède des ailerons ; et voir en annexes, fig. 65, la reproduction de 3 des 6 planches.

*chappelle, là où j'ay fait faire les tuyaux de cheminées en forme de lucarnes pour plus grande décoration de la face du logis*"<sup>463</sup>.

Les souches de cheminée, quant à elles, sont de deux types : le premier concerne les cheminées des deux pavillons et de la tour d'escalier du logis primitif, qui se terminent par des biseaux à ressauts ; le deuxième type est celui de la cheminée du châtelet et celle du petit pavillon situé dans l'angle sud-est de l'escarpe des douves, dont les souches sont un bloc de maçonnerie dont les bords supérieurs sont arrondis en cylindre, et sont engagés dans un cadre de pierre saillant à section quadrangulaire. Le docteur Gidon, dans une communication faite à la Société des antiquaires de Normandie le 6 mai 1627<sup>464</sup>, a montré que trois types de cheminée se trouvaient à Caen : "*la troisième forme, la plus ancienne (type 1), est plate ou carrée sans cadre saillant et se termine par un rétrécissement résultant de ce que les quatre faces verticales sont continuées par des facettes obliques, commençant en bas par un ressaut saillant, se terminant en haut par un bourrelet légèrement éversé en dehors, d'où résulte l'existence de deux nervures horizontales séparées par une facette oblique (...)* Certaines cheminées portent plusieurs étages superposés de nervures et de facettes, se succédant sans intervalle"<sup>465</sup> ; et : "*Le type 2 est un bloc de maçonnerie, tantôt plat, tantôt carré, dont les bords supérieurs sont arrondis en cylindre et qui paraît engagé, à quelque distance du sommet, dans un cadre de pierre saillant, à section quadrangulaire, qu'il traverse sans réduction de son épaisseur*"<sup>466</sup>. Nous voyons donc que les cheminées des pavillons et de la tour d'escalier répondent à la description du type 1, le plus ancien, et celles du châtelet et du petit pavillon dans les douves au type 2. Ceci est cohérent avec la connaissance que nous avons des campagnes de travaux.

Pour en finir avec les façades, il faut évoquer le fait que les travées de fenêtres, sur les façades nord et sud, ne sont pas nécessairement en vis-à-vis, sans être pour autant en quinconce. Ainsi, certaines

---

<sup>463</sup> *Op. cit.* <sup>391</sup>, huitième livre, p. 259.

<sup>464</sup> GIDON, Dr, "Les cheminées ; lucarnes ; façades de maisons à Caen au XVIe siècle", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXXVII, Caen, Jouan et Bigot, 1929, p. 482-490.

<sup>465</sup> *Ib.*, p. 484-485.

<sup>466</sup> *Ib.*, p. 484.

fenêtres de la galerie se trouvent-elles en vis-à-vis quand d'autres présentent des décalages plus ou moins marqués et, à première vue, aléatoires.

Dans son article *Cherchez le lit*<sup>467</sup>, M. Chatelet, analysant les rapports entre la place du lit et l'ordonnance intérieure et extérieure de la demeure, cite Ph. de l'Orme qui, dans son livre d'architecture de 1567, écrit, à propos des cheminées : "*pour une salle il faut toujours ériger au milieu : j'entend au milieu du pignon et muraille qui fait séparation des salles et chambres (...). Au contraire, il ne faut ériger les cheminées des chambres au milieu des faces desdites chambres : mais bien les tirer plus à costé, pour donner espace et largeur suffisante à la place du lict, et de la chaire qui doit estre aupres, et un autre petit espace pour la ruelle. Telle largeur doit estre communément de neuf pieds pour le moins aux chambres moyennes, qui ont de vingt à vingt-deux pieds de large, et dix pieds à celles de 24*<sup>468</sup>". Elle cite également cinq dessins d'architecture de J. Androuet du Cerceau<sup>469</sup> qui, dans son recueil gravé de 1559, décrit très précisément la distribution, et elle ajoute : "*Il ne place pas de la même façon les cheminées dans les salles et les chambres : à dire vrai, il est plus attentif à décaler la cheminée de la chambre qu'à mettre dans l'axe celle de la salle*". Par ailleurs : "*la table est toujours devant la cheminée de la salle, le lit principal toujours à côté de la cheminée de la chambre, et la couchette toujours à l'angle opposé*". Et donc : "*Le fait de ménager la place du lit a des répercussions directes sur la disposition des percements en façade car, en France, la demeure de la noblesse se distingue par une distribution simple en profondeur*". Elle en conclut que si "*les maîtres maçons de la fin du moyen âge étaient attentifs aux dispositions intérieures des demeures auxquelles ils trouvaient normal de donner la priorité sur l'ordonnance extérieure*", "*à partir des années 1510 le souci de la façade composée a commencé à se manifester*", ce qui a conduit les maîtres maçons à des remises en cause. "*D'où ce que les historiens ont eu trop souvent tendance à qualifier de maladresse et qui étaient plutôt des solutions de*

---

<sup>467</sup> CHATENET, MONIQUE, "'Cherchez le lit' : La place du lit dans la demeure française au XVI<sup>e</sup> siècle". Version revue de l'article publié dans Aurora Scotti Tosini (dir.), *Aspetti dell'abitare in Italia tra XV e XVI secolo. Distribuzione, funzioni, impianti*, Edizione Unicopli, Milan, 2001, pp. 145-153. Article édité en ligne sur Cour de France.fr le 2 novembre 2008 (<http://cour-de-France.fr/article651.html>).

<sup>468</sup> *Op. cit.*<sup>391</sup>, neuvième livre, p. 261.

<sup>469</sup> *Op. cit.*<sup>456</sup>, modèle XXXIII par exemple.

*compromis. Car les architectes français de la Renaissance (...) n'ont pas renoncé au soucis ancestral d'une organisation commode des espaces intérieurs*<sup>470</sup>.

La cheminée de la grande salle, dans le vieux pavillon, est ainsi légèrement décentrée par rapport au mur pignon alors que celles qui la surplombent, desservant les trois étages de chambre, le sont plus nettement. Par ailleurs, l'analyse des témoins en place et du dessin de Bouet<sup>471</sup> laisse à penser, mais sans certitude, que les fenêtres sont en vis-à-vis<sup>472</sup>. Il semble que la place du lit soit "à la française", à droite de la cheminée.

Dans le pavillon opposé, les cheminées des quatre niveaux de chambre sont centrées. En revanche, la croisée de la façade sud est fortement décalée du côté de la cheminée quand celle de la façade nord est à-peu-près centrée, à l'intérieur de la chambre<sup>473</sup>. Manifestement, la place du lit est ici conforme à ce qui se faisait au tournant du XVIIe siècle, comme nous l'apprend en 1624 Louis Pavot, cité par M. Chatenet, dans son *Architecture française des bastimens particuliers* : "*On avoit accoustumé anciennement de tourner la teste et chevet du lict contre le mur qui porte la cheminée (...) Aujourd'hui, on le dispose d'autre façon et plus commodément en tournant le chevet contre le mur qui est opposé à la croisée qui regarde le long de la table*"<sup>474</sup>.

Les irrégularités des fenêtres des deux façades du corps de galerie, enfin, pourraient s'expliquer par la place du lit dans les deux chambres basses, la "grande chambre basse" et la "chambre du bout de la salle". Le fait que les murs gouttereaux portent une croisée, une cheminée et une demi-croisée côté sud ; une croisée et une demi-croisée côté nord, laisse peu de place pour mettre le lit sans qu'il vienne couper une fenêtre. La fig. 55 des annexes montre que, concernant la grande chambre basse, la seule possibilité est dans l'angle nord-ouest où la demi-croisée est déplacée vers l'est par rapport à celle située en regard, côté sud. La porte qui s'y trouve aujourd'hui n'existait sans doute pas à l'origine et une autre porte donnait alors, dans l'angle sud-ouest, sur la garde-robe. La situation est tout-à-fait comparable dans la chambre du bout de la salle.

---

<sup>470</sup> *Op. cit.*<sup>467</sup>, p. 8 ; et voir la reproduction de la planche XXV du livre d'Androuet de Cerceau en annexes, fig. 33.

<sup>471</sup> Voir en annexes la fig. 60.

<sup>472</sup> Voir en annexes la fig. 55, Essai de restitution de l'organisation intérieure du rez-de-chaussée.

<sup>473</sup> *Ib.*

<sup>474</sup> *Op. cit.*<sup>467</sup>.

### 2.2.3 *Le décor intérieur et le mobilier*

A la monumentalité et à la sobriété des constructions de cet ensemble qui, selon A. de Caumont, "*domine le paysage*"<sup>475</sup>, répondait la richesse de la décoration intérieure, qu'il s'agisse des peintures murales, des plafonds peints ou du mobilier.

Il est ainsi le premier à décrire, dans sa *Statistique monumentale*<sup>476</sup> de 1850, une partie du décor : "*Dans le pavillon opposé se trouve un appartement dont les poutres et les solives sont couvertes de peintures ; la cheminée est fort belle, décorée de moulures et de colonnettes peintes et dorées (...)* De grandes galeries régnaient entre les pavillons : la principale était ornée des écussons de tous les seigneurs du château"<sup>477</sup>. Dix ans plus tard, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*<sup>478</sup>, il précise : "*La galerie centrale, très intéressante par ses peintures décoratives dans le style du XVIe siècle, a été étudiée avec beaucoup de soin par M. G. Bouet, inspecteur de la Société française d'archéologie, qui déjà en a relevé les principaux détails ; les armoiries des d'Harcourt, avec celles des familles auxquelles ils se sont alliés, s'y voient encore avec divers sujets mythologiques*"<sup>479</sup>. Dans le même annuaire, cette fois en 1865, il ajoute : "*Dans le pavillon opposé se trouve un appartement dont les poutres et les solives sont couvertes de peintures ; la cheminée en bois est fort belle, décorée de moulures et de colonnettes peintes et dorées, encadrant un tableau représentant Mars et Venus*"<sup>480</sup>. Il faut enfin citer Adolphe Joanne qui, dans l'*Itinéraire général de la France* de 1866, écrit : "*On remarque, dans le pavillon existant, une belle cheminée (rez-de-chaussée -sic<sup>481</sup>-) du style de la Renaissance, et un plafond peint bien restauré. La Galerie voisine est ornée des écussons de la maison d'Harcourt et des différentes familles alliées. A l'extrémité E. (sic<sup>482</sup>) de cette galerie s'ouvre une petite pièce qui a dû servir d'oratoire*"<sup>483</sup>.

---

<sup>475</sup> *Op. cit.*<sup>274</sup>, p. 174.

<sup>476</sup> *Op. cit.*<sup>85</sup>.

<sup>477</sup> *Ib.*, p. 200.

<sup>478</sup> *Op. cit.*<sup>272</sup>.

<sup>479</sup> *Ib.*, p. 490-491.

<sup>480</sup> *Op. cit.*<sup>273</sup>, p. 85.

<sup>481</sup> En fait il s'agit de la chambre du bout de la galerie, située au premier étage.

<sup>482</sup> C'est à l'ouest de la galerie et non à l'est qu'elle se trouve.

<sup>483</sup> *Op. cit.*<sup>278</sup>, p. 463.

Au XXe siècle, seule la description d'Y. Nedellec, déjà plusieurs fois cité<sup>484</sup>, est de quelque intérêt :

" Au rez-de-chaussée, cheminée en pierre de taille, aux moulurations sobres mais soignées. A l'étage, H. de Brye (*L'Orne. Sa vallée et ses affluents, S.D., après 1944*) signale « une chambre qui contient, avec des lambris et des solives très décorés, une splendide cheminée de bois aux motifs dorés, surmontés d'une composition assez légère : il s'agit sans doute d'une bacchante surprise par un satyre ». Les solives décorées subsistent, avec des médaillons où alternent personnages mythologiques et personnages du temps de Henri IV (un seigneur portant la fraise ; un franciscain ? ; etc.). Le coffrage en bois de la cheminée subsiste également (« cartouche orné aux 4 coins par des pointes de diamant et des pilastres de coupe différente », H. de Brye). La peinture a été enlevée (révélant sous le coffrage une cheminée en pierre de taille) ; elle a été placée sur la cheminée de la pièce du rez-de-chaussée située en-dessous ; Là où H. de Brye voit une scène orgiaque (sic), Caumont et L. Dimier (*La Basse-Normandie. Guides artistiques et littéraires, Paris, Delagrave, S.D. entre 1898 et 1914*) reconnaissent Mars et Vénus, et la revue *Art de Basse-Normandie* (n°80) « peut-être Hélène et Pâris ». Fait plus déconcertant, M. Catel sait, par tradition orale, que cette cheminée contenait, non pas ce tableau, mais un plan détaillé des biens de la famille d'Harcourt sur Fresney-le-Puceux et les communes environnantes. Enfin, L. Dimier (entre 1898 et 1914) mentionne « un lambris provenant du château de Quilly, peint de médaillons allégoriques du temps de Henri IV avec ces devises : Deux corps, une âme. Amour change nature. Amour fait beaucoup, argent fait tout, etc. ». S'agit-il de cette pièce-là ? S'agit-il de la galerie, incendiée en 1931 ? Dans le corps central : au rez-de-chaussée, cheminée placée sur la côtère sud entre deux fenêtres (vraisemblablement celle que mentionne *Art de Basse-Normandie*, n°80, p.26 : cheminée datée de 1643 aux armes des de Fiesque (bandé d'argent et d'azur de 6 pièces) ; à l'étage, cheminée « ornée de fausses pierres précieuses » (*Art de Basse-Normandie*), peintes en noir sur fond blanc. Le premier étage du corps central était appelé « les galeries ». D'après Caumont, en 1865 (*Ann. Assoc. normande, 1865, p.85*), « cette grande galerie est ornée des écussons de la maison d'Harcourt et des différentes familles alliées ; à l'extrémité méridionale de cette galerie et ouvrant sur elle, on trouve une petite pièce qui semble avoir été une chapelle funéraire ». Le nouveau

---

<sup>484</sup> Op. cit. <sup>168</sup>.

propriétaire, Ch. Paulmier, venait d'enlever les cloisons qui divisaient la galerie. M. Catel garde un souvenir précis de cette galerie : fenêtres à petits bois, garnis de plomb ; volets intérieurs peints ; plafond peint de diverses scènes (dont une femme jouant aux dés) ; série de blasons (famille de Hotot, de Betteville, de Rochechouart-Mortemart, etc.). Tout ceci périt en 1931, dans un incendie<sup>485</sup>.

A cette description qui reste valable nous pouvons ajouter, pour ce qui concerne la galerie et la chambre qui lui fait suite, quelques éléments issus d'une part du compte-rendu manuscrit d'E. Simon de sa visite du 17 avril 1884<sup>486</sup>, d'autre part des dossiers de protection de 1922 à 1930<sup>487</sup>.

Dans son rapport du 11 janvier 1923, auquel est annexé un ensemble de cinq photographies<sup>488</sup>, l'Architecte en chef Gabriel Ruprich-Robert écrit : "Au 1<sup>er</sup> étage une grande galerie occupe tout le bâtiment entre les deux pavillons ; elle a 34 mètres de longueur et environ 5 mètres 20 de largeur. Éclairée de chaque côté par une série de fenêtres à une ou deux travées, sans doute pour éviter la monotonie d'ouvertures semblables, elle était décorée à l'intérieur d'une série d'écussons variés que nous n'avons pas eu le loisir de déchiffrer et qui sont très effacés, ainsi qu'un plafond peint sur l'enduit recouvrant les solivages et qui remonte au 18<sup>e</sup> siècle<sup>489</sup>. Cette galerie ne possède qu'une cheminée, à son extrémité sud (sic<sup>490</sup>), cheminée ornée de consoles et de gros cabochons en marbre noir. Au centre du manteau un défoncement devait recevoir un panneau actuellement disparu et dont nous ignorons la nature. Les fenêtres possèdent leurs croisées primitives à fiches et à targettes, dont les volets sont ornés d'arabesques se détachant sur des fonds de tons variés. A l'extrémité nord de la galerie, une petite salle est séparée de celle-ci par une ouverture en plein-cintre avec imposte à barreaux de bois rayonnants au-dessous de laquelle s'ouvrent deux larges vantaux décorés de peintures et sculptés, ainsi que leurs panneaux<sup>491</sup>. Ces peintures assez vives ont

---

<sup>485</sup> *Ib.*, p. 141.

<sup>486</sup> *Op. cit.*<sup>281</sup>.

<sup>487</sup> *Op. cit.*<sup>286</sup>.

<sup>488</sup> Voir en annexes la fig. 21, reproduction des photographies de la cheminée de la galerie et de celle de la chambre qui lui fait suite, de la clôture de la chapelle et d'un volet intérieur peint d'arabesques.

<sup>489</sup> Nous trouvons ici la seule proposition de datation de ce plafond, décrit par ailleurs par E. Simon en 1884.

<sup>490</sup> En fait, Est.

<sup>491</sup> Voir en annexes la fig. 26, reproduction des photographies de cette clôture.



généralement conservé leur fraîcheur. Dans le pavillon de gauche, la salle du premier étage est ornée d'une vaste cheminée en bois sculpté et peint dont le manteau est orné d'une toile à sujet mythologique. Le plancher à petites solives est décoré comme la cheminée<sup>492</sup>. Autour de la salle un lambris assez bas, à petits panneaux carrés provient, dit-on, du manoir voisin de Quilly<sup>493</sup>. Ces panneaux portent des sujets divers (cartouches, enfants, monogrammes, paysages, etc.). Quoiqu'il en soit, ce manoir de Quilly en possède d'analogues et en avait d'autres qui ont disparu<sup>494</sup>.

E. Simon, quant à lui, écrit après sa visite des lieux en 1884 : "Au premier étage la galerie a eu son plafond peint. On pourrait encore retracer le plan des peintures ou plutôt des arabesques. Ils entourent plusieurs sujets qui sont bien effacés maintenant. On en voit encore un, ce sont de jeunes femmes faisant une partie de cartes. Au haut de cette galerie, on avait peint des écussons et au-dessous on avait écrit des noms. Je crois que c'est les alliances du propriétaire du château et pourtant il y a un doute. Voici pourquoi. Tous les écussons sont partis, la partie senestre est seule visible et à tous c'est la même, trois fasces dont j'ignore la couleur. Il n'y en a qu'un qui ait quelque chose à droite, ce sont trois besans 2 et 1, mais il n'y a pas de nom dessous. Il faudrait conclure de ces écussons si souvent rejetés que ce sont les alliances des filles seulement qui figurent dans cette galerie"<sup>495</sup>. Il cite ensuite 19 noms pour le côté sud et 12 pour le côté nord et ajoute : "Je n'ai pas le quart des noms tous les autres sont effacés"<sup>496</sup>. Les noms cités par E. Simon semblent d'une part chronologiques, d'autre part converger vers Pierre d'Harcourt<sup>497</sup>. Il serait donc vraisemblable que ce décor ait été fait pour lui, mais pas avant 1599, année de la pose des huisseries des lucarnes et d'une partie du solivage. Malheureusement nous n'en trouvons aucune mention dans les cahiers de comptes.

---

<sup>492</sup> Voir en annexes la fig. 20, reproduction d'une carte postale de la cheminée et du plafond.

<sup>493</sup> Voir en annexes la fig. 61, reproduction d'un dessin de la cheminée et des panneaux Renaissance.

<sup>494</sup> *Op. cit.*<sup>286</sup>, rapport de l'Architecte en chef G. Ruprich-Robert du 11 janvier 1923 proposant le classement.

<sup>495</sup> *Op. cit.*<sup>281</sup>, p. 217-218.

<sup>496</sup> *Ib.*, p. 219.

<sup>497</sup> *Ib.*, p. 218-219 ; et PATTOU, ÉTIENNE., *Famille d'Harcourt – Racines et histoire*, Mis à jour le 28/08/2014, Consultation du 24/11/2014 sur(<http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Harcourt.pdf>). Côté nord : Lenoncourt : Madeleine de, épouse de Pierre d'Harcourt, baron de Rasnes, parrain de Pierre ; de Bricqueville : Marie de, épouse de Charles d'Harcourt, baron de la Motte-Cesny, oncle de Pierre ; Gaillon : Marie de, grand-mère de Pierre ; Vierville : Jacqueline de, arrière-grand-mère de Pierre ; Iers, Marie de (Ferrières ?), aïeule au 4<sup>e</sup> degré ; etc. ; et côté sud : de Cayerville Bretonnière, de Maillar et Grente, noms des maris des deux sœurs mariées de Pierre ; Cols (Coesmes ?), nom d'épouse d'une épouse de Guy d'Harcourt ; Oderays, (de Morais ?) nom d'épouse d'une des sœurs de Pierre d'Harcourt, parrain de Pierre, etc.

Si l'on en croit l'Architecte en chef Gabriel Ruprich Robert, le plafond peint de la galerie daterait du XVIII<sup>e</sup> siècle. Or Y. Nedellec cite une cheminée placée sur la côtère sud, au rez-de-chaussée, c'est-à-dire dans la grande chambre basse : "*datée de 1643 aux armes des de Fiesque (bandé d'argent et d'azur de 6 pièces)*"<sup>498</sup>. Cette cheminée existe toujours et elle est effectivement surmontée d'un blason sculpté dans une pierre, mais elle n'est pas datée. Par ailleurs les armes ne sont pas celles des Fiesque mais celles des Guerchy et des Marion de Druy<sup>499</sup>. Or Louis de Régnier, marquis de Guerchy, ayant épousé le 27 février 1707 Jeanne-Louise de Marion de Druy, avait hérité en 1708, comme nous l'avons vu, la terre de Fresney de son oncle Louis-Mario de Fiesque. Il n'est pas exclu qu'à cette occasion il ait fait modifier le plafond de la galerie et réaliser le décor peint. Malheureusement aucune photographie de ce décor n'a été trouvée à ce jour et par ailleurs nous ignorons s'il en a remplacé un autre, des solives peintes par exemple.

Ce riche décor comprenait donc une frise de 120 blasons environ, courant en haut des murs, sur l'intervalle d'une soixantaine de centimètres séparant les linteaux des fenêtres du plafond, comme le montrent les très rares vestiges qui en restent, avec quelques noms encore reconnaissables et peints à la base de certains linteaux. Il comprenait également un ensemble de peintures et d'arabesques sur l'enduit recouvrant le solivage, des volets intérieurs peints d'arabesques aux dix-huit fenêtres, ces dernières très probablement munies de vitraux<sup>500</sup> ; la clôture de la chapelle formée de deux portes à

---

<sup>498</sup> *Op. cit.* <sup>168</sup>, p. 130.

<sup>499</sup> DE LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*, Troisième édition, Paris, Schlesinger frères, 1868, p. 265. Les armes des Marion de Druy sont : "*écartelé, aux 1 & 4 d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une étoile d'or ; & aux 2 & 3, à un arbre de sinople, terrassé du même*" ; et p. 262 : "*Jeanne-Louise-Cassandra (de Marion de Druy), avait épousé Louis de Régnier, marquis de Guerchy, &c., Lieutenant général des armées du roi en 1710, Chevalier des ordres & Gouverneur d'Huningue en 1733, décédée le 14 mai 1734, âgé de 69 ans*" ; et DE SOULTRAIT GEORGE, *Armorial du duché de Nivernais*, Paris, Victor Didron, 1847, p. 79 : "*Régnier de Guerchy : d'argent à six tourteaux d'azur posés 3, 2 et 1*" ; et MERCURE DE FRANCE dédié au roi, Octobre 1767, second volume, Paris, Jorry, 1767, p. 210-211 : "*Louis, marquis de Guerchy & de Nangis, vicomte de Fontenay-le-Marmion, Baron de La Guerche & de Bazarne-sur-Yonne, châtelain de Bretteville-sur-Laize, seigneur de Fresnés (...) épousa, par contrat du 27 février 1707, Jeanne-Louise de Marion de Druy (...) Il mourut au château de Guerchy en février 1748, âgé de quatre-vingt-cinq ans, étant né en 1663*".

<sup>500</sup> *Op. cit.* <sup>179</sup>, 1611 : "*Ung acquit de Jenne Hogard femme de Guille Herbert du mestier de plombeur de dernier jour de decembre six centz onze pour avoir travaillé (...) au logis de monseigneur*" ; et *Op. cit.* <sup>265</sup>, 1639 : "*Tupint Pierret bourg(eois) de Fall(aiz)e du mettier de vitrier plombeur (...) pour avoir employé vingt pieds de verre et racoutré les viltres du logis de Fresney*" ; voir en annexes la fig. 18 : cette carte postale du début du XX<sup>e</sup> siècle montre qu'alors, toutes les fenêtres sont munies de vitraux ; enfin, il reste encore aujourd'hui quelques rares restes de vitraux.

panneaux peints et d'une imposte à barreaux rayonnants sculptés et peints<sup>501</sup> ; et une monumentale cheminée<sup>502</sup> à son extrémité orientale, seul témoin encore en place.

Cette cheminée est en pierre de Caen et sa hotte est marquée par des cabochons de marbre noir, ses étroites jouées étant ornées de bas-reliefs représentant des profils d'empereurs romains. Il reste encore des vestiges d'un décor polychrome qui recouvrait probablement une grande partie de sa surface. La fig. 70 des annexes montre la photographie d'une cheminée du château de Béneauville à Bavent, contemporain de Fresney, et dont la structure générale est très comparable, avec cependant un riche décor sculpté dans le défoncement. Étienne Faisant, dans l'article qu'il a récemment consacré à Fresney dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, écrit à ce sujet : "*L'emploi de marbre noir la relie à une série de cheminées conçues à la fin du XVIe siècle à Caen et dans ses environs, comme au château d'Outrelaize en 1584 ou aux hôtels caennais Le Marchant ou Le Hot du Ferrage vers 1596. La forme de la cheminée de Fresney-le-Puceux la distingue cependant de cet ensemble et s'approche plus, par exemple, de celle de l'actuel grand salon du château de Carrouges, également mise en place aux alentours de 1580*"<sup>503</sup>.

Nous avons déjà évoqué le remarquable décor de la chambre du bout de la galerie, avec sa vaste cheminée en bois sculpté et peint dont le manteau est orné d'une toile à sujet mythologique, le plafond à petites solives décoré comme la cheminée<sup>504</sup>, et autour de la chambre un lambris assez bas provenant du manoir voisin de Quilly<sup>505</sup>. E. Simon, lors de sa visite du 17 avril 1884, a décrit en détail ce lambris qui avait été une des causes de l'instance de classement de 1922 et qui n'est plus sur place, mais a apporté peu de précision sur le reste du décor<sup>506</sup>, probablement à-peu-près contemporain de la construction de cette partie du château, et qui seul témoigne encore aujourd'hui de la richesse de sa décoration intérieure. Il ajoute la transcription de "*deux pièces de vers*

---

<sup>501</sup> Voir en annexes la fig. 26, reproduction de deux photographies de la clôture prises en 1923.

<sup>502</sup> Voir en annexes la fig. 21, reproduction de cinq photographies prises en 1923 dont une représentant la cheminée de la grande galerie et une autre les volets intérieurs d'une demi-croisée.

<sup>503</sup> FAISANT, ÉTIENNE, "Le château de Fresney-le-Puceux", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. LXXII, Caen, 2015, p. 167.

<sup>504</sup> Voir en annexes la fig. 20, reproduction d'une carte postale montrant la cheminée et une partie du décor du plafond.

<sup>505</sup> Voir en annexes la fig. 61, reproduction du relevé de la cheminée et d'une partie des panneaux Renaissance.

<sup>506</sup> *Op. cit.*<sup>281</sup>, p. 220 : "*Monsieur Paulmier propriétaire actuel du château a fait restaurer une chambre du pavillon. La grande cheminée a des peintures assez légères. Les soliveaux sont peints avec des arabesques, ainsi que l'entre-deux. Puis Mr Paulmier a acheté de Mr Fouques les lambris de Quilly et les a fait placer dans cette chambre...*".

*conservées dans cette chambre, une est latine, l'autre française*<sup>507</sup>, sans malheureusement dire sous quelle forme il les a trouvées et faisant, comme nous l'avons vu ci-dessus, une erreur sur la transcription de la version originelle, en latin, de cet important texte, en notant la date de 1859 au lieu de 1659.

Aucun élément nouveau ne vient renforcer la description et l'analyse d'É. Faisant : *"Cette pièce renferme en tout cas le principal élément subsistant de la décoration intérieure du château. Son plafond est en effet entièrement peint*<sup>508</sup> : *poutres, solives et entrevous sont ornés d'arabesques et de médaillons représentant des bustes se détachant sur fonds bleu, rouge ou noir, ou des personnages ou scènes mythologiques. Et surtout, la cheminée est richement ornée : de part et d'autre de sa hotte, notamment, sont dressées deux paires de colonnes composites noires encore enrichies dans leur partie inférieure par une bague autour de laquelle s'enroulent des rinceaux ; chaque paire encadre un obélisque formé de plaques rouges. Au centre, un cadre complexe souligné par des rinceaux, de volutes et de masques entoure une toile représentant Mars abandonnant ses armes pour rejoindre vénus. Cet important décor est toutefois en bois et entoure une cheminée de pierre dont les piédroits sont visibles dans le foyer : rien n'établit donc qu'il soit contemporain de la construction du "grand pavillon". Il ne doit néanmoins pas en être très nettement postérieur : les deux demi-frontons inversés qui couronnent la cheminée renvoient à ceux employés sur celle de la grande salle du château d'Outrelaize dès 1584 ; d'autres exemples de la fin du XVIe siècle de colonnes ornées de rinceaux sont connus en Normandie ; les obélisques évoquent enfin ceux plaqués, au début du XVIIe siècle, sur une cheminée du château de Ducey. Ce dernier rapprochement suggère de situer la pose de ce décor dans les premières années de ce siècle, sans doute avant la mort de Pierre d'Harcourt en 1627. Enfin, étant donné la très grande rareté de ce motif en Basse-Normandie, l'emploi d'obélisques sur les cheminées de Fresney-le-Puceux et de Ducey pose également la question d'un éventuel lien entre ces deux chantiers. Mais*

---

<sup>507</sup> *Ib.*, p. 222 ; et voir en annexes les fig. 62 et 63, reproduction de photographies du texte en latin et du texte en français.

<sup>508</sup> BECK, BERNARD ; BOUET, PIERRE ; ÉTIENNE, CLAIRE ; LETTÉRON, ISABELLE, *L'architecture de la Renaissance en Normandie*, 2 vol., Condé-sur-Noireau, Charles Corlet, 2003. Nous y trouvons deux exemples de plafonds aux solives peintes, au château de Béneauville et à Ducey, vol. I, p. 188, fig. 11 et 12.

*l'on ne peut établir aucun autre rapprochement précis et sérieux entre ces deux châteaux, et l'emploi de ce même motif peut simplement s'expliquer par un effet de mode*<sup>509</sup>.

Tout juste pouvons-nous noter le fait que les panneaux des côtés de la boiserie de la cheminée<sup>510</sup> sont tout à fait comparables à ceux des portes de la clôture de la chapelle, ce qui laisse à penser qu'ils sont contemporains.

D'autres décors peints existaient à Fresney : nous avons déjà cité la chambre peinte, située au deuxième étage du vieux pavillon, au-dessus de la chambre pavée, et le cabinet lambrissé de bois de Madame de Beuvron, sans avoir pu identifier son emplacement. Nous ne savons rien de la nature de ces décors, encore moins le nom des artisans qui les ont exécutés. Tout-au-plus pouvons-nous citer les noms de trois peintres qui ont travaillé pour la famille d'Harcourt au début du XVII<sup>e</sup> siècle : Claude Hay et/ou Cosme du Hay, maistre(s) peintre(s) de la ville de Caen, en 1623<sup>511</sup>, et Charles et Crespin Got en 1627<sup>512</sup>. Enfin, la cheminée de la chambre du bout de la salle, placée sur la côtère sud, conserve des traces des peintures qui couvraient sans doute toute la hotte.

En ce qui concerne l'ameublement, le "*repertoire des biens meubles demeurez du deces de feu hault et puissant seigneur messire Pierre de Harcourt (...) au manoir et chasteau de Fresney le Puceulx*"<sup>513</sup>, des 7 et 8 novembre 1627, utilisé ci-dessus pour élaborer l'essai de restitution de l'organisation intérieure du logis, atteste de son raffinement.

Tout d'abord, la "galerie", dont nous avons vu que le décor fixe était particulièrement soigné et que la fonction de lieu de déambulation et de promenade au-dessus du jardin était confirmée par la

---

<sup>509</sup> *Op. cit.* <sup>503</sup>, p. 170-171.

<sup>510</sup> Voir en annexes le relevé du côté droit de la cheminée, fig. 61 ; et la boiserie de la clôture de la galerie, fig. 26.

<sup>511</sup> *Op. cit.* <sup>17</sup>, p. 81 : "*Payé par icelluy deffunct sieur de Beuvron tuteur à Claude Hay maistre peintre demeurant en ladite ville de Caen la somme de cinquante cinq livres tournois pour avoir faict deux ceintures autour de l'église de Fresney le Puceulx (...) et à icelles ceintures y avoir peint les armes dudict deffunct messire Jacques de Harcourt*" ; et p. 81-82 : "*payé audict Cosme du Hay maistre peintre (...) pour avoir faict cinquante deux armoiries sur papier*".

<sup>512</sup> *Op. cit.* <sup>126</sup>, 1627, p. 63 : "*a Charles Le Got peintre en la ville de Caen pour avoir faict une ceinture funebre en ladite eglise de Beuvron*" et "*a Crespin Got m(aistr)e peintre audit Caen*" ; et : "*payé à Cosme du Hec aussy peintre pour avoir peint et doré a l'huile la ceinture de l'église de Varaville*", P. 64.

<sup>513</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.

quasi-absence de meubles : "*troys chaires de cuir rouge, dix petites chaires peintes de vert et le siége de jonc. Item vingt deux tableaux*"<sup>514</sup>.

Dans la "*grande salle*"<sup>515</sup>, les murs sont alors tendus de "*huict pieces de tapicerie de cuir dorey*". Cette pièce d'environ 70 m<sup>2</sup>, lieu public du manoir seigneurial, comprend en outre "*une grande table a menuiserie*", et deux petites, "*l'une desquelles s'allonge*", toutes trois couvertes de tapis, "*un buffet a menuiserie*", lui aussi couvert d'un tapis de Turquie, une "*cuvette de cuivre servant au buffet*", et de nombreux sièges couverts de moquette, principalement jaune et incarnat : six bancelles, douze chaires, cinq grands escabeaux et six petits, et deux grands landiers.

La "*chambre basse au bout de la salle*"<sup>516</sup> est elle aussi ornée d'une "*tente de tapisserie de cuyr doré contenant sept pièces*", d'une "*table qui se tire par les deux boutz*" et d'un buffet, ainsi que de "*quatre grandes chaires couvertes de cuyr doré*" et d'un escabeau pliant. Par ailleurs, il s'y trouve une grande couche couverte de luxueux tissus, velours, damas et taffetas, et une petite couche, la couleur dominante étant le vert, ainsi que deux landiers. Nous avons vu ci-dessus que cette pièce qui pouvait manifestement servir de chambre servait peut-être aussi de salette.

Le mobilier des autres chambres est le plus souvent constitué des mêmes meubles : tente de tapisseries, table et buffet couverts de tapis, grande et petite couche, sièges et landiers, et parfois tapis servant de parterre. Le luxe se situe surtout dans la qualité des tapisseries, des étoffes couvrant les lits, du nombre de sièges et de la présence ou non d'accessoires pour les landiers.

Les chambres les plus luxueusement meublées, qui sont aussi celles qui apparaissent en premier dans chacun des trois lots des "*lots et partages de 1630*"<sup>517</sup>, sont celles qui sont situées aux extrémités de la galerie : la "*chambre de dessus la salle*", appelée "*chambre pavée*" aux lots et partages ; et celle "*du bout de la galerie*" ; ainsi que la "*chambre basse du grand pavillon*", "*ou couche monsieur le marquis*", précise ce document de 1630, c'est-à-dire François d'Harcourt.

---

<sup>514</sup> *Ib.* Nous pouvons faire l'hypothèse qu'il y a un tableau par trumeau et deux aux extrémités.

<sup>515</sup> *Ib.*

<sup>516</sup> *Ib.*

<sup>517</sup> *Op. cit.* <sup>376</sup>.

La "chambre de dessus la salle"<sup>518</sup> ou "chambre pavée" contient sept pièces de tapisserie "a grand personnages qui representent le sacrifice d'Abraham", une petite table et un buffet couverts de tapis d'ouvrage, une grande couche "garnie d'un ciel de toille d'or fillé a savoir troys pentes quatre cantonnières avec les soubz bassements. Item troys rideaux troys pentes le fond et le docier et la courtepointe le tout de damas gris et roze seiché chamarré de clincant d'or. Item dans lad(icte) couche une couette et un traversain garnis de plume avec un matelas une castelongue jaune", mais, curieusement, pas de petite couche. Il y a aussi trois tapis de Turquie servant de parterre, cinq chaires et huit escabeaux couverts de velours. Une palette, des tenailles et une fourchette de fer à pommes de cuivre complètent les deux landiers de cuivre. Par ailleurs, la garde-robe de cette chambre est la seule à être meublée avec un certain luxe : cinq pièces de tapisserie, une petite table, une couche avec un "ciel de serge rouge cramoisy en broderie d'or et velours noir", une basse-chaire et un escabeau. Par ailleurs nous avons vu que cette chambre ouvrait, depuis 1599, sur un petit cabinet, cependant ce dernier n'est pas cité dans l'inventaire des meubles de 1627 mais dans celui des "tiltres, lettres, papiers et enseignements" de la même année, et qui fait état du "coffre de bois proche de la porte du cabinet de monseigneur"<sup>519</sup>. Il est donc assez probable que cette chambre ait été la sienne. Pourtant, à propos de la "grande chambre" et la question de savoir à qui elle était destinée, X. Pagazani, dans *La demeure noble en Haute-Normandie 1450-1600*<sup>520</sup> écrit : "La pièce située à l'étage, au-dessus de la grande salle, est la grande chambre. (...) (Elle) est systématiquement indépendante des autres pièces de l'étage grâce à un accès direct depuis l'escalier. (...) L'exemple du Bus et les inventaires des biens meubles d'Etelan et du Bourghtheroulde ne laissent aucun doute sur un point : la grande chambre n'est pas la chambre du maître de maison".

La "chambre du bout de la galerie"<sup>521</sup> est aussi luxueuse que la précédente avec une tente de tapisseries contenant huit pièces qui représentent une chasse, une table et un buffet couverts de tapis de moquette, une grande couche avec les trois pentes de satin blanc en broderie d'or et velours

---

<sup>518</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.

<sup>519</sup> *Op. cit.* <sup>28</sup>.

<sup>520</sup> *Op. cit.* <sup>356</sup>, p. 244.

<sup>521</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.

vert et les soubassements, rideaux et la courtepointe de damas blanc et vert, et une basse-couche recouverte d'une castelongue verte et couverte d'un pavillon de taffetas vert et d'un chapiteau de velours. Un parterre de moquette blanc et vert, six grandes chaires et quatre petites couvertes de velours vert, ainsi que deux grands landiers avec la palette pincette et fourchette complètent l'ameublement.

La "*chambre basse du grand pavillon*"<sup>522</sup>, "*où loge Monsieur le marquis*" précisent les lots et partages de 1630<sup>523</sup>, comprend un tente de tapisseries contenant six pièces, représentant une chasse précisent ce même document, deux petites tables couvertes l'une d'un tapis de moquette et l'autre de Turquie, une grande couche dont les pentes sont de satin à fleur couleur d'Isabelle et les cantonnières, soubassements et doubles pentes de damas vert ainsi que le fond, le dossier, les rideaux et la courtepointe, et décoré de quatre pommes de cuivre. Il n'y a pas de petite couche, comme dans la chambre pavée, et la grande chaire, les trois petites et les deux escabeaux sont couverts de velours gris-brun accommodé de clinquant d'argent. Enfin, une palette de fer accompagne les deux landiers. Le lit d'appoint de cette chambre n'est pas, comme d'habitude, dans la garde-robe, dans laquelle se trouve une table couverte d'un tapis de Turquie et un buffet couvert de moquette, mais dans le cabinet dans lequel se trouvent également deux petits landiers.

Quatre autres chambres sont luxueusement meublées, moins toutefois que les trois précédentes. La "*chambre de Madame de Beuvron*"<sup>524</sup>, avec sa tente de tapisseries contenant huit pièces où est représentée l'histoire du petit Tobie, deux tables et un buffet couverts de tapis, deux petits buffets à confitures, une grande couche dont les étoffes sont de damas ginjolly, un banc à la ruelle du lit, deux chaires et six escabeaux, et deux landiers avec palette, fourchette et tenailles. Cette chambre, comme les deux autres qui sont situées dans les combles de la partie ouest du corps de logis, ne semble pas disposer d'une garde-robe. Cependant l'inventaire cite le "*cabinet de Madame de Beuvron*", "*lambrissé de bois*" précisent les lots et partages en 1630<sup>525</sup>, et dont nous ignorons l'emplacement. Ce cabinet est meublé d'une table couverte d'un tapis, trois escabeaux pliants

---

<sup>522</sup> *Ib.*

<sup>523</sup> *Op. cit.* <sup>376</sup>.

<sup>524</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.

<sup>525</sup> *Op. cit.* <sup>376</sup>.



couverts de velour figuré, six grands escabeaux couverts de satin à fleur, une petite basse-chaire et six flambeaux de cuivre doré.

La seconde est la "*grande chambre basse près le grand pavillon proche du jeu de paume*"<sup>526</sup>. Elle est meublée d'une tente de tapisseries contenant dix pièces, "*de toutes sortes de personnages à l'antique*" précisent les lots et partages, une table et un buffet couverts de tapis rayé d'or, une grande couche dont les pentes, fond et dossier sont de velours incarnat en broderie d'or et d'argent et les rideaux de damas, et une petite couche. Une vieille chaire et deux petits landiers la complètent, la garde-robe ne contenant qu'une petite couche.

La troisième est la "*chambre bleue*"<sup>527</sup>, située au-dessus de celle du bout de la galerie, et contenant dix pièces de tapisserie de cuir doré, une table et un buffet couverts de tapis de Rouen jaunes et bleus, une couche dont les étoffes sont de velours et de taffetas bleus, une petite couche couverte d'un pavillon de serge bleue, trois grandes chaires et deux escabeaux couverts de satin à fleur et deux landiers. La garde-robe ne contient qu'une basse-couche.

La dernière est la "*chambre peinte*"<sup>528</sup>, située au deuxième étage du vieux pavillon, et qui comprend une tente de tapisseries à portiques contenant sept pièces, une petite table et un buffet couverts de tapis de Chine, une couche de bois dont le ciel est de toile d'argent et broderies de velours incarnat et les doubles-pentes, dossier et fond, de satin rouge cramoisi et broderies de toile d'argent, une petite basse-couche avec un pavillon de taffetas de même couleur, trois grandes chaires et deux landiers. La garde-robe, probablement située au-dessus de celle de la chambre pavée, contient une basse-couche avec un ciel à l'impérial, une basse-chaire et un escabeau, le tout de couleur vert.

Nous trouvons encore quatre chambres<sup>529</sup> assez luxueusement meublées, avec des étoffes de qualité mais dont les tentes de tapisseries sont seulement "de Rouen" : la "*chambre jaune*", à côté de celle de Madame de Beuvron, la "*chambre du cul de lampe*", à côté de la précédente, la "*chambre de*

---

<sup>526</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.

<sup>527</sup> *Ib.*

<sup>528</sup> *Ib.*

<sup>529</sup> *Ib.*

*dessus l'office*", "*nommée la chambre de Monsieur le conte*"<sup>530</sup> précisent les lots et partages de 1630, et la "*chambre de dessus la cuisine*", "*appelée la chambre des filles*" selon le même document.

La typologie de l'ameublement des chambres<sup>531</sup> "*du haut de l'escalier*", "*de la petite montée*", "*celle qui est tout haut*" précisent les lots et partages<sup>532</sup>, du "*haut du grand pavillon*", et du "*pavillon de dessus la porte*", c'est-à-dire du premier étage du châtelet, n'est pas significativement différente, n'était l'absence de suite de tapisseries.

Le logis comprend encore quatre chambres<sup>533</sup> dédiées à des domestiques et dont l'ameublement ne retient pas l'attention : la "*chambre de dessus la salle du commun, chambre de La Rivière*", située à côté de celle du comte de Croisy, la "*basse-chambre nommée La Fauconnerie proche de la porte du jardin*", le "*cabinet étant en bas, proche de ladite Fauconnerie*", "*où couche Des Roziers, maître d'hôtel*" précisent les lots et partages de 1630<sup>534</sup>, et le "*cabinet étant à côté du précédent*", "*où couche La Pierre valet de chambre*" selon le même document.

L'inventaire cite enfin des chambres de domestiques<sup>535</sup> situées dans les communs : la "*chambre de dessus le four*", "*appelée chambre des procureurs*" précisent les lots et partages<sup>536</sup>, la "*chambre de la tourelle de la porte*", "*où couche La Fontaine*" ajoute ce document, et la "*chambre du commun*".

Le déclassement de l'ensemble seigneurial que nous avons évoqué ci-dessus est patent à la lecture de l'inventaire des meubles réalisé le 12 août 1644<sup>537</sup> à l'occasion du remariage de Gillonne d'Harcourt, veuve de Louis de Brouilly, avec Charles-Léon de Fiesque. Dans le logis et le châtelet, sur les 19 chambres munies de cheminées et les 11 garde-robes citées dans l'inventaire de 1627, seules 9 chambres et 2 garde-robes, désormais appelées "*antichambres*", sont encore meublées. Quant aux tapisseries, il en reste 33 pièces sur 126, et encore l'inventaire indique-t-il qu'il y a dans

---

<sup>530</sup> *Op. cit.* <sup>376</sup>.  
<sup>531</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.  
<sup>532</sup> *Op. cit.* <sup>376</sup>.  
<sup>533</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.  
<sup>534</sup> *Op. cit.* <sup>376</sup>.  
<sup>535</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>.  
<sup>536</sup> *Op. cit.* <sup>376</sup>.  
<sup>537</sup> *Op. cit.* <sup>378</sup>.

la grande salle "*huit vieilles tentures de cuir dorey qui ont esté estimés à la somme de soixante et quinze livres et qui ont autrefois vallu plus de trois centz livres*"<sup>538</sup>.

#### **2.2.4 Les greniers, sous-sols et annexes (cuisine, communs, ...)**

L'historiographie est particulièrement pauvre sur ces bâtiments et fonctions secondaires de l'ensemble seigneurial. Cependant la riche documentation manuscrite associée à l'observation de ce qui en reste aujourd'hui permettent d'être souvent affirmatif sur l'organisation générale de ces constructions au tournant des XVIe et XVIIe siècles et de proposer parfois des hypothèses, mais certaines questions ne sont toujours pas résolues.

##### **2.2.4.1 Les caves et greniers du logis seigneurial.**

Les caves du logis seigneurial courent sous le "vieux pavillon", le corps de galerie et le "grand pavillon". Les travaux de restauration de ces dernières années ont montré que le corps occidental, en retour, comprenant notamment la cuisine, l'office et la salle du commun, n'avait pas de cave.

A l'exception des *Mélanges* d'Y. Nedellec<sup>539</sup>, l'historiographie du site ne cite jamais les caves. Les cahiers et fragments de cahiers de comptes sont également presque muets, n'était une courte mais importante mention de : "*neuf journez avoir travaillé a la trenché de derriere le fruytier pour vyder leau de dans la cave*"<sup>540</sup>, qui peut expliquer le rehaussement des sols du rez-de-chaussée du corps de galerie et du grand pavillon par rapport à la grande salle. Cependant, l'inventaire du 13 février 1644 cite clairement les caves situées sous la galerie et sous le "*vieil pavillon*", mais pas la cave située sous le grand pavillon.

Le logis seigneurial comprenait quatre caves :

La première, sous le "vieux pavillon", dans l'angle sud-ouest de la cour, est aujourd'hui comblée. Les travaux récents de consolidation des vestiges de la partie basse de son mur gouttereau, côté sud, ont permis de retrouver les arrachements des pierres de sa voûte. Par ailleurs, l'analyse des piédroits de la cheminée et du seuil de la porte faisant la séparation de la grande salle d'avec

---

<sup>538</sup> *Ib.*

<sup>539</sup> *Op. cit.* <sup>168</sup>.

<sup>540</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

l'escalier de la galerie permet de restituer avec une bonne précision le niveau du sol. Enfin, les restes de l'escalier d'accès à cette cave existent encore dans la tourelle située derrière la cheminée, tourelle intégrée au corps de galerie lors de sa construction. Les niveaux des sols des caves, du rez-de-chaussée du corps de galerie et du grand pavillon apparaissent rehaussés d'environ un mètre par rapport à ceux de la grande salle et de sa cave. En revanche les planchers des étages sont tous en parfaite continuité entre le "vieux pavillon", le corps de galerie et le "grand pavillon", ce que confirme la continuité des bandeaux et corniches. Cette hypothèse est renforcée par le constat du niveau de l'eau dans le puits de la cour, souvent proche, l'hiver, de celui du sol des caves rehaussées, laissant à penser que la cave la plus ancienne était souvent inondée.

La deuxième cave est située sous le corps de galerie. Elle est simplement voûtée en anse de panier (voir en annexes les fig. 44 et 48) et réduite à un étroit passage, entre deux massifs, au-dessous du passage du rez-de-chaussée qui permet la communication entre la cour et le jardin (voir en annexes la fig. 49). La voûte est appareillée d'arcs régulièrement espacés, aux voussoirs en pierres harpées, le remplissage entre les arcs étant en moellons. Dans la partie ouest de la cave, l'extrémité de la voûte principale vient former une arrête avec la voûte perpendiculaire qui vient buter sur le massif de l'escalier sur les deux-tiers environ de la largeur de la cave. L'autre tiers est occupé par la descente de cet escalier dont la voûte rampante vient en pénétration dans la voûte principale et dans la voûte perpendiculaire. Quatre soupiraux, deux côté nord et deux côté sud, ont des voûtes rampantes et ébrasées vers l'intérieur de la cave, les arrêtes de pénétrations étant formées de claveaux. La partie est de la cave, quant à elle, vient buter sur le massif de l'escalier est, formant une lunette. Cinq soupiraux côté nord et un côté sud épousent le même parti que ceux de la partie ouest de la cave. Enfin, dans le milieu de cette partie de la cave, un massif d'escalier permet un accès direct à la cave depuis la cour et comprend de plus le court escalier parallèle aux cottières, déjà évoqué et aujourd'hui disparu, et permettant un accès secondaire au rez-de-chaussée de la partie est du logis. Il subsiste par ailleurs des vestiges des attaches des cloisons qui divisaient autrefois cette longue et étroite cave.

La troisième cave est située sous le grand pavillon, à l'extrémité est du logis (voir les fig. 44 et 48 en annexes). Elle est divisée en quatre parties de plan carré. Chaque partie comprend une voûte d'arrêtes dont les deux arcs sont formés de claveaux et le remplissage en moellons. Le pilier central a une section octogonale et la base carrée, rachetant les pans de l'octogone par des apoglyphes, parti identique à celui du pilier de la vasque du bassin qui se trouve à la jonction de la cour d'honneur et de l'avant-cour. Cinq soupiraux éclairent cette cave, deux côté nord, deux côté est et un sur le mur sud.

A la base de l'escalier formant la séparation entre les caves situées respectivement sous le grand pavillon et sous la galerie (voir en annexes la fig. 49), un palier de base rectangulaire comporte trois arcs, un en plein cintre au milieu et deux en anse de panier aux extrémités, couronnant les portes qui permettent la communication avec les deux caves. Ces trois arcs délimitent deux petites voûtes sphériques ellipsoïdales, parti qui se retrouve à l'identique dans le passage du rez-de-chaussée permettant la communication entre la cour et le jardin.

La quatrième et dernière cave se trouve également sous le grand pavillon, à l'arrière du massif de l'escalier. Elle a une voûte en berceau et ne possède aucune ouverture à l'exception d'une meurtrière située à l'est, dans le mur en saillie par rapport au corps de galerie et défendant la côtère sud de ce dernier.

Les "galetas", à Fresney, sont généralement occupés par des chambres et le principal grenier se trouve au-dessus de la galerie, grenier mentionné dans un acquis daté de 1639<sup>541</sup>. Cette fonction de grenier est cohérente avec le fait que la demi-volée haute de l'escalier qui se trouve à l'est du corps de galerie et qui permet d'accéder au grenier a des marches de 25 cm de hauteur, peu compatibles avec un usage de chambres. Cet usage de grenier peut expliquer pourquoi les lucarnes qui l'éclairent sont petites et plus étroites que les travées de fenêtres qu'elles couronnent. Un autre grenier se trouve au quatrième étage du grand pavillon, accessible par la dernière volée de

---

<sup>541</sup> *Op. cit.* <sup>259</sup>, Acquis de 1639 : " (...) mil six centz trente neuf (...) Fleury Nicollas et Guile de la Rette père et fils de la paroisse de Mutressy du mestier de couvreurs en thuille et ardoisse (...) trente soulz de platre pour reffere le grenier de dessus les galleries" ».

l'escalier. Enfin nous ignorons tout d'éventuels greniers au même niveau du vieux pavillon et au-dessus des chambres du deuxième étage du corps occidental.

#### **2.2.4.2 Les annexes : cuisine, office, four, laiterie, salle du commun, buanderie.**

Les cuisines et arrière-cuisine, office et arrière-office, la salle du commun, le four et la laiterie se trouvaient probablement dans le corps occidental du logis primitif. Si les principales dimensions de ces pièces peuvent être restituées d'une manière crédible, nous ne savons rien de leur organisation intérieure ni de voûtements éventuels.

L'inventaire de 1627 cite encore la "*buanderie*" avec ses "*deulx cuves a lesive une chaudiere une poesle d'airain*"<sup>542</sup>. Le projet d'organisation du rez-de-chaussée d'après l'inventaire de 1627 (voir en annexes la fig. 55) propose par élimination de situer la buanderie entre les petites écuries et les pressoirs, avec la chambre du commun au-dessus, mais la physionomie actuelle de cette pièce ne permet pas d'étayer cette hypothèse.

Le cahier de comptes de 1589 cite lui aussi certaines des annexes, mais sans apporter aucune précision sur leurs emplacements, et montrant qu'elles sont sensiblement antérieures à la campagne de construction de 1589 et 1590 puisqu'il est nécessaire d'y faire des réparations<sup>543</sup>.

#### **2.2.4.3 Les écuries, pressoirs, granges, fenils, charreteries, colombier.**

Des bâtiments qui étaient situés dans la basse-cour de Touchet (voir en annexes la fig. 15 et l'agrandissement fig. 16) ne restent aujourd'hui, peu lisibles, que l'angle nord, avec les charreteries au nord-ouest et une partie du corps de logis qui était au nord-est, et la moitié environ du bâtiment situé le long du chemin d'accès à l'enclos principal.

Dans la cour du château, il est facile de reconnaître, immédiatement à l'est du châtelet, les petites écuries avec leurs trois portes en plein cintre et leurs quatre petites fenêtres dont la disposition est caractéristique. Celle du centre est double et les deux autres sont simples. Cette disposition, trois

---

<sup>542</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup>

<sup>543</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>, 1589 : "*plus pour avoir fait des cies es huys de deulx celiers et conté ung et conté l'huys du four et fait troys cies es troys huys des petites escuries et mys deulx corbeaulx dedans la depence a soutenir l'atrier de la chambre de dessus et refaict l'atrier de la chambre de dessus la cuysyne*".

écuries avec 3 portes et 4 fenêtres, est en tous points comparable à celle du plan N° XXXVI du livre d'architecture d'Androuet du Cerceau de 1582, avec cependant des dimensions légèrement inférieures. Ces écuries permettaient donc de loger environ 20 chevaux<sup>544</sup>. Il faut les reconnaître comme les petites écuries, non explicitement mentionnées dans l'inventaire de 1627, mais citées dans le cahier de comptes de 1589 qui établit qu'elles avaient bien trois portes<sup>545</sup>. Des installations en ciment ont été faites dans ces dernières mais il reste quelques traces des poteaux dans les poutres des plafonds. Les entourages des portes et fenêtres sont en pierre de Caen et les murs en moellons alignés jointoyés au mortier de chaux dans une couleur rose ou beige selon les endroits. Au-dessus des petites écuries une lucarne à ailerons permet d'accéder au grenier.

À ces petites écuries répond une "*grande escurie*", signalée dans l'inventaire de 1627<sup>546</sup> et faisant probablement partie de la première campagne de construction, antérieure à 1584<sup>547</sup>, et qui correspond au bâtiment occupant l'aile ouest de l'avant-cour : la conception des murs-gouttereaux montre que son rez-de-chaussée a été voûté<sup>548</sup>, disposition coutumière dans des écuries<sup>549</sup>. L'important déversement du mur-gouttereaux côté cour suggère que ces voûtes se sont effondrées ou qu'il a fallu les enlever. Au-dessus, un grenier éclairé par deux lucarnes à ailerons est accessible par un escalier ménagé au nord. À l'intérieur, le volume originel a été coupé en deux parties inégales par un mur de refend. La seule partie sud a conservé ses mangeoires en pierre de Caen. En partie haute du mur-gouttereaux côté douve se trouvent six petites fenêtres cintrées dont les embrasures s'évasent vers l'intérieur et pénétraient probablement autrefois le rein de la voûte. Deux portes donnant sur la cour ont des arcs en plein cintre moulurés et marqués par une grande clef en bossage. Deux autres portes rectangulaires ont été ouvertes à une époque plus récente. Les

---

<sup>544</sup> *Op. cit.* <sup>362</sup>, 1582, p. 25 et pl. n°XXXVI. Cette planche montre 3 écuries d'une profondeur de 3,65 toises soit environ 7,3 m et dont chaque travée permet de loger 6 chevaux. A Fresney, la profondeur est de 6,5 m ce qui peut correspondre à 5 chevaux.

<sup>545</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup> : "*faict troys cies es troys huys des petites escuries*". L'inventaire de 1627 mentionne en revanche une "*autre escurie*" qu'il faut probablement identifier avec une des petites écuries.

<sup>546</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup> : "*la grand escurie dudit chasteau*".

<sup>547</sup> *Op. cit.* <sup>189</sup>. Dans ce "*Bail à moitié pour 5 ans par Pierre de Harcourt (...) à Fresné, 2 juin 1584*", la mention : "*avecques ce auront le fanil de dessus la petite escurye du dict manoir auquel ils entreront par devers la dicte bergerye*" suggère qu'il existe alors une grande écurie.

<sup>548</sup> On voit en effet à distance régulière et à la même hauteur de grandes boutisses reliées par une assise régulière se distinguant de l'appareil de moellons. Des traces de bûchage montrent que cette voûte a bien été posée, puis supprimée. De plus le mur de refend nord conserve encore des fragments d'enduit qui portent la trace du tracé du berceau en anse de panier.

<sup>549</sup> LIEVAUX, PASCAL, *Les Écuries des châteaux français*, Paris, Editions du patrimoine, 2005, p. 46-47.

dimensions de l'écurie complète (23 m x 6,55 m) peuvent correspondre au logement de 18 chevaux environ. L'inventaire de 1627 montre qu'il y avait alors 10 chevaux et une mule dans cette grande écurie, puis cite une "autre écurie" et le "haras dudit Fresnay"<sup>550</sup>.

L'emplacement du pressoir, ou plutôt des pressoirs, est lui aussi facile à reconnaître, après les petites écuries et, peut-être, la buanderie, en allant vers l'ouest. Si le bail de 1584 mentionne d'une manière indirecte le pressoir<sup>551</sup>, le cahier de comptes de 1589 est plus explicite puisque d'une part il évoque la mise en place des deux gerbières<sup>552</sup> qui sont toujours en place, et dont l'une devait permettre de charger les pommes et poires sur le plancher bas qui surplombe le pressoir ; d'autre part il évoque à plusieurs reprises des travaux au pressoir<sup>553</sup>. Le bail de 1642 quant à lui parle des pressoirs, au pluriel<sup>554</sup>. De plus, un plan établi en 1946 par l'architecte en chef des monuments historiques Ranjard parle de "la pointe des pignons au-dessus des pressoirs"<sup>555</sup>. Ce sont bien les emplacements de deux pressoirs qui subsistent aujourd'hui, même si les pressoirs proprement dits ont été démantibulés lors des travaux de restauration. Le tour à piler se trouvait au centre et était en granite. Il se trouve aujourd'hui dans l'avant-cour. L'emplacement de l'axe de la roue est encore visible dans une des poutres maîtresses qui supportent le plancher du grenier à pommes, lequel sert à entreposer et faire mûrir les fruits<sup>556</sup>, et est accessible de l'extérieur par un escalier droit en pierre situé entre la grande écurie et le bâtiment des pressoirs. Ces derniers étaient à longue étroite et leurs longues et lourdes pièces de chêne superposées, appelées le mouton et la brebis, étaient placées perpendiculairement au corps de bâtiment et nécessitaient une saillie dans la maçonnerie.

---

<sup>550</sup> *Op. cit.* <sup>375</sup> : "item a la grand escurye dudit chasteau a esté trouvé deux chevaux hongres de poil blanc, sept quevalles de poil grix pommelé servante au caroche, un poullain de poil grix, de viron quatre moys, une mulle de poil grix, un caroche doublé de velour cramoisy, item en une autre escurie a esté trouvé un cheval barbe servant d'estallon au haras, (...) item au haras dudit Fresnay neuf juments ou quevalles portereses (...)".

<sup>551</sup> *Op. cit.* <sup>189</sup> : "cuilleront et apporteront aux greniers iceux preneurs les pommes et poires qui pendront aux arbres d'icelle moictery les pilleront et feront les sildres et poireyz et les entormeront le tout à leur despendis".

<sup>552</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

<sup>553</sup> *Ib.* : "pour quatre charpentiers quy ont fait des forces et des esguilles au presoir" ; et : "avoir fait ung fond a la grand cusve du presceoir".

<sup>554</sup> *Op. cit.* <sup>158</sup> : "C'est assavoir la maison seigneuriale et chasteau dudit lieu de Fresné le Puceux, aucy le parc et enclos fruitier, maisons, granges, escuries, coulombier et pressoirs et ustancilles d'iceux".

<sup>555</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Fresney-le-Puceux, Château, 19 calques et plans, 1933-1989, Cote 0082\_014\_2010.

<sup>556</sup> S.A., "Enquête agricole, La fabrication du cidre se fait-elle d'une manière intelligente ? Quels instruments et quels procédés emploie-t-on pour l'opérer ?", *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 51e année, Caen, Le Blanc-Hardel, 1886, p. 34-36 : "M. Magny reproche aux cultivateurs la façon déplorable dont les pommes sont récoltées : on les laisse dehors, exposées à l'humidité ou à la gelée ; elle perdent ainsi une notable partie de leur valeur essentielle (...) Les pommes, une fois abattues, doivent être ramassées avec soin et transportées au grenier, où il faut les disposer par couches assez peu épaisses, pour éviter la fermentation (...) Les pommes doivent être classées dans le grenier par époque de maturité (...)".



Cette saillie caractéristique est visible au nord du bâtiment, du côté de la douve, pour le pressoir situé à l'est, et pour l'autre, situé à l'ouest, elle est intégrée dans la maçonnerie du corps de la grande écurie, vers le sud. Plusieurs fenêtres rectangulaires, sur les deux côtés du bâtiment et sur le mur pignon situé à l'ouest permettent la ventilation des pressoirs et du grenier à pommes. La porte d'accès au pressoir, quant à elle, a un arc surbaissé. Enfin, deux lucarnes à ailerons couronnent les deux gerbières.

Le château voisin de Quilly possède un bâtiment de communs<sup>557</sup> renfermant un pressoir et dont la physionomie générale, les gerbières et les lucarnes sont tout-à-fait comparables à celles de Fresney.

Le cahier de comptes de 1589 cite encore deux celliers<sup>558</sup> qu'il n'est pas possible d'identifier aujourd'hui. Par ailleurs un acquis de 1639 parle du "*hourbilleur*" qui a refait les planchers du "*grenier de dessus le cellier de la court du grand logis de Fresney*"<sup>559</sup>. Cependant, l'inventaire établi en 1644 montre que les caves situées sous le "*vieil pavillon*" et sous la galerie contenaient des "*thonnes*", de nombreux "*thonneaux*" et des "*poullains à charger du sildre*"<sup>560</sup>, c'est-à-dire le matériel nécessaire pour entreposer le cidre et le poiré produits aux pressoirs.

La fonction des bâtiments situés à l'est de la cour est aujourd'hui difficilement identifiable. Celui qui se trouve immédiatement à l'est du châtelet est constitué d'une grande pièce organisée en étable, avec mangeoires et râteliers, mais une partie de ces installations étant en ciment, rien ne permet d'affirmer que cette fonction est ancienne. L'autre, formant l'aile est du U des bâtiments, est également constitué d'une grande pièce aujourd'hui vide et sans planchers. Ces deux bâtiments sont plus élevés que les bâtiments situés à l'ouest et ils avaient chacun, outre un grenier accessible par deux lucarnes à ailerons, un niveau intermédiaire de plancher. Il est assez probable que ces bâtiments aient servi de granges, ainsi que l'indique le plan-masse établi par G. Ruprich-Robert en

---

<sup>557</sup> *Op. cit.* <sup>508</sup>. Voir la reproduction d'une photographie de ce bâtiment dans le t. II, p. 156, fig. 5.

<sup>558</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup> : "*pour avoir fait des scies es huys de deulx celliers*".

<sup>559</sup> *Op. cit.* <sup>265</sup> : "*mil six centz trente neuf furent presents François et Jacques Carabis de la paroisse de Clinchant du mestier de hourbilleurs (...) avoir reffait (...) le grenier de dessus le cellier de la court du grand logis de Fresney*".

<sup>560</sup> *Op. cit.* <sup>378</sup> : "*à la cave de dessous la gallerye a esté trevey douze fustz de thonneau tant bons que mauvais et deux pippes estimés à cinquante deux livres Item trois thonnes, l'une de dix thonneaux, l'autre de huit et l'autre de cinq ou viron Item dedens la cave de dessous le vieil pavillon, a esté trevey le nombre de dix fust de thonneau, tant bons que mauvais, estimés à quarante livres Item deux poullains à charger du sildre estimé à vingt soulz Item ung gallon, une carte de deux tiers, ung tiers et une chopine, le tout d'estain, estimé à six livres*".

janvier 1923<sup>561</sup>, et de greniers. Enfin, les documents manuscrits abondent de références aux granges, fenils et greniers mais sans qu'il soit possible d'être formel sur leur emplacement géographique. Ainsi, le cahier de comptes de 1589 parle du "*grand gernier*" et des "*granges*"<sup>562</sup>, le bail du 25 mai 1637 de diverses terres à Fresney cite une grange dans la "*grand court*"<sup>563</sup>, les lots visant à déterminer le douaire de Gillonne de Matignon en 1639 évoquant "*une grange du nombre de celles dudit manoir*"<sup>564</sup> et le bail de 1642 des "*granges*"<sup>565</sup>.

#### **2.2.4.4 Le dispositif de défense : châtelet d'entrée, pont-levis, douves.**

La plus ancienne mention du caractère fortifié de l'ensemble seigneurial remonte à J. Savary, dont le poème en latin publié en 1659 commence par : "*Singlesi saltus medium secat arduis muris / et fossis vallata domus cui nomina fecit / Fraxinus*"<sup>566</sup>, et dont la traduction française, non littérale et en alexandrins, relevée par E. Simon dans la chambre du bout de la galerie en 1859<sup>567</sup>, donne : "*Dans les bois de Cinglais s'élève un grand château / ceint de fossés, de murs dominant le coteau, c'est Fresnay*".

F. Galeron, dans la "*Statistique de l'arrondissement de Falaise*"<sup>568</sup> publiée en 1829, écrit : "*Le château (...) dont la porte d'entrée, crénelée et garnie de rainures, recevait un pont-levis, qui s'abaissait sur les douves. Celles-ci enseignaient les quatre faces extérieures du château*" ; et ajoute en note : "*Toutes les murailles extérieures sont garnies de meurtrières, selon l'usage du XVIe siècle, époque de guerres civiles et de désordres dans cette contrée*". Quelques années plus tard, Vaultier précise : "*Ce qui reste du château de Fresné paraît ancien d'origine, mais avec rajustages plus modernes ; il est entouré de fossés profonds, et on n'y entre que par un pont-levis*"<sup>569</sup>. A. de Caumont ajoute en 1850 une description du châtelet d'entrée : "*Des fossés pleins*

---

<sup>561</sup> Voir en annexes la fig. 38.

<sup>562</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup> : "*pour le massons qui onst renbrouisé le grand gernier tout alentour*" ; "*pour trente deulx journez avoir travaillé aulx fenil, pour onze journez avoir mys quatre mylle de bourez en grenier*" ; "*pour trois hommes qui ont aindé a tacer aulx granges*".

<sup>563</sup> *Op. cit.* <sup>265</sup> : "*la grange qui lui sera baillée dans la grand court*".

<sup>564</sup> *Op. cit.* <sup>153</sup> : "*une grange du nombre de celles dud. manoir*".

<sup>565</sup> *Op. cit.* <sup>158</sup> : "*c'est a scavoir la maison seigneurie et chasteau dudit lieu de Fresné le Puceux aucy le parc et enclos fruitier, maisons, granges, escuries, coulombier, pessoirs et ustanciles d'iceux le tout scitué en Normandie pres la ville de Caen*".

<sup>566</sup> *Op. cit.* <sup>131</sup>, 1659, p. 72 ; et reproduction du texte relevé par E. Simon en annexes, fig. 62.

<sup>567</sup> *Op. cit.* <sup>281</sup> ; et reproduction en annexes, fig. 63.

<sup>568</sup> *Op. cit.* <sup>5</sup>, 1829, t. 3, p. 232-233.

<sup>569</sup> *Op. cit.* <sup>3</sup>, 1837, p. 224.

d'eau faisaient le tour du carré formé par l'ensemble des bâtiments. L'entrée est encore intacte, et j'en offre une esquisse dessinée par M. Bouet ; le toit, élevé, du pavillon qui la renferme est garni de consoles-mâchicoulis à sa base. On distingue les rainures qui recevaient les poutres du pont-levis : comme dans toutes les entrées des châteaux, une porte, plus petite, destinée aux piétons et ayant son pont-levis particulier, que l'on soulevait au moyen d'une seule poutre, existe à côté de la porte principale. Le toit du pavillon est couronné par un petit dôme où, je suppose, était placé le timbre d'une horloge : un épi à girouette surmontait le tout ; il ne reste plus que le support de l'épi, courbé par le vent ou par les efforts d'une main vandale. La direction de cette entrée est oblique à l'intérieur du pavillon"<sup>570</sup>. Quelques années plus tard, dans les *Statistiques routières de la Basse-Normandie*<sup>571</sup>, il précise : "La porte d'entrée avec son pont-levis est d'un certain effet", ce qui est confirmé par le fait qu'à-peu-près à la même époque, Victor Petit, dans *Châteaux de France des XVe et XVIe siècles*<sup>572</sup>, publie un dessin de la "porte du château de Fresnay-le-Puceux" parmi les 101 dessins qui constituent son ouvrage.

Au XXe siècle, Y. Nedellec publie dans les *Mélanges de la Société d'archéologie de la Manche*<sup>573</sup> une description qui reste d'actualité : "Le pavillon d'entrée comprend : porte charretière, en plein cintre, surmontée de deux rainures pour les poutres du grand pont-levis ; porte piétonne, en plein cintre, surmontée d'une rainure pour la poutre du petit pont-levis. De massives consoles-mâchicoulis supportent une haute toiture qui a perdu, depuis 1850<sup>574</sup>, un clocheton et les restes d'une girouette. Sur la cour, deux fenêtres dont une avec croisillon, surmontées de deux lucarnes à décoration baroque ; vers l'extérieur, une fenêtre à croisillon. La traversée de ce pavillon se fait légèrement en oblique et non perpendiculairement aux côtés. Le pavillon d'entrée a été dessiné par A. de Caumont (*Statistique*, t.2, p.201) et lithographié par Victor Petit. Les douves étaient alors encore en eau"<sup>575</sup>.

---

<sup>570</sup> *Op. cit.* <sup>85</sup>, 1850, p. 200-201.

<sup>571</sup> *Op. cit.* <sup>175</sup>, 1855, p. 101.

<sup>572</sup> PETIT, VICTOR, "Porte du château de Fresney-le-Puceux", *Châteaux de France des XVe et XVIe siècles*, Paris, s.d., s.n., Planche 48 ; et reproduction en annexes, fig. 59.

<sup>573</sup> *Op. cit.* <sup>168</sup>, 1983, p. 128.

<sup>574</sup> *Op. cit.* <sup>325</sup>. Nous avons vu que ce clocheton avait été enlevé peu avant 1923 et non vers 1850.

<sup>575</sup> *Ib.*

Il ressort du chapitre sur les campagnes de construction que, si la partie ouest des fossés semble contemporaine du logis primitif et du bâtiment devenu "les grandes écuries", c'est sans doute dans la grande campagne de travaux des années 1589 et 1590 que le reste des fossés est creusé, en particulier devant la porte, et que deux tourelles viennent alors flanquer cette dernière. C'est aussi de ces années-là que datent les meurtrières défendant les côtés du corps de logis. Il faut attendre les années 1611 et 1612 pour que le dispositif de défense soit renforcé avec l'agrandissement et l'approfondissement des douves ainsi que le maçonnerie des contrescarpes, l'installation du pont menant au jardin, et le remplacement des tourelles par le châtelet.

Cette évolution du dispositif de défense correspond bien à ce qu'écrit J.P. Babelon dans *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*<sup>576</sup>, à propos de la période 1560 à 1570 : "*Dernière caractéristique de ce temps enfin, l'insécurité latente fait renaître le désir de se défendre seul contre tout assaut venu du plat pays. Dissimulée ou non sous les artifices du décor, l'architecture militaire renaît*". Ce phénomène n'épargne pas la province car, comme le dit A. Floquet dans *l'Histoire du parlement de Normandie*<sup>577</sup> : "*A la faveur des derniers troubles, il n'y avait presque point de gentilshommes qui n'eussent fortifié leurs demeures. La guerre finie et le Parlement de retour à Rouen, nombre d'arrêts avaient ordonné de raser toutes ces dangereuses forteresses, et défendu d'en bâtir d'autres. Mais, et beaucoup d'anciennes étaient demeurées sur pied, et chaque jour on en voyait s'élever de nouvelles. En 1598, les Etats de Normandie ...*". D'ailleurs, sur la plupart des trente-huit plans du *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau*<sup>578</sup> publié en 1582, se trouvent des fortifications : pont-levis, fossés et défenses battant le long des courtines. A propos de la maçonnerie des fossés, il précise pour le plan N° I : "*Toute la maçonnerie de la basse court (...) (hors mis les contrescarpes, qui règnent entour le fossé par le dehors, & dont ie ne fay mention, & aussi qu'il n'est besoin y faire la despence)*..."<sup>579</sup> ; et sur le plan N° XXXI nous voyons

---

<sup>576</sup> *Op. cit.*<sup>353</sup>, p. 514.

<sup>577</sup> FLOQUET, AMABLE, *Histoire du parlement de Normandie*, t. 4, Rouen, Edouard Frère, 1841, p. 54.

<sup>578</sup> *Op. cit.*<sup>362</sup>.

<sup>579</sup> *Ib.*, p. 6.

que "A l'entree du logis du seigneur est le pont-levis, accompagné de deux petites tours servantes de defence"<sup>580</sup>.

Le renforcement du dispositif de défense, peut-être à mettre en relation avec l'assassinat d'Henri IV dix-huit mois plus tôt, consiste donc principalement à remplacer la porte et ses tourelles par un véritable châtelet, traité comme un élément précurseur du corps de logis<sup>581</sup>. Dans son livre d'architecture de 1582, J. Androuet du cerceau montre aussi ce type, au plan N° XXXVI par exemple, où "*L'entrée est au milieu de l'une des courtines sur le deva(n)t, à laquelle est le po(n)t-levis : & au dessus du portail de la porte est un petit pavillo(n), dans lequel est une petite cha(m)bre*"<sup>582</sup>.

Le châtelet de Fresney est effectivement traité comme un des pavillons du corps de logis<sup>583</sup>. Les proportions du bâtiment, avec sa toiture aussi haute que la maçonnerie qu'elle couronne, la fenêtre à croisée du côté intérieur de la cour et les lucarnes baroques sont tout-à-fait comparables au "grand pavillon" du logis, n'étaient ses dimensions un peu plus réduites et le caractère plus "militaire" de la façade visible de l'extérieur. Cette impression devait être renforcée par le fait qu'il était couvert, comme le logis, d'ardoises. Malheureusement, la restauration des années 1950 les a remplacées par des tuiles. De plus, comme le montre l'inventaire de 1627, on trouvait au premier étage la "*chambre du pavillon de dessus la porte*"<sup>584</sup>, assez luxueusement meublée et possédant une garde-robe.

Dans son *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*<sup>585</sup>, A. de Caumont cite plusieurs exemples de châteaux typiques de la deuxième moitié du XVIe siècle, avec de larges fossés pleins d'eau, des tours aux angles de l'enceinte et de plan carré: le château de Chevillon dans l'Yonne, celui d'Ouilly-du-Houlley, celui de Canchy ou encore celui de Bouttemont, tous trois dans le Calvados. Dans le même ouvrage nous voyons l'entrée du château de Saint-Germain de Livet<sup>586</sup>, dont les proportions

---

<sup>580</sup> *Ib.*, Plan N° XXXI, p. 3.

<sup>581</sup> Voir en annexes la fig. 17, reproduction d'une photographie du châtelet, vu de l'extérieur, avant 1923.

<sup>582</sup> *Op. cit.*<sup>362</sup>, p. 25 et pl. XXXVI ; et reproduction en annexes, fig. 35.

<sup>583</sup> Voir en annexes la fig. 29, photographies du châtelet et du grand pavillon vus de la cour.

<sup>584</sup> *Op. cit.*<sup>375</sup>.

<sup>585</sup> *Op. cit.*<sup>365</sup>, p. 664-674.

<sup>586</sup> *Ib.*, Lithographie de l'entrée du château de Saint-germain de Livet, p. 660.

sont très comparables à celles du châtelet de Fresney, tout en étant flanquée de deux tourelles auxquelles celles construites en 1589 à Fresney étaient peut-être comparables.

### ***2.2.5 Les chantiers de 1589 à 1612 : matériaux et intervenants***

Si les cahiers de comptes mentionnés ci-dessus contiennent de nombreuses informations sur les travaux de construction et de déconstruction, les métiers et provenances des intervenants, les quantités et unités de mesure des matériaux, les montants payés et, plus particulièrement dans celui de 1589-1590, les achats de viande et de poisson et de petites fournitures, la provenance des matériaux est rarement mentionnée et, malheureusement, aucune indication d'un nom d'architecte ou de maître-maçon ne s'y trouve. Cependant des recoupements entre ces divers documents permettent de dresser un tableau très local de ces approvisionnements. X. Pagazani confirme, dans *La demeure noble en Haute-Normandie 1450-1600*, que "*comme dans d'autres provinces, l'approvisionnement en pierre - mais cela est valable pour les autres matériaux - se faisait au voisinage immédiat des chantiers, sauf pour les pierres de qualité supérieure que l'on pouvait faire venir de loin*"<sup>587</sup>.

Nous trouvons ainsi dans le principal cahier de comptes, celui de 1589-1590<sup>588</sup>, des maçons venant de villages tous situés dans un rayon de 8 kilomètres autour du chantier : Espins, Les Moustiers (en Cinglais), Sainte (Ho)norine (du Fay), Bully et Mutrecy. Deux noms particuliers sont cités : Martin Mourant, qui touche 156 livres pour "*avoir acys la portte de la charterye de devers les champs & avoir augumenté l'autre d'une bende*", et qui possède un "*atelier de massons*", et Martin Marquet, qui touche 120 livres pour "*avoyer faict un travers de muraille en outre l'allou et pour avoyer a hauturay ladite maison de pié et demy pour estre a la rase de l'autre et pour avoyer montay deus huiceris et pour avoyer faict deus manteaus de cheminé et ganbage*". Nous les retrouvons en 1599<sup>589</sup> pour "*fairre la meuraille deu clos Becquet*" et celle de la "*garanne d'aupres le freuytier*", et, avec Lorans Bryon, pour "*entabler la meuraille de la court et pour fairre le jeu de pamme*" ; et

---

<sup>587</sup> *Op. cit.* <sup>356</sup>, p. 132.

<sup>588</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

<sup>589</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>.

en 1600<sup>590</sup> pour "*referre les pons de Thouchet*" et "*rasoir ung costé de la masonneurre de la porte du moullin a than de Thouchet*". Nous retrouvons enfin Laurent brion avec Toussaint ainsi que Martin de Larette en 1611<sup>591</sup> pour avoir "*travaillé a faire ung pillier dens les fossés et douves de monseigneur pour porter le pont devers le jardin*", puis pour avoir "*massonné les douves de monseigneur alentour de son logis de Fresney*". La même année, Robert Falaize a "*massonné le fourneau a chaut*", et Guillaume La Monnier, Guillaume Dise et Michel Falaise ont "*fait la trasse du portail et pavillon devers le semettiere*".

Les maçons mettent en oeuvre de la pierre : moellons, bourre c'est-à-dire pierre de remplissage, et carreau, soit pierre de taille. En 1589<sup>592</sup>, 3 650 benneles de moellons sont vendus par les tireurs de pierre "*six liars la bennelée*" et seuls sont cités les "*thireurs de pierre de Barbery*", village situé à 5 kilomètres environ de Fresney. Nous voyons un peu plus loin qu'on a "*chargé au banneau au camp Berot*" puis "*rengé les pierres*", ce qui suggère qu'une carrière y est ouverte. Nous voyons de plus en annexes sur la fig. 7 que la grande pièce de terre qui jouxte le Champ Berot s'appelle, au cadastre de 1808, "*carrière et champ de Pellegrain*". Il est assez probable qu'à l'un ou l'autre endroit une carrière ait existé mais il n'en reste aujourd'hui aucune trace. Enfin, en 1611<sup>593</sup>, on "*tire de la pierre et de l'erguille a la carryere de haut*" : s'agit-il du Champ Berot ou de la Carrière et champ de Pellegrain ? A cette époque où les besoins sont considérables puisque les maçons travaillent en même temps sur les contrescarpes des douves et sur les murs du parc, on tire également de la pierre "*dans les fossés de devers le semestiere*" et "*dens les fossés*".

La pierre de taille, quant à elle, est approvisionnée en assez grande quantité : 2 361 pieds de carreau en 1589<sup>594</sup>, 655 en 1596<sup>595</sup> et encore 432 en 1599<sup>596</sup>, ces 3 448 pieds cubes représentant environ 128 m<sup>3</sup> de pierre. Cette quantité est sans doute insuffisante pour la construction du grand pavillon et de la galerie ainsi que des murs de la cour et du jeu de paume, mais les cahiers de comptes sont

---

<sup>590</sup> Arch. dép. Calvados, E379, Cahier de comptes, 5 p., 1600-1601.

<sup>591</sup> *Op. cit.* <sup>179</sup>.

<sup>592</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

<sup>593</sup> *Op. cit.* <sup>179</sup>.

<sup>594</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

<sup>595</sup> *Op. cit.* <sup>177</sup>.

<sup>596</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>.

manifestement lacunaires. Aucune provenance n'est indiquée en 1589, cependant nous voyons intervenir en 1599<sup>597</sup> "*Phelyppes Gerart*" qui a "*livré (du quarreau) par le hernoués de Sainteaulx et de Quailoué*", et "*Jehan Legrand*" qui "*en a livré par le hernoués de Quailoué*". Les deux noms de Philippe Gerard et Jehan Legrand se retrouvent dans le mémoire de 1596<sup>598</sup> en plus de deux autres livreurs de carreau. Il semble probable que deux des provenances soient Cintheaux et Cailloué, le second lieu jouxtant le premier, et les deux étant distants de 3 à 4 kilomètres du chantier. Nous trouvons aujourd'hui à Cintheaux la seule carrière de pierre de Caen en activité. Enfin, lors de réparations effectuées en 1639<sup>599</sup> "*aux maisons moullins murailles du parc et de La Pallière que autres lieux dependant des terres et fermes de Fresnay le Puceulx*", François Bunel, maçon demeurant à Fresney-le-Puceulx, met en œuvre du : "*careau de Voidry vallant a la carriere trois sous le pied*". Le *Dictionnaire géographique, historique et politique des gaules et de la France* d'Expilly indique à propos du village de May : "*il y a sur le chemin de Fontenay, une autre carrière, d'où l'on tire de la pierre à bâtir fort dure, connue dans le pays sous le nom de Voisdry*"<sup>600</sup>. Ce lieu, situé entre May-sur-Orne et Fontenay-le-Marmion, est distant de moins de 3 kilomètres de Fresney.

Les maçons utilisent aussi du sablon, de la chaux et de l'argile. La provenance du sablon n'est jamais précisée, en revanche le cahier de comptes de 1589<sup>601</sup> mentionne le "*chaussyere de Gouvys*", le village de Gouvix étant distant de 7 à 8 kilomètres. De plus en 1611 un four à chaux est construit dans le parc. Enfin, si la "*carrière de haut*" a fourni, en plus de la pierre, de l'argile, un lieu nommé l'"*argillière*" se trouvait à proximité du moulin de Touchet, "*entre les deux cours d'eau*", comme le montre le bail<sup>602</sup> des moulins à blé et à than de Touchet de 1594, où "*led(ict) seigneur bailleur de pouvoir prendre et f(air)e prendre et tirer autant d'argille qu'il luy plaira aud(ict) lieu nom(m)é l'argilliere*".

---

<sup>597</sup> *Ib.*

<sup>598</sup> *Op. cit.* <sup>177</sup>.

<sup>599</sup> *Op. cit.* <sup>265</sup>, 1639.

<sup>600</sup> EXPILLY, ABBÉ, *Dictionnaire géographique, historique et politique des Gaules et de la France*, Paris, Desaint & Saillant, 1766, t. IV, p. 637.

<sup>601</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

<sup>602</sup> *Op. cit.* <sup>54</sup>.



Les charpentiers sont cités de nombreuses fois dans le cahier de comptes de 1589-1590<sup>603</sup> : il semble qu'il s'agisse principalement des "*charpentiers de Clinchamp*". Par ailleurs, la provenance du bois est indiquée deux fois : "*po(ur) les cherpentiers quy ont syé le boys de Clinchamp*", lieu distant de quelques kilomètres de Fresney, et "*huyt journez de charpentiers (...) abattre & bougonné dix huyt chartez de boys prins a Barbery*". Les menuisiers sont eux aussi souvent cités en 1589, avec cependant en 1599<sup>604</sup> le nom de Pierre Syrel qui a "*polly le deux sommyés deu pavillon*", fait "*unne porte a la chanbre de monsieur*", ou fait des "*thuyaulx pour faire aller l'eau au vollyer*" et pour avoir "*nety les gytes*", c'est-à-dire les solives. Nous y trouvons également "*les carrabis*" qui font "*le planchiés de petis cabinés deu poullier*" ou les "*leucquernes deu grand pavillon neuf et de la gallerie*".

En ce qui concerne les couvreurs, le cahier de comptes de 1589-1590<sup>605</sup> donne des précisions sur les quantités mises en œuvre, 78 000 tuiles, dont 50 000 sont livrées par les religieux de Barbery, et 33 000 ardoises ; 111 500 clous et 88 livres de grands clous ; ou encore 40 600 lattes. Aucun nom n'y est cependant cité, contrairement à celui de 1599<sup>606</sup> qui parle de "*Robert le Danois*", lequel "*couvre le petit vollier et le fournil de la basse court et le poulliés et cherreterie de derriere le preseur et le poullier de Caen*". Nous retrouvons ce dernier dans un compte de 1600<sup>607</sup> pour "*reparrer le messons deu grand moulin*" ainsi que "*Francois Dorne*", "*couvreur en gleu*" pour avoir "*employé cinq quarterons de gleu seur la harasserie de Villiés*". La provenance des ardoises, quant à elle, n'est pas citée dans les cahiers de comptes, mais dans les instructions qu'il donne en 1620 à son homme de confiance, Pierre d'Harcourt parle d'"*avoyr 12 ou 15 milliers d'ardoises a Thuri*"<sup>608</sup>. L'ardoise de Thury et les tuiles de Barbery étaient réputées comme le confirme Charles de Bourgueville en 1588 : "*Nous ne mettrons soubz silence l'ardoisiere de Thury à quatre lieuës de ceste ville (de Caen) dont l'on tire de la plus luisante & polie ardoise pour couvrir les bastimens que l'on puisse trouver en autre pays sans en excepter Aniou, comme aussi les tuileries de Barbery*".

---

<sup>603</sup> *Op. cit.* 176.

<sup>604</sup> *Op. cit.* 178.

<sup>605</sup> *Op. cit.* 176.

<sup>606</sup> *Op. cit.* 178.

<sup>607</sup> *Op. cit.* 590.

<sup>608</sup> Arch. dép. Calvados, E325, 8 décembre 1620 : "*Deniés ordonnés pour estre employé (par) le s(ieu)r de La Riviere à ma terre de Fresney le Puceulx*".

à trois lieues de la ville<sup>609</sup>. Le bourg de Thury, aujourd'hui Thury-Harcourt, pourrait être la source la plus éloignée pour les principaux matériaux, avec ses 14 kilomètres de distance.

Les cahiers de comptes citent encore quelques métiers plus marginaux : "plombeur", serrurier, fontainier, "relieur", "hourbilleur", "haracier", "batelier", "bâtier", bourelier etc.

Enfin, les plantations faites en 1589 et 1590<sup>610</sup> concernent un total de 1 254 pommiers et poiriers dont 600 sont greffés, 162 ormeaux provenant de l'"ormelée du sieur d'Espins" à Espins<sup>611</sup>, 200 chênes et 200 hêtres. La "pupinière" est souvent citée, peut-être s'agit-il de la "peupiniere de Tourtou" dont parle le cahier de comptes de 1599<sup>612</sup>. La fig. 7 des annexes montre que la vallée du Tourtou traverse le parc du sud au nord, mais les noms des parcelles en 1808 ne permettent pas de savoir où se trouvait précisément cette pépinière. Ce cahier de comptes évoque aussi "l'oseré deu prey de Saint Germain", qu'il est facile de situer puisque la parcelle cadastrée E202 se nomme : "le pré de Saint-Germain" (voir en annexes la fig. 9). Il nomme encore la "haraserie de Villiés" qui pourrait se trouver au sud du parc, à proximité du "grand jardin de Villays" (voir en annexes la fig. 7).

---

<sup>609</sup> DE BOURGUEVILLE, CHARLES, *Les recherches et antiquitez de la province de Neustrie*, Livre second, Caen, Jean de Feure, 1588, p. 42.

<sup>610</sup> *Op. cit.*<sup>176</sup>.

<sup>611</sup> *Op. cit.*<sup>177</sup> : "Plus pour quatre journées pour en avoir arrasé a Espins a l'Ormelée du sieur d'Espins le nombre de cent six ormeaux".

<sup>612</sup> *Op. cit.*<sup>178</sup>.

### 2.3 LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS

Là encore l'historiographie est sommaire. J. Savary est le seul à montrer, en 1659, à quel point la maison de Fresney est faite pour la chasse : "*Hanc inter domus illa fuit, venatibus aptae / si qua domus, dominos nemorensis nempe Dianae*"<sup>613</sup>. La traduction française, non littérale et en alexandrins, relevée par E. Simon en 1884 donnant : "*Et parmi tous ses biens ce manoir dans les bois / Si Diane chasseresse eut rangé sous ces lois / les seigneurs de ce lieu, certes il eut dû leur plaire / car c'était pour la chasse un excellent repaire*"<sup>614</sup>. Au XIXe siècle, les érudits donnent une description particulièrement sommaire mais qui insiste sur les agréments du parc. Galeron, tout d'abord, qui écrit en 1829 : "*Le parc, de 160 acres d'étendue, était et est encore entouré de murs. Un joli vallon en fait l'ornement. De nos jours on y disposerait un très-beau jardin anglais. Il existe dans son enceinte une source minérale. Dans la cour intérieure du château, au centre des galeries, sont les restes d'un grand bassin qui recevait, par des conduits souterrains, les eaux qui allaient ensuite alimenter les douves. La haute coquille qui surmonte le bassin a servi, dit-on, de chaire, il y a soixante ans, à un missionnaire qui pouvait, en effet, haranguer de là un bien nombreux auditoire*"<sup>615</sup>. Quelques années plus tard, Vaultier dit à-peu-près la même chose : "*A ce même château, se trouve joint un parc, assez vaste, formé de deux coteaux parallèles, entre lesquels coule un joli ruisseau, venant des ruines du Thuit, pour se jeter, un peu plus loin, dans la Laize ; il serait facile d'en faire un lieu de beaucoup d'agrément ; le tout est contigu à la partie ouest (sic<sup>616</sup>) du bois d'Alençon, qui touche à l'abbaye de Barbery, à son autre extrémité, à une lieue de là*"<sup>617</sup>. La même année, l'*Annuaire du département du Calvados* donne une précision intéressante sur le fait que le parc est cultivé : "*Ce château domine un parc que ses côtes rendent fort agréable ; mais où l'on aperçoit d'autres traces de culture que celles qu'y laisse la charrue du fermier*"<sup>618</sup>. En 1844, A. de Caumont se contente d'une très courte mention : "*Ce château, auquel était annexé un vaste parc entouré de murs, ...*"<sup>619</sup>, puis reprend dans sa *Statistique monumentale* ce qui a déjà été écrit

---

<sup>613</sup> *Op. cit.* <sup>131</sup>, p. 72.

<sup>614</sup> *Op. cit.* <sup>281</sup>, et voir en annexes la reproduction en fig. 63.

<sup>615</sup> *Op. cit.* <sup>5</sup>, 1829, p. 233.

<sup>616</sup> En fait, est.

<sup>617</sup> *Op. cit.* <sup>3</sup>, 1837, p. 224.

<sup>618</sup> *Op. cit.* <sup>170</sup>, p. 90.

<sup>619</sup> *Op. cit.* <sup>274</sup>, p. 176.

sur le sujet : "*Un parc considérable entouré de murs est annexé au château ; il est traversé par un beau ruisseau venant du Thuit, et renferme plus de 120 hectares. Il existe dans l'enceinte une source d'eau minérale*"<sup>620</sup>. Cependant, dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie* de 1860, il apporte de précieuses précisions, avec la première mentions aux "étangs" : "*Un parc muré, de plus de 100 hectares, est annexé au château ; les murs ont été rétablis partout où ils tombaient de vétusté ; les étangs ont été nettoyés et reconstitués dans la vallée qui traverse le parc*"<sup>621</sup>. Peu après, A. Joanne, dans son *Itinéraire général de la France*, reprend à peu de chose près ce dernier texte : "*Un parc considérable de 100 hectares, très accidenté, entouré de murs et arrosé par un ruisseau qui y forme deux étangs avec cascade, dépend du château*"<sup>622</sup>. Y. Nedellec, enfin, n'apporte en 1982<sup>623</sup> aucun élément nouveau.

L'historiographie se limite donc à évoquer le parc et son agrément. Nous avons pourtant déjà évoqué les aménagements de la cour du château, avec son mur de séparation délimitant une avant-cour et une cour d'honneur, le jeu de paume et la fontaine ; puis, dans le pourpris, le jardin, appelé "*jardin à buis*" au cadastre de 1808, les grands et petits fruitiers et la garenne ; ensuite, dans le parc, les étangs, prés, taillis, allées et champs cultivés ; et enfin, le bois d'Alençon au sud et à l'est de ce dernier.

La riche documentation manuscrite permet de donner de rares mais remarquables éléments sur le contenu du jardin, de comprendre assez bien l'organisation du parc, et d'éclairer d'un jour nouveau le dispositif d'adduction d'eau de la fontaine et donc des douves.

A propos des "jardinages", X. Pagazani écrit : "*Le jardin au sens strict figure sur le cadastre dit napoléonien pour chaque domaine ou presque. Il s'agit le plus souvent d'un enclos carré ou rectangulaire bordé de haies, de fossés ou de murs, organisé régulièrement en carrés ou rectangles, appelés au XVIe siècle "planches", "carreaux", "parquets" ou "compartiments". Le jardin le plus courant des manoirs hauts-normands est le jardin nourricier. Selon Marie-Hélène*

---

<sup>620</sup> *Op. cit.* <sup>85</sup>, 1850, p. 202.

<sup>621</sup> *Op. cit.* <sup>272</sup>, p. 491.

<sup>622</sup> *Op. cit.* <sup>278</sup>, p. 463.

<sup>623</sup> *Op. cit.* <sup>168</sup>.

Since, le jardin potager est considéré en lui-même comme un lieu d'agrément que le maître de maison apprécie comme tel, avec ses fleurs et ses parfums. Toujours selon elle, "la plupart des manoirs du XVIe siècle de la campagne normande étaient entourés de tels petits jardins qui cumulaient ces deux fonctions". Dans les traités, ils sont plutôt juxtaposés. Dans son *Agriculture et maison rustique*, Charles Estienne place jardin nourricier et jardin d'agrément dans le même enclos, leurs parterres respectivement à gauche et à droite d'une longue allée que dessert le logis<sup>624</sup>.

Ainsi à Fresney, le jardin clos situé au sud de la cour, bordé sur un de ses côtés par le corps de galerie<sup>625</sup>, et appelé le "jardin à buis" au cadastre de 1808, semble être le jardin d'agrément. Il est assez probable qu'il s'agit bien de celui dont parle le cahier de comptes de 1589 quand il dit : "plus po(ur) avoir faict ungne clef & ungne clenche à l'huy du jardin"<sup>626</sup>. Le même document parle de "unze journez avoir quylly de la gaulle a faire des clez" ; "plus pour dix journez avoir cinquante & cinq clez" ; et : "plus pour avoyé cuilly quatre chartés de gaulle a dresser les trelles du iardin et avoyé faict fere 10 clez"<sup>627</sup>. Il semble s'agir de "claires" dont le dictionnaire de Trevoux dit "que les jardiniers se servent (...) pour passer les terres". Il y a en tout cas un jardinier auquel on paye ses gages<sup>628</sup>. En 1599, ce jardinier s'appelle Duirro<sup>629</sup>. De plus, cette même année, il faut payer "pour trois journées d'homme pour quillir de la gaulle pour dresser le gerdin" et "l'Antique pour la fason de dix sep clés" et "pour avoir travaillé au plant"<sup>630</sup>. Le dictionnaire de Trévoux précise que : "en terme de jardinage ont dit dresser en parlant du terrain. Dresser une allée, une terrasse, un parterre, c'est l'aplanir, le mettre de niveau". Un peu plus loin dans le même cahier de comptes, nous trouvons : "Plus païé a Laurans Gaugain pour deux centz de plante qu'il a baillé au gerdynier pour mettre au gerdin"<sup>631</sup>. Il est enfin question du "jardin de plants", "au Thuit", et de "faire des esmondes derriere le pailmail (...) et y semer ce q(ue) l'on pourra de quarottes pour le jardin q(ue)

---

<sup>624</sup> *Op. cit.* <sup>356</sup>, p. 276.

<sup>625</sup> Voir en annexes la fig. 15.

<sup>626</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup>.

<sup>627</sup> *Ib.*

<sup>628</sup> Arch. dép. Calvados, E63, 26 janvier 1595 : "Memoire de l'argent païés aulx serviteurs de Fresney pour leur depens" ; et : "baillé (...) au gardinier (...) pour ung mois".

<sup>629</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup> : "païé au gerdinier ade duirro seur ce gages".

<sup>630</sup> *Ib.*

<sup>631</sup> *Ib.*

*ledit jardinier ira chercher*", dans le remarquable : "*mémoire au sieur de la Riviere qui demeure pour moi en ma maison de Fresney le Puceulx de faire en mon absence ce qui ensuit*", écrit de la main de Pierre d'Harcourt le 8 décembre 1620<sup>632</sup>.

Le document manuscrit le plus important pour la connaissance du jardin est cependant le bail à ferme du 16 avril 1642, par lequel Gillonne d'Harcourt baille à Ambroise Marignier "*la maison seigneuriale et chasteau dudict lieu de Fresné le Puceulx, aucy le parc et enclos fruictier, ...*" ; "*A la reserve que faict lad(icte) dame bailleresse, de son logement pour elle son train et suivantes dans ledict chasteau de Fresnet le Puceux mesmes l'usage des jardins potager & fruictiers durant le temps q(u'e)lle sera et sesjournera audit lieu*", et à la condition d'"*entretenir Ces Jardins potagers & Fruictiers deppendans dudict chasteau en Estat de jardinage, Tenir les allées nettes Faire tondre les parterres hayes et pallissades Faire escheniller les arbres estans en iceux & en fin dud(ict) temps du pre(sent) bail le tout rendre en bon estat*"<sup>633</sup>.

A Fresney, il est difficile d'être affirmatif sur la séparation ou non, au début du XVII<sup>e</sup> siècle, du jardin nourricier ou potager et du jardin d'agrément, d'autant plus que la formulation du bail à ferme : "*les jardins potagers & fruictiers*", si elle atteste de l'existence des trois éléments, ne permet pas de lever le doute. Au total, nous voyons que le jardin clos est dressé, c'est-à-dire mis à niveau, qu'il contient des treilles<sup>634</sup>, des parterres<sup>635</sup>, qui pourraient être de buis, des haies et des palissades<sup>636</sup>, ces trois éléments devant être tondus<sup>637</sup>, c'est-à-dire taillés, et enfin des allées.

A propos des parcs, d'agrément et de chasse, X. Pagazani écrit : "*Espace d'agrément, il est à la fois une réserve de bois de futaie (chênes, hêtres), d'eau (étangs et mares peuplés de poissons et favorisant la fixation des oiseaux migrateurs), d'espace en herbe (où paissent bovins et ovins), de "bêtes rousses et noires" (cerfs, chevreuils, sangliers) et un espace d'élevage d'animaux*

---

<sup>632</sup> *Op. cit.* <sup>399</sup>.

<sup>633</sup> *Op. cit.* <sup>158</sup>.

<sup>634</sup> La définition du dictionnaire de Trévoux est la suivante : "*Treilles : berceaux en plafond, ou cintré, fait de perches, de charpente, garni de plantes sarmenteuses, surtout de vigne*".

<sup>635</sup> *Ib.* : "*Parterre : partie découverte d'un jardin, voisine de la maison, décorée de broderie de buis nain, ou de découpeure de gazon, avec des fleurs dans les platebandes*".

<sup>636</sup> *Ib.* : "*Palissades : En terme de jardinage, est une rangée d'arbres plantés à la ligne le long des allées ou contre les murs d'un jardin (...) qu'on tond de temps en temps avec le croissant. Les palissades de charmes sont celles qui viennent les plus hautes et qu'on rend les plus unies*".

<sup>637</sup> *Ib.* : "*Tondre : (...) on tond les palissades avec le croissant, les bordures de buis avec les ciseaux*".

domestiques (chevaux, bovins)"<sup>638</sup>. Il ajoute : "Les grands parcs étaient généralement fermés par de hauts murs en bauge, en brique ou en pierre (...) tous, ou presque, ont disparu, à l'exclusion de Fontaine-le-Bourg qui conserve quelques vestiges du mur de clôture (...) Le parc de Bourgtheroulde, qui contenait environ 104 acres (environ 57 hectares) en prairies, étangs, bois de haute-futaie, bois-taillis, herbage, garennes, plants d'arbres fruitiers, était entouré de murs de brique"<sup>639</sup>. Le parallèle avec le parc de Fresney<sup>640</sup>, dont il ne subsiste aujourd'hui des 4,4 kilomètres environ de murs d'enceinte, lesquels avaient été remis en état peu avant 1860, que les fondations et quelques vestiges plus importants, est frappant. Le bail à ferme du 16 avril 1642 parle en effet, outre du "parc et enclos fruitier", de "prés, herbages et prairies estans sur les terres et par(oisses) cy après déclarées, plants, vanes, estangs, rivière et pescherie, garennes (...) terres labourables et non labourables y compris la ferme de la bassecourt", et ajoute les "droicts de chasse et pescherie, tant sur les estangs et rivières q(ue) sur les terres, bois garennes et autres héritages comprises audit pre(sent) bail"<sup>641</sup>. De plus, les noms des parcelles du parc, issus des matrices cadastrales de 1811, confirment ces différentes fonctions : "Pièce de la porte", "taille de la futaye", "taille de Villais", "les étangs", "prés des étangs", "le pré de Tourtout", "grande et petite étoile", "le grand jardin de Villais", "la bergerie jardins neufs", "les cotils"<sup>642</sup>, etc.

La fonction d'agrément est par ailleurs attestée par la mise en place, en 1599, de la "garenne d'auprès le fruitier"<sup>643</sup>, à laquelle s'ajoute "le palmail"<sup>644</sup>, cité par ailleurs en 1620 par Pierre d'Harcourt : "faire des esmondes deriere le pailmail"<sup>645</sup> et en 1635 dans l'"Estat et memoire des missés qu'il a convenu faire (...) a la ferme du Parc" : "po(ur) quinze acres d'orge a la piece d'aupres le pallemail et la piece de dessus le petit bois"<sup>646</sup>. L'emplacement de ce pallemail n'est pas connu mais il pourrait être proche de la pièce de dessus le petit bois, peut-être dans la pièce d'entre

<sup>638</sup> *Op. cit.* <sup>356</sup>, p.291.

<sup>639</sup> *Ib.*, p. 292-293.

<sup>640</sup> Voir en annexes la fig. 7, Extrait du cadastre de 1808 avec les noms des parcelles du parc, issus des matrices cadastrales.

<sup>641</sup> *Op. cit.* <sup>158</sup>.

<sup>642</sup> Arch. dép. Calvados, 3P4234, 1811.

<sup>643</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>.

<sup>644</sup> Le dictionnaire de Trévoux indique : "Pallemail : vieux mot. Voyez Mail" ; et : "Mail : Jeu d'exercice, où l'on pousse avec force et adresse une boule de buis qu'on doit faire à la fin passer dans un petit arc de fer qu'on nomme le passe. Le mail est un jeu honnête aussi bien que la paume".

<sup>645</sup> *Op. cit.* <sup>399</sup>.

<sup>646</sup> *Op. cit.* <sup>299</sup>.

les deux taillis. Il faut ajouter la présence d'allées, probablement les allées de hêtre dont nous avons parlé, dans la pièce nommée : "*grande et petite étoile*", pièce qui semble être la même que cite le document de 1645 : "*clore le saint foing<sup>647</sup> de l'estoile*"<sup>648</sup>. Enfin, il s'y trouve des parties boisées : la taille de Villays et la taille de la Futaye.

Le parc contient également de nombreuses plantations d'arbres fruitiers. Les indications données dans le mémoire au sieur de la Rivière ne permettent cependant pas de les situer précisément : "*Faire repeupler dans le parc des pommiers ou poiriers ou il en sera besoing*"<sup>649</sup>, contrairement aux comptes de la ferme du Parc et de celle de La Bellinière qui citent des pièces où se trouvent des plantations : "*po(u)r avoir fait fouir les reons d'entre les arbres de La Pallière, hault jardins, jardins neuf, aulx Acres, au Clos Becquet et la pièce du Paillen*"<sup>650</sup>. Les haults jardins et jardins neuf pourraient être les pièces cadastrées C149, "*La bergerie jardin neuf*", et C148, "*Le grand jardin de Villays*" ; et les Acres, la pièce cadastrée D7, "*le champ des acres*", qui jouxte le grand jardin de Villays, de l'autre côté du mur du parc<sup>651</sup>. Les instructions de 1620 montrent aussi qu'il existe au Thuit "*le jardin de plants*" où il faut "*faire ratisser les pommiers qui y sont et en repeupler ou il faillira*"<sup>652</sup>. Le cueillage des pommes et des poires des deux fermes fait par ailleurs état de "*trois mil six cent quatre vingt boieseaulx*" pour les pommes et "*trois cents boieseaulx de poires*".

Le parc contient encore des vignes dont Pierre d'Harcourt semble prendre grand soin : "*Faire labourer mes vignes dudit parc en la saison requise ; faire faire des trasses pour en replanter de mesme dans la piece en costeau d'entre les deulx pieces de vignes ; et y faire porter des fumiers ou terriers qu'il les engresse outre ce qu'il en a dressés ; d'achever de reprendre les eschalllas qui sont cassé dans ladite vigne ; en faire dix d'aultres le plus q(ue) l'on pourra*" (...) *de faire deserter la taille des vignes ; y aller a l'acre et a la verge a mesure du roi a XII poulces par pied XXIII*

---

<sup>647</sup> Le dictionnaire de Trévoux indique : "*Sainfoin : plante qui pousse des tiges longues d'environ un pied, rougeâtres, se couchant à terre. Ses feuilles sont semblables à celles de la vesce (...) On cultive le sainfoin pour nourrir et engraisser les bestiaux ; les vaches et les brebis qui en mangent ont beaucoup de lait (...) le sainfoin est un très bon fourrage*".

<sup>648</sup> *Op. cit.* <sup>299</sup>.

<sup>649</sup> *Op. cit.* <sup>399</sup>.

<sup>650</sup> *Op. cit.* <sup>299</sup>.

<sup>651</sup> Voir en annexes les fig. 7 et 8.

<sup>652</sup> *Op. cit.* <sup>399</sup>.



*pieds perche et VIIIxx perches a l'acre*<sup>653</sup> ; *la Guillault en a alloué une acre, ...*<sup>654</sup>. Le total des "allou" représente 5 acres soit presque autant d'hectares. Il est très probable qu'une partie des vignes se trouve immédiatement à l'extérieur du parc, au sud, dans les pièces cadastrées H5, "*la pâture des vignes*" mesurant quasiment 1 hectare ; H6, "*le champ des vignes*", mesurant presque 4 hectares ; voire H10, "*le côteau des vignes*"<sup>655</sup>, ce dernier emplacement étant moins probable dans la mesure où, en 1811, cette pièce de 22 hectares est constituée de bois taillis<sup>656</sup>. Il pourrait y en avoir aussi à l'intérieur du parc car, en plus de la mention des "*vignes dudit parc*", il est question de "*replanter entre mes vignes et le Clos Bequet*"<sup>657</sup>, or ce dernier lieu est proche du château, au nord du parc.

En plus de ces fonctions d'agrément et des plantations, le parc a une fonction agricole marquée. Le terme de "ferme du parc" employé en 1834 en atteste mais cela est déjà apparent dans le mémoire de 1620. Ce document cite des pièces de terre labourable situées probablement dans le parc : "*Il faillira au retour de mes chevaulx de carosse faire oster le plus que l'on pourra des grosses pierres des grandz champs (...) affin de vanetter plus aisement*" ; "*Faire des pois blancs a Villiers ou il y avoit de l'orge d'hiver et des febvres ou estoit la chanvriere*" ; "*S'il y avoit moien de faire planter ces plantes visves et haulte entre lesdits jardins de Villiers et la prairie*"<sup>658</sup>. Il cite aussi des pièces situées à l'extérieur du parc mais à proximité immédiate : "*Faire dans le cambout du Varet deslier ou il y avoit des pois et ou il y avoit du seigle le semer en pois ou vesche ou avoyne par l'ardeur desdits laboureurs*" ; "*Faire deserter po(ur) faire haie visve entre la bergerie et lesdictes vignes du long le chemin d'entre les bleds du Varet et le parc*" ; "*Oster ce qu'il y a encor de caillous pres la porte du Camberot (...) po(ur) y faire de la vesche aupres et du long la Charisière devers la muraille du parc (...) et dans les deulx petites pieces ou il y avoit des avoynes dernièrement*"<sup>659</sup>. Nous retrouvons ces pièces cultivées dans les comptes de la ferme du parc, en 1634 : "*po(ur) avoir chargé lesdits cinq cents vingt cinq baneaulx de malle a la piece des grans champs et a la piece*

<sup>653</sup> NAVEL, HENRI, "Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes ; acres vergées et perches", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XL, Caen, Jouan et Bigot, 1933, p. 43 ; l'acre de 160 perches de 24 pieds de 12 pouces représente 97 ares 24,8 ca.

<sup>654</sup> *Op. cit.*<sup>399</sup>.

<sup>655</sup> Voir en annexes la fig. 8.

<sup>656</sup> *Op. cit.*<sup>4</sup>, p. 130.

<sup>657</sup> *Op. cit.*<sup>399</sup>.

<sup>658</sup> *Ib.*

<sup>659</sup> *Ib.*

*d'après la bergerie" ; "quinze acres de seigle a scavoir huit au camberot" ; "vingt six acres d'avoyne tant au Camberot que a la piece de dessus les estantz que a la Pallière" ; "Quinze acres d'orge a la piece d'après le paillemail et la piece de dessus le petit bois" ; "quatre acres a la piece de la cariere"<sup>660</sup>. On sème aussi dans certaines pièces plantées : "*po(u)r avoir fait fouir les reons d'entre les arbres ou il y avoit des grains*". Il faut également prendre des dispositions pour protéger certaines cultures : "*po(u)r avoir fait garder au pois blanc que les pigeons et les gens mangeoient*"<sup>661</sup>.*

Le parc contient encore des prairies : "*po(u)r mettre l'eau aulx prés les clore estaupiner*" ; "*po(u)r la fauche des foins*" ; "*po(u)r mettre l'eau et clore les prés des vingnes villays tourtou*".

La fonction de lieu de chasse du parc, enfin, n'est pas facile à établir. Si nous avons déjà évoqué la chasse au faucon, très probable du fait de la présence d'un fauconnier parmi les serviteurs auxquels des gages sont payés en 1596<sup>662</sup>, et de la chambre du château nommée "*la fauconnerie*", la présence de "bêtes rousses et noires" dans le parc clos n'est pas attestée. Tout au plus pouvons-nous noter une mention du mémoire de 1620 qui ordonne de "*faire continuer la haie de visve plante d'entre les seigle du Thuit et ce q(ue) l'on y met en prairie ; et livrer de l'eau dudit ruisseau affïn q(ue) les bestes n'aillent guaster ledit seigle et faire boucher deulx breches du long ledit seigle avec deulx cents de lad(icte) pris sur le chemin pavey*". Il n'en reste pas moins que le bois d'Alençon, qui borde le parc au sud et à l'est, et contient plus de 600 hectares, permettait de chasser<sup>663</sup>. Vaultier n'écrivait-il pas en 1837 : "*La forêt de Cinglais, dans nos derniers temps, contenait beaucoup de gros gibier : cerfs, biches et sangliers ; il n'était pas rare d'y trouver des biches réunies en troupes de trente ou quarante têtes ; la maison d'Harcourt y faisait des chasses à courre, du plus grand éclat ; l'existence de ce gros gibier, en si grand nombre, n'était pas sans inconvénient pour la culture des terres du voisinage ; il a été entièrement détruit dès le premier moment de la Révolution. On a détruit, en même temps, les faisans qui y avaient été naturalisés et heureusement*

---

<sup>660</sup> *Op. cit.* <sup>299</sup> ; et voir la reproduction du manuscrit en annexes, fig. 77.

<sup>661</sup> *Ib.*

<sup>662</sup> *Op. cit.* <sup>404</sup>.

<sup>663</sup> Voir en annexes les fig. 12 et 13, le bois d'Alençon au cadastre de 1808 et surtout la fig. 14 mettant en évidence la partie boisée au sud-est du parc.

propagés<sup>664</sup> ? Nous voyons par ailleurs dans le contrat de 1642<sup>665</sup> qu'il avait deux autres fonctions : la coupe réglée : "*faire ledict preneur couper tondre et despouiller lesdicts bois d'Allençon et du Thuict en neuf coupe esgalles, qui sera une coupe par chacun an dans ladicte forest de Cinglays qui sera par chacune coupe six vingts arpens de bois taillis plus ou moins ledict plus ou moins y a, chacun arpent composé de cent perches et vingt quatre pieds pour perche (...) enfin desquelles huict années il sera tenu laisser en coupe en icelle forest la neufviesme partie desdicts bois*"<sup>666</sup> ; et une fonction de pâturage : "*Pourra ledict preneur pendant le temps du pr(esent) bail, faire pasturer et herbager ses vaches chevaux et au(tres) bestiaux durant le temps du pr(ésent) bail dans cesdicts bois apres toutesfois q(u')iceux bois taillis auront atteint l'age de quatre ans et non plus tost*"<sup>667</sup>.

Le dernier aménagement qui mérite d'être étudié est le dispositif d'adduction d'eau du bassin et de la vasque qui se trouvent dans la cour du château. Ils ont été installés sensiblement avant 1603, date à laquelle il a fallu "*raccomoder les tuaux de la fontaine*"<sup>668</sup>. Jacques L'Hermitte publie en 1957 une intéressante "*Communication sur les anciennes adductions d'eau au château de Fresney-le-Puceux*"<sup>669</sup>, dont les principales conclusions ont été confirmées par l'analyse documentaire et archéologique : "*A. de Caumont, dans sa Statistique monumentale du Calvados, signale l'existence dans la cour du château de Fresney-le-Puceux, d'une fontaine monumentale qui recevait l'eau par des conduits souterrains ; celle-ci, après avoir jailli, se déversait dans les fossés. (...) d'où cette eau sous pression pouvait-elle provenir ? (...) Nous présentons donc, sous toutes réserves, l'hypothèse suivante : en remontant vers la source du Tourtout (...) on découvre en pleine forêt dans la coupe dite « de la Souillardre », les restes d'un épais barrage (...) qui figurait sur les anciennes cartes d'E.M. (...) La distance entre ce barrage et le château de Fresney-le-Puceux est d'environ 5 kilomètres, en suivant les abords de la vallée du Tourtout. D'après les cotes voisines, celle de l'étang paraît s'établir dans les environs de 130 à 140 m. Celle de la cour du château*

---

<sup>664</sup> *Op. cit.*<sup>3</sup>, p. 24-25.

<sup>665</sup> *Op. cit.*<sup>158</sup>.

<sup>666</sup> *Op. cit.*<sup>653</sup>, p. 143. Comme pour les vignes, nous avons une perche de 24 pieds de 12 pouces, soit pour un arpent de 100 perches, 60,78 ares, donc une surface totale de 656,4 hectares.

<sup>667</sup> *Op. cit.*<sup>158</sup>.

<sup>668</sup> *Op. cit.*<sup>180</sup>.

<sup>669</sup> L'HERMITTE, JACQUES, "Communication sur les anciennes adductions d'eau au château de Fresney-le-Puceux", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. LII, 1957 p. 521-522.

*sensiblement à 100 m. La dénivellation serait de l'ordre de 30 à 40 m ; elle correspond à une pente de 6 à 8 mm par mètre courant. Cette pente est certes un peu forte ; elle devait entraîner sur la plus grande partie du parcours l'emploi d'une tuyauterie assez résistante et suffisamment étanche par exemple des tuyaux en terre cuite avec des joints bien lutés : la perte de charge provoquée par un écoulement sans doute ininterrompu soulageait d'autant la canalisation. (...) Aucun indice de l'existence de cette canalisation n'a été recueilli. (...) La tradition qui subsiste à ce sujet dans le pays est que l'eau provenait du Tourtout : elle apporte un élément positif à l'hypothèse que nous venons d'émettre. Quant à la date d'établissement de cette adduction d'eau, elle reste inconnue pour le présent : il nous semble toutefois probable qu'elle est contemporaine de celle du château tel que nous le voyons maintenant, c'est-à-dire de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Cette création suppose des droits étendus pour le propriétaire qui en fait les frais ; peut-être possédait-il des droits sur le Thuit et ses domaines attenants qui devaient s'étendre loin dans la forêt"<sup>670</sup>.*

De fait Pierre d'Harcourt possédait les bois situés au sud et à l'est du parc, appelés "bois d'Alençon" et "bois de Thuit", pour les avoir achetés au roi en juillet 1593<sup>671</sup>. Par ailleurs des sondages archéologiques ont permis de retrouver dans le jardin des éléments du réseau hydraulique qui alimentait le bassin<sup>672</sup>. Les restes de tuyauterie récupérés répondent à l'observation de J. L'Hermitte sur la résistance et l'étanchéité nécessaires. Ces restes suivaient par ailleurs l'axe principal du jardin et, au milieu de ce dernier, formaient un Y qui permettait à l'eau d'aller d'une part vers le logis, au nord, d'autre part vers le nord-ouest, c'est-à-dire dans la direction du fruitier. De plus, lors du décaissement de la cour en 2000, le système gravitaire d'évacuation des eaux du bassin vers les douves a également été retrouvé. La difficulté vient du fait que la canalisation d'arrivée de l'eau et le système d'évacuation se trouvaient, dans la cour, sous le logis primitif. Par ailleurs, il apparaît clairement que le bassin se trouve précisément sur l'axe primitif allant du chemin d'accès à la cour, à l'angle du logis en L. Il serait tentant de proposer une datation de ce dispositif contemporaine de l'érection du logis primitif, cependant la disposition générale de la

---

<sup>670</sup> *Ib.*

<sup>671</sup> *Op. cit.* <sup>70</sup>

<sup>672</sup> *Op. cit.* <sup>330</sup> : "Une large vasque surélevée, alimentée par un réseau hydraulique, mis en évidence lors du sondage archéologique dans le jardin, et dont les eaux se déversaient dans un bassin octogonal servant également d'abreuvoir".

canalisation, dans l'axe aujourd'hui principal qui semble avoir été mis en place à l'occasion de la campagne de travaux de 1589-1590, ajouté à la difficulté du passage sous les douves et au fait que les "droit étendus" sur le Thuit dont parle L'Hermitte n'ont été acquis qu'en 1593, rendent cette hypothèse délicate. Des fouilles archéologiques plus complètes, en particulier dans le jardin et à proximité des douves, permettraient peut-être de progresser sur ce point.

Les fontaines jaillissantes étaient rares dans la région de Caen. Un château très voisin de Fresney, Outrelaize, à-peu-près contemporain, en possède. A ce propos, A. de Caumont écrit dans sa *Statistique monumentale*, en 1850 : "*Gaspard Le Marchand avait amené au château d'Outrelaize des sources dont il avait fait plusieurs jets d'eau ; il avait pratiqué au rez-de-chaussée, au milieu de la galerie où se trouve une fausse porte, une grotte en rocaille dans laquelle plusieurs tuyaux apportaient l'eau*"<sup>673</sup>.

---

<sup>673</sup> *Op. cit.* <sup>85</sup>, p. 217.

### 3 ASPECTS PATRIMONIAUX

Les données historiographiques brossent un tableau, certes sommaire, mais non sans justesse de l'ensemble seigneurial. Les érudits du XIXe siècle, principalement, ont écrit sur celui-ci, s'appuyant notamment sur l'ouvrage de référence sur la famille d'Harcourt publié par La Roque en 1662<sup>674</sup>. Ils mettent en évidence un ensemble de la seconde moitié du XVIe siècle, "*bâti vers 1580 et fini sous Louis XIII*"<sup>675</sup> selon l'intuition pertinente d'A. de Caumont, mais sans véritablement mesurer le fait que les constructions s'étaient sur près d'un demi-siècle. Ils parlent aussi d'un château d'une certaine importance, "*qui peut donner une idée très juste des constructions seigneuriales les plus importantes de l'époque*" selon l'opinion du même, et qui "*présentait dans sa masse imposante un type complet de l'architecture féodale au XVIe siècle*" selon A. Le Flaguais<sup>676</sup>. Ils décrivent encore un système de défense adapté à une période troublée, mais sans voir le fait que le châteleet est la construction la plus récente. Lorsqu'ils évoquent des éléments tels que la galerie, la fontaine et son système hydraulique et la chapelle, c'est sans en souligner le caractère prestigieux. Quant au vaste parc, adapté à la chasse : "*si Diane chasseresse eut rangé sous ses lois / les seigneurs de ce lieu, certes il eut dû leur plaire / car c'était pour la chasse un excellent repaire*"<sup>677</sup>, ils ne donnent aucune précision sur ses fonctions au XVIIe siècle. Leur analyse du décor montre par ailleurs bien le style architectural dépouillé et la richesse du décor intérieur, sans toutefois prendre la pleine mesure du contraste ayant existé entre les deux. Enfin, s'ils affirment à juste titre que le château est habité par ses propriétaires jusqu'à la mort de Pierre d'Harcourt en 1627, ils ne voient pas l'importance qu'il avait pour ce dernier ni les conséquences du fait que ses propriétaires ne l'habitent désormais plus : "*Et le château désert vieillit dans son veuvage*"<sup>678</sup>. Pourtant il semble qu'il ait été correctement entretenu jusqu'au milieu du XVIIIe siècle au moins, et assez probablement jusqu'à la Révolution. Sinon, pourquoi l'abbé Béziers, si avare de commentaires et

---

<sup>674</sup> *Op. cit.* <sup>27</sup>.

<sup>675</sup> *Op. cit.* <sup>453</sup>, 1858, p. 517.

<sup>676</sup> *Op. cit.* <sup>277</sup>, 1842, p. 190-191.

<sup>677</sup> *Op. cit.* <sup>131</sup>; et voir en annexes la traduction française en alexandrins, fig. 63.

<sup>678</sup> *Ib.*

encore plus de compliments sur les châteaux, aurait-il écrit, après 1757<sup>679</sup> : "Il y a un beau château pour le seigneur"<sup>680</sup> ; puis, à propos de Fontenay-le-Marmion : "Un seigneur du nom d'Harcourt, qui devint propriétaire de Fontenay-le-Marmion quitta cette paroisse pour faire bâtir sur une de ses arrière-fiefs, qui en relève, situé dans la paroisse de Fresné-le-Puceux, le château qui subsiste aujourd'hui"<sup>681</sup>? Près d'un demi-siècle plus tard, en 1834, c'est-à-dire peu avant la mort de Madame d'Haussonville, descendante de Pierre d'Harcourt, c'est pourtant "un château qui tombe en ruine" que décrit l'*Annuaire du département du Calvados*<sup>682</sup> ; puis "qu'on démolit"<sup>683</sup>, après l'achat de la quasi-totalité des biens de cette dernière à Fresney-le-Puceux et Boulon par Charles Paulmier en 1841<sup>684</sup>.

### 3.1 UN ENSEMBLE EN GRAND PÉRIL DEUX FOIS EN 150 ANS

C'est seulement en 1860 qu'A. de Caumont évoque les "travaux considérables de conservation"<sup>685</sup> réalisés par Charles Paulmier. Il se passe encore plus 70 ans avant que le processus de classement démarre. Pendant ce temps, le château est probablement peu habité puisqu'E. Simon, lors de sa visite du 17 avril 1884, écrit à propos de la galerie : "Il a fallu voir cela vivement. On étend les grains du fermier dans cette galerie"<sup>686</sup>. Les cartes postales éditées au début du XXe siècle montrent d'ailleurs que le logis et ses couvertures sont alors correctement entretenus, avec cependant déjà des lucarnes manquantes : une à deux étage et deux petites côté nord, deux autres petites côté sud<sup>687</sup> ; et que le châtelet d'entrée, bien que possédant encore son lanternon, a des mâchicoulis en mauvais état<sup>688</sup>.

---

<sup>679</sup> *Op. cit.*<sup>125</sup>, t. 1, p. 4. C'est en 1757 que l'abbé Béziers a envoyé à tous les curés du diocèse la lettre circulaire qui annonçait son projet de *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux* ; et par ailleurs p. XVj : il est décédé le 18 août 1782.

<sup>680</sup> *Ib.*, t. 3, p. 15.

<sup>681</sup> *Ib.*, p. 130. Il y a deux erreurs dans cette assertion : d'une part le château a été bâti, comme nous l'avons vu, avant que Pierre d'Harcourt acquiert la vicomté de Fontenay-le-Marmion ; d'autre part, même si, comme nous l'avons aussi vu, la mouvance du fief de Saint-Germain, sur lequel est bâti le château, n'est pas connu, rien n'indique qu'il relève de Fontenay-le-Marmion.

<sup>682</sup> *Op. cit.*<sup>267</sup>, p. 132.

<sup>683</sup> *Op. cit.*<sup>277</sup>, A. Le Flaguais, 1842 ; et *Op. cit.*<sup>274</sup>, A. de Caumont, 1844, p. 176.

<sup>684</sup> Voir l'histoire du site au chapitre 1.2 : "De 1837 à nos jours".

<sup>685</sup> *Op. cit.*<sup>272</sup>, p. 489.

<sup>686</sup> *Op. cit.*<sup>281</sup>.

<sup>687</sup> Voir en annexes les fig. 18 et 19.

<sup>688</sup> Voir en annexes la fig. 17.

Les photographies prises par l'Architecte en chef Gabriel Ruprich-Robert et annexées au dossier de demande de classement le 11 janvier 1923 confirment cet état correct, mais qui s'est manifestement dégradé en ce qui concerne les toitures<sup>689</sup>. D'ailleurs, ce dernier conclut son rapport de proposition de classement par : *"Effectivement si le château de Fresnay n'est pas en ruines, les couvertures offrent une importante surface et l'état de ces couvertures et de la corniche de la poterne nécessiteront certainement des travaux pour lesquels notre concours serait appréciable"*<sup>690</sup>. L'intérieur ne semble pas non plus entretenu avec soin comme le montrent les deux photographies de la clôture de la chapelle annexées au même rapport<sup>691</sup>. Dans son rapport du 13 avril 1923, l'Inspecteur général H. Nodet argumente ainsi son avis défavorable au classement : *"Le château et la poterne d'entrée ont les ouvertures et les corniches en mauvais état, en outre la poterne a perdu son lanternon. Nous entrevoyons une dépense considérable pour un monument d'un intérêt secondaire et n'ayant même pas le charme du pittoresque"*<sup>692</sup>. L'ensemble est alors inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques par arrêté du 18 décembre 1924<sup>693</sup>, et il faut attendre qu'une forte tempête survienne, en janvier 1930, et que le nouveau propriétaire *"menace d'abattre toute l'aile gauche du château"*<sup>694</sup>, pour qu'une nouvelle demande de classement survienne et aboutisse, après les demandes réitérées en 1924 du Secrétaire général de la Sauvegarde de l'art<sup>695</sup> français et du Conseil général du Calvados<sup>696</sup>.

Après cet ouragan et le classement, l'incendie du premier étage du corps de galerie du 25 juillet 1932 est d'abord pris en charge par l'Architecte en chef É. Herpe, puis directement par le propriétaire, lequel, en dépit de l'interdiction qui lui en est notifiée en mai 1933<sup>697</sup>, abandonne à la ruine les deux-cinquièmes environ du corps de galerie (voir en annexes la fig. 47), fait clôturer ce qui en reste par un mur de refend en maçonnerie et, ce faisant, effondrer la voûte du passage du

---

<sup>689</sup> Voir en annexes la fig. 22, en particulier la photographie N°5.

<sup>690</sup> *Op. cit.*<sup>288</sup>.

<sup>691</sup> Voir en annexes la fig. 26.

<sup>692</sup> *Op. cit.*<sup>288</sup>.

<sup>693</sup> *Op. cit.*<sup>290</sup>.

<sup>694</sup> *Op. cit.*<sup>293</sup>.

<sup>695</sup> *Op. cit.*<sup>286</sup>, lettre de M. Rodier, secrétaire général, 20 mars 1924.

<sup>696</sup> *Ib.*, délibération du Conseil général du Calvados, séance du 29 mai 1924.

<sup>697</sup> *Op. cit.*<sup>300</sup>. Voir la lettre du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-arts au Préfet du Calvados, 1<sup>er</sup> mai 1933.



rez-de-chaussée (voir en annexes la fig. 46), et fait refaire la charpente et le toit de la partie restante sans faire remonter les lucarnes tombées lors de l'incendie<sup>698</sup>.

De plus la polémique induite après la seconde guerre mondiale par la question de savoir si le château avait été endommagé à l'occasion des combats de 1944 ou si son mauvais état était le fruit du manque d'entretien, et, partant, s'il était légitime de financer les travaux de restauration des communs avec des dommages de guerre ou non, a des conséquences catastrophiques. Le décès du propriétaire, survenu en 1957 alors que cette question n'est pas encore réglée, conduit finalement à ce que les travaux de restauration de l'aile est des communs soient interrompus. Une vingtaine d'années plus tard, elle est en ruine, sans couverture ni charpente ni planchers. Quatre photographies prises après 1960 et annexées au dossier de l'Inventaire général du patrimoine culturel de Basse-Normandie, ainsi qu'une dizaine d'autres prises par les propriétaires actuels après 1982, montrent l'état critique dans lequel se trouve alors l'ensemble. Seuls le châtelet et les parties des communs restaurées par l'administration des monuments historiques après la seconde guerre mondiale sont en bon état. Encore l'intérieur de ces bâtiments a-t-il été souvent sacrifié aux nécessités de travaux effectués dans des bâtiments d'exploitation alors exploités. Mais outre l'état de ruine, visible, de l'aile est des communs et de la partie ouest du logis, les douves et les murs du jardin sont alors en très mauvais état, et la cour du château n'est plus lisible dans son parti originel.

Cette déchéance est révélée, principalement en creux, par l'historiographie du XXe siècle. Ainsi, Hachette Réalité, dans ses *Merveilles des châteaux de Normandie*, publié en 1966, propose-t-elle une très courte notice indiquant : "*Le corps de logis est encadré de deux pavillons, dont l'un est en ruines ; le château a été endommagé en 1944. Pierre d'Harcourt fit élever cette demeure à la fin du XVIe siècle. C'est aujourd'hui une ferme*". En 1988 la description des Guides bleus est particulièrement erronée : "*Le château de Fresney a été construit pour Pierre d'Harcourt entre 1558 et 1584. Il est encore utilisé comme ferme. Élevé à l'époque des guerres de religion, il a un caractère nettement défensif : douves, traces de pont-levis, consoles, mâchicoulis du pavillon*

---

<sup>698</sup> *Op. cit.* <sup>302</sup>. Voir la description donnée au ministre par l'Architecte en chef dont les conclusions ne semblent pas avoir été suivies d'effet : "*Si le propriétaire passait outre à vos instructions, je vous demanderais instamment de donner suite aux menaces que vous lui avez déjà adressées et d'engager des poursuites judiciaires*".

d'entrée sont encore d'inspiration nettement médiévale. Seules les lucarnes annoncent un style nouveau. Les bâtiments de ferme datent du XVII<sup>e</sup> siècle. L'aile N. comprend le pressoir et les écuries. A l'étage, le fenil. Comme le veut la tradition locale, ces bâtiments délimitent une cour fermée" ; puis J.P. Babelon, dans les *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, publié en 1989 et dont le caractère succinct de la notice est révélateur : "*Fresney-le-Puceux, M.H. Manoir élevé à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour Pierre d'Harcourt, animé de hauts pavillons. Endommagé en 1944*". Mais surtout, l'ouvrage de Bernard Beck, Pierre Bouet, Claire Étienne et Isabelle Lettéron sur *l'Architecture de la Renaissance en Normandie*, publié en 2003, ne cite même pas le nom de Fresney-le-Puceux.

Pourtant nous avons évoqué la qualité de la description et de l'analyse d'Y. Nedellec dans ses *Mélanges*<sup>699</sup>, publiés en 1983. Après lui, Philippe Déterville décrit d'une manière assez complète mais non exempte d'erreurs l'ensemble seigneurial dans ses *Châteaux de la plaine de Caen et du Cinglais*, publiés en 1991, et dont l'article se termine par : "*Le château de Fresney, classé Monument historique en 1930, eut à souffrir des bombardements qui accompagnèrent le débarquement de 1944. Il a été restauré mais une partie importante reste en ruines*"<sup>700</sup>.

---

<sup>699</sup> *Op. cit.* <sup>168</sup>.

<sup>700</sup> DÉTERVILLE, PHILIPPE, *Châteaux de la plaine de Caen et du Cinglais*, Condé-sur-Noireau, Charles Corlet, 1991, p. 56-58.

## 3.2 DES PROGRAMMES DE RESTAURATION CONTRASTÉS

### 3.2.1 La sauvegarde des années 1860 au prix d'une grave amputation

Comme le montre A. de Caumont dans l'article, déjà cité, qu'il consacre à la "*restauration et consolidation du château de Fresnay-le-Puceux*", Charles Paulmier entreprend des travaux assez considérables, vers 1860. Il semble qu'il commence par le parc : "*Un parc muré, de plus de 100 hectares, est annexé au château ; les murs ont été rétablis partout où ils tombaient de vétusté ; les étangs ont été nettoyés et reconstitués dans la vallée qui traverse le parc*". Le reste semble à l'état de projet : "*Un des pavillons du château est depuis longtemps à l'état de ruines. On se bornera à en consolider les murs ; c'est la partie centrale et l'extrémité opposée qui vont être restaurées*"<sup>701</sup>. Il semble pourtant que les travaux se poursuivent puisque cinq ans plus tard, le célèbre érudit écrit : "*M. Ch. Paulmier, ancien député, a acheté, il y a quelques temps, le château de Fresnay-le-Puceux, et il y a fait des travaux considérables de conservation dont nous devons le remercier. Par ses soins, les portions menaçant ruine ont été consolidées, les cloisons qui divisaient la grande galerie enlevées, les fenêtres revitrées et leur volets de chêne rétablis, etc.*"<sup>702</sup>. L'année suivante, A. Joanne, dans son *Itinéraire général de la France*, le confirme, mais peut-être en le plagiant<sup>703</sup> : "*Le château, bâti en 1580 par Pierre d'Harcourt, attire de loin les regards. Ce château appartient depuis 1839 à M. Charles Paulmier, qui y a entrepris d'importants travaux de restauration (...) Un de ces pavillons a été démoli en grande partie. L'entrée, bien conservée... (...) On remarque, dans le pavillon existant, une belle cheminée (rez-de-chaussée) du style de la Renaissance, et un plafond peint bien restauré (...) Un parc considérable de 100 hectares, très accidenté, entouré de murs et arrosé par un ruisseau qui y forme deux étangs avec cascades, dépend du château*"<sup>704</sup>.

Aucun autre élément ne permet, à ce jour, de documenter plus précisément la campagne de travaux initiée par Charles Paulmier vers 1860-1865. Le manuscrit, déjà mentionné, d'E. Simon, confirme une vingtaine d'années plus tard que "*Le grand logis du fond a été détruit en partie. Les*

---

<sup>701</sup> *Op. cit.*<sup>272</sup>, p. 490-491.

<sup>702</sup> *Op. cit.*<sup>273</sup>, 1865, p. 87.

<sup>703</sup> *Op. cit.*<sup>278</sup>, p. 463. Les mentions de la cheminée Renaissance et du plafond peint, au rez-de-chaussée, montrent assez qu'il n'est pas venu sur place.

<sup>704</sup> *Ib.*, p. 463.

démolisseurs ont commencé au nord et ont abattu un des grands pavillons. Les murs restent debout, il n'y a ni planchers ni couvertures, c'est une ruine complète. Le pavillon du sud est restauré<sup>705</sup> ; mais il semble que les travaux projetés dans la galerie n'aient été réalisés qu'en partie. En effet, il décrit l'ensemble des peintures de cette dernière comme "bien effacés". De plus, il montre que ce qui subsiste du château est alors en mauvais état : "Un immense carré de bâtiments entourés de douves formait le château. Les parties les plus anciennes remontent au XVIe siècle, l'entrée et les bâtiments du fond sont seuls intéressants. Le tout est assez délabré. A l'ouest il n'y a plus de bâtiments. Le reste sert de bâtiments de ferme. L'entrée, grande & petite porte surmontée d'un logis couronnées de girouettes, on y accède par un pont jeté sur la douve"<sup>706</sup>. Les cartes postales du début du XXe siècle, reproduites en annexes, fig. 18, 19 et 20, montrent en tous cas que les peintures de la chambre du bout de la galerie sont alors en bon état, que les fenêtres du logis sont munies de vitraux et que le mur sud du pavillon occidental est encore debout.

Peut-être pouvons-nous retenir de l'action de Charles Paulmier à Fresney que nous lui sommes redevables de ce qui en est parvenu jusqu'à nous, au prix cependant de l'abandon du logis primitif, abandon qui aurait peut-être pu être évité. Le dessin de Bouet<sup>707</sup> montre en effet que les maçonneries, vers le milieu du XIXe siècle, étaient encore dans un état suffisant pour y remettre charpentes et couvertures. Ces travaux auraient probablement été moins onéreux que la remise en état des 4,4 kilomètres de murs du parc.

### **3.2.2 Les conséquences de l'incendie de 1932**

Nous avons eu l'occasion de voir combien le logis primitif, "vieux pavillon" et corps occidental en retour, avait d'importance pour le complexe système de symétrie de la façade vue de la cour, et pour celui, non moins complexe, de la façade vue du jardin. C'est dire l'importance de la perte définitive de cette moitié du logis.

Ce qui en reste, corps de galerie et "grand pavillon", témoigne alors encore d'une manière superbe de ce qu'en dira soixante ans plus tard l'ACMH Bruno Decaris : "La qualité de cette architecture,

---

<sup>705</sup> *Op. cit.* <sup>281</sup>, 17 avril 1884, p. 217-218.

<sup>706</sup> *Ib.*

<sup>707</sup> Voir en annexes la fig. 60.

*robuste et dépouillée, réside dans ses parfaites proportions et dans l'équilibre des rapports de masse et de matériaux, toutes vertus déjà «classiques»*<sup>708</sup>.

L'incendie de 1932 et l'abandon à la ruine qui en résulte des deux-cinquièmes du corps de galerie conduisent alors à perdre la cohérence de ce bâtiment et, partant, de ce qui reste du logis. C'est désormais l'impression d'un logis occupant la seule moitié orientale de la cour qui domine, alors même que l'axe primitif, puissamment marqué par l'alignement du bassin et de sa vasque et de la monumentale tour d'escalier située dans l'angle sud-ouest de la cour, emmenait l'œil d'abord du côté occidental de cette dernière, avant qu'il revienne sur l'axe médian, dans la direction du passage vers le jardin. De plus, cette fâcheuse impression est alors renforcée par la plantation d'une allée de tilleuls au milieu de la cour, le long de cet axe médian, désormais rejeté sur le côté<sup>709</sup>. Non seulement les cours, avant-cour et cour d'honneur, ne sont plus lisibles, mais leurs parties orientales, bordées à l'est par le jeu de paume et à l'ouest par l'allée de tilleuls, délimitent dès lors un rectangle allongé vers le sud, butant sur le reste du logis, alors que la cour d'honneur était un rectangle allongé perpendiculaire au précédent et bordé par le corps de galerie au sud et le muret de séparation de la cour au nord. La partie occidentale de la nouvelle cour quant à elle, butant au sud et à l'ouest sur des ruines, n'est plus qu'un terrain sans structure. Ce ne sont pas seulement les dimensions, axes et proportions des cours qui sont perdus, mais aussi la hiérarchie des espaces, communs et logis seigneurial, qui était marquée par le muret de séparation des cours. Il est clair que le château est en train de disparaître pour ne laisser que les communs, limités à la fonction de bâtiments d'exploitation de la ferme du Parc.

Une autre conséquence des dispositions prises après l'incendie est la perte de la galerie. Non seulement sa partie ouest est désormais livrée à la ruine, mais encore les vestiges encore visibles du décor sont perdus. Dans son rapport du 23 novembre 1932, l'Architecte en chef É. Herpe alerte le sous-secrétaire d'État des beaux-arts et, à propos de la galerie, écrit : "*En limitant les travaux de réfection à une partie seulement du bâtiment Mr. Catel transformerait la grande salle du 1<sup>er</sup> étage*

---

<sup>708</sup> *Op. cit.*<sup>424</sup>, p. 35.

<sup>709</sup> Voir en annexes la fig. 25, reproduction d'une photographie de la cour prise après 1960 où l'on devine deux tilleuls, sur la droite ; et surtout la fig. 30, reproduction d'une photographie prise en 1982 où les cinq tilleuls formant une allée sont visibles.

en petites chambres. Cette transformation serait infiniment regrettable, car la destination de cette salle serait changée et elle détruirait les vestiges encore très apparents de la décoration du rendez-vous de chasse édifié par la famille d'Harcourt et dans laquelle leurs armes et celles de leurs alliés sont représentés"<sup>710</sup>. Huit mois plus tard, il alerte à nouveau : "J'ai constaté que la moitié environ de la surface de la couverture de ce bâtiment était déjà refaite, charpente comprise (...) Toutefois (le propriétaire) a fait édifier, sans votre autorisation, un mur de refends en maçonnerie de moellons qui divise en deux la grand salle de réunion du 1<sup>er</sup> étage (...) De plus il m'a fait part de sa résolution de faire séparer la partie couverte du 1<sup>er</sup> étage en petites chambres avec couloir de dégagement, pour l'occuper en détruisant ainsi la belle salle du 1<sup>er</sup> étage dans laquelle on voit encore des traces des peintures murales (...) Il s'est déclaré du reste parfaitement décidé à faire entreprendre prochainement ce travail de séparation, malgré la défense que vous lui avez fait adresser par Monsieur le Préfet du Calvados"<sup>711</sup>. Enfin, le mois suivant, il accompagne le devis des réparations à effectuer d'un rapport précisant : "Le devis joint prévoit le rétablissement de la toiture telle qu'elle était avant l'incendie du 26 juillet 1932. La charpente est absolument semblable à celle qui existait"<sup>712</sup> et les lucarnes en pierre seraient rétablies à leurs anciens emplacements. Nous avons également prévu la réfection du plafond en plâtre bien que ce plafonnage ait été exécuté à une période assez récente. Il serait plus intéressant de laisser apparaître les solives et les entrevous du plancher haut"<sup>713</sup>. Sur l'injonction transmise par le Préfet du Calvados de reverser dans la caisse du Trésor l'indemnité d'assurance qu'il a touchée, Léon Catel écrit à ce dernier le 26 octobre 1933 : "Je ne suis pas disposé à faire faire la restauration complète de mon bâtiment. J'ai l'intention d'aménager convenablement la partie du bâtiment couverte afin de me permettre d'avoir une habitation logeable. A ce sujet je vous demande l'autorisation de faire exécuter des fenêtres dans les pièces du 1<sup>er</sup> étage où je vais faire aménager des chambres devant servir à ma nombreuse famille"<sup>714</sup> ; puis, le 12 novembre de la même année : "Je ne puis prendre l'engagement de verser dans la caisse du trésor la somme de 110 000 F (...) Je préfère employer l'argent qui me reste à

<sup>710</sup> *Op. cit.* <sup>300</sup>, lettre de l'Architecte du Gouvernement É. Herpe au Sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts, 23 novembre 1932.

<sup>711</sup> *Ib.*, lettre de l'ACMH Herpe au Ministre de l'Education Nationale, 29 juillet 1933.

<sup>712</sup> Voir en annexes la fig. 39, reproduction du plan de réfection de la charpente.

<sup>713</sup> *Op. cit.* <sup>300</sup>, rapport présenté par M. l'Architecte É. Herpe le 23 août 1933 à l'appui d'un projet de restauration.

<sup>714</sup> *Ib.*, lettre de Léon Catel au préfet du Calvados, 26 octobre 1933.

*l'aménagement de la partie couverte, plus de la moitié de cette partie étant totalement inhabitable*"<sup>715</sup>. Le ministre donne alors l'ordre au Préfet du Calvados de *"veiller à ce qu'aucune modification ne soit apportée à l'immeuble avant la réponse définitive de l'Administration des Beaux-Arts"*<sup>716</sup>.

Le lourd "dossier travaux de 1930 à 1956"<sup>717</sup> archivé à Charenton-le-Pont ne permet pas de connaître la suite qui a été donnée à l'injonction du ministre. Cependant, les photographies d'archives montrent clairement que la partie ouest de la galerie est restée à l'état de ruine, que la voûte du passage est restée effondrée et que les lucarnes n'ont pas été remontées<sup>718</sup>. Par ailleurs la partie couverte de la galerie a bien été cloisonnée, mais à une date inconnue. Sa restauration en 2013 n'a révélé que de très rares vestiges du décor de blasons antérieur à l'incendie.

### ***3.2.3 Les restaurations de 1945 à 1956***

Dès le mois de janvier 1945 des crédits d'urgence exceptionnels sont accordés dans le but de mettre l'édifice hors d'eau. Avant de *"présenter un programme d'ensemble de restauration des charpentes et des couvertures"*<sup>719</sup>, l'ACMH M. Ranjard demande le 16 octobre 1945 au Directeur Général de l'Architecture de prendre une décision de principe quant à la nature des couvertures à prévoir. Dans son rapport, il décrit la situation du moment : *"Lorsqu'on se trouve, la poterne franchie, dans la cour du château toutes les couvertures que l'on peut apercevoir, sont en ardoises et ce matériaux semble bien avoir été prévu à l'origine, et sur le bâtiment principal situé au fond de la cour, il ne paraît pas possible, en raison des pentes, d'envisager une couverture en tuiles plates. Avant de franchir la poterne par contre on aperçoit surtout des toits en tuiles. La poterne d'entrée est bien couverte en ardoises ainsi qu'une partie de l'aile des communs située à gauche mais l'extrémité de cette aile et toute l'aile droite sont couvertes en tuiles plates. Les bâtiments des communs ont donc,*

---

<sup>715</sup> *Ib.*, lettre de Léon Catel au préfet du Calvados, 12 novembre 1933.

<sup>716</sup> *Ib.*, lettre du Ministre de l'Education Nationale au Préfet du Calvados, 11 décembre 1933.

<sup>717</sup> *Ib.*

<sup>718</sup> Voir en annexes la fig. 25, reproduction de photographies prises après 1960 du logis, côté nord et côté sud, et de la voûte du passage; et les fig. 46 et 47, Etude préalable de Bruno Decaris ACMH, 1990.

<sup>719</sup> *Op. cit.*<sup>300</sup>, lettre de l'ACMH M. Ranjard au Directeur Général de l'Architecture, 16 octobre 1945.

*presque partout, un versant couvert en tuiles et l'autre en ardoises*"<sup>720</sup>. Le plan en couleur annexé au rapport et reproduit en annexes, fig. 40, montre ce qu'il appelle une "*diversité désordonnée*".

L'architecte propose alors trois solutions. La première consiste à refaire toutes les couvertures en tuiles plates, solution qu'il déconseille au motif que les pentes du bâtiment principal et du pavillon d'entrée "*ne sauraient admettre ce matériau*". La deuxième solution consiste à refaire toutes les couvertures en ardoises, solution qui, selon lui, présente l'avantage de maintenir l'unité côté cour mais aussi l'inconvénient de manquer d'harmonie à l'extérieur de la cour, la plupart des bâtiments du village étant couverts en tuiles. La troisième et dernière solution serait d'envisager une couverture mixte : "*L'ardoise serait maintenue sur le bâtiment principal au fond de la cour, de même que sur le pavillon de l'entrée. Les versants côté cour des communs seraient prévus en ardoises tandis que le versant extérieur le serait en tuiles*". Il met alors en avant l'avantage de l'homogénéité vue de la cour et de l'harmonie avec les toits du village vu de l'extérieur, mais souligne l'impossibilité de prévoir une couverture mixte sur le pavillon d'entrée, et surtout le fait qu'il "*n'est pas absolument rationnel de prévoir sur un même comble un versant en ardoises et l'autre en tuiles (...) la charpente travaillerait d'une façon anormale*"<sup>721</sup>.

En réponse à la demande d'avis de l'administration, l'Inspecteur Général des Monuments historiques M. Huignard propose le 22 novembre 1945 une quatrième solution qui "*consisterait à tout couvrir en tuiles, à l'exception du bâtiment d'habitation et du pavillon d'entrée, la pente des toitures de ces constructions ne permettant pas, normalement, l'emploi d'un autre matériau que l'ardoise*", au motif que "*Les couvertures en tuiles subsistantes, ont, en effet, actuellement un aspect magnifique*" et qu'"*Elles s'harmonisent parfaitement non seulement avec les bâtiments qu'elles protègent, mais aussi avec les fermes et les maisons du village avoisinants*". Il ajoute une mention importante : "*Cependant, si, en vue d'une plus grande unité, le Comité préfère couvrir*

---

<sup>720</sup> *Ib.*

<sup>721</sup> *Ib.*



*également en tuiles ce dernier pavillon, cette opération, à la condition de fixer les tuiles d'une façon spéciale, serait réalisable*"<sup>722</sup>.

Cette proposition est entérinée par le Comité Consultatif des Monuments historiques le 4 février 1946 et le Directeur Général de l'Architecture notifie cette décision à l'ACMH M. Ranjard le 26 mars de la même année : "*J'estime qu'il y a lieu de prévoir la réfection en tuiles plates des couvertures des bâtiments des communs et de conserver les couvertures en ardoises seulement sur le bâtiment d'habitation et sur le pavillon d'entrée : la pente des toitures de ces deux dernières constructions en effet ne permet pas normalement l'emploi d'un autre matériau que l'ardoise*"<sup>723</sup>.

Cependant les mots "*sur le pavillon d'entrée*" sont barrés et dans la marge, on trouve la mention manuscrite : "*non pas sur le pavillon d'entrée*" et : "*rectifier*"<sup>724</sup>. Les couvertures des communs sont alors refaites uniquement en tuiles, y compris le pavillon d'entrée.

Cette décision est malheureuse dans la mesure où elle semble s'être appuyée sur des critères esthétiques, discutables, plutôt que sur une réflexion historique et archéologique. Une telle approche sur les couvertures alors en place aurait en effet peut-être permis d'émettre une opinion sur la datation du schéma "ardoises côté cour" et "tuiles côté extérieur", et "ardoises sur le pavillon d'entrée et le logis", ainsi que sur l'ancienneté de la déformation des charpentes consécutive à cette asymétrie. En tous cas, sur le plan historique, le cahier de comptes couvrant les années 1589 et 1590 permet d'être absolument affirmatif sur la coexistence de tuiles et d'ardoises, avec cependant une certitude sur la nature des couvertures limitée au grand pavillon et aux tourelles de la porte, tous deux couverts en ardoises<sup>725</sup>. Le plan de couverture fourni par M. Ranjard, parfaitement lisible parce qu'en couleur<sup>726</sup>, laisse par ailleurs penser que le schéma dans lequel l'utilisation de tuiles est limitée aux versants extérieurs, à l'exception du pavillon d'entrée, est parfaitement cohérent et voulu. Enfin, le constat que nous avons fait d'un très petit nombre de modifications dès la

---

<sup>722</sup> *Ib.*, réponse de l'Inspecteur Général des Monuments historiques M. Huignard, 22 novembre 1945.

<sup>723</sup> *Ib.*, lettre du Ministre de l'Éducation Nationale à M. Ranjard, ACMH, 26 mars 1946.

<sup>724</sup> *Ib.*

<sup>725</sup> *Op. cit.* <sup>176</sup> : "*Plus po(ur) troys journez avoir achevé le pavillon & deulx journez avoir choicy l'ardoisse*" ; et : "*memoire de l'ardoisse achetée pour les thourelles*".

<sup>726</sup> Voir sa reproduction en annexes, fig. 40.

disparition, en 1627, de Pierre d'Harcourt, crédibilise, sans la prouver, l'hypothèse que ce schéma ait pu être ancien.

Nous avons déjà évoqué dans le chapitre sur l'histoire du site de 1837 à nos jours l'enchaînement des travaux de restauration des maçonneries, charpentes et couvertures des communs, du châtelet d'entrée et du grand pavillon, ainsi que la nouvelle intervention de M. Herpe, devenu Inspecteur Général des Monuments historiques, laquelle, pour motivée qu'elle fut, a malheureusement conduit à abandonner à la ruine l'aile est des communs.

Les fig. 40, 41 et 42 des annexes montrent les reproductions de quelques-uns des plans établis à l'époque. Avec les photographies prises après les travaux<sup>727</sup>, ils montrent la qualité de la préparation et de l'exécution de ces travaux qui ont eu le grand mérite de sauvegarder durablement deux des trois ailes des communs. On peut cependant regretter que, privilégiant le gros œuvre, ils aient conduit à la disparition d'une partie des aménagements intérieurs. Ainsi voit-on dans le mémoire de l'entreprise de charpentes E. Breton pour l'exercice 1945 concernant le bâtiment des pressoirs : Démolition : "*Plancher haut du rez-de-chaussée, 3,5m x 2,5m ; Plancher haut du 1<sup>er</sup>, entre vieux plancher et 1<sup>ère</sup> ferme, 2,5m x 6,5m ; entre 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> ferme, id. ; entre 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> ferme, 2,4m x 6,5m ; et entre 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> ferme, 2,43m x 7m*"<sup>728</sup>. De plus, lors de la restauration de la couverture des combles du grand pavillon, l'architecte M.J. Lebêgue propose : "*Pour alléger les ouvrages et permettre l'inspection de l'état de la charpente certaines parties des hourdis des planchers de greniers inutiles seraient supprimés. Les enduits intérieurs au plâtre et bourre sous rampants dans greniers ne seraient pas rétablis*"<sup>729</sup>. Il semble s'agir ici des restes de l'aménagement de la "chambre bleue" et de la "dernière chambre du haut du grand pavillon"<sup>730</sup>. Nous pouvons encore citer le démantèlement des pressoirs, en 1944 selon Y. Nedellec<sup>731</sup>, ainsi que la disparition

---

<sup>727</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont ; réf. AP53P01587, Fresney-le-Puceux, Château, Pavillon d'entrée toiture refaite, 1 négatif noir et blanc, 1953 ; réf. AP53P01588, Fresney-le-Puceux, Château, Pavillon d'entrée et communs : état après restauration, 1 négatif noir et blanc, 1953 ; réf. AP53P01589, Fresney-le-Puceux, Château, Cour de la ferme, 1 négatif noir et blanc, 1953.

<sup>728</sup> *Op. cit.* <sup>300</sup>, Réfection partielle des charpentes suite aux bombardements, mémoire d'E. Breton Fils à Bourgueil, Exercice 1945 - Chapitre DD - Dépense 1401.

<sup>729</sup> *Ib.*, Dossier remise en état de la couverture du pavillon d'habitation, lettre de l'architecte M.J. Lebêgue, 5 août 1953.

<sup>730</sup> Voir en annexes la fig. 56, essai de restitution de l'organisation intérieure des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> étages du logis; et la fig. 45, Etude préalable de Bruno Decaris, ACMH, 1990.

<sup>731</sup> *Op. cit.* <sup>168</sup>, p. 139.

de l'aménagement des deux chambres du châtelet, la "chambre de dessus la porte" et la "chambre de la tourelle de la porte"<sup>732</sup>, à une date inconnue.

### **3.2.4 Les restaurations de 1982 à 2014**

Après l'achat par les propriétaires actuels, le 8 mai 1982, la première opération d'envergure consiste à restaurer l'aile est des communs et ainsi à redonner sa cohérence à cet ensemble de bâtiments dont seuls deux des trois côtés avaient été restaurés juste après la guerre de 1939-1945. La fig. 30 des annexes montre la reproduction de photographies assemblées en "panoramique" de la cour des communs, prises en 1982 ; et la fig. 43, la reproduction du dessin de l'état projeté après restauration, fait en 1987 par l'ACMH Bruno Decaris. Ce sont des travaux de consolidation des maçonneries, restauration d'une lucarne retrouvée dans les gravas et restitution d'une autre, et restitution des rampants à crossettes du pignon, puis de restitution de la charpente et de la couverture qui sont réalisés en 1987 et 1988.

Une "*Etude préalable à la restauration du corps de logis*" est alors réalisée puis publiée en juin 1990. L'Architecte en chef y décrit le projet de restauration : "*La restauration du corps de logis de Fresney-le-Puceux consistera principalement en la restitution de la partie ouest (planchers et toiture) du corps central, ruinée dans l'incendie de 1932, ainsi que des lucarnes manquant à ce bâtiment central, selon la disposition arrêtée dans l'essai de restitution proposé plus haut. On prévoira également la mise en place d'une lucarne à deux étages à l'extrémité est de la façade sur cour du pavillon. Cette restauration ne pose pas de problème particulier puisqu'on connaît les dispositions des parties détruites, planchers, charpente et couvertures. Les interventions intérieures résideront en priorité en la restauration des très belles salles du pavillon d'angle (dallage de la salle du rez-de-chaussée, murs de la salle du premier étage, lambris d'appui et de cheminée). Dans le corps central la restitution de la grande galerie s'avère impossible pour le moment puisqu'il faut permettre au propriétaire, grâce à qui le château de Fresney-le-Puceux va retrouver son éclat, de l'habiter et d'assurer sa vie*"<sup>733</sup>.

---

<sup>732</sup> *Ib.* ; et fig. 55 pour le 1<sup>er</sup> étage.

<sup>733</sup> *Op. cit.* <sup>424</sup>, p. 45.

Dans cette étude, il est intéressant de voir sur l'essai de restitution de la façade sud du logis (voir en annexes la fig. 53) le rythme des lucarnes, une au-dessus de chaque croisée et une au-dessus de la demie-croisée éclairant l'escalier ouest, avec la création de deux souches de cheminées correspondant aux deux cheminées placées dans la côtière : celle de la "chambre du bout de la salle" et celle de la "grande chambre basse"<sup>734</sup>. Il justifie ce choix par le fait qu'"on ne trouve pas de semblable disposition dans les logis du début du XVIIe siècle où les souches s'élevaient toujours au milieu des parois transversales", et fait l'hypothèse que ces deux cheminées ont été installées ultérieurement, leurs souches venant alors s'ajouter au rythme préexistant des lucarnes<sup>735</sup>. Lors des travaux de restauration, le démontage de la fausse lucarne servant de souche à la cheminée de la "grande chambre basse" ayant montré qu'elle était contemporaine de la maçonnerie sur laquelle elle s'appuyait, l'architecte a changé sur ses plans le rythme des lucarnes, y intégrant les deux fausses lucarnes<sup>736</sup>. Outre le fait que ce nouveau rythme apparaît comme beaucoup plus harmonieux que celui projeté précédemment, la documentation manuscrite de la fin du XVIe et du début du XVIIe siècle confirme l'existence de cheminées dans ces deux chambres, nécessairement placées dans la côtière, pour la chambre du bout de la salle tout au moins, ainsi que le nombre total de lucarnes finalement restituées, soit 10 sur les deux façades du corps de galerie, en plus des deux fausses.

Sept tranches annuelles de travaux<sup>737</sup> se succèdent alors avec des réalisations étalées de 1992 à 1999. Après la consolidation des maçonneries et arases des murs de la partie ouest, dont les murs sans aucune protection sont restés debout pendant soixante ans, ce qui atteste de leur qualité de construction, ce sont la restitution des lucarnes manquantes et d'une fausse-lucarne, ainsi que la restauration des charpente et couverture de l'ensemble du corps central qui sont réalisées, puis la restauration des façades nord et sud, avec le remplacement de nombreuses pierres de taille, et les

---

<sup>734</sup> Voir en annexes la fig. 55, Essai de restitution de l'organisation intérieure du rez-de-chaussée au début du XVIIe siècle.

<sup>735</sup> *Ib.*, p. 41 ; et Essai de restitution du rez-de-chaussée et du 1<sup>er</sup> étage au XVIIe et au XVIIIe siècle, p. 43, reproduit en annexes, fig. 53.

<sup>736</sup> Voir en annexes la fig. 28, reproduction d'une photographie de l'enclos du château vue du sud.

<sup>737</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont ; réf. DOE/0070, Fresney-le-Puceux, Château, Consolidation sur les maçonneries et arases de la partie Ouest, DOE, Bruno Decaris ACMH, 1995 ; DOE/0126, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration de la couverture du corps central et du pavillon Est, DOE, Bruno Decaris ACMH, 1996 ; 1997/024/009, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration de la façade Nord du corps central, DOE, Bruno Decaris ACMH, 1997 ; 1998/003/0030, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration de la façade Sud du corps central, DOE, Bruno Decaris ACMH, 1998.

enduits. Entre temps, il a fallu démonter la monumentale souche de cheminée située à l'ouest du corps de galerie car elle menaçait de s'effondrer, puis la remonter après avoir changé les pierres qui devaient l'être. La dernière tranche de travaux consiste à restaurer l'escalier ouest de la galerie, fortement altéré, puis à restituer les voûtes du passage vers le jardin, selon un plan en tous points comparable à celui des voûtes situées sous l'escalier oriental de la galerie. Les huisseries des lucarnes et celles des portes et fenêtres de la partie ouest sont aussi restituées, permettant alors à l'ensemble du bâtiment d'être clos et couvert (voir en annexes, fig. 30 les reproductions de photographies des deux façades avant et après restauration).

Le nouvel Architecte en chef, Daniel Lefèvre, avait réalisé peu avant, en mai 1999, une "*Étude préliminaire à la restauration des jardins du château*"<sup>738</sup>. En 2003 et 2004 c'est un sous-ensemble de cette étude qui est réalisé : la restauration des cours. Le rapport de présentation indique : "*Le projet vise à restaurer, dans la limite des connaissances actuelles, la logique de composition de la cour d'origine et d'en retrouver, du moins partiellement, le caractère clos*"<sup>739</sup>. Il y est prévu des bandes de pavés calcaires sur 2,5 mètres de large, en périphérie de la cour d'honneur ; le traitement de cette dernière en sol stabilisé type macadam ; la restauration du mur de façade du château jusqu'au bandeau inférieur, en prolongement de celui de la galerie, et de celui du corps occidental sur 1,6 mètres de hauteur ; la restauration du mur du jeu de paume sur 1,6 mètres de haut ; la mise en place d'une vasque avec alimentation en eau, copiée sur l'original conservé au château de la Bijude ; le rétablissement de la margelle du puits, existant mais arasé ; enfin, dans l'avant-cour : "*la cour des communs ne saurait retrouver son aspect minéral originel sur une surface de 2 500 m<sup>2</sup>. Les deux surfaces rectangulaires de part et d'autre de la cour seront ainsi traitées en herbe*"<sup>740</sup> ; et la réalisation d'une bande périphérique au devant des façades des communs en macadam sur 2,5 mètres de large, avec une bande de moellons posés sur champ, assurant l'évacuation des eaux de ruissellement des toitures. Il n'est alors pas envisagé de restituer le muret de séparation des deux cours au motif que "*Ce muret bas, visible sur le cadastre napoléonien de 1808 fut très*

---

<sup>738</sup> *Op. cit.* <sup>330</sup>.

<sup>739</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont, réf. 2002/005/0020, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration des cours du château, PAT, Daniel Lefèvre ACMH, 2002 ; rapport de présentation.

<sup>740</sup> *Ib.*

probablement élevé dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, voire après les événements révolutionnaires qui signalèrent l'abandon puis la ruine du "beau château pour le seigneur" que Béziers a pu voir avant 1782<sup>741</sup>. Nous avons vu ci-dessus que ce muret est clairement attesté dès 1639 dans le document sur le douaire de Gillonne de Matignon<sup>742</sup>, et est très probablement celui dont parle le cahier de comptes de 1599<sup>743</sup>. Malheureusement ces documents n'étaient alors pas connus.

La cour et les bâtiments qui la bordent retrouvent alors leur cohérence<sup>744</sup> (voir en annexes, fig. 30 les reproductions de photographies des cours avant et après restauration). Bien sûr le logis primitif n'a pas été reconstruit, mais le remontage des murs dans l'angle sud-ouest et le long du jeu de paume, ajouté au traitement végétal qui les prolonge en hauteur, redonnent la lisibilité du complexe système axial évoqué ci-dessus. Afin de retrouver l'intégrité de l'enclos seigneurial, la "Restauration et mise en valeur des douves"<sup>745</sup> est alors lancée.

Ces travaux, qui s'étalent de 2005 à 2009, consistent à retrouver le niveau du fond des douves, y compris dans les parties comblées, dans l'angle sud-ouest de la plateforme et à l'est de l'entrée, puis à restaurer les 700 mètres environ de murs d'escarpe et de contre-escarpe, et à restituer le pont-levis qui commande le jardin. Le parti retenu pour le traitement du fond est l'enherbement. Les volumineux dossiers graphique et photographique annexés au PAT<sup>746</sup> (Programme Architectural et Technique) montrent l'état catastrophique des murs. Les parties les plus abîmées sont situées à l'est de la plate-forme, le long du chemin qui traverse le parc du nord au sud et qui sert de passage aux engins agricoles. De ce côté l'escarpe a presque entièrement disparu et la contre-escarpe est ruinée à plus de 70%. Le résultat de la restauration est spectaculaire sur cet ouvrage dont le G. Ruprich-Robert disait en 1923 "qu'il serait fâcheux de voir disparaître"<sup>747</sup> (voir en annexes, fig. 31 les reproductions de photographies des douves avant et après restauration).

---

<sup>741</sup> *Ib.*

<sup>742</sup> *Op. cit.* <sup>153</sup>.

<sup>743</sup> *Op. cit.* <sup>178</sup>.

<sup>744</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont, réf. 2010/003/0027, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration des cours du château, DOE, Daniel Lefèvre ACMH, 2010.

<sup>745</sup> Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont, réf. 2005/002/0025, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration et mise en valeur des douves du château, PAT, Daniel Lefèvre ACMH, 2005.

<sup>746</sup> *Ib.*, Dossiers graphiques.

<sup>747</sup> *Op. cit.* <sup>288</sup>.

Après l'enclos des douves, la question de l'enclos du jardin se pose naturellement. La restauration des murs, également très ruinés du côté est, a lieu en 2010 et 2011 (voir en annexes, fig. 31 les reproductions de photographies des murs et du pont du jardin avant et après restauration).

Le dernier grand programme de restauration concerne l'intérieur du logis. Au fil des trente années précédentes, de nombreux "petits" travaux avaient été réalisés. Il restait essentiellement à rendre habitable la partie ouest du corps de galerie, le logement du châtelet d'entrée et, surtout, à ouvrir à nouveau la galerie, cloisonnée depuis quatre-vingts ans. Ce lourd programme se déroule en 2011 et 2012. Il faut restaurer les trois niveaux de plancher et l'escalier du châtelet et y mettre des fenêtres ; refaire les sols, enduits des murs et planchers de la "chambre du bout de la galerie" et des petites pièces attenantes ; restaurer les enduits de l'escalier situé à l'ouest de la galerie ; et enfin, après démolition des cloisons qui divisent cette dernière, restaurer le sol, les enduits des murs et le plancher haut et changer les fenêtres qui restaient de la restauration de 1933<sup>748</sup>. Et bien sûr, dans toutes ces pièces, mettre en place les sujétions d'électricité, isolation, plomberie et chauffage qui permettent de vivre dans un monument du XVI<sup>e</sup> siècle selon les usages du XXI<sup>e</sup>.

Le château de Fresney-le-Puceux a aujourd'hui retrouvé tout son éclat, n'étaient la moitié manquante du logis et la basse-cour qui n'existe presque plus, et il faut rendre hommage à l'administration des Monuments historiques et aux Architectes en chef qui ont accompagné pendant plus de trente ans sa minutieuse restauration, avec constance et rigueur scientifique. Si les 150 années précédentes avaient vu cet ensemble deux fois sur le point de disparaître, et si les efforts de l'administration, à partir du moment où elle l'avait classé, s'étaient heurtés à l'âpreté et l'incompréhension d'un propriétaire peu soucieux de sa sauvegarde, sur le plan patrimonial, le maître-mot de cette dernière période est la cohérence.

---

<sup>748</sup> Voir en annexes la fig. 32, reproductions de photographies de la galerie avant et après restauration.

## CONCLUSION

Alors qu'il avait été oublié au XXe siècle, le château de Fresney apparaît désormais comme un des plus importants de la fin de la Renaissance en Basse-Normandie. L'ampleur des constructions, la présence d'éléments prestigieux comme la galerie, surplombant les parterres du jardin, ou rares, comme la fontaine et son dispositif d'adduction d'eau, ainsi que la présence d'un parc clos de murs de cent hectares, témoignent de la volonté de ses constructeurs, représentants d'une des plus prestigieuses familles de Normandie, d'en faire leur principale résidence rurale. Ainsi, en un demi-siècle, le manoir primitif de Guy d'Harcourt et Marie de Saint-Germain s'est-il transformé pour devenir le château de leur fils Pierre, conservant néanmoins une vocation agricole marquée. Le fait qu'il ne soit plus habité par ses propriétaires dès le milieu du XVIIe siècle explique qu'il soit parvenu jusqu'à nous, certes amputé de la partie la plus ancienne du logis, mais aussi, ayant été peu modifié, dans un état très proche de ce qu'il était à son apogée, en 1627. Le remarquable ensemble d'archives inédites permet de faire des avancées décisives dans la connaissance de son importance, des campagnes de construction, de l'aménagement intérieur, de son décor et de son ameublement à cette époque, ainsi que de l'organisation et des fonctions de son environnement. Malheureusement, toutes les difficultés ne sont pas résolues. La première période du manoir étant, logiquement, moins bien documentée, le nom de son maître d'œuvre demeure inconnu. Quant à la chronologie de construction de ce logis primitif et la source de son style, seules des hypothèses sont, à ce jour, possibles. Peu de documents révèlent par ailleurs le mode de vie qu'on y menait. Si la chasse, au faucon notamment, est probable, rien ne montre la présence d'un équipage de chasse à courre ; si les écuries permettent de loger une quarantaine de chevaux, aucun document n'évoque le faste des réceptions qui y étaient sans doute données. La présence d'un jeu de paume et d'un "pallemail" est cependant révélatrice de sa fonction de plaisance. L'histoire patrimoniale du site, enfin, confirme le fait que la protection légale des monuments ne suffit pas à assurer leur conservation. De grands programmes de restauration sont pourtant possibles, à condition que la volonté en soit partagée par l'administration des monuments historiques et les propriétaires. Au delà de la restauration, ce mémoire vient donc réhabiliter le "*manoir et chasteau de Fresnay le Puceulx*".



Une analyse comparative étendue aux châteaux et manoirs bas-normands du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle, période qui pourrait être étendue au règne de Louis XIII, permettrait probablement de progresser sur la compréhension des sources du style de Fresney. J.P. Babelon, dans ses *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, écrivait en 1998 à propos de la "naissance du maniérisme" : "L'incontestable grandeur de l'architecture française sous Henri II a longtemps occulté aux yeux des amateurs les édifices bâtis dans les décennies qui suivent (...) Curieusement les ravages qui ruïnèrent les anciennes constructions nobles dans les provinces les plus touchées par la guerre, en Guyenne, en Bourgogne, en orléanais, en Normandie, seront parfois l'occasion, dans les années qui suivent l'incendie ou la démolition, d'une reconstruction de l'édifice (...) si bien que le conflit dramatique excite au contraire l'activité du bâtiment. Voici pourquoi les châteaux du dernier tiers du XVI<sup>e</sup> siècle sont si nombreux en France. Une statistique bien documentée permettrait de dresser la courbe de cette activité, restée souvent ignorée parce que ces châteaux, de taille modeste, parfois simples maisons fortes, ont généralement échappé à la curiosité ou ont été datés du XVII<sup>e</sup> siècle"<sup>749</sup> ; et à propos du "style du Cerceau", il ajoute : "Obsédés probablement par le style «du Cerceau» des cartouches, et d'un autre côté par un type de château brique et pierre «de style Louis XIII» que l'on datait uniformément des années 1620-1630, les historiens n'ont pas su reconnaître la production "du Cerceau" des années 1570, 1580, 1590. Un pan entier du XVI<sup>e</sup> siècle leur échappait. La moisson ne fait que commencer. Le livre de du Cerceau, c'est maintenant certain, a inspiré nombre de petits châteaux, notamment en Ile-de-France et en proche Normandie"<sup>750</sup>. Quant à X. Pagazani, il écrit en 2014 dans la préface de *La demeure noble en Haute-Normandie. 1450-1600* : " En 1993 paraissait l'étude pionnière par une équipe de l'Inventaire général, «Le manoir en Bretagne. 1380-1600», qui offrait une révision radicale des schémas d'analyse. Mais deux décennies plus tard, force est de constater que le panorama historiographique de cette catégorie d'édifices n'a guère évolué pour la période moderne"<sup>751</sup>. Une extension géographique de ce mémoire permettrait donc aussi d'enrichir ce "panorama historiographique".

---

<sup>749</sup> *Op. cit.*<sup>353</sup>, p. 513.

<sup>750</sup> *Ib.*, p. 588.

<sup>751</sup> *Op. cit.*<sup>356</sup>, p. 15-16.

# SOURCES

## 1 SOURCES MANUSCRITES

### 1.1 ARCHIVES NATIONALES

#### 1.1.1 BNF, Paris

MC/ET/CV/664, Constitution d'Ambroise Marigner procureur et receveur du revenu de la terre de Fresney-le-Puceux, 2 pages, 1642.

MC/ET/CV/665, Constitution d'Ambroise Marigner procureur et receveur du revenu de la terre de Fresney-le-Puceux, 4 pages, 1642 ; affermage de la terre de Fresney-le-Puceux à Ambroise Marigner bourgeois de Paris, 14 pages, 1642.

MC/ET/CV/674, Inventaire des meubles du château de Fresney, 18 pages, 1644.

MC/ET/CV/671, Bail à ferme de neuf coupes de la forêt de Cinglais à François Trébutien demeurant au château de Fresney, 3 pages, 1775.

MC/ET/XLI/100, Lots et partages entre Gillonne de Matignon et Gillonne de Harcourt, 12 pages, 1639.

P/886, Haute moyenne et basse justice dans l'étendue des paroisses de Fresney-le-Puceux Fontenay le Marmion Boulon et la moitié de Bretteville sur Laize, 3 pages, 1715 ; et Fief de Camberot assis en la paroisse de Boulon, plein fief de Haubert, 3 pages, 1715.

T//204/1 à 4, Contrat de mariage de Pierre de Harcourt et Gillonne de Matignon, 1578 ; contrat de mariage de François de Harcourt et Renée d'Espinoy, 7 pages, 1626 ; lots et partages des biens de Pierre de Harcourt, 33 pages, 1637 ; contrat en forme de séparation de biens entre Gillonne de Matignon et ses fils, 3 pages, 1638.

#### 1.1.2 Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont

Mérimée PA 00111356, Fresney-le-Puceux, Château, Dossiers de protection, lettres, rapports, photographies et arrêtés concernant l'arrêté de classement de 1922, l'inscription à l'inventaire supplémentaire de 1923 et le classement de l'ensemble du château de Fresney en 1930.

Palissy PM14000351, Direction du patrimoine, Liste des objets classés MH, Fresney-le-Puceux, Château, Cheminée à ébrasement avec son manteau et sa hotte classé au titre objet le 12/12/1924.

0081\_014, Fresney-le-Puceux, Château, Dossiers travaux de 1930 à 1956 : dossier de réfection de la toiture suite à un ouragan (1930) ; dossier de réparation des dommages causés par l'incendie de 1932 ; dossier de crédits d'urgence exceptionnelle (1945 à 1947) ; dossier de choix des matériaux - tuiles ou ardoises- (1945-1946) ; dossier de réparation provisoire de la couverture des communs en 1945 ; dossier de réfection partielle des charpentes suite aux bombardements (1945 à 1947) ; Dossier charpente et couverture aile nord-sud des communs à l'ouest (1946 à 1949) ; dossier achèvement de la restauration des maçonneries, charpentes et couvertures des communs (1946 à 1954) ; dossier réfection du mur de refend à gauche du porche 1951 à 1953) ; dossier (partiel)

remise en état de la couverture du pavillon d'habitation (1953 à 1956) ; et dossier (partiel) remise en état des combles de la grange (1953 à 1958).

ETU/0006, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration du corps de logis, Étude préalable, Bruno Decaris ACMH, 1990.

DOE/0070, Fresney-le-Puceux, Château, Consolidation sur les maçonneries et arases de la partie Ouest, DOE, Bruno Decaris ACMH, 1995.

DOE/0126, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration de la couverture du corps central et du pavillon Est, DOE, Bruno Decaris ACMH, 1996.

1997/024/009, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration de la façade Nord du corps central, DOE, Bruno Decaris ACMH, 1997.

1998/003/0030, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration de la façade Sud du corps central, DOE, Bruno Decaris ACMH, 1998.

2004/001/0050, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration des jardins du château, Étude préalable, Daniel Lefèvre ACMH, 1999.

2002/005/0020, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration des cours du château, PAT, Daniel Lefèvre ACMH, 2002.

2005/002/0025, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration et mise en valeur des douves du château, PAT, Daniel Lefèvre ACMH, 2005.

2010/003/0027, Fresney-le-Puceux, Château, Restauration des cours du château, DOE, Daniel Lefèvre ACMH, 2010.

## ***1.2 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS, CAEN***

1B62, Deffault de Pierre de Harcourt sur Jehan de Perrières concernant la vente des fiefs du Touchet et Le Buisson, 1589.

8E2469, Transformation en rente du douaire de Gillonne de Matignon, 1621.

E5, Cahier 10 feuillets de papier, État des mises faites par Pierre d'Harcourt pour les obsèques de Marie de Saint-Germain, décédée le 27 mai 1578.

E6, Registre 72 feuillets de papier, Inventaire des lettres, pièces et écritures concernant la succession de Marie de Saint-Germain, 1578.

E7, Liasse 3 pièces parchemin et 12 pièces papier, Comptes de recettes et dépenses faites par Pierre d'Harcourt du bien et revenu de Robert Grente, 19 pages, 1585.

E10, Liasse 16 pièces de papier, Répertoire des meubles de Fresney de 1627, 29 pages ; et lots et partages des meubles de Fresney et de Caen, 46 pages, 1630.

E11, Cahiers 150 feuillets de papier, Lots et partages des meubles délaissés par le décès de Pierre de Harcourt, 30 pages, 1632.

E13, 2 pièces de parchemin et 9 pièces de papier, Déclaration des biens de la comtesse de Fiesque dont la saisie réelle n'a point été faite, 9 pages, vers 1680.

E14, Grand format ; 389 feuillets de papier, Comptes que rendent François et Odet de Harcourt à Gillonne de Harcourt vers 1645 ; bail de la maison de La Bélinière en 1637 ; 7 acquis de factures pour des dépenses sur le logis de Fresney en 1639 ; despence faictte a la ferme du Parc en 1635 et 1636, 21 pages, 1639.

E15, Grand format ; 280 feuillets de papier, Comptes que rendent François et Odet de Harcourt notamment les comptes de tutelle de Gillonne de Harcourt par Pierre de Harcourt, 1639.

E16, Registre grand format ; 280 feuillets, Comptes que rendent François et Odet de Harcourt notamment de la tutelle de Gillonne de Harcourt par François de Harcourt, 1648.

E17, Registre grand format ; 123 feuillets de papier, et E18, Registre grand format ; 310 feuillets de papier, Débats de comptes devant les arbitres conseillers du roy en son conseil d'estat et privé, 1648.

E18, Registre 310 feuillets de papier, Débat de compte, 1648.

E20, 25 pièces de parchemin et 31 pièces de papier, Confirmation par L XIII de l'érection du marquisat de La Motte par Henri IV, 8 pages, 1629 ; don des terres et fiefs de Jean de Touchet par Henri IV à Pierre de Harcourt en 1592 ; contestation de ce don par damoiselle Philipe de Perrière en 1593 ; et confirmation de ce don par Louis XIII en 1611.

E22, 1 pièce de parchemin et 33 pièces de papier, Requestes de Pierre de Harcourt au grand conseil pour remboursement des sommes par luy encourrués pendant les troubles, 1593, 1594, 1597 et 1600 et 1622.

E23, Correspondance, 187 pièces de papier, Lettre de Robert de Harcourt concernant le mariage du duc de Joyeuse en 1581 ; de Pierre de Harville concernant les bois de La Motte en 1586 ; et réponse de Pierre de Harcourt au courrier précédent en 1586 ; et nombreuses lettres envoyées à Pierre de Harcourt à Fresné.

E30, 18 pièces de parchemin et 34 pièces de papier, Quittance donnée à Fresney-le-Puceux en la maison de Jean de Perrières, 1565.

E31, Liasse, 13 pièces de parchemin et 27 de papier, Procédures, 1581.

E37, Liasse 1 pièce de parchemin et 47 de papier, Procédures, 1614.

E40, Procédures, 4 pièces de parchemin et 44 pièces de papier, Sentence contre Odet de Harcourt dans le cadre de la succession de Pierre de Harcourt, 1629 ; et comparution de François et Odet de Harcourt demeurant ordinairement au ch(at)eau de Fresne le Puiseux en Normandy, 1629.

E43, 8 pièces de parchemin et 32 pièces de papier, Procédures dans le cadre du partage des biens de Pierre de Harcourt, 1637 et 1638.

E47, 5 pièces de parchemin et 67 pièces de papier, Procédures entre les héritiers de Pierre de Harcourt, 1668 et 1695.

E48, 2 pièces de parchemin et 88 pièces de papier, Procédures entre les héritiers de Pierre de Harcourt, 1638.

E60, Comptabilité, 4 pièces de parchemin et 43 pièces de papier, Cahier de comptes de 53 pages et couvrant la période 1589-1590 ; fragment de cahier de comptes de 6 pages de 1596 ; et Fragment de cahier de comptes de 6 pages et couvrant la période 1611-1613.

E63, Comptabilité, Liasse 40 pièces de papier, Mémoire de l'argent païé aux serviteurs de Fresney, 1 page, 1595 ; fragment de cahier de comptes de 18 pages couvrant les années 1595 et 1596 ; 9 quittances de 1602 et 1603.

E68, Liasse 36 pièces de parchemin et 21 de papier, Rentes.

E225, 5 pièces de parchemin et 17 pièces de papier, Défaut et condamnation de Marie de Bricqueville concernant l'entretien du château et terre de Beuvron, et État des réparations à faire au château et terre de Beuvron, 1597.

E273, 5 pièces de parchemin et 39 pièces de papier, Erection du fief de Camberot, 1594.

E298, 9 pièces de parchemin et 34 pièces de papier, Comptes du douaire et dot de madame de La Motte de 1589 à 1600.

E322, Fresney-le-Puceux, Liasse 19 pièces de parchemin et 11 pièces de papier, Pièces du procès pour haro et dégradation d'héritage sur le fief de Fouqueville, 1570 ; gagepleige de Fresney le Puceulx, 1563 et 1564 ; plez de la sieurie de Fresné le Puceulx pour le fieuf de Saint-Germain, 1564 ; et Aveu à la sieurie à Fresney le Puceulx, 1564 et 1572.

E323, Fresney-le-Puceux, Liasse 12 pièces de parchemin et 36 pièces de papier, Bail à moitié pour 5 ans par Pierre de Harcourt de toutes ses terres labourables, jardins, prés, bois taillis à Fresné, 1584 ; documents concernant Avoye de Boisjugan veuve de Pierre de Perrières, 1591 et 1593 ; annulation du contrat d'échange et contre-échange entre Jean de Perrières et Adrien de La Gonnivière, 1583 ; procès entre Guillaume de Bourgueville et Pierre de Harcourt, 1582, 1583 et 1585 ; estat des deniers provenant de la vendue de la sieurie de Cailloué pour Pierre de Harcourt, 1589 et 1590 ; cédule concernant le transport de biens de Jehan de Perrières à Pierre de Harcourt, 1597 ; transport des sieuries de Quilly et de Touchet par Charles de Boisjugan à Guillaume Aupoix sieur d'Espins, 1597 ; et Bail des moulins à bled et à than de Touchet par Pierre de Harcourt, 1594.

E324, Fresney-le-Puceux, 18 pièces de parchemin et 65 pièces de papier, Inventaire des lettres et escriptures dont font clausion les héritiers de Jehan de Perrières, 1610 ; contestation et soustient du don fait par le roy à monsieur de Beuvron, 1612 ; bail du moulin de Saint-Germain à Fresney-le-Puceux, 1596 et 1600 ; baux de maisons à Fresney-le-Puceux, 1597 ; baux des moulins à bled et à than de Touchet à Fresney-le-Puceux, 1599 ; bail de terres à Fresney-le-Puceux, 1600 ; et Ples et gagepleige du fief de Villay à Fresney-le-Puceux, 1610.

E325, Fresney-le-Puceux, Liasse 8 pièces de parchemin et 49 pièces de papier, Instructions et Memoyre au sieur de La Riviere qui demeure chez moy dans ma maison de Fresney le Pulceux, 1620 ; bail des moulins preys et terres labourables du fief de Fouqueville à Fresney-le-Puceux, 1625 ; vente de 4 coupes de boys en la forest de Cinglays, 1615 ; arrerages et jouissance du moulin à than dit Bouccard du fief de Cailloué à Fresney-le-Puceux, 1618 ; bail à titre de ferme des fiefs terres et sieuries de La Planche et Fouqueville, 1625 ; et Ples et gageplege de la terre et sieurie de Calloué pour le fief de Clairembault, de la terre et sieurie de Fresné-le-Puceulx pour le fief de Villais et pour le fief de Saint-Germain, 1615, 1617 et 1625.

E326, Fresney-le-Puceux, Liasse 12 pièces de parchemin et 36 pièces de papier, Inventaire des titres, lettres et enseignements étant dans le coffre de bois proche de la porte du cabinet de Monseigneur à Fresney, 36 pages, 1627.

E372, 6 pièces de parchemin et 35 de papier.

E379, 7 pièces de parchemin et 83 pièces de papier, Visitation du douaire de La Motte, 1580 ; accord entre Pierre de Harcourt et Marie de Bricqueville pour vérifier le douaire de La Motte, 1583 ; fragment de cahier de comptes couvrant les années 1598 et 1599, 31 pages ; fragment de cahier de comptes couvrant les années 1599 à 1602, 5 pages ; et Mémoire des ventes des bois de La Motte, 1625,

E500, Fresney-le-Puceux, Liasse 2 pièces de parchemin, Manoir de Fresnay le Puscheux tenu du fief de Fouqueville, 1454.

G837, Pièces concernant le procès entre Guy de Harcourt et le Saint Sépulchre de Caen, 1566 et 1567, et 1350 et 1474.

F5119 et microfilm 2 Mi 556 R2, Note d'Eugène Simon, Fresney-le-Puceux, 13 pages, p. 211-223, 1884.

472 Edt 1.1, 22 juin 1614.

## 2 SOURCES IMPRIMÉES

ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau : Contenant les plans et dessaings de cinquante bastiments tous différents*, Paris, Benoist Prevost rue Fremontel, 1559.

ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau : Auquel sont contenues diverses ordonnances de plants et élévations de bastiments pour Seigneurs, Gentilshommes, & autres qui voudront bastir aux champs*, Paris, s.n., 1582.

ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Le premier volume des plus excellents bastiments de France*, Paris, s.n., 1576.

ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Le second volume des plus excellents bastiments de France*, Paris, s.n., 1579.

BONNESSERE DE SAINT-DENIS, *Revue nobiliaire historique et biographique*, t.1, Paris, Publié par M.L. Sandret, 1865.

*Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie, années 1924 et 1925*, t. XXXVI, Caen, Jouan et Bigot, 1926.

DE BOURGUEVILLE, CHARLES, *Les recherches et antiquitez de la province de Neustrie*, Livre second, Caen, Jean de Feure, 1588.

DE LA CHESNAYE-DESBOIS et BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*, Troisième édition, Paris, Schlesinger frères, 1868.

DE L'ORME, PHILIBERT, *Le premier tome de l'architecture*, Paris, Frederic Motel, 1567.

DE SOULTRAIT, GEORGE, *Armorial du duché de Nivernais*, Paris, Victor Didron, 1847.

*Dictionnaire universel françois et latin vulgairement appelé Dictionnaire de Trévoux*, Nouvelle édition en huit volumes, Paris, Compagnie des libraires associés, 1772.

DIDEROT, *Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers*, 3<sup>e</sup> éd., t. 18, Genève, J.L. Pellet, 1779.

DOM LE NOIR, "Dictionnaire géographique des fiefs, terres et seigneuries possédées par la maison de Harcourt", *Preuves généalogiques et historiques de la maison de Harcourt*, Paris, Honoré Champion, 1907.

FLOQUET, AMABLE, *Histoire du parlement de Normandie*, t. 4, Rouen, Edouard Frère, 1841.

HIPPEAU, CÉLESTIN, *Dictionnaire topographique du département du Calvados comprenant les noms des lieux anciens et modernes*, Paris, Imprimerie nationale, 1883.

HOÛARD, M., *Dictionnaire de droit normand*, t.3, Rouen, Le Boucher le jeune, 1781.

*Mercure de France dédié au roi* ; Octobre 1767 ; second volume, Paris, Jorry, 1767.

MICHAUD & POUJALAT, *Mémoires pour servir à l'histoire de France*, 1<sup>ère</sup> partie du t. 12, Editeur du Commentaire analytique du code civil, 1838, p. 208.

MORÉRI, LOUIS, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, t. IV, Bâle, Jean Brandmuller, 1733.

SAVARY, JACQUES, *Venationis cervinae, capreolinae, aprugnae et lupinae leges*, Cadomi, Joannem Cavelier, 1659.

SAVOT, LOUIS, *L'architecture françoise des bastimens particuliers*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1624.

VANEL, GABRIEL, *Journal de Simon Le Marchand bourgeois de Caen 1610-1693*, Caen, Louis Jouan, 1903.

### 3 SOURCES ICONOGRAPHIQUES

#### 3.1 SOURCES IMPRIMÉES

ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau : Contenant les plans et dessaings de cinquante bastiments tous différents*, Paris, Benoist Prevost rue Fremontel, pl. XXV, 1559.

ANDROUET DU CERCEAU, JACQUES, *Livre d'architecture de Jacques Androuet du Cerceau : Auquel sont contenues diverses ordonnances de plants et élévations de bastiments pour Seigneurs, Gentilshommes, & autres qui voudront bastir aux champs*, Paris, pl. I, XIII et XXXVI, 1582.

DE CAUMONT, ARCISSE, "Chevillon, Yonne, Vue générale du château", *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, Caen, Hardel, 1869, p. 508.

DE CAUMONT, ARCISSE, "Beaumais, Le château", *Statistique monumentale*, Calvados, t. 2, Caen, Hardel, 1858, p. 506.

DE CAUMONT, ARCISSE, "Saint-Aignan de Cramenil, Calvados, Le château", *Statistique monumentale*, Calvados, t. 2, Caen, Hardel, 1858, p. 508.

DE L'ORME, PHILIBERT, "La voûte et trompe du château d'Anet", *Le quatrième tome de l'architecture*, Paris, 1568, p. 89.

DE SAINT-SIMON, *Mémoires complets et authentiques du duc de Saint-Simon sur le siècle de Louis XIV et la Régence collationnés sur le manuscrit original par M. Chéruel*, t. 2, Paris, Librairie de L. Hachette et Cie, 1856, p. 37.

JEAN, ÉLIE, *Lucarnes en pierre ; Ville de Caen 200 croquis d'après nature des principaux types des 15<sup>e</sup> 16<sup>e</sup> 17<sup>e</sup> & 18<sup>e</sup> siècles avec leurs dispositions d'ensemble*, Caen, G. Bâcle, 1923.

LA NORMANDIE ILLUSTRÉE, "Fontaine-Etoupefour, Calvados, Le château de Fontaine", Gravure de 1852.

PETIT, VICTOR, "Porte du château de Fresney-le-Puceux", *Châteaux de France des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*, Paris, s.d., s.n., Planche 48.

### **3.2 MEDIATHÈQUE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE**

0082\_014\_2028, Fresney-le-Puceux, Château, Plan de 1923.

0084\_014\_1022, Fresney-le-Puceux, Château, 7 photographies de 1923, 3 de 1930 et 1 s.d..

AP60L00322, Fresney-le-Puceux, Château, Vue intérieure porte (ensemble), 1 négatif noir et blanc, 1923.

AP60L00323, Fresney-le-Puceux, Château, Vue intérieure porte (détail), 1 négatif noir et blanc, 1923.

0082\_014\_2010, Fresney-le-Puceux, Château, 19 calques et plans, 1933-1989.

AP53P01587, Fresney-le-Puceux, Château, Pavillon d'entrée toiture refaite, 1 négatif noir et blanc, 1953.

1998\_034\_008, Fresney-le-Puceux, Château, 11 photographies de 1930 et 1932.

AP53P01588, Fresney-le-Puceux, Château, Pavillon d'entrée et communs : état après restauration, 1 négatif noir et blanc, 1953.

AP53P01589, Fresney-le-Puceux, Château, Cour de la ferme, 1 négatif noir et blanc, 1953.

### **3.3 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS**

3P1930\_130\_131, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Tableau d'assemblage.

3P1930\_132\_133, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section A de Caillouet.

3P1930\_134\_135, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section B du Pissot.



3P1930\_136\_137, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section C de l'Église.

3P1930\_138\_139, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section D de Celery.

3P1930\_140\_141, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section E de Fresnay.

3P1930\_142\_143, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section F de La Vallée.

3P1930\_144\_145, Fresney-le-Puceux, Cadastre ancien 1808-1809, Section G de Jouette.

3P4234, Fresney-le-Puceux, Matrice cadastrale, États de sections, 1811.

3P4235, Fresney-le-Puceux, Matrice cadastrale, Matrice cadastrale des propriétés foncières, 1822-1913, Folios 1-459.

3P4236, Fresney-le-Puceux, Matrice cadastrale, Matrice cadastrale des propriétés foncières, 1822-1913, Folios 460-913.

3P1930\_029\_030, Boulon, Cadastre ancien de 1808-1809, Tableau d'assemblage.

3P1930\_037\_038, Boulon, Cadastre ancien de 1808-1809, Section C.

3P1930\_039\_040, Boulon, Cadastre ancien de 1808-1809, Section D.

3P1930\_041\_042, Boulon, Cadastre ancien de 1808-1809, Section E.

3P2702, Boulon, Matrice cadastrale, États de sections, 1811.

18Fi 287/4, Fresney-le-Puceux, Cartes postales, Donjon du château.

18Fi 287/7, Fresney-le-Puceux, Cartes postales, Le château vu de la cour.

18Fi 287/12, Fresney-le-Puceux, Cartes postales, Le château – Cheminée Renaissance.

### **3.4 COLLECTIONS PRIVÉES**

BOUET, GEORGES, Fresnay-le-Puceux, dessin préparatoire à l'estampe publiée dans la Statistique d'Arcisse de Caumont, avant 1850, coll. Part.

### **3.5 WEBOGRAPHIE**

Inventaire général du patrimoine culturel, Basse-Normandie, Calvados, Crépon, Calvados, Manoir dit La grande ferme, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, réf. PA00111258, Consultation du 30 novembre 2015 sur : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee\\_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD\\_98=REF&VALUE\\_98=PA00111258](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/merimee_fr?ACTION=CHERCHER&FIELD_98=REF&VALUE_98=PA00111258).

Inventaire général du patrimoine culturel, Basse-Normandie, Calvados, Fresney-le-Puceux, Château, 4<sup>e</sup> quart du XVI<sup>e</sup> siècle, 29 pages dont 16 illustrations, réf. Mérimée IA00000178, Consultation du 17 janvier 2015 sur <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR25/IA00000178/INDEX.HTM>

Inventaire général du patrimoine culturel, Basse-Normandie, Calvados, Bretteville-sur-Laize, 4 peintures du 3<sup>e</sup> quart du XVI<sup>e</sup> siècle, réf. Palissy IM14001025, Consultation du 17 janvier 2015 sur <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR25/IM14001025/INDEX.HTM>

Inventaire général du patrimoine culturel, Basse-Normandie, Calvados, Olendon, Le château, réf. Mérimée IA00000403, Consultation du 30 novembre 2015 sur : <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR25/IA00000403/INDEX.HTM> .

Inventaire général du patrimoine culturel, Basse-Normandie, Calvados, Oully-le-Vicomte, Calvados, Manoir de Bouttemont, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, réf. APMH00106976, Consultation du 30 novembre 2015 sur : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire\\_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD\\_1=INSEE&VALUE\\_1=14487&NUMBER=9&GRP=0&REQ=%28%2814487%29%20%3aINSEE%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=Tous](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=INSEE&VALUE_1=14487&NUMBER=9&GRP=0&REQ=%28%2814487%29%20%3aINSEE%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=Tous) .

Inventaire général du patrimoine culturel, Basse-Normandie, Calvados, Soulangy, Le Logis, réf. Mérimée IA00000751, Consultation du 30 novembre 2015 sur ; <http://www.culture.gouv.fr/documentation/memoire/HTML/IVR25/IA00000751/INDEX.HTM> .

Inventaire général du patrimoine culturel, Basse-Normandie, Calvados, Saint-Gabriel de Brécy, Calvados, Le prieuré Saint-Gabriel, Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, réf. AP80L00276, Consultation du 30 novembre 2015 sur : [http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire\\_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD\\_1=INSEE&VALUE\\_1=14577&NUMBER=13&GRP=0&REQ=%28%2814577%29%20%3aINSEE%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=Tous](http://www.culture.gouv.fr/public/mistral/memoire_fr?ACTION=RETROUVER&FIELD_1=INSEE&VALUE_1=14577&NUMBER=13&GRP=0&REQ=%28%2814577%29%20%3aINSEE%20%29&USRNAME=nobody&USRPWD=4%24%2534P&SPEC=9&SYN=1&IMLY=&MAX1=1&MAX2=1&MAX3=50&DOM=Tous) .

Bavent, Calvados, Cheminée du château de Béneauville, consultation du 30 novembre 2015 sur : [http://www.chateaubeneauville.fr/fr/chambres-dhotes-chateau-de-beneauville/galerie-photos/#ap-light-box\[wp-gallery-1643449516\]/1/](http://www.chateaubeneauville.fr/fr/chambres-dhotes-chateau-de-beneauville/galerie-photos/#ap-light-box[wp-gallery-1643449516]/1/).

Bavent, Calvados, Cheminée du château de Béneauville, consultation du 30 novembre 2015 sur : <http://www.chateaubeneauville.fr/fr/chambre-job/>.

Bernières-sur-Mer, Calvados, Un des pavillons de l'enclos du château, Consultation du 30 novembre 2015 sur : <http://www.monumentum.fr/chateau-bernieres-pa00111087.html>.

Caen, Calvados, Maison dite natale de Malherbe, Consultation du 30 novembre 2015 sur : <http://www.monumentum.fr/maison-natale-malherbe-pa00111187.html>.

Croisille, Calvados, Manoir du Breuil, Consultation du 30 novembre 2015 sur [http://www.suisse-normande.com/nos-34-communes/croisilles/#prettyPhoto\[1002\]/5/](http://www.suisse-normande.com/nos-34-communes/croisilles/#prettyPhoto[1002]/5/).

Croisille, Calvados, Manoir de la Moissonière, Consultation du 30 novembre 2015 sur [http://www.suisse-normande.com/nos-34-communes/croisilles/#prettyPhoto\[1002\]/4/](http://www.suisse-normande.com/nos-34-communes/croisilles/#prettyPhoto[1002]/4/).

Saint-Gabriel de Brécy, Calvados, Les ruines du prieuré Saint-Gabriel en 1845, Consultation du 30 novembre 2015 sur : <http://www.prieuresaintgabriel.fr/index.php?page=le-prieure>.

# BIBLIOGRAPHIE

## 1 ÉTUDES

ALIX, ABBÉ, "Note sur les armoiries relevées sur le manteau de cheminée provenant de l'ancien hôtel d'Harcourt-Beuvron, Séance du 5 mars 1937", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XLV, Caen, L. Jouan & R. Bigot, 1938, p. 321-324.

BABELON, JEAN-PIERRE, *Châteaux de France au siècle de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1989.

BECK, BERNARD ; BOUET, PIERRE ; ÉTIENNE, CLAIRE ; LETTÉRON, ISABELLE, *L'architecture de la Renaissance en Normandie*, 2 vol., Condé-sur-Noireau, Charles Corlet, 2003.

BÉZIERS, MICHEL, *Mémoires pour servir à l'état historique et géographique du diocèse de Bayeux*, Publiés par G. Le Hardy, t. 3, Rouen, A. Lestringant, 1894.

CAHIERS DE L'INVENTAIRE, *Le manoir en Bretagne 1380-1600*, Paris, Imprimerie nationale, 1993.

CANEL, A., *Le voyage du roi Louis XIII en Normandie et la réduction du château de Caen*, Rouen, Imprimerie de Henri Boissel, 1869.

CHATEL, ANDRÉ ET GUILLAUME, JEAN, *L'escalier dans l'architecture de la Renaissance*, Paris, Picard, 1985.

COURTAUX, THÉODORE, *Histoire généalogique de la maison de Touchet*, Cabinet de l'historiographe, Paris, 1911.

DE BEAUREPAIRE DE ROBILLARD, CHARLES, *Entrée du roi Henri IV à Rouen en 1596*, Rouen, Imprimerie de Espérance Gagnard, 1887.

DE CAHAIGNES, JACQUES, *Eloges des citoyens de la ville de Caen ; Première centurie, Traduction d'un curieux à partir du texte en latin publié à Caen en 1609*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1880.

DE CAUMONT, ARCISSE, *Cours d'antiquités monumentales, Histoire de l'art dans l'ouest de la France ; cinquième partie ; Moyen Âge*, Caen, Hardel, 1835.

DE CAUMONT, ARCISSE, *Bulletin monumental*, t. 10, Caen, Hardel, 1844.

DE CAUMONT, ARCISSE, *Statistique monumentale*, t. 2, Caen, Hardel, 1850.

DE CAUMONT, ARCISSE, *Statistiques routières de la Basse-Normandie*, Caen, Hardel, 1855.

DE CAUMONT, ARCISSE, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, Caen, Hardel, 1858.

DE CAUMONT, ARCISSE, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, Caen, Hardel, 1869.

DE CAUMONT, ARCISSE, "Restauration et consolidation du château de Fresney-le-Puceux", *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 26<sup>e</sup> année, Caen, Hardel, 1860, p. 489-491.

DE CAUMONT, ARCISSE, "Allons à Falaise par Notre-Dame de Laize", *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 26<sup>e</sup> année, Caen, Le Blanc-Hardel, 1865, p. 75-149.

- DE CAUMONT, ARCISSE, *Abécédaire ou rudiment d'archéologie*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1869.
- DE LA ROQUE, GILLES-ANDRÉ, *Histoire généalogique de la maison de Harcourt*, Paris, Sébastien Cramoisy, 1662, t.2.
- FB, *Annuaire du département du Calvados pour l'année 1834*, Caen, Imprimerie de Pagny, 1834.
- FB, *Annuaire du département du Calvados pour l'année 1837*, Caen, Imprimerie de Pagny, 1837.
- FAISANT, ÉTIENNE, "Le château de Fresney-le-Puceux", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. LXXII, Caen, 2015, p. 135-177.
- FIERVILLE, CHARLES, "Histoire généalogique de la maison et de la baronnie de Tournebu", *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 3<sup>e</sup> série 6<sup>e</sup> volume, Caen, Le Blanc-Hardel, 1867, p. 170-367.
- GALERON, FRÉDÉRIC, *Statistiques de l'arrondissement de Falaise*, t.3, Falaise, Brée l'aîné, 1829.
- GIDON Dr, "Les cheminées ; lucarnes ; façades de maisons à Caen au XVI<sup>e</sup> siècle", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXXVII, Caen, Jouan et Bigot, 1929, p. 482-490.
- JOANNE, ADOLPHE, *Itinéraire général de la France ; Normandie*, Paris, L. Hachette et Cie, 1866.
- LE FLAGUAIS, AUGUSTE, "Bulletin", *Revue du Calvados*, Troisième année, Caen, A. Hardel, 1842.
- L'HERMITTE, JACQUES, "Communication sur les anciennes adductions d'eau au château de Fresney-le-Puceux", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. LII, 1957, p. 521-523.
- LIÉVAUX, PASCAL, *Les écuries des châteaux français*, Paris, Editions du patrimoine, 2005.
- NAVEL, HENRI, "Recherches sur les anciennes mesures agraires normandes ; acres vergées et perches", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XL, Caen, Jouan et Bigot, 1933.
- NEDELLEC, YVES, "Fresney-le-Puceux", *Mélanges de la Société d'archéologie et d'histoire de la Manche* ; 12<sup>e</sup> série, 1983.
- PALUSTRE, LEON, *La Renaissance en France*, A. Quantin, Paris, 1883.
- PELLERIN, ALBERT, "Le manoir de Quilly", *Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XVIII, Caen, Henri Delesques, 1898, p. 104-121.
- PAGAZANI, XAVIER, *La demeure noble en Haute-Normandie*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2014.
- SAIGE, GUSTAVE, *Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion provenant des archives de Matignon*, Monaco, Imprimerie de Monaco, 1895.
- SANDRET, LOUIS, "Rôle des principaux gentilshommes de la généralité de Caen accompagné de notes secrètes rédigées en 1640", *Revue nobiliaire historique et biographique*, Nouvelle série, t. 1, Paris, Librairie héraldique de J.B. Dumoulin, 1865, p. 145-156 ; 269-272 ; 326-332 ; 514-517.
- S.A., Enquête agricole, "La fabrication du cidre se fait-elle d'une manière intelligente ? Quels instruments et quels procédés emploie-t-on pour l'opérer ?", *Annuaire des cinq départements de la Normandie*, 51<sup>e</sup> année, Caen, Le Blanc-Hardel, 1886, p. 33-43.

TRAVERS, ÉMILE, *Rôle du ban et de l'arrière-ban du baillage de Caen en 1552*, Rouen, A. Lestringant, 1901.

VAULTIER, FRÉDÉRIC, "Recherches historiques sur l'ancien pays de Cinglais", *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. X, Caen, A. Hardel, 1837, p. 1-296.

## 2 WEBOGRAPHIE

CHATENET, MONIQUE, « 'Cherchez le lit' : La place du lit dans la demeure française au XVI<sup>e</sup> siècle ». Version revue de l'article publié dans Aurora Scotti Tosini (dir.), *Aspetti dell'abitare in Italia tra XV e XVI secolo. Distribuzione, funzioni, impianti*, Edizione Unicopli, Milan, 2001, pp. 145-153. Article édité en ligne sur Cour de France.fr le 2 novembre 2008 (<http://cour-de-France.fr/article651.html>).

CHATENET, MONIQUE, « Un lieu pour se promener qu'en France on appelle galerie », *Bulletin monumental*, Tome 166-1, année 2008, p. 5-13, Consultation du 17 janvier 2015 sur ([http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bulmo\\_0007-473x\\_2008\\_num\\_166\\_1\\_2438](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/bulmo_0007-473x_2008_num_166_1_2438))

GUILLAUME, JEAN, *La galerie dans le château français : place et fonction*, *Revue de l'Art*, n°102, 1993, p. 32-42, Consultation du 17 janvier 2015 sur ([http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rvart\\_0035-1326\\_1993\\_num\\_102\\_1\\_348073](http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rvart_0035-1326_1993_num_102_1_348073))

PATTOU, ÉTIENNE., *Famille d'Harcourt – Racines et histoire*, Mis à jour le 28/08/2014, Consultation du 24/11/2014 sur(<http://racineshistoire.free.fr/LGN/PDF/Harcourt.pdf>).



# TABLE DES MATIÈRES

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>9</b>
<b>1 HISTOIRE DU SITE ET DE SES ÉVOLUTIONS</b> .....	<b>11</b>
1.1 <i>DU MOYEN-ÂGE À 1837</i> .....	11
1.1.1 <i>Les seigneurs de Fresney</i> .....	11
1.1.2 <i>Les campagnes de construction</i> .....	43
1.2 <i>DE 1837 À NOS JOURS</i> .....	62
<b>2 ANALYSE COMPARATIVE DE L'ENSEMBLE SEIGNEURIAL</b> .....	<b>70</b>
2.1 <i>L'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ESPACE</i> .....	70
2.2 <i>L'ENSEMBLE BÂTI</i> .....	80
2.2.1 <i>La distribution intérieure du logis, en lien avec l'architecture</i> .....	80
2.2.1.1 <i>Distribution horizontale et plan des étages</i> .....	80
2.2.1.2 <i>Distribution verticale et escaliers</i> .....	93
2.2.2 <i>Les façades et leur décor</i> .....	97
2.2.3 <i>Le décor intérieur et le mobilier</i> .....	109
2.2.4 <i>Les greniers, sous-sols et annexes (cuisine, communs, ...)</i> .....	122
2.2.4.1 <i>Les caves et greniers du logis seigneurial</i> .....	122
2.2.4.2 <i>Les annexes : cuisine, office, four, laiterie, salle du commun, buanderie</i> .....	125
2.2.4.3 <i>Les écuries, pressoirs, granges, fenils, charreteries, colombier</i> .....	125
2.2.4.4 <i>Le dispositif de défense : châtelet d'entrée, pont-levis, douves</i> .....	129
2.2.5 <i>Les chantiers de 1589 à 1612 : matériaux et intervenants</i> .....	133
2.3 <i>LES AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS</i> .....	138
<b>3 ASPECTS PATRIMONIAUX</b> .....	<b>149</b>
3.1 <i>UN ENSEMBLE EN GRAND PÉRIL DEUX FOIS EN 150 ANS</i> .....	150
3.2 <i>DES PROGRAMMES DE RESTAURATION CONTRASTÉS</i> .....	154
3.2.1 <i>La sauvegarde des années 1860 au prix d'une grave amputation</i> .....	154
3.2.2 <i>Les conséquences de l'incendie de 1932</i> .....	155
3.2.3 <i>Les restaurations de 1945 à 1956</i> .....	158
3.2.4 <i>Les restaurations de 1982 à 2014</i> .....	162
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>167</b>

<b>SOURCES.....</b>	<b>169</b>
<b>1 SOURCES MANUSCRITES .....</b>	<b>169</b>
1.1 ARCHIVES NATIONALES.....	169
1.1.1 BNF, Paris.....	169
1.1.2 Médiathèque de l'architecture et du patrimoine, Charenton-le-Pont.....	169
1.2 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS, CAEN .....	170
<b>2 SOURCES IMPRIMÉES .....</b>	<b>173</b>
<b>3 SOURCES ICONOGRAPHIQUES.....</b>	<b>174</b>
3.1 SOURCES IMPRIMÉES.....	174
3.2 MEDIATHÈQUE DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE .....	175
3.3 ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU CALVADOS .....	175
3.4 COLLECTIONS PRIVÉES .....	176
3.5 WEBOGRAPHIE.....	176
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>178</b>
<b>1 ÉTUDES.....</b>	<b>178</b>
<b>2 WEBOGRAPHIE.....</b>	<b>180</b>











